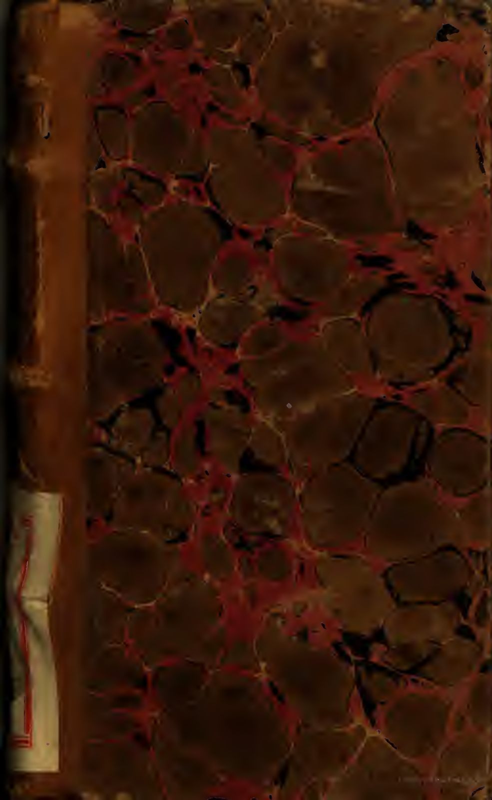


ABI

HIS
DE F
uis Far
e Lo
T
menc
fini



hez

A BREGE'
DE
L'HISTOIRE
DE FRANCE,

epuis Faramond jusqu'au Regne de LOUIS LE GRAND.

TOME VI. Par Riencourt

ommençant à Henry III. & finissant à Henry IV.



A LYON,

hez HILAIRE BARITEL, ruë Merciere, à la Constance.

M. DC. XCV.

VEC PRIVILEGE DU ROY.





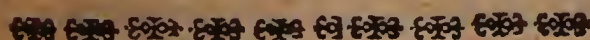
ROIS DE FRANCE
Contenuës dans ce VI. Volume.





ABREGE' DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

Depuis Faramond jusqu'au Regne de Louis LE GRAND.



HENRY III.



PLusieurs choses contribuerent aux desordres & aux mouvemens que l'on vit naître en France aprés la mort de Charles IX. L'absence d'Henry III. qui estoit en Pologne, dont les ordres ne pouvant estre sitost reçus, ne pouvoient estre par consequent ni si

Roi 61.

An. 1574.

Causes des de-

promptement, ni si exactement
1574. executez ; & l'éloignement du
Desordres Duc d'Alençon & du Roi de Na-
en ce varre, à qui par le droit de leur
Royaume. naissance il appartenoit d'estre
Chefs du Conseil. Ces Princes
estoient regardez comme coupables, & ils estoient aussi étroitement observez que s'ils eussent esté effectivement prisonniers. On avoit beaucoup de consideration pour le Prince de Condé, quoique jeune, soit à cause de la réputation de ses ancêtres dont les grandes actions étoient encore presentes, & en veneration parmi les peuples; soit par lui-même, par ses propres vertus, & par son merite particulier. Il s'étoit retiré chez les Princes Protestans pour implorer leur secours, & pour les obliger d'envoyer des troupes en France, afin de se venger de ce qu'on ne rendoit point au Roi de Navarre ni à lui les honneurs qui leur étoient dûs, & de ce qu'ils n'avoient aucune part aux affaires. Les Religionnaires étoient en armes en ce Royaume, & n'attendoient que la conjoncture fa-

vorable pour se rendre maîtres des
plus importantes Villes, & des plus 1574.
fortes Places, afin de favoriser leur parti. Les Seigneurs mal satisfaits du gouvernemẽt faisoiẽt leurs brigues & leurs cabales pour estre rétablis dans l'autorité qu'ils avoient perduë. Les Finãces étoient épuisées, & la misere du peuple fort grande, en sorte que l'on pouvoit dire que la France étoit réduite à un déplorable état; puisque la difference de Religion ne contribuoit pas seulement à sa disgrace, mais encore la haine & la jalousie qui éclatoient publiquement entre les Princes & les Grands de ce Royaume, qui n'avoit point d'autre apui pour empêcher sa chute, que sa propre force & sa propre grandeur: En un mot il n'avoit alors pour sa défense que la force d'ame, le courage, & la puissance de Catherine. Cette Princesse n'eut pas plutôt pris possession de la Regence aprés la mort de Charles IX. qu'elle employa tous ses soins, & fit ses plus puissans efforts pour dissiper la tempeste, & détourner l'orage dont ce

Royaume étoit menacé : Et le ſeul
1574. & meilleur expedient que la ſageſ-
ſe de cette Reine trouva, fut de
ne point refuſer ni accorder trop
promptement les demandes des
Grands. Elle jugea à propos de les
flatter d'eſperance, comme auſſi de
contenter par de belles & de ſpe-
cieuſes promeſſes les Religionnai-
res, dont la hardieſſe & l'inſolen-
ce ne lui étoient que trop con-
nuës ; afin qu'amuſant les uns &
les autres, cette Princeſſe puſt ga-
gner le temps du retour du Roi
ſon fils, ſe flattant que ſa preſen-
ce calmeroit les eſprits irritez, &
apporteroit la gueriſon d'un auſſi
grand mal, & d'une auſſi dange-
reuſe maladie qu'eſtoit celle dont
la France étoit attaquée, à l'exem-
ple des habiles Medecins, qui
ayant à guerir un corps rempli
d'humeurs corrompuës, ſoit du-
rant la Canicule, ou durant l'ex-
trême rigueur de l'hiver, ſaiſons
qui ne ſont pas propres pour pur-
ger, employent des remedes doux
& benins pour tâcher d'arrêter un
peu le cours du mal, ou au moins

afin d'empécher ſa violence pour quelque temps, en attendant un temps plus commode pour en ôter entierement la cauſe. Il y avoit alors dans le Conſeil de la Reine Mere deux partis : les Chefs du premier étoient le Chancelier de l'Hôpital, & Chriſtophle de Thou premier Preſident, qui inclinoient pour la douceur & pour la paix ; & Morvillier étoit le Chef du ſecond, homme de bien, mais dont on accuſoit d'indiſcretion le zele qu'il avoit pour la Religion Romaine. Cependāt comme ſon ſentiment parut à Catherine le plus conforme au ſien ; elle fit reſoudre la guerre contre les Huguenots. La Reine pour cet effet convoqua l'Arriereban, aſſembla quelques Compagnies de gens de pied, & fit levée de Suiſſes & de Reîtres, dont elle donna le commandement au Prince Dauphin fils du Duc de Montpenſier, & à Gordes, qui étoient en Dauphiné; & chargea le Duc d'Uſez & le Seigneur de Joyeuſe de prendre garde aux mouvemens & aux entrepriſes 1574.

du Maréchal d'Anville qui étoit
1574. en Languedoc, & dont la conduite étoit suspecte. Cependant Montbrun eut quelqu'avantage sur les troupes du Prince Dauphin, il en défit l'avantgarde au Pont de Royans : mais en revanche ce Prince assiegea Alais dont il se rendit maître, ainsi que du Château : il voulut se saisir de Livron, petite bicoque située sur une colline dans le Diocese de Valence, mais elle termina ses conquêtes. Deux nouvelles chagrinerent la Reine Mere; & releverent le courage des Religionnaires : la premiere étoit le changement de parti du Maréchal d'Anville, qui se jetta du côté des Huguenots : & la seconde étoit la promesse que l'Electeur Palatin leur avoit fait de faire des levées d'hommes moyennant de l'argent; & enfin le choix que les Religionnaires avoient fait du jeune Prince de Condé pour être leur Chef, fut un surcroît de déplaisir à la Cour.

Durant qu'Henry III. étoit occupé à policer le Royaume de Polo-

gne, & à calmer quelques mouvemens qui y étoient arrivez à l'occasion du libre exercice des differentes Religions qui y étoient tolerées, il eut avis de la mort de Charles IX. son frere, par l'Ambassadeur de l'Empereur, qui divulgua le premier cette nouvelle, afin de faire naître de la division & de la mesintelligence entre les Polonois & leur Roi. Cette nouvelle lui fut extrêmement agreable; car jamais Prince ne s'est tant ennuyé en Pologne qu'Henry III. Il trouvoit les façons des Polonois si éloignées de la douceur, de la civilité & de la politesse des François, qu'il disoit *Qu'il aimoit mieux vivre captif en France, que libre en Pologne, & qu'il ne voyoit pas qu'aucun Prince dût porter envie à sa condition.* Les Senateurs de Pologne au nom de tout l'Etat, firent un discours à Henry III. dans lequel aprés avoir témoigné le regret qu'ils avoient de la mort de Charles IX. parce que la France perdoit un bon Roi, & la Pologne un ami bien éprouvé, ils

1574.

1574. s'efforcerent de lui persuader de ne pas abandonner le gouvernement d'un Royaume auquel il étoit parvenu par le libre choix de tous les Electeurs, & par préférence à tous les Princes ses competiteurs & ses concurrens, pour rendre à son merite & à sa vertu les justes reconnoissances ausquelles ils étoient obligez, laquelle consideration devoit aussi engager sa Majesté à ne le point quitter. Le Roi leur témoigna que son dessein étoit de ne point abandonner le gouvernement de Pologne, & de répondre en cela à leurs vœux & à leurs desirs. Cela étoit neanmoins contre sa pensée, puisqu'il sortit de ce Royaume-là le plus promptement qu'il put à l'insçu des Polonois; & enfin il arriva en Frãce aprés avoir eu quelques avantures dans son voyage. Ces peuples n'eurent pas plûtôt appris le départ d'Henry III. qu'ils envoyerent plusieurs personnes de qualité pour le solliciter de retourner en Pologne au nom de tous les Etats. Le Comte de Tanesein le joignit au deça des frontie-

Henri III. sort de la Pologne pour retourner en France.

res de Pologne ; aprés lui avoir témoigné le regret ſenſible que ſes compatriotes avoient de ſon départ, & de la joye extrême qu'ils auroient de ſon retour, il lui dit la larme à l'œil : *Sire, ſouvenez-vous au moins, que ſi c'eſt regner que de poſſeder les cœurs des peuples, vous ne regnerez jamais ſi abſolument en France.* Mais ſa Majeſté lui témoigna qu'elle ne pouvoit ſe reſoudre de ne pas retourner en France, qui étoit ſon païs naturel, & un Royaume que ſes Ancêtres avoient toûjours poſſedé, & que ſa preſence y étoit d'autant plus neceſſaire, qu'il étoit partagé par une infinité de Factions, de mouvemens & de troubles, qu'elle eſperoit diſſiper par ſa conduite & par ſon courage; & qu'enſuite aprés avoir donné les ordres neceſſaires en France, & aprés y avoir apporté le calme & le repos, elle retourneroit en Pologne. 1574.

En effet, ce Royaume avoit alors changé de Maître, mais non pas de condition & d'état, & les guerres inteſtines le déchiroient ſous

1574. ce Roi, comme elles avoient fait sous le Regne précedent. Je passerai sous silence quelques accidens qui arrivérent à Henry III.& principalement au sieur Pibrac, dans le voyage de Pologne en France, afin de descendre plus promptement dans la narration des choses les plus considerables qui se passerent en France. Je dirai seulement, que l'Electeur Palatin informé qu'Henry III. devoit passer sur ses terres, envoya au devant de lui pour le prier de passer à Heidelberg, qui en est la capitale; à condition qu'il ne seroit accompagné que de quelques Gentilshommes de sa suite; ce qui parut un peu hardi à un petit Souverain, en comparaison d'un Roi de France; mais comme sa Majesté devoit passer necessairement sur les terres du Palatinat, elle dissimula son ressentiment. Elle fut encore plus surprise lorsqu'elle se vit environnée de plusieurs Escadrons, à la tête desquels étoient la plûpart des Religionnaires qui s'étoient sauvez de

la S. Barthelemy, & que dans une chambre où le Palatin la recevoit, 1574.
elle apperçut un tableau qui representoit le massacre des Religionnaires à la journée de S. Barthelemy, & les personnes qui avoient eu part à cette actiõ. Aprés que Henry eut jetté les yeux sur ce tableau, le Palatin lui demanda s'il connoissoit bien les gens qui y étoient dépeints; sa Majesté lui ayant répondu qu'oüi, le Palatin en poussant un grand soupir, repliqua que c'étoit grand dommage, que c'étoient des gens de bien & de bons François que l'on avoit cruellement massacrez à cette journée, & que ceux qui étoient les auteurs de cette terrible action étoient fort coupables, qu'ils étoient des perfides & des méchans. Ces paroles offenserent extrêmement le Roi; neanmoins par une moderation sans exemple, il ne fit aucune réréponse. L'Electeur Palatin pour insulter davantage sa Majesté, lui qui le jour précedent avoit témoigné qu'il ne pouvoit se tenir sur ses pieds à cause d'une indisposi-

tion qu'il avoit, & qui même sur
1574. ce prétexte s'étoit dispensé d'aller
recevoir sa Majesté fort loin, le lendemain l'invita à se promener dans une gallerie, où il marcha à si grands pas & si long-tems, qu'il le mit hors d'haleine. Cependant le Roy eut la force de dissimuler & de cacher l'injure que le Palatin luy faisoit de gayeté de cœur.

Belle reception du Roy à Venise.

Henry III. fut beaucoup mieux receu des Venitiens, puisqu'ils firent pour sa reception des magnificences & des preparatifs d'une excessive dépense. Sa Majesté fut reçuë par quarante Senateurs vétus de robes de velours rouge ; & on la fit monter dans un superbe Vaisseau que l'on nommoit le Bucentaure ; il étoit environné d'une infinité de Gondoles richement tapissées, où paroissoient les plus belles Dames de Venise, toutes si superbement parées, qu'elles sembloient estre autant de Nimphes & de Déesses qui accouroient pour honorer le plus grand Prince de l'Univers, & un Dieu sur terre. On ne sçauroit exprimer les magnificences

que les Venitiens firent pour marquer la joye qu'ils avoient d'être honorez de la presence du Roi. 1574.

Aussi-tôt qu'Henry III. fut de retour en France, il confirma la Regence de la Reine sa mere, ce qui répondoit à ses desirs ; car elle n'agissoit que dans le dessein de regner, & de se conserver l'autorité. Durant l'absence du Roi on avoit accordé une suspension d'armes pour trois mois; mais les Religionnaires qui avoient le plus d'interest de la garder, la rompirent en se saisissant de Castres. Le Roi se laissa au commencement trop gouverner par ses Favoris & ses Mignons, & comme ils le vouloient posseder seuls, ils ne permettoient plus qu'il parût en public, ni qu'il se communiquât à son peuple. Ils lui representoient que c'étoit trop diminuer la grandeur & l'élevation de de sa Majesté Royale, que de se rendre si familier, & que les Rois ses Prédecesseurs n'avoient perdu leur autorité que pour s'être trop communiqué : maxime d'une fausse & dangereuse politique, principa-

Henry III. de retour en France.

Mauvais conseil des mignons du Roi.

lement à l'égard des Rois de France,
1574. qui ont toûjours été si cheris & si respectez de leurs Sujets, & dont la presence a toûjours fait la joye de leurs peuples. En effet la retraite d'Henry III. offensa les Grands, rendit sa Cour deserte, & donna du chagrin à tous les François. La Reine au commencement que ces Mignons se mirent en possession de l'esprit du Roi parut assez satisfaite, parce qu'elle jugeoit qu'elle possederoit l'autorité, & gouverneroit dans le tems que ces Favoris occuperoient les soins de leur Prince à des bagatelles : mais ensuite elle en eut regret ; car elle prévit que ces Mignons se mettroient en état de partager le pouvoir avec elle. Le Roi qui ne connoissoit point l'esprit des Religionnaires, peu de temps aprés son retour en France, fit une Declaration portant une abolition generale de tout ce qui s'étoit passé, à condition qu'ils mettroient bas les armes, & qu'ils lui remettroient entre les mains les Villes qu'ils avoient prises. Mais les Religionnaires ne

voulurent point accepter ces conditions : & sa Majesté fut trompée 1574.
dans les esperances qu'elle avoit conçuës, de ranger par cette voye de douceur & par cette amnistie les rebelles à leur devoir.

Ce qui se passe entre le Roi & le Duc de Savoye.

Le Duc de Savoye pressoit fort le Roi de lui rendre quelques Places en execution du Traité de Catau-Cambresis. Le Duc de Nevers qui étoit Gouverneur du Marquisat de Salusses, sous le gouvernement duquel étoient jointes les Places que le Duc de Savoye demandoit, écrivit à sa Majesté, & lui representa qu'il lui étoit de la derniere consequence de ne les pas rendre à ce Duc ; & que lorsque les Députez de Pignerol & de Saviglian étoient venus en Cour pour supplier Henry II. de ne les point abandonner, il leur répondit, qu'on lui arracheroit plûtôt un œil de sa teste, que de permettre qu'on rendît ces Places. Cependant Henry III. y consentit, nonobstant les sages & vigoureuses remonstrances du Duc de Nevers. Le Grand Prieur de France & Sauvé Secretai-

re d'Etat, eurent ordre de remettre
1574. entre les mains du Duc de Savoye les Places qu'il demandoit.

AN. 1575. Le Prince de Condé dont l'esprit étoit actif & entreprenant, faisoit tous ses efforts pour renouveller la guerre. Il convoqua pour cet effet les Etats de Languedoc à Montpellier, mais ce fut inutilement; car le Parlement de Toulouse s'y opposa avec vigueur, & en rendit l'execution sans succés. Les hostilitez continuelles que les Religionnaires excitoient, obligerent le Duc de Montpensier de mettre sur pied l'Armée Royale; il assiegea Lusignan qu'il prit à composition, & Fontenay-le Comte qu'il emporta d'assaut. Le Prince Dauphin imitant la valeur de son pere, fit quelques exploits dans le vivarez & dans l'Auvergne. Le Roi pour recompenser les services signalez qu'il avoit reçus de Blaise de Mōtluc, l'honora de la dignité de Maréchal de France.

Exploits du Duc de Mōtpensier & de son fils.

La galanterie & l'amour occupoient presque tout entier Henry III. La Reine dans le desir de gou-

verner, lui fournissoit des objets où ce Prince s'attachât. La Dame de Chateauneuf posseda quelque tems ses affections ; mais celle qui le tint le plus captif sous les loix de l'amour, fut la Princesse de Condé, & l'excés de la passion du Roi parut à sa mort ; car il fut trois jours qu'il ne voulut point manger : & afin de conserver toûjours la memoire de cette belle qui avoit tenu son cœur enchaîné, il ne voulut voir au commencement que cette disgrace lui arriva, que des objets lugubres, & qui augmentassent sa douleur ; & il porta des aiguillettes & des rubans sur lesquels étoient figurées & brodées de petites têtes de mort. Mais comme la passion de ce Prince étoit trop violente, il perdit bien-tôt la memoire de la Princesse de Condé, & il eut au même-tems tant de confusion de tout ce qu'il avoit fait à son occasion, qu'il témoigna que ses actions n'avoient point en cette rencontre été volontaires, & qu'il y avoit eu de la foiblesse en sa personne.

1575.

Amours du Roi & de la Princesse de Condé.

1575. Quelques Catholiques mécontens ſe joignirent aux Religionnaires. Il firent des propoſitions au Roi qui tendoient à une nouvelle, mais dangereuſe réformation de ſon Etat. Ce Prince leur fit une ſi ſage & ſi pertinente réponſe, qu'il les contenta tous : Et auſſi ſa Majeſté ne vouloit pas à ſon avénement à la Couronne, s'attirer tout d'un coup tant d'ennemis. La Reine Mere pour ſe conſerver l'autorité, avoit le ſoin de mettre des Seigneurs auprés du Roi qui fuſſent ſes confidens & ſes favoris ; d'abord Quelus Maugiron & S.Maigrin occuperent ſeuls cette place : & enſuite elle fut poſſedée par S.Luc, le jeune la Valette, & Terme. Ces Seigneurs s'étoient tellement emparez de l'eſprit de ſa Majeſté, qu'elle ne faiſoit rien que par leur conſeil ; & ils exerçoient ſur la volonté de ce Prince un empire ſi abſolu, qu'il n'agiſſoit que ſuivant leurs mouvemens & leurs impreſſions. La détention du Duc d'Alençon ſur la ſeule ſuggeſtion de Maugiron & de Que-

Quels ſont les Favoris du Roi.

lus, fut regardée comme l'effet d'une grande prévention d'esprit. Il 1575.
est vrai que ce Prince se voyant bravé & insulté par les Favoris du Roi son frere, avoit eu dessein de se retirer de la Cour; & ses ennemis en donnant une méchante interpretation à sa pensée, l'empoisonnerent auprés de sa Majesté. Ce Souverain ne fut pas long-tems à s'appercevoir qu'il avoit été un peu vîte, & il consentit à la liberté du Duc d'Alençon, aussi-tôt que son Conseil & la Reine Catherine lui eurent fait connoître que cette démarche étoit capable d'aigrir les esprits des mécontens, & de broüiller les affaires.

Les Religionnaires qui ne cherchoient que l'occasion de remuer, prirent ombrage de ce que le Roi avoit été visité à Avignon par le Cardinal d'Armagnac, Legat du Pape Gregoire XIII. & sous ce prétexte ils formerent le dessein de prendre les armes. Henry III. en étant informé, donna ordre au Maréchal de Bellegarde de mettre le Siege devant Livron; mais il fut

obligé de le lever, à cause du secours que Lesdiguieres avoit jetté dans la Place. On remarque que les femmes y combattirent avec autant de courage que les hommes, & que l'ardeur du combat en emporta une jusques dans le fossé les armes à la main. Nous lisons dans l'Histoire du Connétable de Lesdiguieres, qu'un jour le Duc de Guise joüant aux dez contre le Roy de Navarre sur une table de marbre, il jaillit du sang sur leurs mains; ce qui les surprit, parce qu'aucun d'eux, ni de ceux qui étoient proche n'étoit blessé. Ce que quelques-uns regarderent comme un prodige, qui faisoit reproche au Duc de Guise du sang qu'il avoit fait répandre à la S.Barthelemy, & les autres comme un présage de celui qui se répandroit à l'occasion de ces deux Princes & de leurs querelles.

1575. Siege de Livron sans effet.

Mort du Cardinal de Lorraine.

Si la levée du Siége de Livron fut sensible aux Catholiques, la mort du Cardinal de Lorraine qui arriva en ce tems-là ne leur toucha pas moins le cœur, parce que

c'étoit un Prince fort attaché à leur parti. On dit que Catherine 1575.
de Medicis ſupporta cette perte avec beaucoup d'impatience, parce que ce Cardinal étoit ſon confident. Les Religionnaires en firent des feux de joye;ils conſideroient que c'étoit un grand ſoutien de la Catholicité abbatu. On a cru que le Cardinal de Lorraine avoit été empoiſonné.

Le Roi avoit reſolu de faire demander en mariage la fille du Roi de Suede, pour ſatisfaire à la volonté de la Reine ſa mere ; mais la mort du Cardinal de Lorraine étant arrivée : il fit demander Loüiſe de Vaudemont, Princeſſe de la Maiſon de Lorraine, dont il étoit devenu amoureux avant que d'aller en Pologne ; & il épouſa cette Princeſſe à Rheims le lendemain de ſon Sacre : enſuite dequoi leurs Majeſté vinrent à Paris où elles firent leur entrée. Le Roi ne ſongea à ſe marier avec la Princeſſe de Vaudemont, qu'aprés la mort de la Princeſſe de Condé : ſa Majeſté prétendoit faire rompre ſon ma-

Mariage du Roi avec Loüiſe de Vaudemót.

—— riage avec le Prince de Condé son
1575. mari, parce qu'il étoit de la Religion prétenduë réformée, & que son épouse étoit catholique.

Durant que toutes ces choses se passoient, les Religionnaires firent de nouvelles demandes au Roi, qui n'étoient pas plus raisonnables que les précedentes : mais comme ceux qui les portoient n'avoient point ordre de les changer ni de les diminuer, sa Majesté se servit de cette occasion pour témoigner qu'elle étoit fâchée de n'y pouvoir répondre précisément ; mais qu'elle feroit ce qu'elle pourroit pour procurer la paix à son Royaume, & reconcilier ensemble ses Sujets, nonobstant la difference de Religion: & cela obligea sa Majesté, connoissant que les affaires s'aigrissoient, de faire un Edit, par lequel elle declaroit qu'elle recevoit les Religionnaires en sa bien veillance, à condition qu'ils mettroient les armes bas, & qu'ils rendroient les Places qu'ils occupoient ; & parce que la plûpart demeuroient encore opiniâtres dans leurs révol-

Edit, du 1. Septembre 1575.

tes, Henry III. par un eſprit de clemence, fit un autre Edit le douziéme Octobre ſuivant, portant qu'il leur octroyoit abolition & amniſtie des choſes paſſées, pourvû qu'ils ſe rangeaſſent à leur devoir ; mais cet Edit n'eut pas plus d'effet que le précedent. 1575. Edit du 12. Octobre.

On dit que le Roi conçut un ſoupçon fâcheux contre le Duc d'Alençon ſon frere, & qu'il crut qu'il l'avoit fait empoiſonner, parce qu'il avoit reſſenti quelque douleur en l'eſtomach ; & ſa Majeſté demeura ferme dans ſa penſée, nonobſtant tout ce que put dire le Roi de Navarre pour l'en diſſuader : & cela obligea le Duc d'Alençon, qui craignoit de reſſentir les effets de la colere du Roi, de ſe retirer de la Cour la nuit : ce ne fut pourtant pas ſans en avertir la Reine de Navarre sa ſœur ; mais elle le cheriſſoit trop tendrement pour donner avis de ſon départ. Ce Prince ne fut pas plûtôt éloigné de la Cour, qu'il fit publier un Manifeſſe, par lequel il prétendoit juſtifier ſa conduite ; il ſolli-

citoit tous les Ordres du Royau-
1575. me de se joindre à lui pour demander avec instance l'assemblée des Etats Generaux, afin de pourvoir au Gouvernement. Le Roi envoya les Ducs de Montpensier & de Nevers pour se saisir de la personne de Monsieur; mais la Reine-Mere empêcha que le Duc de Nevers se servît de tous les avantages qu'il eut sur ce Prince.

Le Prince de Condé qui étoit à Strasbourg, dépêcha un Gentilhomme au Prince Casimir pour lui faire sçavoir que Monsieur s'étoit retiré de la Cour, parce qu'il remarquoit qu'il y avoit beaucoup de desordres dans l'Etat, & que l'on exerçoit impunément des violences & des cruautez inoüies sur les personnes innocentes. Que l'on s'étoit saisi de la personne de Monsieur & de la sienne même; & que sans Souvray; on croit que la vie du Duc de Mommorency n'étoit pas en seureté. Le Prince de Condé offrit à Monsieur les 8000. Reîtres; 600. Suisses, 2000. Lansquenets, 3000. Flamans, & 2000. Che-

Chevaux François qu'on lui avoit fait esperer. 1575.

La retraite de Monsieur obligea le Roi de faire publier une Declaration contre tous ceux qui suivroient son parti.

L'affection singuliere qu'Henry III. avoit pour Loüise de Vaudemont son épouse, l'engagea à ceder au Duc de Lorraine le Duché de Bar, avec permission d'y battre monnoye : dequoi l'on blâma le Chancelier de Birague, comme devant en qualité de bon François & bon serviteur de l'Etat, s'opposer à une chose qui étoit si préjudiciable à la Couronne. Mais il s'en excusa en disant, *Qu'il n'étoit pas Chancelier de France, mais Chancelier du Roi.* Ce qui étoit une réponse indigne d'un premier Magistrat, puisque dans la fonction de Chancelier il étoit autant homme de l'Etat qu'homme du Roi; & c'est à lui principalement auquel il appartient de faire des remontrances au Roi, quand il connoît en sa conscience qu'on lui veut faire sceller des Edits ou

Le Roi cede au Duc de Lorraine le Duché de Bar.

—— Ordonnances qui préjudicient
1575. trop aux interêts de ce Royaume.

Il est assez difficile de representer toutes les intrigues qui se firent à la Cour durant tout ce tems-là. L'on doit juger que la Reine-Mere avoit quelques confidens & quelques amis, & que la Reine épouse du Roi avoit les siẽs. Cette Princesse cependant n'avoit pas la même pénétratiõ d'esprit, ni autant de ruses & d'artifices que Catherine sa rivale : & cette Princesse Italienne eut assez de credit & assez de pouvoir pour insinuer au Roi son fils, que le Comte de Salme qui avoit aimé la Princesse de Vaudemont avant son mariage, perseveroit dans ses amours ; que la Reine y répondoit ; & que pour montrer que leurs flâmes n'étoient pas éteintes, c'est qu'un jour ces deux personnes s'étoient parlé à l'oreille, & que ce Seigneur avoit fait connoître qu'il portoit encore dans son sein le trait dont il avoit été si doucement & si puissamment blessé pour cette agreable & charman-

Broüilleries à la Cour entre les deux Reines.

te Princesse, & qu'il desiroit nourrir & entretenir le feu de sa passion autant de tems que dureroit sa vie. Henry III. ne se contenta pas d'en marquer son ressentiment à la Reine son épouse, mais il lui ôta encore Cangy & Torigny ses cheres confidentes, quoique cette Princesse n'eut jamais eu aucune part à cette pretenduë intrigue, qui n'étoit que l'effet de la jalousie de Catherine de Medicis. 1575.

Cependant le Prince de Condé aprés avoir amassé des troupes en Allemagne, vint en France ; dequoi le Roi étant averti, envoya le Duc de Guise avec une armée, qui donna combat prés de Châteauthierry aux Reîtres commandez par Thoré au nombre de 2000. non compris 500. hommes de pied, & plusieurs Seigneurs & Gentilhommes qui s'y étoient joints pour aller trouver le Duc d'Aléçõ. Le Duc de Guise défit ses ennemis, mais il fut blessé d'un coup d'épée au visage, dont il porta la marque toute sa vie, qui lui donna le nom de Balafré. Hoffteing

Le Duc de Guise est blessé au visage.

Colonel. Lieutenant de Thoré, 1575. avec plusieurs autres tant Reîtres que François, demeurerent sur la place.

Quoique la Reine-Mere ne fût pas alors beaucoup affectionnée pour le Duc d'Alençon, elle étoit neanmoins fâchée qu'il fût éloigné de la Cour, parce que son absence causoit du desordre dans le Royaume, & donnoit occasion à plusieurs Seigneurs mécontens de se joindre à lui, de l'animer, & de le porter à se vêger des injures qu'on lui avoit faites : en sorte qu'elle obtint du Roi qu'il feroit quelque accord avec son frere ; & pour y parvenir, on donna la liberté aux Maréchaux de Mommorency & de Cossé, & ensuite l'on fit une tréve. Mais comme cet accord ne concernoit que la personne de Monsieur, il ne dura pas long-tems. Le Prince de Condé le traversa & le rompit;ce qui obligea Henry III. pour se fortifier contre ses ennemis, de demander le secours des Reîtres & des Suisses. Mais comme sa Majesté n'avoit pas dequoi les sou-

doyer & payer, elle demanda 300000. liv. à la Ville de Paris, qui s'excusa de les donner. Ce refus ne fut pas un effet de la mauvaise intention des Parisiens, ni un défaut du zele qu'ils eussent pour sa Majésté : mais ils étoient épuisez par les sommes considerables qu'ils avoient fournies à l'Etat, puisqu'en quinze ans ils avoient donné plus de trente-six millions de livres. Les tres-humbles remontrances que firent alors ces Peuples au Roi, marquerent assez que l'état fâcheux où il avoient été réduits par les guerres précédentes, ne leur permettoit pas de lui donner cette satisfaction & ce secours. Il se trouva deux Seigneurs, le Duc de Nevers & le sieur de Pienne, qui vendirent leurs biens pour subvenir aux necessitez de l'Etat, & prêter au Roi des sommes dont il avoit besoin. On dit que sa Majesté pour engager les peuples à donner les deniers qu'il demandoit, obtint des Bulles du Pape, qui accordoient des pardons & des

1575. La Ville de Paris refuse de donner au Roi 300000 liv.

1575. indulgences à tous ceux qui octroyoient quelques sommes pour extirper l'heresie, & détruire ceux qui la fomentoient. Les Parisiens enfin connoissant la necessité & les besoins extrêmes de l'Etat, y contribuerent.

Les Etats de Pologne ne voulurent pas proceder à l'élection d'un nouveau Roi, qu'ils n'eussent auparavant été informez si Henry III. étoit entierement resolu de ne plus retourner en leur païs. Ils lui envoyerent des Ambassadeurs, qui aprés avoir marqué que ce Prince n'étoit point dans le dessein de retourner en Pologne, ils abrogerent son élection, & nommerent Bathori à sa place. Henry III. envoya aux Etats de Pologne le Maréchal de Bellegarde & le sieur de Pibrac, pour les remercier de tous les témoignages d'affection, d'estime, & de respect qu'ils lui avoient fait rendre par leurs Ambassadeurs.

Bathori élû Roi de Pologne à la place de Hény III.

La Reine de Navarre qui n'étoit pas contente du Gouvernement, & qui souffroit impatiemment que

l'on n'eût pas à la Cour pour le Roi son mari tous les égards & la consideratió que l'on devoit avoir, lui conseilla d'en sortir, & de se joindre au Duc d'Alençon son frere : & comme Henry IV. avoit été forcé dans le cabinet de Charles IX. à la journée de Saint Barthelemy, de renoncer à la Religion Calviniste & d'embrasser la Catholique ; lorsqu'il se vit en liberté, il l'abjura à Saumur publiquement, & fit une nouvelle profession de sa premiere Religion, qui étoit la Protestante ; & pour rendre son action plus autentique, il se fit conferer le Batême à la maniere des Calvinistes. Ce changement de Religion fit tant d'impression sur l'esprit de Caumont, qui s'étoit attaché à la personne du Roi de Navarre, qu'il prit congé de lui, & quitta son service. Cette action fut long-tems reprochée à ce Prince comme l'effet d'une grãde legereté d'esprit ; & c'est ce qui fut cause aprés la mort d'Henry III. que les François eurent peine à le reconnoître pour leur Roi, par-

1575.

Henry IV. abjure la Religió Catholique à Saumur.

1575. ce qu'ils craignoient que pareil changement n'arrivât quand il seroit parvenu à la Couronne. Cependant la suite a fait voir le contraire, & il n'y a que les ennemis de ce Prince qui ayent douté de la verité de sa conversion ; car il est mort bon Catholique.

Paix avec le Duc d'Alençon.

Les troupes des Reîtres s'étant jointes à celles du Duc d'Alençõ, il se disposa à donner cõbat ; mais cõme il n'avoit pas dequoi contenter ces troupes étrangeres, il fit faire quelques propositions de paix qui réüssirent. Henry III. y contribua de son côté, car il avoit grande impatience que les Reîtres fussent sortis de France. Ce Traité contenoit des articles tres avantageux pour les Religionnaires. On pourvût aussi aux interests du Duc d'Alençon, en lui donnant ce Duché par ampliation d'appanage. Cette paix ne dura pas long-tems ; elle elle étoit trop desavantageuse au parti Catholique, & trop favorable au parti contraire. Les zelez pour la veritable Religion ne pouvoient souffrir que des peu-

ples qui s'étoient toûjours éloignez de leur devoir, & qui avoient osé prendre les armes contre leur Souverain, le forçassent, pour ainsi dire, à leur accorder ce qu'ils lui demandoient. Il y avoit encore d'autres sujets de plaintes faites par les Nobles que l'on maltraitoit, & par les Ecclesiastiques que l'on accabloit de décimes, qui leur paroissoient plus difficiles à supporter que la taille même; & ce furent ces motifs & ces occasions de plaintes qui formerent un parti en ce Royaume, & une Ligue generale & universelle dont le Duc de Guise se rendit le Chef, auquel succeda le Duc de Mayenne son frere. Il se fit un Formulaire de cette Ligue & de cette union, qui étoit signé de ceux qui y vouloient entrer: il y avoit aussi une forme de serment. Cette ligue avoit fait tant de bruit, & étoit devenuë si puissante, que le Roi fut conseillé non seulement de l'approuver, comme ayant été faite pour soutenir & défendre la Religion Catholique contre les Protestans, qui faisoiét leurs plus puis-

1575.

Naissance de la Ligue.

An. 1576.

1576. Henry III. déclaré Chef de la Ligue.

ſans efforts pour l'abbatre & pour en ſaper les fondemens ; mais méme ſa Majeſté s'en declara le Chef à l'aſſemblée des Etats, afin que toute l'autorité lui demeurât. Neanmoins le Duc de Guiſe en étoit le veritable Chef. On prétend que le Pape Gregoire XIII. n'approuva point cette Ligue, parce qu'il ſçavoit que des raiſons purement humaines en avoiēt été les fondemēs. Il y a neanmoins beaucoup d'apparence que ce ſouverain Pontife a eu part à la Ligue, & qu'il y a conſenti, parce qu'il croyoit que c'étoit le ſeul moyen, & le plus ſeur pour arréter le cours & le progrés de la Religion Caviniſte: le prétexte en effet de cette Ligue étoit l'accroiſſement de la Religion Catholique, l'extirpation de l'hereſie, & la révocation de l'Edit de paix fait en Avril 1575. Le Roi d'Eſpagne en étoit auſſi d'accord, parce qu'il craignoit que le Duc d'Alençon qui étoit un Prince fort vaillant, & qui donnoit déja de grandes eſperāces, ne ſe rendît maître des Païs-bas qu'on lui offroit,

& aussi afin d'ôter au Roi de Navarre l'occasion de songer à rentrer 1576.
dans son Royaume, que sa Majesté Catholique lui retenoit injustement. Il faut convenir que les gens de bien & les bons François n'approuverent jamais cette Ligue, quoiqu'elle parût avoir été entreprise à bon dessein : mais comme toutes sortes de personnes, de quelques mœurs & de quelques conditions qu'elles fussent ; y étoient admises, il étoit fort difficile que cette societé eût un bon succés, & que l'évenement répondît aux entreprises & aux projets que ses auteurs avoient faits. La Reine-Mere se joignit aux Guises & approuva la Ligue, parce que cette Princesse appréhendoit que les Religionnaires devenans trop puissans, ne détruisissent son pouvoir & ne la perdissent.

Cependant le Prince de Condé se plaignant de ce que le Roi souffroit que l'on violât le dernier traité de paix ; il fit courir un discours qui marquoit les obligations que les Rois, quelque indépen-

dans qu'ils paroiſſent être, avoient
1576. d'executer les Traitez qu'ils faiſoient, même avec leurs Sujets. Sa Majeſté de ſon côté diſoit que les Catholiques avoient autāt de prétexte & d'occaſion de ſe plaindre que les Religionnaires, parce que les Eccleſiaſtiques n'étoient pas déchargez de leurs décimes, & qu'il étoit difficile que chacun fût content : en ſorte que le Prince de Condé ſe reſolut de faire executer ce Traité par la force des armes; & pour cet effet, il amaſſa des troupes en Guyenne,

Etats de Blois.

Ce mouvement obligea le Roi de faire aſſembler les Etats à Blois, afin de s'oppoſer à cet armement, & de pourvoir aux preſſantes neceſſitez de ce Royaume. Sa Majeſté fit expedier des Lettres Patentes qu'elle envoya dans toutes les Provinces, afin que chacun eût la liberté de nommer des Deputez pour aſſiſter à cette Aſſemblée. Ces Lettres contenoient ſommairement les raiſons & les motifs qui avoient engagé ce Prince à la convoquer. L'aſſignation des Etats fut don-

née au 15. Novembre. Le Clergé 1576.
députa Pierre d'Eſpinac Archevê-
que de Lyon : la Nobleſſe nomma
Claude de Beaufremont de Sence-
çay : le tiers Etats choiſit Nico-
las Lhuillier Prevôt des Marchāds,
Antoine Nicolaï premier Preſident
en la Chambre des Comptes, un
Echevin de la Ville, & Pierre Ver-
ſoris celebre Avocat ; tous quatre
n'ayans qu'une voix. Les Proteſ-
tans ſe plaignirent de ce qu'encore
que la volonté du Roi ſe fût é-
tenduë generalement ſur tous ſes
Sujets, & que bien que cette Aſ-
ſemblée ſe fiſt pour l'utilité publi-
que & le bien commun, neanmoins
ſa Majeſté ne les y avoit pas com-
pris.

Avant que de tenir les Etats, on
fit une Proceſſiōn generale & ſo-
lemnelle pour invoquer le ſecours
dé Dieu & les graces du Ciel, com-
me fort neceſſaires pour l'execu-
tion d'un deſſein auſſi important
qu'étoit celui que l'on avoit for-
mé. Henry III. & pluſieurs Seig-
neurs aſſiſterent à cette Proceſſion.
Le Roi fit l'ouverture des Etats par

—— un discours, dans lequel il fit
1576. connoître avec une éloquence admirable. Que les motifs qui l'avoient engagé à les convoquer, étoient les desordres survenus depuis quelques années dans son Royaume. Ce Prince fit voir que ces troubles & ces confusions, qui avoient fait naître des guerres civiles & intestines, avoient entierement changé la face de cet Etat; qu'ils en avoient alteré le repos & la tranquillité, & qu'ils l'avoient même ulceré, de maniere qu'il n'y avoit aucun membre ni aucune partie qui ne s'en sentît. Que la Religion la justice, & l'union entre ses Sujets, l'amour envers sa patrie, & l'obéïssance envers son Roi, ne regnoient plus dans ce Royaume; & que la voix du Souverain & des Magistrats n'étant plus écoutée, l'on pouvoit dire que la France n'étoit plus connoissable aux Etrangers & à elle-même. Qu'il étoit bien malheureux que ces troubles & ces mouvemens s'étoient augmentez sous son re-

Discours d'Henry III. aux Etats. *Voi Marcel.*

gne ; de ce que la licence de ses 1576.
Sujets étoit parvenuë à cet excés,
que nulle consideration n'étoit capable d'en arrêter le cours, ni contenir les peuples dans leur devoir. *Dieu*, dit ce Roi, *est témoin de mes actions ; il sçait que je lui ai souvent demandé par grace de mettre fin aux miseres de mon Peuple, & aux troubles qui agitent violemment mon Royaume : en un mot, qu'il lui plût délivrer mes Sujets de leurs disgraces & de leurs malheurs, ou d'abreger le cours de ma vie, consentant volontiers de me sacrifier moi-même pour procurer le bien & le soulagement de mes Peuples. Je suis persuadé que les Etats assemblez y contribuëront de leur part, & que répondant à la droiture & à la sincerité de mes intentions, ils employeront tous leurs soins, & feront tous leurs efforts pour remedier aux necessitez pressantes de l'Etat.* Le Chancelier de Birague prit la parole ensuite ; mais son discours ne contenta pas tant l'Assemblée qu'avoit fait celui du Roi. Il s'étendit trop à

1577. excuser sa vieillesse, & il fatigua les auditeurs des excessives loüanges qu'il donna à la Reine-Mere, & par le détail qu'il fit de la dépense qu'Henry III. étoit obligé de soûtenir. Le discours du Chancelier eut pour objet trois points, la Religion, la Police & la Finance.

Comme le Roi de Navarre & le Prince de Condé ne s'étoient pas trouvez à l'ouverture des Etats, on arrêta qu'on leur envoyeroit des Députez pour les inviter de s'y rendre. Les choses s'étant ainsi passées à la premiere séance, les Députez des trois Ordres haranguerent à la seconde, qui fut tenuë le 17. Janvier : Ils conclurent

AN. 1577. tous à maintenir & conserver en sa pureté la seule Religion Catholique, ce qui fut trouvé conforme à l'intention du Roi. L'Archevêque de Lyon porta la parole pour le Clergé, de Senecey pour la Noblesse, & de Versoris pour le tiers Etat. Quelques-uns prétendent que cet Orateur, quoique fort habile & tres-élo-

quent, perdit en cette rencontre beaucoup de sa réputation, & qu'il ne suivit pas exactement les memoires qui lui avoient été donnez. On arrêta que sans avoir égard aux protestations du Baron de Miranbeau, Député des Eglises Reformées de Poitou & de Xaintonge, portant que l'on ne pouvoit traiter dans l'Assemblée des Etats des affaires de Religion, il en seroit neanmoins décidé. Durant ce tems-là arrivérent les Députez qui étoient allez trouver le Roi de Navarre & le Prince de Condé de la part des Etats : ils declarerent qu'à l'égard du dernier, son intention étoit que les differens que les Reformez avoient fussent terminez entre les Chefs des deux partis, le Roi excepté : Et pour ce qui concernoit le Roi de Navarre, les Députez que l'on avoit envoyez vers lui, témoignerent que ce Prince n'étoit pas beaucoup éloigné des bons sentimens pour la Religion Catholique, ce qui fâchoit fort les Religionnaires ; & ce qui

1577.

Arresté des Etats de Blois.

1577. les chagrina davantage, fut d'apprendre que les Etats avoient arrêté de ne professer qu'une seule Religion ; sçavoir la Catholique.

Les raisons sur lesquelles le Roi s'étoit fondé à desirer qu'il n'y eût qu'une seule Religion qui regnât dans ses Etats étoient : La premiere, parce que tous les Ordres de France solemnellement assemblez, l'en avoient supplié avec tant d'instance, qu'il avouë n'avoir pû leur refuser ce qu'ils lui demandoient. La seconde, qu'il avoit connu par experience que deux Religions sont incompatibles en un même Royaume ; & que leur diversité y fait naître des troubles & des guerres qui en alterent non seulement le repos, mais qui causent souvent sa ruine. La troisiéme, que les Prêches & les lieux d'assemblées des Religionnaires ne contribuënt qu'à diminuer l'autorité Royale, & renverser l'ordre le mieux établi. La quatriéme, que les Rois de France avoient toûjours regné a-

vec beaucoup de repos & de bonheur tant qu'ils n'avoient souffert que l'exercice d'une même Religion. Mais sa Majesté promettoit de vivre avec les Religionnaires François comme avec ses veritables Sujets, & sans aucune difference des Catholiques, pourvû qu'ils ne fissent point de cabales dans son Royaume, & qu'ils lui rendissent toûjours la fidelité & l'obéïssance qui lui étoit dûë. 1577.

Requête des Religionnaires au Roi.

Aussi-tôt que les Religionnaires eurent avis de cette resolution, ils presenterent une Requête au Roi, dans laquelle ils exposerent que l'on ne pouvoit contrevenir à l'Edit de Pacification, comme étant fait avec eux sous la foy publique; qu'aux derniers Etats tenus à Orleans le libre exercice de la Religion avoit été permis; & que ce seroit une chose qui se contrediroit, si l'Edit du 15. May 1576. qui étoit la cause de la convocation des Etats, étoit détruit & annullé par les Etats mêmes; & quand ils auroient eu ce pouvoir, ils ne se-

roient pas en droit de l'exercer a-
1577. vant que d'avoir entendu les Religionnaires. Sa Majesté leur répondit de vive voix, qu'ils avoient souhaité tres-instamment que l'Assemblée des Etats fût libre & generale; & ainsi que l'on ne pouvoit legitimement empêcher que l'on y traitât des affaires de la Religion, & qu'elle vouloit que tout ce qui avoit été conclu & arrêté aux Etats de Blois fut executé. C'étoit par là declarer la guerre aux Religionnaires : En effet, aussi-tôt qu'ils connurent qu'il n'y avoit plus rien à esperer du Roi, ils se resolurent de maintenir par la force des armes une Religion qu'ils ne pouvoient conserver selon les regles de la justice.

Le Duc Casimir, fils de Rodolphe Palatin, aprés avoir de la part du Roi son Maître inutilement sollicité Henry III. d'entretenir le dernier Edit de Pacification avec les Religionnaires, se joignit au Prince de Condé & au Roi de Navarre,

qui inclinoit de ſon parti. Les Proteſtans d'Allemagne s'intereſſoient pareillement pour les Religionnaires. Le Roi d'un autre côté tenoit deux Armées en état pour combattre ſes ennemis ; il en envoya une dans les Provinces tant deçà que delà la Loire, ſous la conduite du Duc d'Alençon, qu'il declara ſon Lieutenant General, afin de lui ôter tout ſujet de mécontentement ; & l'autre Armée en Xaintonge ſous la conduite du Duc de Mayenne, lequel obligea le Prince de Condé à lever le ſiege qu'il avoit mis devant la Ville de Xaintes : il força Tonné-Charante & Marans ; & aſſiegea Broüage, qui ſe rendit. A l'égard du Duc d'Alençon, il prit la Charité à compoſition. La Trimoüille prit Melle le jour de ſa mort, & ſon corps fut porté par les Capitaines de ſon Armée comme triomphant dans la Place. Tous ces progrés obligerent les Religionnaires de faire une Paix. Il fut fait un Edit à Poitiers, qui

1577.

——— n'étoit qu'une modification du
1577. précedent ; & par cet Edit on pourvoyoit au bien des Ecclesiastiques, & on diminuoit quelque chose de l'avantage qui étoit accordé aux Religionnaires par le précedent.

Trouble des Païs-Bas.

Nous avons vû que par les Traitez de Madrid en 1526. & de Cambray en 1529. François Premier renonça à la souveraineté des Païs-Bas, afin qu'ils tombassent entierement sous la domination du Roi d'Espagne, qui ne manqua pas d'y introduire une Inquisition, qui allarma tous les Païs-Bas. En 1555. il s'éleva une sedition des Gueux, qui obligea ce Prince d'y envoyer des troupes pour l'appaiser. En 1559. le Duc d'Albe s'y rendit, & il rangea tous les rebelles à leur devoir, & ensuite il quitta son Gouvernement. En 1572. Requescens fut mis à sa place, & mourut en 1576. aprés avoir fait quelques progrés contre les séditieux qui vouloient s'affranchir de la domination Espagnole. En 1577. on y envoya

Dom Juan d'Autriche, qui se rendit maître de la Ville d'Anvers, & y commit mille desordres; il la pilla & saccagea, & brûla l'Hôtel de Ville, qui étoit un des plus somptueux édifices de l'Europe. Ce qui obligea les Flamands, pour se délivrer de la tyrannique domination d'Espagne, d'implorer le secours du Duc d'Alençon: le Prince d'Orange se declara pour eux; & ayant fait publier liberté de conscience dans tous les Païs-Bas, on en chassa les Officiers du Roi d'Espagne. Les Etats appellerent l'Archiduc Mathias frere de Rodolphe II. Empereur, pour être leur Gouverneur. Le Prince d'Orange cependant avoit le commandement; il ne fut pas fort heureux en cette expedition, ayant été défait en une bataille, & les Espagnols s'étant rendus maîtres au commencement de plusieurs Villes. Mais Amsterdam qui se rendit à composition aux Etats, diminua le succés des armes des Espagnols. Le Duc d'Alençon en 1577. en-

1577.

voya aux Flamands un Regiment
1577. François ſous la conduite de Colombelle, dont quatre Compagnies ſurpriſes par Octavien de Gonzague, furent malheureuſement taillées en pieces.

Le Duc Caſimir vint auſſi au ſecours des Etats avec 8000. hommes de pied & 7000. chevaux; ce qui rendit les Flamands ſi fiers, qu'ils ne voulurent point entendre à aucunes propoſitions de paix. Dom Juan d'Autriche étant mort en ce tems-là, on envoya à ſa place Farneſe fils d'Octavien. Les Gantois prirent les armes contre les Catholiques ; ils aſſiegerent leurs Villes, qu'ils prirent, & ils en brûlerent les Egliſes. Les Proteſtans d'Artois à leur exemple commirent les mêmes cruautez. Ces
AN. deſordres & ces violences exciterent
1578. parmi eux un tiers parti de Mécontens. Le Duc d'Alençon voyant qu'il ne faiſoit point en Flandre les progrés qu'il eſperoit, s'en retourna en France. Le Duc Caſimir ſe retira pareillement en ſon païs : ainſi les Flamands ſe

virent

virent tout d'un coup abandonnez de secours. 1578.

Avant que de finir ce qui est arrivé dans les Païs-Bas, je ferai l'éloge de la fille d'un Avocat de Lisle, qui voyant qu'un Capitaine Espagnol s'efforçoit de lui ravir son honneur, aprés s'être long-tems défenduë, tira un poignard qu'il avoit, & lui en perça le sein. Cet Officier bien loin de marquer du ressentiment de l'action de cette amazone, au contraire pour témoigner qu'il la loüoit, voulut avant que de mourir se marier avec elle, & lui laisser par son Contract de mariage tout ce qui lui pouvoit appartenir. Il récompensa & couronna par cette liberalité le merite, le courage & la vertu de cette jeune Demoiselle.

Genereuse action d'une fille.

Pour retourner aux affaires de France, il se rencontra quelques difficultez touchant l'execution du dernier Traité de paix fait à Poitiers : c'est pourquoi le Roi dépêcha l'Evêque de Valence en Languedoc, où il y avoit plus

de bruit qu'ailleurs, afin d'a-
1578. doucir les esprits irritez. Cependant Biron, Lieutenant du Roi en Guyenne, prit plusieurs Villes sur le Roi de Navarre, dont ce Prince se plaignit à Henry III. qui ne lui en fit point de justice : ce qui obligea le Roi de Navarre de lui redemander son épouse, qui lui fut renvoyée contre son gré, & prenoit pour prétexte la débauche qu'il faisoit avec d'autres femmes.

Tandis que la France étoit agitée de guerres civiles, la Cour avoit ses dissentions particulieres. Le 26. Avril il survint une querelle entre le Comte de Quelus, un des Favoris du Roi, & le puîné d'Entragues, appuyé du credit de la Maison de Guise. Le défi étoit de trois contre trois, sçavoir Quelus, Maugiron & Livaron; contre d'Entragues, Riberac & le jeune Schomberg. Ces Seigneurs se battirent avec tant de fureur, que Maugiron & Schomberg moururent sur le champ, & Riberac mourut le jour

ſuivant ; Livaron mourut ſix mois
aprés de ſes bleſſures, & Quelus 1578.
fut bleſſé de dix-neuf coups, dont il mourut enſuite. Saint-Maigrin qui étoit un des Mignons du Roi, fut aſſaſſiné quelque tems aprés : on prétendit que ç'avoit été par l'ordre du Duc de Mayenne.

En ce tems-là on apporta au Parlement pluſieurs Edits burſeaux : cette Compagnie en verifia quelques-uns, & refuſa de verifier les autres ; duquel refus Cliſſon Avocat du Roi, alla rendre raiſon à ſa Majeſté, qui renvoya encore au Parlement les ſieurs de Champuy & de Bellievre, en la preſence deſquels on verifia ces Edits, avec quelque modification.

Institution des Chevaliers du S. Eſprit.

Le Roi inſtitua au mois de Decembre l'Ordre des Chevaliers du Saint Eſprit. Sa Majeſté fut engagée à cela par pluſieurs conſiderations: la premiere étoit en memoire d'avoir reçû deux Couronnes le jour de la Pentecôte, ſçavoir celle de Pologne en 1573. & celle de France en 1574. La ſeconde raiſon étoit

1578. que ce Prince prétendoit par ce moyen réunir au ſein de l'Egliſe tous les Princes & Seigneurs de ſon Royaume, parce que nul ne pouvoit être admis à cet Ordre, qu'il ne fiſt profeſſion de la Religion Catholique. Le troiſiéme motif étoit que l'Ordre de S. Michel étoit alors aneanti, & avili par quelques perſonnes de condition abjecte qui y avoient été admiſes. Le nombre des Chevaliers du Saint-Eſprit eſt de 100. outre les Eccleſiaſtiques, qui ſont quatre Cardinaux, le Grand Aumônier de France, & quatre autres Prelats, outre les Officiers du même Ordre; ſçavoir le Grand-Prevôt, le Maître des Ceremonies, le Grand-Treſorier & le Greffier. Tous les cent furent inſtituez ſous le titre de Commandeurs; car le Roi avoit deſſein de leur aſſigner des Commanderies; mais l'oppoſition du Clergé en empêcha l'execution. Il y eut auſſi un Heraut d'armes & un Huiſſier.

Je paſſerai ſous ſilence les en-

treprises du Maréchal de Bellegarde dans son Gouvernement du Marquisat de Saluſſes, & les eſperances dont il flatta le Duc de Savoye & le Roi de Navarre, puiſqu'elles n'eurent pas beaucoup d'effet; il ſe reconcilia avec la Reine Mere à Montluc en Breſſe,& enſuite il mourut. 1578.

Retour du Duc d'Alençon à la Cour.

Le retour du Duc d'Alençon à la Cour y cauſa beaucoup de joye; & cette ſatisfaction fut d'autant plus grande, que ce Prince n'y étoit pas attendu. Buſſy d'Amboiſe ſon Favori, avoit fait tout ce qu'il avoit pû pour empêcher le Duc d'y retourner. Ce Seigneur fut tué quelque tems aprés en la maiſon du Comte de Montſoreau & par ſes ordres, parce qu'il avoit été averti qu'il devoit cette nuit-là coucher avec ſa femme. On parle de Buſſy d'Amboiſe comme d'un homme d'un ſingulier merite & d'un grand courage,& qui ſans ſes débauches auroit été ſans doute mis au nombre des Heros de ſon ſiecle.

Mort de Buſſy.

1578. Le Duc de Savoye voulut en ce tems-là se rendre maître de Geneve, & l'assujettir à sa domination ; mais le Roi qui connoissoit l'interêt qu'il avoit de faire ensorte que cette Ville demeurât toûjours en sa protection, étant comme une barriere entre la France l'Allemagne, s'opposa au dessein du Duc de Savoye. Chacun sçait que les Evêques de Geneve étant en different avec les Comtes pour raison de la domination de la Ville, appellerent à leur secours un Cõte de Savoye, auquel ils donnerent la méme autorité que possedoient auparavant les Comtes de Geneve. Mais les Cõtes de Savoye abusās de leur puissance, & traitant tyranniquement les Genevois, ils rappellerent leurs Comtes, qui enfin en furent chassez par les Comtes de Savoye. Amé de Savoye supportant impatiemment que l'Evêque de Geneve eût toute l'autorité, obtint de l'Empereur Charles IV. d'être Vicaire de JESUS-CHRIST à Geneve, & que l'Evêque lui seroit soûmis; à quoi les Evêques ont continuellement

Origine de Geneve & de son Gouvernement.

réſiſté. Amé VIII. de Savoye, neveu du premier, obtint du Pape Martin V. la juriſdiction temporelle dans Geneve; mais il n'en a pu joüir, ni ſes ſucceſſeurs, tranquillement, ni les Evêques non plus, s'étant toûjours traverſé les uns les autres, & en ayant été privez & dépoüillez tous deux par les Calviniſtes, qui s'en emparerent du regne de François Premier, & y établirent une Republique qui s'eſt miſe ſous la protection de France, & qui s'y eſt toûjours maintenuë & conſervée juſqu'à preſent. 1578.

Henry III. voyant que depuis la Journée de Saint. Barthelemy, quoiqu'arrivée ſous le Regne de Charles IX. il avoit attiré ſur lui la haine des Religionnaires, ſe reſolut de procurer la paix aux François. C'étoit auſſi le ſentiment de la Reine; & pour executer ce deſſein, elle alla trouver le Roi de Navarre à Nerac, où le Prince de Condé & les Religionnaires envoyerent des Députez; & il y eut un accord conclu le dernier jour de AN. 1579. Traité de Nerac.

1579. Janvier, par lequel on interpreta, & même on augmenta le dernier Edit fait à Poitiers en faveur des Religionnaires. Ce Traité fut fait contre l'intention des Ligueurs Catholiques, & les Huguenots mêmes s'en défierent, & crurent que c'étoit un piege pour les surprendre ; ensorte qu'ils renouvellerent pour la huitiéme fois la guerre contre le Roi. L'armement des Religionnaires donna lieu à sa Majesté de se tenir sur ses gardes. Elle dressa deux Armées, dont le Duc de Mayenne en commandoit une en Dauphiné, & le Maréchal de Matignon avoit la conduite de l'autre en Picardie. Le Duc de Mayenne réduisit tout le Dauphiné à l'obéïssance du Roi : & de l'autre côté le Maréchal de Matignon se rendit maître de la Fere. Le Maréchal de Biron fit aussi plusieurs exploits considerables en Guyenne ; il défit 3000. hommes des troupes du Roi de Navarre dans un combat prés de Monterabel, auquel les fils du Marquis de Trans, parens de ce Roi, furent tuez, & il envoya

Defaite des troupes des Ennemis prés de Monterabel.

même quelques volées de canon jusqu'à Neroé, où la Reine Marguerite qui y étoit s'en offensa, parce qu'elle disoit avoir parole que l'on n'approcheroit pas plus de trois lieuës du lieu où elle seroit. Le Duc d'Alençon qui desiroit retourner en Flandres, voulut faire la paix avec les Religionnaires avant que de partir : elle fut concluë & arrêtée à Fleix, Château situé sur la Dordogne, & verifiée au Parlement un mois aprés.

1579.

An. 1580.

Paix de Fleix.

Le Roi voulant faire connoître à ses peuples qu'il sçavoit aussi-bien rendre la justice, que remporter des victoires, établit des Grands-Jours à Poitiers, & donna des Commissaires pour travailler à la Coûtume de Paris, qui doit être regardée comme la Loy de tout le Royaume.

La France fut affligée de deux maladies tres-fâcheuses, & qui eurent des suites funestes & dangereuses : la premiere étoit la coqueluche, qui ne dura que six mois : la seconde étoit la peste, qui pendant quatre ans ravagea tellement le

Royaume, qu'elle en emporta la
1580. quatriéme partie.

Comme les guerres étoient continuelles, le Roi se trouvoit obligé à de grandes dépenses : c'est pourquoi sa Majesté cherchoit toutes sortes de moyens pour trouver dequoi les soutenir : Elle fit encore des Edits bursaux, qu'elle alla elle-même faire verifier au Parlement. On remarqua que Monsieur de Thou premier President, ne pouvant résister à la presence du Roi, eut la hardiesse de dire, que par la Loy qu'imposoit sa Majesté, qui est l'autorité absoluë, ces Edits pouvoient passer ; mais qu'ils devoient être refusez selon la Loy du Royaume, qui a son fondement sur l'équité & sur la raison. Le Roi aprés avoir levé des sommes considerables par le moyen de ces Edits, voulut encore tirer de l'argent des Financiers : il établit pour cet effet une Chambre Royale ; mais les Financiers s'en garantirent par une composition qu'ils firent avec sa Majesté. On dit que les François se seroient consolez de donner beau-

AN. 1581.

Discours hardi du premier President de Thou.

coup de sommes au Roi ; mais ils suportoient impatiemment que les deniers étoient employez pour remplacer les dépenses considerables qu'il avoit faites en mariant Joyeuse son Mignon à une de ses sœurs, au mariage duquel sa Majesté avoit consumé quatre millions. 1581.

Henry III. donne du secours au Roi de Portugal.

La France donna secours en ce tems-là à Antoine Roi de portugal, fils de Sebastien, contre le Roi d'Espagne, qui se vouloit emparer de son Royaume. Henry III. envoya ses troupes au Roi de Portugal en consideration de la Reine Mere, qui prétendoit avoir quelque droit sur cette Couronne-là ; mais leur entreprise ne fut pas heureuse, ayant été defaites à la premiere expedition.

Retour du Duc d'Anjou en Flandres.

Le Duc d'Anjou frere du Roi retourna en Flandres, où il étoit souhaité par les Etats, qui lui accorderent le titre de Prince des Païs-Bas, afin de l'engager à se declarer leur Chef, pour s'affranchir de la tyrannie Espagnole. Le Prince de Parme y faisoit de grands pro-

—— grés, & la Flandre êtoit reduite à
1581. un fâcheux état. On croyoit que ce Prince attendroit le Duc d'Anjou pour le combattre, mais il se retira à Valencienne, & quitta le siege de Cambray, où ce Prince fut reçu comme Souverain, & Protecteur de la liberté du Païs. L'Archiduc Mathias qui n'étoit déja pas fort content du commandemẽt que les Etats de Flandre avoient accordé au Prince d'Orange, se retira, apprenant le titre de Prince des Païs-Bas qu'ils avoient donné au Duc d'Anjou. Les Etats des Provinces avant que d'avoir recours à ce Duc, & avant que de l'engager à prendre leur protection contre l'Espagne, declarerent: *Que le Roi Philippe II. étoit déchû de la Souveraineté des Païs-Bas par son mauvais & tyrannique gouvernement.* Le Duc d'Anjou qui connut qu'il y avoit de la desunion parmi

Le Duc d'Anjou Angle-terre.

les Capitaines de ces troupes; & jugeant qu'il y auroit du danger de s'engager plus avant, se resolut de faire un second voyage en Angleterre, pour revoir sa Maîtresse la

Reine Elisabeth, à qui il avoit fait sa cour, & donné des marques de sa passion dés l'année precedente. Ce Prince étoit si-bien dans les bonnes graces de cette Reine, qu'il en reçût un anneau pour gage de sa foy : mais toutes ces démonstrations d'amitié de la part d'Elisabeth n'eurent aucun effet ; car on pretend que ne pouvant avoir d'enfans sans encourir danger de sa vie, elle ne voulut plus consentir à la recherche du Duc d'Anjou. Le Duc de Nevers fit publier un Manifeste en ce tems-là, par lequel il prétendit prouver qu'il avoit droit sur les Duchez de Brabant & de Limbourg, & sur la Ville d'Anvers : neanmoins il s'en désista en faveur du Duc d'Anjou. Aprés que ce Prince eut conclu son mariage avec Elisabeth Reine d'Angleterre, il retourna en Flandre, & passa à Anvers, où il fut proclamé Duc de Brabant. Le Prince d'Orange par honneur lui mit le bonnet ducal & le manteau qui étoit de velours rouge cramoisi fourré d'hermines ; & ensuite les Etats declarerent le

1581.

Le Duc d'Anjou proclamé Duc de Brabant.

1581. Duc d'Anjou Marquis du Saint-Empire. Comme le Prince d'Orange devoit avoir des ennemis, & principalement les Espagnols, parce qu'il soutenoit les Flamands dans leur révolte contre Philippe II. il fut assassiné à Anvers dans sa maison à table au mois de Mars par un nommé Taurigny, valet d'un certain Banquier que l'on accusoit d'avoir empoisonné Dom Juan d'Autriche. Cet assassin fut pris avec Antoine Veneto & Antoine Gimerman leur Confesseur, tous complices de cette action : ils furent executez à mort, leurs membres mis par quartiers & exposez en un lieu public pour servir d'exemple. Le peuple qui crut que le Duc d'Anjou étoit auteur de cet assassinat, parce que celui qui l'avoit commis étoit habillé à la Françoise, courut sus aux François, & assiegea ce Duc dans son Hôtel ; & sans que le Prince d'Orange qui sçavoit la verité, n'eût assuré que le Duc d'Anjou n'avoit eu aucune part à l'assassinat commis en sa personne, les Bourgeois d'An-

Assassinat du Prince d'Orange.

vers auroient vengé ſur ce Duc
cette action. Les Eſpagnols qui 1581.
avoient de la haine contre le Duc
d'Anjou à cauſe qu'il favoriſoit les
Païs-bas dans leur rebellion, ſuſciterent
Nicolas Salſede, originaire
d'Eſpagne, à attenter à la vie de ce
Prince, & afin de faire mieux réüſſir
ſon deſſein, il ſe donna à ſon
ſervice avec un Regiment qu'il
leva à ſes dépens: neanmoins Dieu
permit que ſa conſpiration n'eut
point d'execution. Il fut mené à Puni-
Paris, & le Parlement lui fit ſon tion de
procés. On prétend que dans ſes Salſede.
interrogatoires il dit des choſes
qui firent craindre pour la perſonne
de Henry III. il fut tiré à quatre
chevaux. On avoit pris avec
Salſede un Italien nommé Baſa, duquel
on eſperoit découvrir beaucoup
de complices de cette action,
& même d'un complot qu'il avoit
fait de livrer quelques places des
Païs-Bas au Duc de Parme: comme
il ſe tua lui-même en priſon, &
que Salſede varia deux ou trois
fois dans ſes interrogatoires, on ne
put rien découvrir de certain.

1581. Nous avons dit ci-devant que Catherine de Medicis avoit de grandes prétentions ſur le Portugal;& dans le deſſein qu'elle avoit de les faire valoir,elle engagea Antoine de venir en France, dans l'eſperance de lui faire fournir des troupes par le Roi ſon fils ; en quoi elle ne fut pas trompée,comme nous verrons. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne ſe plaignit à Henry III. de la bonne reception qu'il avoit faite à Antoine , & inſiſta fort à ce que ſa Majeſté le chaſſât de ſon Royaume : mais elle lui répondit qu'elle ne pouvoit violer le droit des gens , ni refuſer ſon azile & ſa protection à un Prince infortuné qui ſe jettoit entre ſes bras. Stroſſi Amiral de France, eut ordre d'équiper une Flotte , & d'aller au ſecours d'Antoine ; mais elle fut malheureuſement défaite par les Eſpagnols commandez par le Marquis de Sainte-Croix. Nôtre Amiral fut fait priſonnier ; & comme il fut cõduit devant l'Amiral d'Eſpagne , il le regarda avec un œil fier & de mépris, & ordonna qu'on

Défaite de la Flotte de Frãce au ſecours d'Antoine.

l'éloignât de sa presence : sur cet ordre un soldat Espagnol eut l'insolence de poignarder l'Amiral de France, & de le jetter dans la mer. Sainte-Croix fut blâmé d'en avoir ainsi malhonnêtement usé envers Strossi, qui étoit un Seigneur d'un grand merite, & que la mauvaise fortune seule, & non le défaut de courage, avoit fait son prisonnier. Mais la réputation de l'Amiral d'Espagne fut encore plus ternie, lorsqu'aprés avoir fait mener dans Villefranche tous les prisonniers François, qui étoient au nombre de trois cens, il les condamna à mort, & les fit executer en sa presence, sous prétexte qu'il les accusoit d'être ennemis du cõmerce & du repos public, & comme fauteurs des rebelles. On dit que le Marquis de Sainte-Croix commit cette action contraire au droit de la guerre & au droit des gens, au préjudice des remontrances des Vieilles Bandes Espagnoles, qui lui demanderent avec instance la conservation de la vie des gens qui s'étoient courageusement défẽdus,

1581.

Mort funeste de Strossi.

AN. 1582.

1582. & dont la valeur & la vertu devoient plûtôt être récompensées que recevoir de si injustes, & de si indignes & cruels traitemens. On reprocha à nôtre Amiral de n'avoir pas mené avec lui dans cette expedition plusieurs braves gens qui avoient accoûtumé de l'accompagner dans toutes ses plus importantes expeditions, parce qu'il ne vouloit pas leur faire part du butin qu'il esperoit y faire. Ce Strossi étoit fils de Pierre Strossi Maréchal de France, qui avoit été tué au siege de Thionville; & il descendoit de Philippe, qui n'ayant pû délivrer la Republique de Florence sa patrie, de la tyrannie & de l'esclavage auquel on l'avoit asservie, étant tombé entre les mains de son ennemi, prit l'épée d'un soldat qui le gardoit dont il se tua, aprés avoir écrit ces Vers de Virgile que l'on trouva sur sa table aprés sa mort.

Courageuse action de Philippe Strossi, ayeul de l'Amiral.

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor.

C'est à dire, *Je souhaite qu'il sorte*

quelqu'un de moi qui vengè mon infortune, qui affranchiſſe ma patrie de la ſervitude. Les François n'en uſerent pas ſi cruellement envers les priſonniers Eſpagnols qu'ils avoiét fait dans le combat dont je viens de parler ; puiſqu'ils leur donnerent la vie, & enſuite la liberté ; & ils montrerent par cette action, que comme leurs Rois étoient fort élevez au-deſſus des autres Souverains de la terre, tant par leur antiquité que par leur dignité & leur grandeur, ils ſurpaſſoient auſſi les autres Nations en generoſité & en valeur. Antoine ayant perdu toute eſperance de recouvrer ſon Royaume, revint en France, en attendant quelque favorable conjoncture ; & en 1588. appuyé des forces de la Reine Elizabeth, il fit encore une tentative, qui lui ayant auſſi mal mal réüſſi que la premiere, il retourna encore en ce Royaume, où il finit ſes jours ſous le regne ſuivant. Cette année fut remarquable par la reformation du Calendrier Romain : on regla l'année à 365. jours & ſix heures. Pluſieurs Ma-

1582.

Reformation du Calēdrier Romain.

thematiciens furent employez à cet
1582. ouvrage: Et le Pere Clavius Jesuite, un des premiers hommes de son tems pour cette science, donna tous ses soins à cette reformation. Tous les Etats Catholiques se sont conformez à cette supputation, & à cette correction & reforme. Comme l'année étoit composée de 365. jours & six heures, & qu'en quatre années les six heures font un jour, cela a donné lieu de mettre une année Bissextile.

La France souffrit en ce tems-là une perte tres-considerable par la mort de Loüis Duc de Montpensier, d'Artus de Cossé Maréchal de France, & de Christophle de Thou premier President, qui prédit avant que de mourir tous les malheurs qui sont arrivez depuis. Il laissa Auguste de Thou son fils, dont les ouvrages ne peuvent être assez admirez, & qui lui ont acquis une réputation qui durera autant que le monde. Achilles de Harlay succeda à Christophle de Thou ; & l'on connut par ce choix que le Roi avoit rendu justice au merite

Eloge d'Achilles de Harlay.

de ce grand personnage. La Charge que possedoit cet illustre Magistrat se trouve aujourd'hui remplie avantageusement par un de ses descendans, qui a herité de son nom, de ses biens, de sa gloire & de sa vertu. 1582.

L'on avoit dés l'année précedente découvert que les Espagnols par le moyen du Duc de Savoye, vouloient faire quelque entreprise sur les Provinces de Dauphiné & de Provence; ce qui obligea le Roi de renouveller alliance avec les Suisses, qui avoient aussi interêt de se fortifier contre ce Duc & contre l'élevation de la Maison d'Autriche: Et il s'assura des alliances d'Angleterre & de Dãnemarck. 1583.

Le Roi renouvelle alliance avec les Suisses.

Plusieurs Livres s'imprimerent durant tous ces tems à l'avantage de la Maison de Lorraine, & contre l'hõneur de la Race des Capets; il y eut même des Auteurs assez hardis qui noircirent la réputation d'Henry III. qui qualifierent ses devotions de sacrileges, & même ils oserẽt avãcer que l'on pouvoit tuer un Roi quand il étoit devenu tyrã.

1583. Livres injurieux à la memoire d'Henry III.

Ils dépeignirent ce Prince avec des couleurs si noires, qu'ils inspiroient aux esprits credules que sa mort ne pouvoit être qu'un sacrifice agreable à Dieu. Mais ces Livres furent regardez comme séditieux;& l'on pretéd que ces Libelles sortoient du cabinet des Religiõnaires. Il n'y a personne de bon sens,& bon politique, qui approuve la proposition de se défaire d'un Prince legitime quand on croit qu'il est un tyran ; parce que cette liberté seroit d'une dangereuse consequence pour les Etats. Et si cette proposition en quelques rencontres pouvoit être admise, & qu'elle pût être avantageuse à des peuples ; en mille autres occasions elle ne pourroit être que tres-funeste, & produire des effets capables de renverser & de détruire des Etats, & de troubler la tranquilité publique.

Le Duc d'Anjou qui étoit dans les Païs-Bas, n'ayant pas du Roi son frere tous les secours d'argent & d'hommes qu'il esperoit, ne faisoit pas de grands progres. Les

jalousies que le Conseil d'Espagne faisoit naître dans l'ame d'Henry III. contre ce Duc, & la crainte qu'il avoit de sa trop grande élevation, étoient cause qu'à la Cour de France on ne lui accordoit rien de ce qu'il demandoit. Cependant Catherine de Medicis qui avoit de l'ambition, auroit été fort aise que ce Prince eût fait réüssir ses desseins; & elle lui conseilloit de se saisir de quelques Villes principales sur les Flamands, afin d'établir sa domination plus solidement; mais beaucoup de choses s'opposoient à l'execution de ce dessein hardi. Le Duc d'Anjou étoit au milieu de deux Religions qui étoient ennemies l'une de l'autre, & qui se choquoient en toute occasion. Le mécontentement des Capitaines, les plaintes des troupes qui n'étoient point payées, & les défiances naturelles & brutales que les Flamans avoient de la conduite des François, étoient de grands & de fâcheux obstacles. Le Roi de Navarre de son côté faisoit tous ses efforts pour engager

1583.

Henry III. à ſeconder les bonnes
1583. intentions de ſon frere. Il s'offrit lui-même d'aller porter la guerre en Eſpagne, afin de rendre le parti du Duc d'Anjou plus fort dans les Païs Bas : il propoſa à ſa Majeſté pour ſeureté de ſa parole, de ne compoſer ſon armée que de Suiſſes & de Reîtres alliez à la France, & de François ; d'en donner le commandement & la conduite à un Maréchal de France, & de mettre en ſes mains la Reine Marguerite ſa ſœur, & le Prince de Condé, pour ſervir d'ôtages. Mais bien loin que ces offres fiſſent quelque effet avantageux, au contraire elles firent naître de la défiance dans l'ame du Roi, qui crut que ces propoſitions marquoient la trop grande union qu'il y avoit entre ſon frere & le Roi de Navarre. Ce qui manquoit encore au Duc d'Anjou étoit un bon conſeil ; il ne prenoit avis que de gens ſans experience & ſans foy, & qui n'étoient pas dignes ni par leur naiſſance ni par leur merite, d'approcher d'un ſi grand

grand Prince, & d'être honorez de son estime & de son affection. 1583.
Il se saisit d'abord de Dunquerque, de Dixmude, Terremonde, Vilvoorde, Aloſt, & de Menin; mais son entreprise manqua sur Oſtende & sur Bruges : Et comme les Flamans furent informez par quelques-uns qu'ils arrêterent à Bruges du parti du Duc d'Anjou, de sa conspiration sur leurs Villes, & même qu'il desiroit s'emparer d'Anvers, & se saisir de la personne du Prince d'Orange, afin de se rendre maître de leurs Etats ; ils se mirent en armes. Cependant ce Duc marcha vers Anvers ; & ses gens s'étant saisis de la porte de Kornebourg, ils commencerent à crier: *Tue, vive la Messe, & Ville gagnée* : ce qui surprit fort les Bourgeois, qui sortirent de leurs maisons ; ils tendirent des chaînes, dresserent des barricades, poserent des Corps-de-garde en toutes les places publiques;& les femmes & les enfans jetterent des pierres & des pavez du haut de

Exploits du Duc d'Anjou.

leurs fenêtres en bas sur les Fran-
1583. çois. Fervaque qui y étoit entré avec cent Chevaux, y fut arrêté par des Compagnies Bourgeoises; & non seulement il ne put passer plus avant, mais le Prince d'Orange même qui courut au bruit l'enveloppa avec quelques troupes qu'il avoit, & le fit prisonnier. Cet avantage fit reprendre courage aux Bourgeois, qui coururent sus aux François avec une extrême vigueur. Les Suisses se mirent en état de les secourir, mais ils furent arrêtez à la porte par les Bourgeois, qui chargerent dessus. Le Duc d'Anjou qui ne sçavoit pas le peril où étoient ses troupes, n'y donnoit pas tous les soins qu'il devoit; mais il n'étoit plus tems alors, car les Bourgeois étoient devenus les maîtres: neanmoins comme ils virent que personne ne résistoit plus, ils épargnerent le reste des François; & le Prince d'Orange eut soin des blessez, & renvoya au Duc d'Anjou avec beaucoup de courtoisie les prisonniers. Ce Prince

connoiſſant que ſon coup étoit
manqué, & que ſon entrepriſe 1583.
ſur Anvers avoit été inutile & à ſa
confuſion, il ſe retira au Château de Berxen avec ſes troupes, qui n'étoient plus que de 1000. hommes : Et enſuite il écrivit aux Etats, & leur repreſenta les ſervices que lui & la Nation Françoiſe leur avoient rendus, & que pour toute récompenſe, il n'en avoit reçû que de tres-fâcheux traitemens : Qu'il étoit fâché de l'entrepriſe que ſes troupes avoient faite, mais qu'il n'y avoit eu aucune part ; & que le ſeul mépris & les indignitez que leur avoient fait les Bourgeois d'Anvers, avoient animé ſes gens, & les avoient obligé pour repouſſer l'injure qui leur étoit faite, de prendre les armes contre eux, & de les traiter comme ennemis : Qu'il n'avoit pourtant pas changé de ſentimét pour les Etats, & qu'en toutes occaſions il leur donneroit des marques de ſa bonne intention. Les Etats arrêterent de lui envoyer des Députez ; & le Prince

d'Orange fut d'avis de lui donner
1583. des vivres & à ses troupes. Cette faveur n'ayant duré que fort peu de temps, son Armée songea à se rendre le plûtôt qu'elle pourroit à Terremonde, où elle arriva aprés avoir essuyé beaucoup de difficultez & de fatigues. Et enfin les Etats pour engager le Duc d'Anjou à ne point livrer aux Espagnols les Places qu'il tenoit, firent un Traité avec lui, par lequel ils lui promirent de lui fournir 90000. florins pour payer son Armée; moyennant quoi il se retireroit à Dunquerque, en attendant que l'on eût fait un autre accommodement; & cependant, qu'il remettroit Terremonde & Dixmude és mains des Etats. Le Duc d'Anjou aprés avoir demeuré quelque tems à Dunquerque, s'embarqua au mois de Juin pour venir à Calais. Biron à qui ce Duc avoit laissé le commandement de ses troupes, aprés avoir connu qu'il n'y avoit plus d'esperance de faire aucun progrés, l'alla joindre : ce qui

donna lieu aux Eſpagnols de s'emparer de Nieuport, Furnes, Dixmude, Bergue-Saint-Vinox, & Menin. 1583.

La Reine Marguerite n'avoit point d'affection pour le Roi ſon frere, & elle portoit une ſi grande haine à ſes Favoris, qu'elle ne pouvoit s'abſtenir de parler contr'eux en toutes rencontres, & même elle n'épargnoit pas Henry III. ce qui le mit en une telle colere, qu'aprés l'avoir obligée de ſortir de la Cour, il fit arrêter ſa litiere auprés de Palaiſeau. On fit l'injure à cette Princeſſe de lui faire ôter ſon maſque, & de ſe ſaiſir de ſon Ecuyer, de ſon Medecin, de ſon Apoticaire, & de deux ſes Dames; de les mener tous priſonniers, & de les interroger. Le Roi de Navarre ſe plaignit publiquement de la maniere injurieuſe dont on avoit traité ſon épouſe; il en écrivit au Roi, & le pria de l'informer des motifs qui l'avoient obligé d'en uſer ainſi: mais ce Prince ne lui donna aucune ſatisfaction ſur

Injure faite à la Reine Marguerite.

—— ce ſujet, & il le pria ſeulement
1583. de reprendre la Reine Marguerite ſa ſœur : mais le Roi de Navarre délibera long-tems avant que d'y conſentir, quelque inſtances & quelque violentes ſollicitations qu'on lui fiſt de la part d'Henry III. ſon beau frere : Enfin il s'y reſolut, en proteſtant toutefois que ſon action n'étoit pas abſolument volontaire. Ce Prince auroit bien voulu que le Roi lui eût fait quelque juſtice de l'injure faite par ſon ordre en la perſonne de la Reine Marguerite ſon épouſe, & ne pas connoître les débauches de cette Princeſſe, qui n'étoient que trop publiques. Henry III. lui fit reproche en preſence de ſa Cour de ſes amours avec Jacques de Harlay de Chanvallon, & de la conduite de certaines Demoiſelles que la Reine Marguerite avoit auprés d'elle, qu'il diſoit n'être pas d'une vertu trop auſtere.

Comme les Finances du Roi étoient fort épuiſées, ſa Majeſté fit une Aſſemblée de Notables à

Saint-Germain en Laye, afin de trouver des moyens de pourvoir aux besoins de l'Etat, & aussi pour remedier aux abus qui se commettoient dans l'administration de la Justice & dans la distribution des Finances : Mais comme cette Assemblée ne produisit pas un grand effet, le Roi fit quatre Conseils ; sçavoir le Conseil des Affaires étrangeres, le Conseil des Parties, le Conseil des Finances, & le Conseil d'Etat Privé. 1583.

Mort du Chancelier de Birague.

Le Chancelier de Birague mourut le 23. Novembre, orné de la pourpre Romaine, mais dépoüillé des Sceaux de France. On dit de lui qu'il étoit mort Cardinal sans titre, Prêtre sans benefice, & Chancelier sans Sceaux ; car le Roi les avoit donnez au sieur de Chiverni, qui ensuite lui succeda en la dignité de Chancelier. Quoique Birague n'eût pas remporté en mourant toute l'estime possible, on ne laissa pas de lui faire des funerailles tres-magnifiques. Les Princes de la Maison de

Bourbon y menerent le deüil, le
1583. Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aydes, l'Université de Paris, & la Ville y assisterent ; & le Roi honora la ceremonie de sa presence, y étant en habit de penitent blanc. Le Chancelier de Birague, quoiqu'il n'eût point d'étude, avoit passé pour un fin politique & tres-habile, & consommé dans les affaires d'Etat ; mais pliant comme un roseau à tout ce que la Cour desiroit de lui : il se montra si dévoüé aux volontez du Roi, qu'il executa toûjours aveuglément ses ordres, sans se donner jamais la liberté de lui faire des remontrances, & sans lui representer la consequence des Edits que sa Majesté desiroit qu'il scellât.

La Ligue dans son origine paroissoit juste, parce qu'elle sembloit avoir été établie pour resister à l'union qui venoit d'être faite par les Religionnaires & par les Catholiques mécontens, & qui ne pouvoit être que tres-préjudiciable à l'Etat: mais la suite fit juger

le contraire ; en ce que le nom du Chef qui faisoit agir les ressorts & les mouvemens de cette Ligue, étoit caché. 1583.

La mort du Duc d'Anjou arrivée en ce tẽs-là, changea de face les affaires du Royaume; & cõme on voyoit l'heritier présõptif de la Couronne fort éloigné, chacun y aspiroit. Le Duc de Guise fut le premier qui en côçut le dessein; il crut qu'avec l'Armée de France dont il avoit le commandement alors, il le pouvoit facilement executer : Et pour mieux faire réüssir son entreprise; il fit ensorte que le Pape excommuia le Roi de Navarre & le Prince de Condé, comme des Heretiques relaps; & parce qu'Hẽry III. étoit hors d'esperance d'avoir des enfans, il fit reconnoître le Cardinal de Bourbõ pour premier Prince du sang, parce qu'il vouloit lui faire épouser Catherine sa sœur. Il fut aisé au Duc de Guise d'engager la Reine-Mere dans son parti, parce qu'elle haïssoit le Prince de Condé, & qu'elle montroit autant d'affection aux enfans de sa fille & du Duc

1583. de Lorraine, que si elle avoit été leur propre mere. Le Duc de Guise eut l'adresse de ne découvrir à la Reine qu'une partie de ses intentions, parce que se voulant toûjours maintenir dans le maniment des affaires, elle s'y feroit opposée, au lieu de contribuer à les faire réüssir. Ce Duc attira encore à son parti Philippe II. Roi d'Espagne, en lui témoignant qu'il seroit l'extirpateur de l'heresie, & qu'il aideroit sa Majesté Catholique des armes de France pour lui conserver les Païs-Bas, qui avoient commencé à secoüer le joug de sa domination. Il se fit un Traité entr'eux à Joinville dans lequel entrerent les Ducs de Mayenne, de Lorraine, de Mercœur & de Nevers: il n'y eut que le Duc de Nevers qui ne se montra pas si zelé que les autres d'entretenir cet accord. Ils s'obligerent tous par ce Traité de contribuer de leurs biens & de leurs personnes pour faire la guerre aux Religionnaires, & extirper & détruire l'heresie; & Philippe II. promit

Le Duc de Guise & les Princes Lorrains font un Traité avec Philippe II.

de fournir au Duc de Guiſe cinquante mille écus par mois. Le 1583. Roi étoit fort informé de toutes ces intrigues, & du deſſein que le Duc de Guiſe avoit de ſe ſervir de Charles Cardinal de Bourbon, pour ſe mettre la Couronne ſur la tête aprés la mort de ſa Majeſté, ou au moins la faire paſſer dans ſa famille. Ce fut pour cette raiſon qu'Henry III. ne ſongea plus qu'à faire approcher de lui le Roi de Navarre, afin de rompre toutes les meſures du Duc de Guiſe; mais comme ſa Majeſté ſe perſuadoit que ſon beau-frere ſeroit plus agreable à la Cour & aux François s'il étoit Catholique, elle lui envoya le Duc d'Eſpernon, qui fit tous ſes efforts pour convaincre ce Prince qu'il étoit de ſon interêt de ſe faire de la Religion Romaine, & qu'il n'y avoit preſque que cette voye qui pût le mettre plus en état de lui faire paſſer le Sceptre entre les mains aprés la mort d'Henry III. & pour diſſiper toutes les factions, & vaincre tous les obſtacles qui s'oppoſeroiēt

Le Roi envoye le Duc d'Eſpernon au Roi de Navarre.

à cette entreprise : Que le Roi vo-
1583. yoit bien qu'il n'auroit point d'enfans, & que le Roi de Navarre devoit songer de bonne-heure à se faciliter les moyens pour posseder une Couronne qui lui appartenoit par le droit de sa Naissance ; mais que les cabales & les factions dont ce Royaume étoit fort agité & partagé, pouvoient lui enlever. Toutes ces considerations ne firent aucune impression sur l'ame du Roi de Navarre, soit qu'il en fût détourné par ses Ministres qui lui faisoient un point d'honneur & de conscience tout-ensemble, de demeurer ferme dans sa Religion; soit que ce Prince se défiât d'Hery III. & ne voulût par-là détacher ses fideles & ses anciens amis de son service. Cette ambassade n'eût pas seulement l'effet que le Roi en esperoit ; mais même elle allarma les Eglises Reformées, chagrina les bons Catholiques, qui voyoient que le Roi de Navarre se tenoit opiniâtre & ferme dans sa nouvelle creance, & donna même sujet aux Liguez de déclamer contre

la conduite d'Henry III. en donnant à la commission & au voyage 1583.
du Duc d'Espernon, une interpretation contraire à son intention & à sa pensée. Ils publioient que sa Majesté avoit accordé sa protection à Geneve, infectée du Calvinisme, & qu'il avoit reçu l'Ordre de la Jarretiere d'Elisabeth Reine d'Angleterre, que l'on sçavoit être dans une nouvelle Religion contraire & opposée à la Catholique. Cependant Henry III. permit aux Religionnaires de tenir leur Assemblée à Montauban, où ils traiterent des moyens de ruiner la Ligue. Ils se promettoient que sa Majesté les favoriseroit, à cause de la haine qu'elle portoit au Duc de Guise, qui en étoit le Chef, & aussi par des raisons de politique, puisque la Ligue diminuoit l'autorité Royale. D'un autre côté le Roi de Navare pour contrecarrer la Ligue, fit une contre-Ligue avec la Reine d'Angleterre, qui lui promis 500. Reîtres, 4000. Suisses, & 12000. Anglois. Le Comte Palatin, le Duc Casi-

mit & le Duc de Pomeranie s'en-
1583. gagerent d'envoyer aux Navarrois 4000. Reîtres chacun, le Landgrave de Hesse 2500. le Duc de Virtemberg 2000. les Seigneurs des Ligues des Cantons 5000. Suisses, & les Ecossois, 2000. hommes; les Religionnaires François offrirent de fournir de leur part une armée de 25000. hommes de pied & 4000. chevaux.

On se plaignoit beaucoup du Gouvernement: on disoit que le Roi avoit fait des Edits pour plus de cinquante millions, dont il n'en étoit pas entré le tiers dans ses coffres; & que les seuls dons & récompenses montoient à plus de dix millions. Ces plaintes qui n'étoient pas sans fondement, engagerent sa Majesté de supprimer soixante Edits qu'elle avoit fait verifier au Parlement, & de diminuer les Tailles de 700000. livres. Elle donna quelque moderation à ses excessives dépenses, & établit une Chambre Royale pour la recherche des abus commis dans les Finances.

Comme le Roi ne pouvoit avoir avantage sur le Duc de Guise par la force des armes, il se resolut de se saisir de sa personne ; & comme ce Duc eut avis que le Duc d'Espernon se mettoit en état de le surprendre afin de l'arrêter, il se retira avec son Armée dans son Gouvernement de Champagne, où le Cardinal son frere le vint trouver ; & ils arrêterent de faire éclater la Ligue. Pour rendre cette action plus autentique, on proposa au Pape Gregoire XIII. de la confirmer par une Bulle ; neanmoins soit qu'il ne voulût pas attirer sur lui la haine des Protestans, ou par quelque autre consideration, il refusa de l'autoriser par aucune Bulle, ni par aucun Bref. La premiere guerre de la Ligue commença cette année ; & parce qu'elle étoit entreprise sans la participation & l'autorité d'Henry III. on engagea le Cardinal de Bourbon de publier un Manifeste pour en donner à connoître les motifs, qui étoient fondez sur le peu de soin que le Roi avoit pris de faire la guerre aux

1583.

AN. 1585.

Guerre de la Ligue.

1585. Huguenots, ſuivant l'arrêté des derniers Etats; ſur la crainte que les François avoient que la mort d'Henry III. arrivant, le Roi de Navarre qui étoit de la Religion nouvelle, ne ſe mît en état de monter ſur le Trône; ſur les intelligences que l'on avoit en Allemagne pour avoir des forces pour faire la guerre aux gens de bien, & pour détruire la Religion; ſur le mauvais gouvernement & ſur l'abus & l'exceſſive autorité de quelques-uns, qui abuſans du nom du Roi diſpoſoient des graces de la Cour en faveur de leurs partiſans, diſſipoient les Finances, fouloient le peuple, inſultoient la Nobleſſe, empêchoient le libre exercice de la Juſtice, accabloient le Clergé de décimes & de charges extraordinaires, & renverſoient l'ordre de toutes choſes.

Quelques politiques reprocherent à Henry III. de ne s'être pas montré d'abord aux Ligueurs avec un viſage aſſuré & une contenance non tremblante, à l'exemple de Ceſar, qui s'oppoſoit à ſes Le-

gions mutinées que l'autorité de sa presence : au lieu que le Roi 1585.
pour obliger les Ligueurs à se ranger à leur devoir, avoit choisi le parti de la devotion, & de se couvrir d'un sac de Penitent & d'un habit d'Hermite. Il ne falloit pas, disoit-on, qu'il se servît d'abord des voyes de douceur pour les réduire à la raison; mais il devoit employer une resolution ferme, convenable à sa Majesté, & leur faire voir qu'il étoit Roi, qu'il étoit la vraye image de Dieu sur la terre, qui avoit le foudre en main pour abbattre & écraser ceux qui oseroient s'élever cõtre lui, & lui faire la guere. Le Duc de Guise n'avoit alors qu'une armée composée de 2000. Chevaux & 4000. Fantassins; & elle auroit été bien-tôt ruinée, pour peu de résistance que l'on eût apporté: Et l'on dit que le Cardinal de Bourbon avoüa à la Reine-Mere, que si la colere du Roi avoit éclaté dés le commencement que l'orage menaçoit, & s'il eût fait paroître son autorité, la tempête

1585. se seroit dissipée : mais que le Roi avoit voulu endormir cette revolte en flattant plûtôt qu'en commandant, en cedant plûtôt qu'en résistât & qu'en s'y opposant avec vigueur & fermeté;& cela avoit augmenté la hardiesse des Ligueurs, & leur avoit donné occasion de faire des entreprises hardies avec d'autant plus de facilité, qu'ils se persuadoient qu'elles seroient impunies. Le Roi pria la Reine sa Mere d'éloigner l'orage & de conjurer la tempête, & obligea le Duc de Guise à mettre les armes bas,en l'assurant de son amitié, & en lui proposant de lui faire telle part de son Royaume qu'il desireroit, pourvû qu'il le laissât vivre en paix. Mais ce Prince ambitieux étant rempli de grandes esperances, & assuré de son pouvoir, ne doutant plus du succés de son entreprise, & connoissant qu'elle paroissoit avec beaucoup d'éclat, il resolut de la poursuivre avec plus d'hardiesse & d'opiniâtreté. Voilà le raisonnement de ces Politiques, qui paroît fondé & établi sur de veritables rai-

sons : Mais il faut considerer aussi, que le Roi n'avoit pas seulement 1585. alors à combattre ces Ligueurs dans son Royaume ; il étoit encore obligé de soûtenir la guerre contre les Religionnaires qui formoiēt un grand parti, & qui étoient appuyez des Princes Protestans. L'Edit de Juillet de la même année donna beaucoup de credit & d'autorité à la Ligue, & la mit en état de se soutenir. Et c'est ce qui avoit fait dire au Roi de Navarre, qu'Hēry III. avoit fait la paix avec les rebelles, pour ruiner ses sujets & obéïssans serviteurs : car en effet depuis cet Edit les Ligueurs en vertu de Commissions du Roi, leverent en trois mois plus de deniers, que sa Majesté n'en avoit levez en un an. Les Ligueurs ayant pris les armes assiegerent quelques Villes dont ils se rendirent maîtres. Les Provinces de Picardie & de Champagne se declarerent pour la Ligue. Il n'y avoit point dans Paris de Corps ni de Compagnie qui ne contribuât à l'entretien de cette guerre. Les Parisiens ne se

—— contenterent pas d'être entré dans
1585. cette union ; ils députerent vers les Bourgeois de toutes les principales Villes du Royaume, pour les engager à ſe joindre à eux. Le Roi voyant que le parti de la Ligue ſe fortifioit de jour en jour, fit une Declaration contre tous ceux qui s'y rangeroient : mais quelque ſupplice qu'il fût propoſé, cela ne fut point capable d'arrêter le cours des deſordres : & enfin ſa Majeſté ſe vit obligée de prendre les armes, pour faire ce que ſes menaces n'avoient pû produire. Le Duc d'Eſpernon reçut le commandement des troupes du Roi ; on lui eut obligation du bon ordre & des ſoins qu'il donna pour la ſeureté de Mets ; car cette Ville ſeroit tombée en la poſſeſſion de la Ligue, ainſi que Verdun & Toul, dont Guitaut s'étoit ſaiſi. Le Conſeil d'Henry III. n'étoit pas d'accord avec le Duc d'Eſpernon ; le premier, ſoit qu'il craignît la trop grande puiſſance de la Ligue, ou qu'il fût jaloux de la gloire de ce Duc, vouloit que l'on

temporisât ; & l'autre au contraire étoit dans l'impatience que l'on ne fist aucune entreprise considerable. L'incertitude où le Roi étoit, fut cause qu'il envoya la Reine à Epernay pour traiter avec le Duc de Guise : mais cette negociation n'eut aucun succés;& il témoigna qu'il ne pouvoit se resoudre à quitter les armes, que sa Majesté n'eut satisfait à ses demandes. Le Roi de Navarre de son côté auroit bien voulu finir la guerre avec la Ligue,& pour cet effet il fit publier un Manifeste, qui aprés avoir fait voir l'injustice & la hardiesse des armes des Ligueurs, offrit de terminer la querelle tête à tête avec le Duc de Guise ou avec tel nombre de Seigneurs qu'il choisiroit : mais ce n'étoit pas l'intention de ce Duc de mesurer ses armes en un combat singulier avec le Roi de Navarre, & il répondit qu'il sçavoit bien ce qu'il devoit au Prince,qu'il n'avoit rien à démêler avec lui, & qu'il n'avoit pris les armes que pour la défense de la Religion, dans laquelle les bons Fran-

1585.

çois devoient tous s'interesser. Je
1585. ne vous parlerai point de quelques avantages particuliers que les Royalistes eurent au commencement. Comme les Ligueurs étoient divisez alors, il étoit facile de les battre ; le Duc de Montpensier défit 500. hommes commandez par le Baron de Drou ; le Duc de Joyeuse mena battant les troupes du Duc d'Elbeuf depuis la Touraine jusqu'à la Normandie, où enfin elles se dissiperent. Et le Duc d'Espernon aprés avoir été gueri d'un abcés qui lui étoit venu au dessus de la machoire, il attaqua proche d'Orleans 4000.Ligueurs si vigoureusement, qu'il empêcha qu'ils ne formassent un Corps. Mais ensuite le parti de la Ligue se fortifie ; leurs troupes dispersées se rejoignent,& le Duc de Guise à leur tête approche de Paris, où le Roi étoit enfermé ; ce qui le surprit dautant plus, qu'on lui avoit insinué que ce parti étoit extrémement abbatu : & sa Majesté pour se garantir du peril où elle croyoit être, proposa aux Parisiens de quitter

les armes ; ce qu'ils accorderent, pourvû qu'elle abandonnât la protection de Geneve, à quoi sa Majesté consentit. Il fut aussi fait un Edit, qui faisoit défenses à toutes personnes de professer une autre Religion que la Catholique; il enjoignoit aux Religionnaires de sortir du Royaume dans six mois ; il revoquoit les Chambres mi-parties, & il approuvoit la conduite & armement de la Ligue, comme étant faite pour la défense de la Religion. Chacun jugea que cet Edit avoit été extorqué du Roi : car lorsque quelque tems aprés les Princes, les Prelats & Officiers de la Couronne, furent assemblez au Louvre ; sa Majesté leur fit un discours qui témoignoit la résistance qu'il avoit apportée à tout ce qui s'étoit passé ; mais que la fâcheuse conjoncture des tems l'y avoit obligé. En effet, les fins Politiques & les bons François dirent que le Roi devoit compter le 19. jour de Juillet entre les plus malheureux de sa vie, parce que son autorité venoit, pour ainsi dire, d'expirer,

1585.

Edit du 19. Juillet.

—— & que le Parlement en verifiant
1585. cet Edit,avoit aſſiſté en robes d'écarlate aux funerailles de la puiſſance Royale. Et auſſi le Roi n'accordoit pas ſeulement aux Ligueurs tout ce qu'ils demandoient contre les Religionnaires,mais encore des Villes tres-conſiderables en Picardie & en Bretagne pour leur ſervir de retraite;& même des troupes , & le commandement de ces troupes. Juſqu'alors le Roi de Navarre & le Prince de Condé n'avoient point paru ; mais auſſi-tôt qu'ils eurent eu avis de cet Edit, ils ſe liguerent avec le Maréchal de Mommorency , & envoyerent en Allemagne pour lever des Reîtres & des Lanſquenets.

Guerre des Religionnaires en Poitou.

Les Religionnaires firent quelques expeditions en Poitou, qui eurent aſſez de ſuccés.Le Prince de Condé aprés avoir eu quelque avãtage ſur le Duc de Mercœur , forma le deſſein de ſe ſaiſir de laVille d'Angers, qu'il croyoit d'autant plus facilement faire réüſſir,qu'il avoit quelque intelligence dans le Château.En effet il fut pris par adreſſe

par

par Freſne & Rochemorte ; ce qui donna la hardieſſe à Halot, que le 1585.
Duc d'Anjou avoit laiſſé dans Angers un peu avant ſa mort, de vouloir s'en rendre le maître, & de mettre cette Ville entre les mains des Religionnaires. Mais quoique le Comte de Briſſac, qui en étoit Gouverneur, fût abſent, & qu'Avoyne Gentilhomme, Grec de Nation, qui y commandoit à ſa place, eût été tué à la premiere eſcarmouche; neanmoins le peuple qui étoit attaché au ſervice du Roi & aux interêts de la Ligue, ſe mit en armes, arrêta Halot, qui croyoit par ſon credit continuer ſon entrepriſe, & lui demanda l'ordre qu'il avoit de rendre la Ville d'Angers au Prince de Condé ; & comme il ne le put montrer, les Bourgeois ſe jetterent ſur lui, le firent priſonnier, lui firent faire ſon procés comme à un traître à ſa patrie, & il fut condamné d'être rompu vif. Freſne eut la main coupée en ſe prenant aux chaînes de fer du garde-fou d'un pont-levis ; & enſui-

1585. te étant tombé dans le foſſé, il fut achevé de tüer par un cerf privé, qui lui paſſa ſes andoüillettes au travers du corps. A l'égard de Rochemorte, il fut tué d'un coup d'arquebuſe en regardant par un creneau du Château. Les Bourgeois voyant leur Ville délivrée aſſiegerent le Château. Le Prince de Condé y ſurvint avec quelques troupes, aprés avoir laiſſé le reſte devant Broüage ; mais il ſe trouva tellement environné & enveloppé de troupes Catholiques, qu'il fut obligé de ſe ſauver avec la Trimoüille, Clermont & Avantigny, ſes troupes ayant été entierement diſſipées ; & enfin il ſe retira en Angleterre. Cette diſgrace obligea ceux que le Prince de Condé avoit laiſſez devant Broüage de lever le ſiege, aprés neanmoins avoir fait quelques attaques, où ils eurent du deſavantage. Matignon s'acquit beaucoup de réputation en ce ſiege, & on fut redevable à ſes ſoins & à ſa valeur de la défaite des Religionnaires en cette occaſion. Le Duc

Défaite du Prince de Condé devant Broüage.

de Mayenne s'avançoit pour avoir part à la gloire ; mais il ne vint pas assez-tôt pour avoir part au combat. La fuite du Prince de Condé en Angleterre, & la levée du siege de Broüage, releverent le courage des Catholiques ; & Henry III. fit un Edit le 18. Octobre, qui declaroit criminels de leze-Majesté les Religionnaires, & generalement tous ceux qui avoient suivi leur parti ; & le délai de six mois qui avoit été accordé aux Religionnaires pour sortir de France, fut réduit à quinze jours. Le Roi de Navarre en fit un semblable contre les Catholiques qui étoient dans ses Etats. On peut juger par la conduite des uns & des autres, que leurs esprits étoient fort animez.

1585.

Edit du 18 Octobre.

Comme le Roi de Navarre se plaignit de ce dernier Edit, Henry III. députa vers lui le Cardinal de Lenoncourt, pour luy faire deux propositions : la premiere, d'abjurer sa Religion, & de faire profession de la Catholique ; la seconde, de conferer avec la Rei-

ne-Mere pour aviſer aux moyens
les plus expediens & les plus convenables, afin de parvenir à une
1585. paix. Mais ce n'étoit pas alors
l'intention du Roi de Navarre:
& le refus qu'il fit d'abjurer ſa
Religion, joint à l'Edit du mois
d'Octobre dont nous avons parlé, qu'il avoit fait, donna ſujet
à Sixte V. qui avoit ſuccedé dés
le mois d'Avril à Gregoire XIII.
d'excommunier ce Souverain & le
Prince de Condé : il les declaroit
Heretiques relaps, Chefs, Fauteurs
& Protecteurs de l'Hereſie, &
comme tels tombez dans les cenſures eccleſiaſtiques, & ainſi privez de toutes ſortes de dignitez,
titres & ſeigneuries, & incapables
de ſucceder à aucune Principauté,
& principalement à la Couronne
de France. Sa Sainteté pour rendre ſa Bulle plus autentique, la fit
ſigner des Cardinaux. Quelques-uns qui s'étoient offenſez de la
Bulle de Sixte V. écrivirent contre, & montrerent que les Rois
ne ſont pas ſoûmis aux cenſures
des Papes, & que le pouvoir de

Le Roi de Navarre excommunié par Sixte V.

les excommunier n'appartient qu'à l'Eglise universelle. On rapportoit l'exemple de Moyse, qui étoit tenu d'assembler son Conseil; celui de David, qui prenoit les avis & les suffrages des principaux du peuple lorsqu'il vouloit juger. Que c'étoit une indiscretion & une faute faite contre la politique, que d'excommunier des Princes qui s'étoient retirez de l'Eglise Romaine, & qui par consequent n'en reconnoissoient plus la puissance, & n'en craignoient plus les menaces ni les foudres; mais qu'il étoit plus à propos de les attirer au sein de l'Eglise par les voyes de douceur.

1585.

Le Roi de Navarre se plaignit de cette Bulle, & Henry III. y prit part, parce qu'il jugea que c'étoit une cause commune, & qu'il n'appartient point aux Papes de décider du merite & du droit des Princes qui peuvent succeder à la Couronne de France. Le Roi étant averti qu'un Legat de Rome venoit en ce Royau-

—— me pour y fulminer cette Bulle,
1585. lui fit dire qu'il ne continuât point sa route, jusqu'à ce que sa Majesté eût reçu des nouvelles de Pisani son Ambassadeur à Rome. Sixte V. qui ne suivoit que sa passion, ne fut pas plûtôt informé de cet ordre donné à son Legat, qu'il enjoignit à Pisani de sortir de ses terres dans trois jours. Cette menace étonna si peu cet Ambassadeur, qu'il répondit à celui qui lui vint apporter ce commandement, que les Etats du Pape n'étoient pas d'assez grande étenduë pour lui donner trois jours afin d'en sortir, & qu'il y satisferoit en vingt-quatre heures. Le Pape connut bien-tôt qu'il avoit été trop vîte, & il employa Horace Roselay Italien, pour raccommoder les affaires; & enfin on convint que Sixte V. rappelleroit Pisani, & qu'Henry III. admettroit le Legat. Quelques-uns crurent que ni sa Majesté, ni son Ambassadeur à Rome, n'avoit point marqué assez de fermeté ni assez de courage en

cette occasion. Que sous le Regne de Charles IX. le Pape Pie IV. ayant excommunié Jeanne d'Albret Reine de Navarre, Loisel Ambassadeur de France à la Cour de Rome, se plaignit hautement de cette action, comme d'un attentat à la dignité des Rois: & à son audience il dit publiquement, *Que le Roi son Maître ne pouvoit souffrir une injure que les Rois ses prédecesseurs n'auroient jamais laissée sans vangeance.* Et cette remontrance vigoureuse obligea Pie IV. de lever l'excommunication de Jeanne d'Albret, & de la supprimer; de maniere qu'elle fut ôtée des constitutions des Papes, & qu'elle ne se trouve plus que dans nos Histoires pour en faire connoître l'injustice. 1585.

Action hardie de Loisel à Rome.

L'on fit un plus grand mouvement de la part du Roi de Navarre & du Prince de Condé, puisqu'ils firent afficher à Rome leur opposition à l'execution de la Bulle d'excommunication fulminée contr'eux par Sixte V. Ils appellerent de sa Sentence à la Cour

Opposition du Roi de Navar.

des Pairs de France. Ces Princes donnerent un démenti à sa Sainteté, de ce qu'elle les avoit taxez d'Heretiques dans sa Bulle ; & ils offrirent de justifier dans le premier Concile general œcumenique, que c'étoit le Pape même qui étoit heretique. Enfin le Roi de Navarre & le Prince de Condé appelloient à leurs secours tous les Princes Chrétiens, pour les venger de l'injure qui leur étoit faite en particulier, mais dans laquelle tous les Souverains se devoient interesser ; puisque cette injure dans sa suite, & par ses consequences, leur pouvoit être commune. Ce coup hardi fit dans l'esprit du Pape un effet contraire à ce que l'on s'étoit proposé ; car chacun se persuadoit que sa Sainteté seroit extrêmement irritée de cette opposition : cependant elle conçût depuis une si haute estime du Roi de Navarre, qu'elle disoit souvent qu'elle ne connoissoit que deux personnes capables de grandes entreprises ; sçavoir le

1585. re & du Prince de Cõdé à la Bulle du Pape.

Roi de Navarre, & la Reine Elisabeth. Le Parlement de Paris de son côté fit paroître en cette occasion sa vigueur ordinaire, pour la défense des libertez de ce Royaume. Car lorsque cette Bulle fut apportée pour être registrée au Greffe de cette Cour, elle arrêta de faire des remontrances au Roi, qui portoient en substance: *Que cette Compagnie trouvoit le stille de cette Bulle si nouveau, si extraordinaire, & si éloigné de cet esprit de justice & de moderation qui regnoit dans les anciens souverains Pontifes, qu'elle ne connoissoit plus la voix & la conduite du Vicaire de Jesus-Christ, & du successeur des Apôtres: Qu'avant que le Parlement se mît en état de registrer cette Bulle, il falloit que Sixte V. lui fist connoître le droit que lui & ses prédecesseurs avoient sur les Têtes couronnées, de transmettre les Sceptres des Souverains, & de disposer des Royaumes établis de Dieu: Que quelque heretique que puisse être un Prince François, la Cour de Rome*

1585.

Vigueur du Parlement à l'occasion de la Bulle de Sixte V.

n'avoit pas droit de le priver de la
1585. *communion des Fidelles, si elle ne l'avoit admonesté fraternellement auparavant, suivant les Canons; s'il n'avoit même été condamné comme tel par divers Synodes; & enfin jugé tel par un Concile œcumenique & universel.*

Quand les troupes du Duc de Mayenne furent jointes à celles du Maréchal de Matignon, qui montoient ensemble à 8000. hommes de pied François, 5000. Suisses, 600. Reîtres, 100. Chevaux-Legers, & 300. Lances, on arrêta de porter les armes en Gascogne. Le Duc de Mayenne assiegea Sainte-Bazeille sur la Garonne, qu'il prit à composition: & ensuite on attaqua Monsegun, qui ne résista que quelque tems; le Baron de Themene y fut blessé d'un coup d'arquebuse au visage: le Maréchal de Matignon eut la conduite de ce siege, à cause de l'indisposition du Duc de Mayenne. Aprés la réduction de ces deux Places, on assiegea Castillon, Ville située sur la Dordogne. Le Vicomte

de Turenne fit tous ses efforts
pour la secourir ; mais la Place 1585.
fut si vigoureusement attaquée, & on pourvût si bien à tout, qu'elle fut prise avant qu'il pût executer son dessein. Le Duc de Mayenne & le Maréchal de Matignon se signalerent en cette occasion. Ces exploits satisfirent beaucoup le Roi; mais il fut fâché d'apprendre que les troupes du Duc de Mayenne s'étoient débandées & dissipées faute de payement ; & cela obligea ce Duc de faire courir un Manifeste pour se justifier, & faire voir les raisons qui l'avoient empêché de faire de plus considerables progrés en Guyenne.

Les armes du Roi en Poitou ne firent point d'expedition importante ; le Maréchal de Biron fut obligé de lever le siege de Marans : le fils du Duc de Joyeuse pris Saint-Maixant à composition: mais comme il vit ses troupes fort attaquées de la peste, il les remit entre les mains de Lavardin.

Les prises de Montlimar & d'Ambrun par les Religionnaires

1585. sous les ordres du Seigneur de Lesdiguieres, donnerent occasion au Roi d'envoyer en Dauphiné une Armée considerable, sous le commandement du Duc d'Espernon; & il se donna quelques combats entre ces deux Generaux, dont les événemens ne furent point décisifs; & ensuite le Roi y envoya le Seigneur de la Valette son frere. On dit qu'un soldat des troupes du Roi voulant un jour se jetter du parti des Ennemis, fut surpris; & comme il fut interrogé sur le sujet de sa desertion, il declara qu'il avoit eu ordre du Seigneur de Lesdiguieres de tuer le Seigneur de la Valette: ce qui fâcha tellement Lesdiguieres, que pour se justifier du crime dont on l'accusoit, il écrivit à la Valette, & lui manda qu'il étoit prêt de faire connoître son innocence, & l'imposture de son accusateur; & qu'il prioit ce Seigneur de ne point ajoûter foy au discours du soldat, & même de ne le point justifier jusqu'à ce qu'il eût confondu sa calomnie:

Expedition du Duc d'Espernon en Dauphiné.

AN. 1586.

Mais la Valette lui récrivit, que la déposition du soldat ne lui avoit fait aucune impression, & qu'il croyoit le sieur de Lesdiguieres trop galant homme pour avoir conçû un si lâche dessein. Le Duc d'Espernon vint ensuite trouver son frere, & ils se rendirent maîtres de Chorges, place assez importante, & se saisirent de Valence & Gap. 1586.

Le Duc de Mayenne, aprés les Places dont on a dit qu'il s'étoit saisi en Guyenne depuis que le Maréchal de Matignon l'eut joint, esperoit trouver le Roi de Navarre dans Cherac, & se saisir de sa personne; mais ce Prince qui en fut averti, se sauva à la Rochelle: ce qui obligea le Duc de Mayenne de s'en retourner, aprés avoir manqué son coup. Il faut observer qu'alors Henry III. avoit à combattre le parti de la Ligue, qui n'étoit pas moins son ennemi, ni moins dangereux & contraire à son autorité, que celui des Religionnaires. La jalousie qui se mit entre le Duc de

Le Duc de Mayenne veut surprédre le Roi de Navarre dans Cherac.

Mayenne & le Maréchal de Mati-
1586. gnon, & qui causa leur mes-intelligence, fut cause du peu de progrés que firent leurs armes; & même Matignon feignit une maladie, pour ne se point trouver avec ce Duc : il est vrai qu'il joüa un tour à Matignon qui le fâcha; car comme ce Maréchal étoit prêt de se rendre maître de Castres, ce Duc y accourut, afin de lui dérober la gloire de la réduction de cette Place. Neanmoins dans la suite ces deux Commandans se reconcilierent, & ils se saisirent de Castillon situé en Guyenne: mais cette Place fut reprise quelques mois aprés en une nuit par le Vicomte de Turenne, qui étoit dans le parti des Huguenots. Cette disgrace fâcha les Ligueurs; car ils avoient employé vingt pieces de canon & deux mois pour s'en rendre maîtres. Le Duc de Mayenne qui n'étoit pas secouru de la Ligue comme il auroit pû desirer, & ne recevant que des benedictions du Pape, & non de l'argent,

demanda à se retirer. Le Duc d'Aumale fit quelques exploits dans la Picardie ; il se saisit de Dourlens & de Pondormi, qui est un passage sur la Riviere de Somme, & sans Sainte-Marie, il se seroit rendu maître de Boulogne. A l'égard du Duc de Guise, il étoit aussi avec des troupes en Champagne : il s'empara de Douzy, de Rocroy, de Vaucourt, & se jetta ensuite sur les terres du Duc de Boüillon. 1586.

Le Roi de Navarre qui ne pouvoit facilement retirer la Ville d'Eause des mains des Catoliques pour s'en rendre maître, se servit de ce stratagême: Il fit vêtir vingt-cinq braves Gentilshommes en Valets, qui portoient chacun un pistolet sous leurs casaques: le Roi de Navarre marchoit aprés à cheval lui septiéme, suivi d'un gros d'Infanterie ; mais s'étant un peu trop hâté, il arriva avec ses six Cavaliers avant le reste de ses gens : les Gardes lui ouvrirent les portes & à ses six Cavaliers, mais ils les refuserent aux vingt-cinq suivans ; ce qui surprit le Roi de Navarre :

Le Roi de Navarre prend Eause par adresse.

neanmoins Lavardin fit enſorte
1586. qu'un Serrurier Huguenot ouvrit une porte qui n'étoit point gardée, & y fit entrer tous ceux qui ſuivoient ce Prince, enſorte qu'il ſe rendit maître de la Place ; mais ce ne fut pas ſans encourir le danger de perdre la vie.

La France, comme l'on voit, étoit alors agitée par d'étranges & fâcheux mouvemens ; elle étoit diviſée en trois partis differens, qui la ruinoient tous trois : Celui du Roi, celui des Religionnaires & celui de la Ligue : & parce que les trois Chefs s'appelloient Henry ; ſçavoir Henry III. Henry Roi de Navarre, & Henry de Lorraine, on nomma la guerre civile la guerre des trois Henris. Le Roi de Navarre ſe ſentant trop foible, appella à ſon ſecours les Allemans & les Suiſſes, au-devant deſquels Henry III. envoya le Duc de Mayenne pour s'oppoſer à leur paſſage.

Sur la fin de la Campagne, le Roi de Navarre eut une conference avec la Reine-Mere à Saint-Bris

prés de Cognac, où il fut accordé une suspension d'armes. On dit que cette Princesse y avoit amené les plus belles femmes de la Cour, afin d'engager le Roi de Navarre & le Prince, de Condé à se laisser surprendre par des appas si doux ; mais qu'ils résisterent à ces charmes : & ces deux Princes répondirent vertement à la Reine, que comme ils étoient fort informez que le Roi vouloit soutenir la Ligue, & que sa Majesté ne desiroit qu'une Religiõ dans son Royaume, ils étoiẽt resolus de ne point quitter les armes que la Ligue ne fût dêtruite, ni changer de Religion, jusqu'à ce que leurs contestations eussent été décidées avec eux dans un Concile general. L'on dit que les Religionnaires qui étoient les plus forts alors, avoient eu quelque dessein d'arréter Catherine de Medicis, afin d'obliger Henry III. à leur accorder toutes leurs demandes ; mais que le Roi de Navarre s'y opposa, & qu'il n'y voulût jamais consentir, ne desirant pas qu'on lui reprochât de s'être servi

1586. Conference du Roi de Navarre avec la Reine-Mere à S.Bris.

—— de si lâches moyens & si indignes
1586. d'un homme de cœur, & dont lui-même avoit fait si souvent reproche à ses ennemis. Cette conference n'ayant point l'effet que l'on avoit attendu à la Cour, le Roi manda à la Reine de revenir pour arrêter la fureur de la Ligue, qui se portoit à des excés. Les plaintes des Ligueurs éclatoient de toutes parts; ils publioient que depuis l'Edit de paix l'on n'avoit point poursuivi la guerre contre les Religionnaires avec la même ferveur qu'auparavant: Qu'au lieu de vendre les biens des Huguenots pour subvenir aux frais de la guerre, le Roi avoit fait saisir les revenus du Cardinal Pellevé, pour avoir en plein Consistoire à Rome soutenu la justice des armes des Catholiques contre les Religionnaires: Que cette guerre que l'on avoit entreprise contr'eux avoit plus contribué à enrichir les Mignons de sa Majesté & ses Favoris, qu'à détruire le Calvinisme. Les affaires étoient réduites à cette extremité, que le Roi ne sçavoit

à qui se confier. Ce Prince avoit quatre principaux Conseillers, la Reine sa mere, les Ducs de Nevers & d'Espernon, & Villeroy Secretaire d'Etat. A l'égard de la Reine, le Roi sçavoit que l'alliance que cette Princesse avoit avec la Maison de Lorraine, la faisoit entierement incliner de son côté, & qu'elle avoit même quelque aversion pour le Roi de Navarre. Le Duc de Nevers donnoit son avis avec autorité, & ne permettoit pas qu'on lui repliquât, ni qu'on lui contredît : le Duc d'Espernon s'étoit montré ennemi des Lorrains ; & Villeroy, bon Catholique, avoit beaucoup d'attachement à la Ligue, ainsi l'on pouvoit voir qu'il ne donneroit pas des conseils pour la détruire. Cependant sa Majesté avoit besoin de personnes qui lui parlassent si desinteressément & avec si peu de passion, qu'elles n'eussent aucune part dans toutes les brigues & dans toutes les factions, & que nul mouvement étranger animât & les empêchât de lui découvrir leurs

1586.

1586. ſentimens ſuivant leurs conſciences,& ſelon la neceſſité du tems.La condition d'Henry III. étoit malheureuſe ; car il avoit dans ſon Royaume de puiſſans ennemis à combattre ; les Religionaires & les Ligueurs, dont les querelles & les interêts differens ruïnoient la France. Comme ce Prince ne recevoit point le ſecours qu'il eſperoit, & qu'il avoit tant d'ennemis ſur les bras, il fit arrêter les gages des Officiers, & retrancha les rentes de l'Hôtel-de-Ville. Cela obligea le Parlement d'aller en Corps trouver le Roi, pour le ſupplier d'avoir de la conſideration pour tant de veuves & d'orphelins, qui ſe trouvoient ſans ſecours & ſans ſubſiſtance par le retranchement des rentes : *Sire, les cris de ces miſerables s'élevent juſqu'au Ciel, de ce qu'on leur ôte le pain de la main. Ceux qui donnent à vôtre Majeſté ces pernicieux conſeils, ne ſont pas de veritables & de naturels François ; & on les doit regarder comme des ennemis de l'Etat, & de la gloire de vôtre Majeſté. Il eſt plus avantageux*

Diſcours du Parlement au Roi ſur le retranchemét des rentes.

pour la France que l'on prenne sur les Partisans les sommes que l'on veut exiger des peuples, à qui il ne reste plus rien que la voix pour representer leur misere. Ce discours fit quelque impression sur le cœur d'Henry III. mais les necessitez de l'Etat, étoient pressantes, & l'on avoit besoin de sommes considerables pour y subvenir, & pour résister à tant d'ennemis. En effet, lorsque l'on pressa fort sa Majesté sur ce sujet, elle témoigna qu'elle avoit de la douleur de réduire ses peuples à cette extrémité : mais que pour obtenir ce qu'ils demandoient, il falloit qu'ils fissent finir la guerre: & comme toutes les sommes qui furent alors levées ne suffisoient pas, le Roi créa de nouvelles Charges dans le Parlement, & dans toutes les autres Cours souveraines. Toutes ces impositions nouvelles & creations d'Offices firent naître une sedition dans Paris; & les Predicateurs se servans de cette occasion, s'emporterent avec un peu trop de liberté contre le Gouvernement.

1586.

1586. Henry III. vouloit absolument la paix : il exhorta le Duc de Guise, comme bon François, à ne pas continuer de mettre le Royaume en proye, de contribuer à procurer le repos & la tranquillité à l'Etat, de soutenir les privileges & les droits du Clergé, de maintenir la dignité de la Noblesse, & de donner tous ses soins pour le soulagement des peuples ; & afin de l'y engager, sa Majesté lui fit faire des propositions avantageuses pour sa propre personne, & pour l'agrandissement de sa Maison: mais le tems n'étoit pas encore venu, afin de faire joüir à la France des douceurs de la paix. La nouvelle de la mort de la Reine Stuart qui arriva en ce tems, anima encore davantage les Catholiques contre les Religionnaires. Cette Reine fut accusée d'avoir fait tuer Henry Stuart son mari, pour se vanger de l'injure qu'il lui avoit faite en faisant assassiner son Secretaire en sa presence & dans son cabinet. Les Etats d'Ecosse à la sollicitation des Puritains, se mirent en état de faire

le procés à cette Princesse, & la vouloient arrêter prisonniere;mais elle se sauva en Angleterre, où elle croyoit être en seureté & y trouver de la protection. Mais la Reine Elisabeth qui étoit animée contre elle par l'avis de son Conseil, qui étoit infecté de l'heresie ; continua de lui faire faire le procés, que les Etats d'Ecosse avoient commencé ; & violant le droit des gens, & nonobstant les sollicitations d'Henry III. elle lui fit trancher la tête au milieu de Londres. On dit que cette Princesse eut beaucoup de malheur, en ce que sa conduite fut soupçonnée de crimes, mais qu'elle mourut toutefois innocente.Les ennemis d'Henry III. firent courir le bruit qu'il avoit contribué à la mort deMarie Stuart; & ils se servirent de cette action pour animer davantage les Catholiques contre les Religionnaires.

1586.

An. 1587.

Comme le Roi voyoit que la tréve faite & arrêtée avec le Roi de Navarre à Saint-Bris expiroit, & qu'il n'y avoit pas beaucoup d'esperance de faire la paix,il se re-

——— ſolut de renouveller la guerre ; &
1587. le Roi de Navarre qui s'y diſpoſoit également, fit avancer ſon armée dans le Poitou, où il s'empara de pluſieurs Villes. Le Duc de Joyeuſe, comme tres-zelé pour la Ligue, fut envoyé dans cette Province ; il défit deux Regimens du Prince de Condé au Bourg de la Motte-Saint-Herais, & il ſe rendit maître de S. Maixant & de Tonnay-Charante. Quoique les priſes de ces deux Places ne fuſſent pas de la derniere importance, l'on ne laiſſoit pas de les prôner dans Paris, & de les prêcher publiquement. Il eſt vrai que ce Seigneur ſe conduiſoit dans toutes les occaſions avec beaucoup de courage & de bonne foy. Les Pariſiens avoient une ſi grande confiance en ſa perſonne, & il en étoient ſi charmez, qu'ils jettoient les yeux ſur lui pour le faire ſuccéder à Henry III. ſur la vie duquel on formoit déja des conſpiratiõs. Cette prédilection des peuples de Paris ne plaiſoit pas au Duc de Guiſe ; & le Duc de Mayenne ne voulant pas être témoin

témoin de tout ce qui se faisoit en cette Ville à l'avantage de son neveu, se retira. Le Roi même en conçeut une telle indignation contre les Parisiens, qu'il jura de se venger d'eux. Ce fut en ce tems-là qu'Henry Comte du Bouchage frere du Duc de Joyeuse, aprés la mort de Catherine, sœur du Duc d'Espernon, sa femme, renonça au monde, & se jetta dans un Convent des Capucins. 1587.

Les Religionnaires tinrent en cette année une Assemblée à Luneboug; & aprés que l'on eût rapporté que les Ambassadeurs que les Suisses, le Roi de Dannemarck & plusieurs Princes d'Allemagne avoient envoyez l'année précedente à Henry III. n'en avoient point rapporté de bonne & de favorable réponse, ils arrêterent de faire un grand armement. En effet l'armée des Religionnaires fut tres-puissante; elle étoit composée de 5000. Reîtres, 5000. Lansquenets, 12000. Suisses, onze Cornettes de François, & de dix Compagnies d'Arquebusiers à cheval, ensorte qu'el-

le montoit à prés de 30000. hommes : & outre ce Chaſtillon levoit
1587. des troupes en Languedoc, & il étoit paſſé encore 4000. Suiſſes en Dauphiné pour joindre Leſdiguieres ; mais malheureuſement pour les Religionnaires, ils furent taillez en pieces prés de Vizillac par la Vallette, d'Ornane & Meſplez. Le Duc Jean Caſimir étoit General des troupes Allemandes ; mais ne pouvant commander en perſonne à cauſe qu'il étoit tuteur de l'Electeur Palatin ſon neveu, il mit à ſa place le Baron d'Ornane. Ce Seigneur avoit de tres-excellentes quatez ; mais il avoit peu de credit ſur les gens de guerre. Antoine de Vienne Clervant étoit Colonel des Suiſſes;Chaſtillon conduiſoit l'Infanterie Françoiſe;& Jean de Chaumont de Guitry étoit Maréchal de Camp ; Serogel étoit à la tête des Lanſquenets. Le Duc de Boüillon étoit Lieutenant General pour le Roi de Navarre : on dit qu'il étoit fort jeune, mais que ſon courage & ſes autres perfections ſuppleoiét au défaut de ſon âge, & lui firent

meriter le commandemét qu'il eut.
A l'égard de l'armée du Roi, il divisa ses troupes en trois Corps ; il donna le commandement d'un au Duc de Montpensier ; la conduite de l'autre au Duc de Guise ; & il voulut être à la tête du troisiéme, pour défendre le passage de la Riviere de Loire aux Allemans. 1587.

Le Duc de Joyeuse qui commandoit quelques troupes en Guyenne, voulut empêcher que le Roi de Navarre ne rassemblât ses forces pour venir audevant des Reîtres ; & il l'attaqua le 19. Octobre proche de Coutras entre les Rivieres de la Drougne & l'Isle ; mais il y fut défait, fait prisonnier, & tué ensuite par les soldats entre les mains desquels il étoit tombé. Quelques-uns croyent qu'ils voulurent venger les cruautez que ce Duc avoit fait à quelques Compagnies d'Ordonnance des Parithes, qu'il défit à Saint-Eloy & à la Croix-Chappeau, en les faisant toutes passer au fil de l'épée sans leur donner aucun quartier. On dit qu'avant le combat le Roi de Na- Bataille de Coutras.

mal dressée, & son canon si mal pointé, qu'il donnoit dans l'entre-deux d'une terre où le boulet s'arrêtoit sans passer plus outre, & sans aucun effet : & au contraire l'artillerie du Roi de Navarre fit des merveilles. Du côté des Religionnaires on compta parmi les morts le Duc de Joyeuse dont nous avons déja parlé, Saint-Sauveur, le jeune Piennes, le sieur de Brezé, les Comtes d'Obigeon, de la Suze & de Gaulo, le sieur de Pluviant, Neuvy, Fumel, Rochefort, la Croisette, de Vaux, de la Brangelie, Gutac, Saint-Forn, & Tiercelin Mestre de Camp : & parmi les prisonniers on compta les sieurs de Saint-Luc, Bellegarde, Cipierre, de Montigny, le Marquis de Piennes, le Comte de Monsoreau, Chasteau-Vieux, Chastelus, Ville-Gombelin, Maumont, Chasteaurenard pris de la main du Roi de Navarre, Santray, & Sansac. On dit que Sansac accompagné de Santray, venant saluër le Roi de Navarre l'aborda en lui disant, *Deux Evan-*

1587.

—— *giles* ; ce qui surprit ce Prince, qui
1587. crut qu'il vouloit parler des deux Religions ; mais il s'expliqua, & dit : *J'entens que voici deux Evangiles, du Mauvais Riche, & de l'Enfant-Prodigue ensemble*. C'est que Sansac par son avarice étoit devenu le plus riche Seigneur du Royaume ; & Santrai par sa prodigalité étoit devenu tres-pauvre, & tres-incommodé. On ne peut passer sous silence, que du côté du Duc de Joyeuse le sieur Breze qui portoit la Cornette Blanche, Roussy puîné des Piennes, Guidon ; les Comtes de la Suse, de Ganvelo, d'Aubijoux, & plusieurs autres Seigneurs, se signalerent cette journée par leur vigoureuse résistance, & par la perte de leur vie. On dit que l'on comta 400. Gentilhommes & Officiers tuez du côté des Catholiques, sans la perte du canon, du bagage, des Enseignes, Drapeaux, & de tous les équipages. Cette victoire fit deux effets contraires dans l'ame d'Henry de Navarre: car si d'un côté elle lui donnoit de la joye en lui

procurant une victoire entiere sur ses ennemis, elle lui causa de la douleur en voyant tant de sang répandu; tant de brave Noblesse périe, & tant de courageux François morts, sur lesquels la naissance lui donnoit esperance & droit de regner, & de commander un jour. Ce Prince usa aussi avec toute la moderation & la generosité possible de son avantage; il se montra autant humain aprés la bataille, & doux envers les blessez & les prisonniers, qu'il avoit paru vaillant dans la chaleur du combat; & il montra bien qu'il les regardoit déja comme ses Sujets: il fit rendre les Enseignes à Montigny, qui dés-lors conçut une haute joye du Roi de Navarre. Ce Souverain ne voulut point profiter de la vaisselle d'argent ni du butin qu'il remporta sur le Duc de Joyeuse. Il ne désira point aussi se parer de ses bagues & de ses pierreries, en disant que c'étoit à faire aux Comediens de tirer vanité de leurs vêtemens, & que les veritables or- 1587.

nemens d'un Prince étoient ſa ver-
1587. tu & ſon courage. Le Prince de Condé agit envers le ſieur de Saint Luc avec la même generoſité que le Roi de Navarre ; car s'étant rendu ſon priſonnier, il le traita avec toute la bonté & la douceur qu'il pouvoit eſperer. Le Roi de Navarre ne ſçut point tirer avantage de ſa victoire ; car s'il avoit ſuivi le conſeil du Prince de Condé, il auroit marché du côté de l'armée étrangere dont il attendoit le ſecours ; & il ſe ſeroit ſaiſi du paſſage de Saumur : mais l'amour paſſionné qu'il avoit pour la Comteſſe de Guiche, le fit entrer dans le Bearn où elle étoit ; & il lui préſenta les Drapeaux qu'il avoit remportez ſur ſes ennemis à la bataille de Coutras. L'Hiſtoire remarque que le ſoir de la bataille on porta le corps du Duc de Joyeuſe dans la maiſon de du Pleſſis-Mornay, & qu'on le mit dans une ſalle baſſe, au-deſſus de laquelle Henry de Navarre vint prendre le ſouper qu'on lui avoit préparé : & comme pendant ſon

repas on lui amenoit tous les prisonniers de qualité, avec les Drapeaux, qui furent 56. Enseignes de gens de pied, & 22. Cornettes de Cavalerie ; on lui fit remarquer l'heureuse & triomphante rencontre, d'être ainsi en même temps environné de tous ces trophées, & d'avoir sous ses pieds le General de l'armée ennemie le Duc de Joyeuse, que l'on disoit avoir promesse du Pape de la confiscation de toutes ses Terres souveraines. La perte de cette bataille fut si sensible aux Ligueurs, & les anima si puissamment contre Henry III. qu'ils proposerent au Duc de Guise de se saisir de sa personne. Ils lui promirent de remettre entre les mains de ce Chef de parti, toutes les plus fortes Places du Royaume dont ils se rendroient maîtres par la force des armes. Mais le Duc de Guise remercia les Ligueurs de leur bonne volonté, & ne voulût point écouter leurs propositions, ni recevoir leurs offres; & il ne songea qu'à reparer la perte que venoit de faire son parti : il défit quelques

1587.

1587. Cornettes de Reîtres dans Vimory ; le Baron d'Onanu qui les commandoit y fut blessé par le Duc de Guise au visage ; & lui blessa aussi legerement le Duc de Mayenne. Les troupes Allemandes se trouvant incommodées par le défaut des vivres, diminuoient tous les jours ; & les Suisses fâchez de porter les armes contre le Roi, demanderent un Sauf-conduit pour s'en retourner en leur païs. Cette retraite étonna fort les Allemans, & ne surprit pas moins les Religionnaires. On dit que ce fut le Duc de Nevers, qui avec 400000. écus débaucha les Suisses, & les détacha des Religionnaires.

Défaite des Reîtres prés de Vimory.

Les Reîtres passerent dans la Beausse pour y trouver plus de commoditez, & y vivre plus à leur aise: mais le Duc de Guise les poursuivit si vigoureusement, qu'il les joignit proche d'Auneau, petite Ville non défenduë par de bonnes murailles, mais qui avoit un assez bon Château ; il les attaqua, & les défit avec un tres-grand carnage. Ce choc se donna le 14.

Bataille d'Auneau.

Novembre contre le Baron d'Onanu, qui défendit la Ville d'Auneau avec beaucoup de vigueur : mais l'accés que l'on donna aux troupes du Duc de Guiſe dans le Château, fut cauſe qu'elles forcerent les Reîtres dans la Ville:ils perdirent en cette occaſion plus de 2000.hommes & tout leur bagage. 1587.

Quoi qu'Henry III.eût de la joye de cette victoire, comme lui étant avantageuſe, il fut neanmoins fâché que le Duc de Guiſe l'eut remportée; car il craignoit qu'elle ne lui donnât trop de vanité. En effet ce Duc aprés cette action fut regardé comme le reſtaurateur de la Religion Catholique. Les Predicateurs mêmes dans Paris le publioient en Chaire; & le zele de la Sorbonne pour favoriſer le Duc de Guiſe, alla juſqu'à ſoûtenir que la Couronne pouvoit être ôtée à un Prince que l'on ne trouvoit point capable de la bien ſoutenir, & de gouverner ſes Peuples. Le Pape fit preſent à ce Duc d'une épée où étoient gravées des flammes, pour marquer ſon zele & ſon courage

pour la défenſe de la défenſe de la
1587. Religion. Les troupes Allemandes aprés avoir reçû cette diſgrace à Auneau, prirent leur route pour s'en retourner chez eux : mais ils reçûrent encore un ſecond échec au Pont de Gien par le Duc d'Eſpernon, qui les chargea & défit. Ces deux deſavantages obligerent les Generaux Allemans, pour ſauver le reſte de leurs troupes, de faire un Traité de paix avec le Roi, moyennant lequel elles ſe retirerent, les unes par la Bourgogne & par la Franche-Comté, & les autres par-deſſus les terres du Duc de Savoye.

Le Duc de Guiſe alla à Nancy, où il fit tenir une Aſſemblée de Ligueurs. L'on y arrêta de faire pluſieurs demandes à Henry III. qui tendoient principalement à le ſolliciter de ſe joindre ſerieuſement aux Catholiques contre les Religionnaires, & d'établir même une Inquiſition dans les Villes capitales de France : mais le Roi qui prévoyoit la conſequence de ces demandes, les éluda adroitement, en

AN. 1588.

Aſſemblée des Ligueurs à Nancy.

different d'y répondre. Durant ce tems-là il arriva la mort de Robert de la Marck Duc de Bouillon, qui étoit attaché au parti des Religionnaires ; il laissa Charlotte sa sœur heritiere de ses Etats. Le Prince de Condé mourut aussi peu de mois aprés, ayant été empoisonné par un de ses domestiques, qui pour expiation de son crime fut tiré à quatre chevaux. On crut que la Princesse de Condé avoit eu part à cette action ; neanmoins il ne se trouva aucune preuve contr'elle. Six mois aprés elle accoucha d'un fils. 1588.

Les Parisiens craignans que le Roi ne fist éclater sa colere contr'eux, solliciterent le Duc de Guise de revenir dans leur Ville pour les garentir de l'orage qui les menaçoit. La vengeance que sa Majesté vouloit exercer, étoit principalement contre les Seize, parce qu'ils entretenoient la division dans Paris, & qu'ils paroissoient trop zelez pour la Ligue au préjudice de l'autorité Royale. Mais comme le Duc de Guise differa

quelque tems de venir dans cette
1588. Ville, le Roi y fit entrer 4000. Suisses, avec deux Compagnies Françoises qu'il fit poser un soir dans toutes les places & carrefours publics : ce qui donna occasions aux Parisiens d'envoyer encore au Duc de Guise, pour l'obliger de venir les trouver, quoique ce fût contre les expresses défenses du Roi. Les soldats que sa Majesté avoit placez dans Paris, exciterent les Bourgeois à prendre les armes : on fit des barricades, on tẽdit les chaînes, & on ferma les boutiques. Cependant le Duc de Guisé arriva dãs cette Ville; & on prétend qu'il fut proposé dans son Conseil de se saisir de la personne du Roi, & de s'en défaire ; mais que ce Duc au lieu d'y consentir alla trouver sa Majesté : ce qui la surprit & l'allarma ; car il ne croyoit pas qu'il dût venir à Paris aprés ses ordres contraires. Leur entrevûë se fit dans le jardin de l'Hôtel de la Reine-Mere, où cette Princesse étoit, qui se promenoit avec le Roi. L'on dit que sa Majesté avoit eu quelque

Entrevûë du Roi & du Duc de Guise à Paris.

dessein d'arréter le Duc de Guise. En effet S. Paul Capitaine des Gardes de ce Duc, voyant qu'on luy vouloit fermer la porte du jardin aprés que son Maître y fut entré, fit résistance pour le suivre; & malgré ceux qui gardoient la porte, il entra avec quatre ou cinq personnes de la suite de ce Duc. Aussi-tôt qu'il eut salué Henry III. sa Majesté demanda à Bellievre qui étoit alors present, s'il ne lui avoit pas assuré que le Duc de Guise ne viendroit pas à Paris: surquoi Bellievre répondit que cela étoit vrai, & que ce Duc l'avoit promis, ce qui donna beaucoup d'émotion à sa Majesté. La Reine-Mere qui craignoit la suite de cet entretien, & que la colere du Roi n'éclatât, fit signe à Bellievre de se retirer; & elle se mit entre sa Majesté & le Duc de Guise: ils firent ensuite quelques tours d'allée, sans que personne eût part qu'eux à leur conversation. Le Duc de Guise fut prié de lever les barricades dans cette Ville, & d'appaiser la sedition qui y étoit fort allumée; car il avoit un mer- 1588.

1588. veilleux pouvoir ſur l'eſprit des Pariſiens. Les barricades furent levées & les chaînes détenduës;mais ce fut aprés que quelques Bourgeois eurent tué pluſieurs Suiſſes de la garde du Roi, que l'on avoit poſez en differens quartiers de la Ville.

Les Religionnaires raiſonnerent ſur l'action du Duc de Guiſe, & ſur toutes les choſes qui ſe paſſerent dans la viſite qu'il rendit à Henry III. mais je paſſe ſous ſilenlence toutes ces réflexions, pour continuer mon hiſtoire.La ſedition ayant été appaiſée dans Paris, les Seize firent éclater leur pouvoir, & le Duc de Guiſe pareillement: ils deſtituerent le Prevôt des Marchands & les Echevins; ils ſe ſaiſirent de l'Arſenal, du Temple, & de la Baſtille, où ils mirent pour Gouverneur Buſſy le-Clerc Procureur au Parlement, Ligueur fort emporté. Ce fut alors que les Ligueurs demeurans les maîtres, devinrent fort inſolens. Le Roi voyant que la puiſſance de Duc de Guiſe & de la Ligue étoit trop

Le Roi ſort de Paris.

grande dans Paris, en ſortit en colere, menaçant cette Ville de n'y entrer que par la brêche. Quelques Hiſtoriens déclament contre les Pariſiens, il prétendent qu'ils contraignirent Henry III. de ſortir de leur Ville par leurs inſolences & leurs mauvais diſcours contre ſa perſonne : mais on doit ſe ſouvenir qu'alors la voix des honnêtes gens & des bons François étoit étouffée; que l'autorité legitime en étoit bannie; que le deſordre étoit ſi grand, que cette autorité étoit ſans vigueur. Les Magiſtrats étoient les premiers ſacrifiez à la vengeance & à la fureur des Ligueurs ; & ceux qui étoient bien intentionnez & zelez pour leur patrie & pour leur Prince n'oſoient paroître. Tout étoit en trouble & en confuſion ; pluſieurs partis differens s'étoient formez dans cette Ville ; il n'y avoit plus que la violence qui y regnât ; on en avoit chaſſé l'ordre, la juſtice & l'équité. Le zele indiſcret de la Religion animoit les uns, l'eſprit de liberté excitoit les autres, & la

1588.

ſeureté perticuliere des Pariſiens,
1588. avoit fait le principal ſujet de leur armement. Auſſi tôt que ſa Majeſté fut ſortie de Paris, elle fit publier une Lettre écrite de Chartres le 17. May, dans laquelle elle fait connoître le ſujet qu'elle a eu de ſortir de Paris, & ſe plaint fort de ce que le Duc de Guiſe y étoit venu au préjudice de ſes défenſes. Ce Souverain dans ſa Lettre fait de grands reproches contre lui, & contre la hardieſſe qu'il avoit euë de mettre des troupes dans Paris : & il blâme auſſi les Pariſiens de l'avoir ſouffert. Le Roi marque que ſa perſonne n'étant pas en ſeureté dans cette Ville, il avoit été contraint d'en ſortir : Qu'il avoit prié la Reine ſa mere d'y demeurer, pour faire enſorte que durant ſon abſence par ſon autorité & par ſa prudence, elle ramenât les rebelles à leur devoir, & calmât un orage que ſa preſence n'avoit pû appaiſer. Sa Majeſté finiſſoit ſa Lettre, en priant les bons François, & ceux qui avoient de l'autorité, de faire de leur part tous leurs

efforts pour contribuer à réünir les esprits, que differens interêts 1588.
avoient divisez; & de prier de Dieu de permettre & faire en sorte que l'obéïssance qui étoit dûë à sa Majesté Tres-Chrêtienne lui fût conservée & maintenuë sans qu'aucun osât y donner atteinte; & que Paris la capitale de son Royaume, & pour laquelle il avoit toûjours donné tant de témoignages de consideration & de bonté, fût la premiere à quitter son esprit de rebellion, afin qu'à son exemple toutes les autres se rangeassent à leur devoir.

Le Duc de Guise connoissant que la Lettre du Roi le regardoit principalement, & que sa conduite & ses actions y étoient blâmées & censurées, resolut de faire une réponse à sa Majesté, dans laquelle il marqua qu'il étoit fort malheureux de ce que ses ennemis avoient employé toutes sortes de moyens pour l'éloigner de sa présence, & pour engager sa Majesté à diminuer l'estime & la consideration qu'elle avoit toûjours eu-

pour lui; que plus il s'étoit efforcé
1588. par ses services de se rendre agreable à son Prince, & plus ses ennemis avoient employé d'artifices pour rendre inutiles tous ses bons desseins : Que ses actions les plus innocentes avoient été interpretées tres-desavantageusement pour lui ; que lassé de tant de faux bruits & de calomnies dont on avoit voulu le noircir, & dont on s'étoit servi pour entretenir la défiance entre le Roi & lui, il avoit voulu au hazard de sa vie se venir justifier en présence de sa Majesté, sans compagnie, avec tant de confiance sur son innocence & sur la bonté de sa Majesté, qu'il avoit esperé par ce moyen faire voir à ses adversaires qu'il n'étoit pas coupable, & qu'il étoit fort éloigné de former les desseins qu'on lui imputoit, & dont on le vouloit rendre criminel. Le Duc de Guise tâcha de faire voir que dans Paris il ne fit rien que pour le service de son Prince, pour empêcher la sédition, & pour calmer la fureur du peuple qui étoit animé, parce qu'on avoit

fait courir le bruit qu'il y avoit di-
vers poteaux plantez,& des échaf- 1588.
faux dressez de l'ordre du Roi,pour y faire mourir un tres-grand nombre de personnes.Ce Seigneur marque que ses ennemis ont grand tort de dire & de publier qu'ils ont persuadé le Roi de sortir de Paris vingt-quatre heures aprés qu'il eut l'honneur de lui rendre ses respects, & qu'il auroit pû l'arrêter s'il l'avoit voulu, puisqu'il n'en avoit jamais eu la pensée ; & que ces craintes n'ont jamais dû entrer dans l'esprit de sa Majesté, ni d'aucun homme raisonnable, & qu'il étoit toûjours prêt de lui donner des preuves de sa fidelité & de son obéïssance.

Les Parisiens envoyerent des Députez au Roi étant à Chartres,pour se justifier de tout ce qu'on leur imposoit ; ce qu'ils firent avec beaucoup de respect, de soumission & de protestations de fidelité. *Sire, la passion que nous avons pour vôtre service, comme étant nôtre Pere, nôtre Roi, nôtre Souverain, nôtre Seigneur, nôtre Maître,*

1588. *nous fait rompre le silence, & nous fait écrier : Ne faites point de mal au Roy, c'est l'Oint du Seigneur ; ne le divisez point d'avec ses sujets, & ne lui ostez pas l'honneur de sa pieté, de sa justice, de sa clemence & de sa douceur tant éprouvées, & qui meritent tant d'éloges : mais au contraire, efforçons-nous tous à lui rendre nos obeïssances, & à lui donner des marques de nôtre fidelité.*

Le Parlement envoya aussi des Députez au Roi, pour luy témoigner le regret qu'il avoit de ce que sa Majesté étoit sortie de Paris, & la supplier de vouloir, en y rentrant, rendre le repos & la joye à ses sujets, l'ordre dans le Royaume, la splendeur & l'éclat à leur pourpre, & dissiper par sa presence les desordres & les mutineries que la division y avoit fait naître. Sa Majesté répondit à ces Députez: *Qu'elle n'avoit jamais douté de leur fidelité & de leur zele pour son service, & pour celui des Rois ses prédecesseurs : Qu'elle avoit un regret extrême de n'avoir pû donner ordre aux mouvemens qui étoient dans Pa-*

ris ; qu'elle esperoit que les Parisiens faisant réfléxion sur leur conduite, se rangeroient à leur devoir ; ce qui l'obligeroit de reprendre pour eux des sentimens de douceur & de bonté, & de se montrer pere en leur endroit lorsqu'ils se montreroient enfans soumis & obeïssans à ses ordres. 1588.

Quoique le Roi fut sorti de Paris, les Reines ne laisserent pas d'y demeurer, ne pouvant se persuader que la tempête dût tomber sur leurs têtes. La Reïne-Mere avoit neanmoins beaucoup d'ennemis ; mais la foiblesse de leur sexe les mettoit en quelque maniere à couvert des violences des Ligueurs. Le Duc de Guise pour rendre les avenuës de Paris libres, assiegea Corbeil dont il se rendit maître : à l'égard de Melun le Marquis de Rostain qui y commandoit pour le Roi la défendit de maniere que cette Ville ne tomba point entre les mains des Ligueurs.

Le Roi qui s'étoit retiré à Chartres, envoya des Lettres circulaires aux Gouverneurs des Provinces, par lesquelles sa Majesté les

conjuroit de joindre leurs armes
1588. aux ſiennes, ſon deſſein n'étant autre que d'extirper l'Hereſie. Le Duc de Guiſe & le Parlement envoyerent auſſi de leur part des Lettres au Roi, qui contenoient une juſtification de leur conduite & un recit des choſes qui s'étoient paſſées. Sa Majeſté ne témoigna aucun reſſentiment de l'injure qu'elle croyoit avoir reçuë des Pariſiens; au contraire aprés que le Parlement l'eut remercié de ſa bonté & de ſa clemence, Henry III. lui envoya témoigner de ſa part, qu'il n'avoit jamais eu le deſſein de favoriſer le parti des Religionnaires; qu'il s'étonnoit de ce que le Duc de Guiſe, qui n'avoit pour objet, à ce qu'il prétendoit, que la deſtruction de cette Religion, eût pris neanmoins les armes pour former un tiers parti dans ſon Royaume qui favoriſoit celui des Proteſtans, quoiqu'il parût contraire, puiſqu'il donnoit atteinte à l'autorité Royale: & que ſa Majeſté pour faire connoître la ſincerité de ſes intentions, vouloit bien faire un ac-

commo

commodement avec la Ligue : ce qui fut arrêté le 15. Juillet, & verifié au Parlement ensuite. Par cet Edit le Roi donnoit à ses peuples amnistie, & abolition du passé : sa Majesté declaroit ne vouloir jamais pourvoir aux Charges tant Militaires, que de Judicature & de Finance, aucun de la Religion prétenduë reformée : & de plus, il étoit enjoint aux François de ne reconnoître pour leur Roi aucun Prince heretique, ou fauteur de l'Heresie. Henry III. fit ensuite declarer Charles de Bourbon Cardinal, premier Prince du Sang ; & il fit deux puissantes armées, l'une en Poitou, & l'autre en Guyenne. Cet Edit devoit contenter les Ligueurs, & les desarmer; ou au moins il devoit les engager entierement dans les interêts de leur Souverain, & les faire agir de bonne foy avec lui contre les Religionnaires, qui étoient alors les veritables ennemis de l'Etat, puisqu'ils en troubloient le repos & la tranquillité. Mais les Chefs de la Ligue agissoiēt par des principes par-

1588. Edit de réüniō du Roi avec la Ligue.

ticuliers, & par des motifs con-
1588. traires au bien du Royaume; & ils n'avoient pas tant pour objet la destruction de l'Heresie, que leur propre agrandissement. Cependant le Roi de Navarre se rendit maître de la Ville de Marans, qui fut ensuite reprise par les Royalistes.

Henry III. aprés cet Edit donna aux Ligueurs toutes les marques d'une veritable reconciliation : pour contenter le Duc de Guise, il éloigna de sa Cour le Duc d'Espernon, qui lui paroissoit contraire;& l'on peut dire que sa fortune courut alors beaucoup de risque, mais que la grandeur d'ame de ce Seigneur & la force de son courage sçurent le soutenir contre sa mauvaise destinée. Sa Majesté éloigna aussi le Chancelier de Chiverni, congedia Villeroy, & Pinart Secretaire d'Etat, & Pompone de Bellievre Surintendant des Finances; & gratifia des Sceaux le sieur de Montelon Avocat, dont la réputation, & le zele pour la Religion catholique étoient connus.

La Ligue attendoit avec impatience le ſuccés de la Flotte conſiderable d'Eſpagne, contre l'Angleterre & la Hollande ; elle étoit ſi puiſſante qu'elle étonnoit tous les peuples. Cependant Dieu qui ſe jouë des grandeurs des hommes & de leur puiſſance, rendit inutile & ſans effet ce grand apareil, & ces grands projets que Philippe II. avoit formez contre ſes ennemis. Sa Flotte fut d'abord battuë & agitée violemment par une tempête continuelle, & elle fut enſuitte battuë par les Anglois & les Hollandois ; & aprés avoir perdu plus de 60. vaiſſeaux & plus de 10000. hommes, elle eut beaucoup de peine à regagner les Havres d'Eſpagne. Cette diſgrace abbatit la fierté de la Ligue, & releva le courage & & les eſperances des Religionnaires. 1588.

Comme le Roi vouloit inceſſamment pourvoir aux affaires de ſon Royaume, que les guerres civiles avoient fort délabrées, il reſolut d'aſſembler les Etats à Blois, où chacun des Députez fit ſes devo- Etats de Blois.

tions avant que de s'y trouver. Le
1588. Roi en fit l'ouverture le 16. Octobre en présence des Princes, Cardinaux, & Officiers de la Couronne, & des Députez de tous les Ordres du Royaume, avec une grace & une éloquence admirable. Ce Prince témoigna qu'il avoit toûjours employé ses soins pour procurer le repos de ses sujets : Que le regret qu'il avoit étoit de connoître que les effets n'avoient pas répondu à son zele, & d'avoir vû naître des troubles au milieu de la paix qu'il avoit établie : Qu'il falloit imputer ce malheur à la vengeance que Dieu vouloit exercer sur son peuple ; mais qu'il esperoit que les gens de bien fléchiroient sa colere ; & que l'Assemblée des Etats fourniroit des moyens pour remedier aux desordres qui étoient dans le Royaume, & qu'en le purgeant des heresies dont il étoit infecté, & y établissant la veritable Religion, on éteindroit toutes les divisiõs, & on procureroit une tranquillité solide & permanente. On remarque que

ce Prince déclama un peu contre le Duc de Guise, & qu'il loüa beaucoup la conduite de la Reine sa mère dans le gouvernement des affaires; & il finit son discours en exhortant toute l'assemblée par la consideration de ses propres interêts, par le respect qu'elle devoit à la memoire de tant de Rois qui avoient gouverné la France avec tant de gloire, de douceur & de prosperité; pour l'amour qu'elle devoit à sa patrie; en un mot par tout ce qu'il y a avoit de plus saint & de plus sacré, de joindre ses soins & son zele à celui de sa Majesté,& de concourir unanimement pour rétablir l'union entre les Frãçois& les obliger à vivre dans une même Religion, afin que Dieu versât les benedictions sur ce Royaume, & le fit refleurir dans son ancien lustre & dans son premier éclat. Montelon Garde des Sceaux prit la parole ensuite, & fit connoître le sujet de l'Assemblée.L'Archevêque d'Ambrun qui parloit pour l'Ordre Ecclesiastique,s'éforça de mõtrer que le Roi de Navarre 1588.

devoit être exclûs de la Couronne, comme Fauteur d'Heresie & Chef des heretiques, & ayant même été excommunié par le Pape. Le Baron de Sancy porta la parole pour la Noblesse; & la Chapelle Marteau Prevôt de Paris, pour le tiers Etats. La conclusion de l'Assemblée fut, que l'Edit du 13. Juillet précedent seroit executé: & le Roi témoigna qu'il oublioit tout ce que les Parisiens & les Ligueurs avoient fait contre lui, & qu'il sacrifioit volontiers sa vengeance à la consideration qu'il avoit pour ses Sujets, & à la compassion pour leurs miseres, qui touchoient plus sensiblement son cœur, que tous les outrages que ses ennemis lui avoient faits. Il faut convenir sans préocupation & sans prévention d'esprit en faveur d'Henry III. que les Religionnaires & les Ligueurs, chacun de leur côté, donnoient à ce prince beaucoup de sujets de plaintes; & qu'il falloit avoir autant de bonté & de generosité qu'il avoit, pour effacer de sa memoire tout ce que les François

mal intentionnez faiſoient contre ſon autorité. Ils n'épargnoient pas même les Princes du Sang, & ils appelloient le Prince de Conti & le Comte de Soiſſons fauteurs d'Hereſie;& ils publioiét par tout qu'ils étoient infectez de la lepre, auſſi-bien que le Roi de Navarre: Que comme l'Ecriture ſainte défendoit l'entrée du Temple pour quelque tems à ceux qui avoient eu frequentation & ſocieté avec les lepreux; ainſi l'on devoit interdire l'entrée du Conſeil du Roi à ces deux Princes. Le Comte de Soiſſons écrivit au Pape pour obtenir de lui pardon de ce qu'il s'étoit un peu écarté de la droite voye, & il lui promettoit d'être dorénavant attaché à la Religion catholique. Le Duc de Guiſe qui avoit tendu ce piege au Comte de Soiſſons, étant informé de ſa demarche, envoya à Rome pour ſupplier ſa Sainteté de ne lui accorder aucune grace; ce qui réüſſit: & Henry III. même craignit qu'elle ne le traitât comme les Princes de ſon Sang, tant les Li-

1588.

Invectives contre le Prince de Conti & les Comte de Soiſ. ſons.

gueurs s'étoient efforcez de noir-
1588. cir sa Majesté à la Cour de, Rome. On dit que ce Prince pour engager le Pape dans ses interêts, fit proposer le mariage de sa niéce avec le Comte de Soissons; & que comme cette offre flattoit l'ambition de sa Sainteté, elle envoya à ce Comte une Bulle portant son absolution. A l'égard du Prince de Conti, il ne crut pas avoir besoin de la faveur de Rome, & il n'écrivit au Saint-Siege que ce qui concernoit les plaintes qu'on faisoit en France contre le Gouvernement: elles n'étoient que trop frequentes, & l'on peut dire aussi qu'elles étoient tres-mal fondées; & que le Roi ne pouvoit se dispenser de lever de grands impôts sur sur ses peuples, puisqu'il avoit tant d'ennemis à combattre. L'intention du Conseil du Roi & des Etats même, étoit de diminuer le nombre Officiers, & ôter la venalité des Charges, neanmoins l'on fit si-bien connoître qu'il y avoit danger de toucher à l'un & l'autre, qu'on laissa les choses comme elles étoient.

Le Roi de Navarre auroit bien souhaité la convocation d'un Concile general ; mais les Ligueurs s'y opposoient, craignant que ce Concile ne lui fût favorable; & ils demanderent que ce Prince fût declaré incapable de succeder à la Couronne. Les Députez du Clergé soutinrent cette proposition avec chaleur , & le tiers Etat y entra avec un grand zele ; mais la Noblesse fit toute la résistance qu'elle pût pour empêcher l'effet de la déliberation des Députez des deux autres Ordres : elle montra qu'il n'y avoit point de Loy dans le Royaume qui défendît aux particuliers de recueillir les successions qui leur appartenoient , soit en ligne directe , soit en ligne collateralle , quoiqu'ils ne fussent pas Catholiques;& qu'il n'y en pouvoit avoir aussi qui donnât l'exclusion à un Prince, quoique Religionnaire, de succeder à la Couronne : Que par les Etats d'Orleans où la liberté des suffrages étoit entiere, on avoit permis en ce Royaume de professer l'une ou l'autre de ces deux

1588.

On propose que le Roi de Navarre soit exclus de la Couronne.

Religions : mais que quand on au-
1588. roit tous les ſujets poſſibles de blâmer la conduite du Roi de Navarre, on ne pourroit legitimement le condamner ſans l'avoir entendu ; qu'il étoit contre toutes ſortes de Loix divines & humaines, morales & politiques, de ſacrifier un Prince abſent à la vengeance de ſes ennemis ; mais qu'il étoit de la gloire du Roi & du Royaume de le garentir de leurs attaques, & de lui laiſſer toutes ſortes de voyes & de moyens licites pour ſe défendre contre les calomnies de ſes perſecuteurs. Mais les deux Ordres répondirent, que l'on ne prétendoit point diſputer au Roy de Navarre la Couronne ; & que ſa naiſſance lui donnoit le droit de regner en France, & le pouvoir abſolu ſur les François aprés la mort d'Henry III. ne laiſſant point d'enfans mâles legitimes : mais que les François qui depuis Clovis juſqu'alors n'avoient été regis que par des Princes de la Religion Orthodoxe, & qui avoient juré à leur Sacre d'y vivre & d'y

mourir, & de la maintenir dans leur Royaume, ne pouvoient souffrir 1588.
qu'on les fist passer sous la domination d'un Prince qui professât une autre Religion que les Rois ses prédecesseurs : & que comme jusqu'alors ces Souverains avoient toûjours été honorez de la dignité de Rois tres-Chrétiens & de Fils aînez de l'Eglise, les François croyoient qu'il étoit de leur interêt de n'être point gouvernez par un Prince dont la Religiôn seroit directement opposée à celle de l'Eglise Romaine : Que ce changement étoit d'une trop dangereuse consequence pour des peuples qui avoient toûjours paru zelez pour la défense de la Religion Catholique, qui étoit celle de leurs ancêtres ; & qu'il ne falloit pas s'étonner si la Noblesse paroissoit indifferente dans une matiere aussi importante qu'étoit celle-ci, puisque la plûpart étoient ou Religionnaires, ou n'avoient point toute l'ardeur & l'attachement qu'ils devoient avoir pour le maintien & la conservation de la Reli-

gion de leurs ancêtres : Que ce ze-
1588. le devoit être pardonné au Clergé, dont le ministere & la fonction seroient abolis & éteints, si l'on introduisoit dans le Royaume une autre créance & une autre doctrine que la catholique; & au tiers Etat, qui s'étoit toûjours montré si passionné & si fervent à défendre la Religion de ses ayeuls. On ajoûtoit, que l'Assemblée d'Orleans n'étoit pas une Loy dans le Royaume; qu'elle ne décidoit rien pour ce qui concernoit la succession d'un Prince à la Couronne, & qu'elle ne pourvoyoit qu'à la necessité & à la conjoncture des affaires; & que l'on sçavoit si-bien que l'esprit des trois Ordres & de tous les François étoit d'être gouverné par un Souverain qui professât la Religion Romaine, que dans l'Assemblée des derniers Etats tenus à Blois, cette intention avoit paru; puisque l'on avoit arrêté que nul Prince ne pourroit monter sur le Thrône François, qu'il ne fist profession de la Religion Catholique. Et les

deux Ordres du Royaume insisterent sur cet article avec tant de chaleur, que la Noblesse se rendit à leurs raisons, & fut dans ce même sentiment. Quelque opposition que le Roi, qui avoit de l'inclination pour le Roi de Navarre, marquât pour cet arrêté, il n'eut pas neanmoins assez de force pour y résister; & sa Majesté Tres-Chrétienne n'en fit que retarder l'execution par les délais & les prorogations qu'elle y apporta. Les Ligueurs aprés avoir fait passer cet article à l'avantage de la Religion catholique, proposerent de faire recevoir le Concile de Trente dans ce Royaume : mais Despenses Avocat General du Parlement, s'y opposa de telle maniere lorsqu'il y fut porté pour y être enregistré & verifié, que cette Cour le refusa, aprés avoir connu qu'il préjudicioit aux interêts de ce Royaume, & aux libertez de l'Eglise Gallicane. 1588.

Le Duc de Savoye voulant profiter des desordres de la France, forma le dessein de faire la guerre au

Roi, & entreprit de se mettre
1588. en possession par force des Terres de France enclavées au Piémont; & afin de colorer son irruption de quelque specieux prétexte, il écrivit au Pape Sixte V. que dans la crainte qu'il avoit eüe que Lesdiguieres ne s'emparât de ces Places, afin de se faire une retraite au milieu de ses Terres, & d'y donner refuge aux Religionnaires, il avoit cru qu'il s'en devoit saisir le premier, afin de détourner le coup; & ce Duc envoya aussi des Ambassadeurs au Roi pour lui témoigner qu'il n'avoit fait cette entreprise que par le zele qu'il avoit pour la Religion, & pour éviter le voisinage contagieux des Heretiques; il consentoit même de ne tenir les Places qu'il avoit prises, que sous l'autorité de sa Majesté; mais insensiblement il usurpa tous les actes de Souveraineté, destitua les Officiers du Roi, & abbatit les Fleurs-de-lis de France pour élever les Croix de Savoye. Quoique ce Duc dans cette Ambassade eût fait connoître au

Roi qu'il ne desiroit point se brouiller avec lui, cependant comme il vit ses affaires fort embarrassées, il surprit la Ville de Carmagnole, & ensuite se rendit maître de la Citadelle. Cette conquête éleva tellement le courage de ce Duc, qu'il fit battre une Medaille, sur le revers de laquelle étoit gravé un Centaure qui fouloit de son pied une Couronne renversée avec cette devise, *Opportunè*. Le Roi eut un si grand chagrin de cette bravade, qu'il voulut à quelque prix que ce fût faire la paix avec les Religionnaires, & envoyer des troupes en Piémont ; mais le Duc de Guise à qui l'ordre en avoit été donné, fut cause que le dessein n'eut point d'execution. Quelque tems aprés le Roi commanda à Sansy, au Colonel Alfonse Corse, à Lesdiguieres, & au Baron de la Roche, d'attaquer le Duc de Savoye du côté du Dauphiné, & d'employer les forces que les Seigneuries de Berne, de Basle, de Soleurre, des Grisons, & la Seigneurie de Geneve lui donnoient.

1588.

—— pour se rendre maître des Places que
1588. son Altesse de Savoye possedoit aux environs de Geneve. On fit quelques exploits sur le Duc de Savoye ; on surprit la nuit le Château de Mouzon, on gagna la Ville de Bonne, on emporta par composition le Château de Saint-Joire au Bailliage de Chablais, & ensuite on attaqua le Château de Gex, dont le Baron de Guitry qui commandoit les troupes du Roi, se rendit maître. Le Baron de la Pierre qui étoit Gouverneur de la Place, fut fait prisonnier, & conduit à Geneve, d'où il ne sortit qu'aprés avoir payé sa rançon.

Le Roi de Navarre convoque une Assemblée à la Rochelle.

Dans le tems qu'Henry III. tenoit les Etats à Blois, le Roi de Navarre à son imitation convoqua une Assemblée à la Rochelle, où aprés avoir déliberé sur ce qui concernoit les Religionnaires, il envoya des Députez au Roi étant aux Etats, avec une Requête qu'ils presenterent contenant deux chefs : par le premier, le Roi de Navarre pour ôter toute sorte de prétexte aux Ligueurs qui avoient intention

de l'exclure,declaroit que ſon deſſein étoit de ſe faire inſtruire dans 1588.
la Religion Catholique, & que pour cet effet il ſupplioit le Roi, qu'en ſa preſence on décidât de la verité de la créance: & par le ſecond article, ce Prince demandoit que l'Edit de Janvier concernant la liberté de l'exercice de la Religion prétenduë reformée, fut executé. Mais les états n'eurent point d'égard à cette Requête; & on arrêta, comme nous avons déja dit,que l'Edit du 15. Juillet dernier fût executé. Comme l'autorité du Duc de Guiſe & toute ſa conduite ne plaiſoient point au Roi, & que ſa Majeſté s'étoit ſouvent plainte d'une Lettre du Pape, dans laquelle il traitoit ce Prince & le Cardinal de Bourbon de Machabées, & qu'ils avoient ſauvé le peuple d'Iſraël: Ceux qui étoient dans les interêts du Duc de Guiſe, & qui vouloient empêcher que cette diviſion qui étoit entre le Roi & lui ne fiſt point naître de nouveaux troubles dans le Royaume, propoſerent à ſa

Majesté de se reconcilier avec lui, & d'oublier tout le passé; ce qui fut fait, aprés avoir communié tous deux à la même table & d'une même Hostie, & aprés avoir juré sur l'Evangile, que l'un & l'autre oublieroient tout ce qui s'étoit passé. Cependant il restoit toûjours dans le cœur du Prince un sentiment de vengeance contre ce Duc; & il repassoit dans sa memoire tout ce qu'il avoit entrepris & executé au préjudice de son autorité. On lui representa que durant qu'il étoit en Pologne, le Duc de Guise avoit fait une confédération secrette avec la Maison d'Autriche, les offres qu'il avoit faites au Roi de Navarre de lui mettre le Sceptre entre les mains, pourvû qu'il se rangeât de son parti; les dépositions de Salcede, qui avoit accusé le Duc de Guise d'avoir conspiré contre la vie du Duc d'Alençon; les intelligences particulieres qu'il avoit euës avec le Pape, le Roi d'Espagne, le Duc de Savoye, & quelques Colonels Suisses, pour avoir la souveraine

1588. Reconciliatiō du Roi avec le Duc de Guise sans effet.

autorité & faire reüssir ses desseins, pour se rendre maître de ce Royaume à l'exclusion du Roi de Navarre, qu'il s'étoit efforcé de faire declarer incapable de succeder à la Couronne. On n'oublia point de faire souvenir Henry III. des barricades de Paris ; de la necessité où sa Majesté s'étoit trouvée de ceder au tems pour éviter un grand desordre, & de peur de mettre tout le Royaume en feu. Toutes ces considerations furent cause que le Roi assembla son Conseil secret, pour sçavoir ce qu'il devoit faire dans cette conjoncture. Le Roi dit à ceux de son Conseil : *Vous connoissez tous la conduite du Duc de Guise depuis 1575. envers ma personne ; vous sçavez que j'ay fait tous mes efforts pour détourner ses mauvaises intentions, l'ayant comblé de graces & de biens en toutes occasions, & neanmoins fort inutilement, n'ayant pû le réduire & le ramener à son devoir : & par un esprit de méconnoissance & d'ingratitude, sa vanité & son orgueil se sont augmentez à proportion de*

1588.

mes liberalitez ; vous en êtes tous
1588. *les témoins , & principalement de ce qu'il fit depuis qu'il vint à Paris , au préjudice dé mes défenses. Mais au lieu de reconnoître toutes les faveurs dont je l'ay gratifié , il s'est tellement oublié , & son ambition l'a tellement aveuglé, qu'il est à la veille d'oser entreprendre sur ma Couronne & sur ma vie ; ensorte que je me vois réduit à cette necessité , qu'il faut que je meure , ou qu'il meure.* Si nous en voulons croire un Auteur moderne, tous ceux qui composoient le Conseil du Roi furent de son sentiment , & lui firent offre de leurs services pour executer son dessein. Si l'on en veut croire d'autres Historiens de ce tems-là , ils nous disent que quelques-uns étoient d'avis que l'on fist le procés au Duc de Guise dans les formes ; & c'étoit le sentiment du Maréchal d'Aumont , alleguant qu'il seroit plus conforme au Loix du Royaume d'é user ainsi : les autres témoignerent que ce scrupule de conscience auroit été bon durant la paix,& lois-

que les Magiſtrats ont toute l'autorité, & que le Roi uſe de tout 1588.
ſon pouvoir legitime ; mais que la conjoncture des tems ne permettoit pas de garder toutes ces meſures : Que le parti du Duc de Guiſe étoit puiſſant, que juſqu'alors l'on pouvoit dire qu'il avoit en quelque maniere balancé l'autorité royale ; qu'il y avoit non-ſeulement à craindre le pouvoir de ce parti, qui pourroit reprendre toutes ſes forces ſi on ne le détruiſoit entierement ; mais auſſi que le Pape, l'Empereur & le Roi d'Eſpagne ne s'employaſſent pour le Duc de Guiſe auprés de ſa Majeſté Tres-Chrétienne, & n'interrompaſſent leurs prieres, de maniere que ſa Majeſté fût engagée d'abandonner ſes pourſuites : & auſſi que ſans attendre le Jugement qui interviendroit contre ce Duc, ſa Majeſté ſe devoit défaire de lui. On avoit proposé à Grillon Capitaine aux Gardes, d'aſſaſſiner le Duc de Guiſe ; mais il le refuſa, & offrit au Roi d'obliger ce Duc de lui faire mettre l'épée à la main, & aſſura

qu'il le tuëroit au péril de sa vie.
1588. Le chagrin où étoit le Roi, & la consideration de sa propre conservation, l'inclinerét du dernier avis, qui étoit de se défaire du Duc de Guise. L'on prétend que cet arrêté ne fut pas si secret, qu'il ne fût sçu du Duc; & tous ses amis lui conseillerent de prendre ses mesures sur ce pied là, & qu'assurément il courroit risque de sa vie, s'il entroit jamais au Louvre; & le jour de sa mort, le Cardinal son frere le conjura de ne point aller chez le Roi : mais l'Archevêque de Lyon qui ne pouvoit se persuader qu'on osât attenter à la personne du Duc de Guise, fit passer ces avis pour des terreurs paniques, & données par les ennemis de ce Duc, qui tâchoient de lui imprimer cette crainte, afin de l'éloigner de la Cour : & ce Duc aussi avoit tant de confiance sur lui-même, & sur la reconciliation autentique & confirmée par le plus auguste de nos Mysteres, qu'il ne croyoit pas qu'on la pût violer. Il s'hazarda donc d'aller au Louvre

le 23. Decembre, pour assister au Conseil où il étoit invité; & en entrant dans l'antichambre du Roi, Monsoris, ou selon quelques-uns, Saint-Martin se jetta sur lui avec quelques gens apostez, se saisit d'une main de la garde de son épée, & de l'autre lui dona un coup de poignard dans le gosier, comme il levoit une tapisserie pour entrer dans le cabinet de sa Majesté, parce qu'il craignoit que ce Duc ne fût maillé: le sieur des Effravals se jetta à ses jambes; le sieur de Sainte-Maline lui porta un grand coup d'épée par derriere; & le sieur de Loignac un autre dans les reins. Le Duc criant à tous ces coups, *Hé, mes amis; hé, mes amis*, bien que son épée fût engagée dans son manteau, il fit quelques efforts pour se défendre, mais il fût contraint de ceder à la force; & en tombant il s'écria, *Misericorde*: & ensuite il rendit les derniers soupirs. Le Maréchal d'Aumont, cette action faite, arrêta le Cardinal de Guise & l'Archevêque de Lyon dans la salle du Conseil: mais les ennemis

1588.

Mort des Guises le 23. Decembre 1588.

des Guiſes ſolliciterent ſi puiſſam-
1588. ment ſa Majeſté de ſe défaire auſſi ſur le champ du Cardinal, qu'il y conſentit ; parce qu'elle jugea que c'étoit encore un dangereux ennemi à craindre, & qui dans le deſeſpoir où il étoit, feroit tous ſes efforts pour vanger la mort de ſon frere : ainſi finirent les deux freres. A l'égard du Duc de Mayenne, il ſe retira à Châlons. On dit que le Duc de Guiſe fut averti par pluſieurs endroits du malheur qui lui arriva, & que ſe mettant à table il trouva un billet ſous ſa ſerviette contenant ces mots : *Si vous ne vous ſauvez, l'on vous jouëra méchant parti* ; & qu'il écrivit au deſſous : *On n'oſeroit* : & enſuite il jetta ce billet ſous la table, afin que l'on connût le peu de crainte qu'il avoit de la menace qu'on lui faiſoit. On dit auſſi que le Cardinal de Lorraine témoigna à ſon frere, que puiſqu'ils étoient appellez au Conſeil du Roi, il le laiſsât aller ſeul à la Cour pour connoître l'intention de ſa Majeſté ; & que n'ayant rien à perdre, il ne ſe ſoucioit

Marcel. pag. 626 du 4. vol.

ſoucioit pas d'hazarder ſa vie pour ſauver celle du Duc ſon frere, qui étoit neceſſaire pour le ſalut du parti & de la Ligue : & qu'il étoit de la prudence du Pilote de ne pas hazarder toutes ſes marchandiſes dans un même Vaiſſeau. 1588.

Sa Majeſté aprés que les Guiſes furent tuez, vint trouver la Reine ſa mere, qui lui dit, *Qu'il étoit alors Roi ſans compagnon* ; ce qui la toucha ſi fort, que la fiévre dont elle étoit déja attaquée lui redoubla, & elle mourut quelques jours aprés. Mort de Catherine de Medicis.

Quoique l'on doive parler avec reſpect des Grands, je crois que je ne puis me diſpenſer de dire, que cette Princeſſe avoit tout mis en uſage pour regner : elle ſacrifia non-ſeulement ſes amis à ſa paſſion, mais elle n'épargna pas même ſon propre ſang. Si nous en voulons croire les Hiſtoriens de ce tems-là, l'on dit qu'il n'y avoit point de ſang qui lui fût précieux, lorſqu'il lui étoit un obſtacle pour gouverner. Chacun convient que Catherine de Medicis, dans un ſexe de femme, portoit un courage

d'homme ; que son esprit étoit
1588. grand, relevé, & capable de hautes entreprises, & de les executer : Que la France n'a rien fait de grand sans elle, & n'a rien vû de considerable que par elle tant qu'elle a tenu le timon de l'Etat, & qu'elle a gouverné. Quand la mort de François II. l'eût affranchie de la domination des Guises, elle resolut de ne se pas laisser ôter la puissance souveraine ; & elle se ligua avec les Princes du Sang, afin de ruiner entierement l'autorité de la Maison de Guise, dont elle redoutoit les efforts. Elle fit revenir à la Cour le Connétable de Mommorency. Elle parut quelque tems embrasser le parti des Religionnaires ; elle obligea le Prince de Condé à prendre les armes pour soutenir son autorité, & elle s'étoit déclarée contre le Triumvirat & contre la Ligue Catholique ; elle s'étoit alliée avec les Guises pour les attirer dans son parti : enfin cette Princesse durant sa vie avoit usé de toute sorte de stratagêmes pour se maintenir : mais elle

eut beaucoup de regret de la mort des Guiſes; car elle jugea bien que 1588.
ceux qui avoient prévenu l'eſprit du Roi contr'eux, pourroient bien auſſi le préoccuper à ſon deſavantage; & en effet, lorſque ce Prince lui eût dit aprés s'être défait d'eux: *Je regnerai deſormais ſeul, Madame, & n'aurai plus de compagnon.* Elle lui répondit: *Dieu veüille que bien vous en prenne, mon fils; mais avez-vous donné ordre à retenir dans leur devoir les Villes où le nom & la memoire du Duc de Guiſe ſont en veneration, & où ils ont du credit & de l'autorité?* Si l'on veut connoître la genealogie de Catherine de Medicis, il faut ſçavoir qu'elle deſcend d'un Evrard de Medicis qui vivoit en 1400. lequel eut Jean de Medicis Gonfalonnier de Florence, qui mourut en 1433. laiſſant entr'autres enfans Côme, encore Gonfalonnier de Florence, qui fut appellé le Pere de la Patrie: il eut Pierre de Medicis, premier du nom, auſſi Gonfalonnier de Florence; il mourut l'an 1461. Il laiſſa entr'autres fils Laurent, premier du

nom, ſurnommé le Pere des Mu-
1588. ſes, qui mourut à Carrege en 1492. Il laiſſa Jean qui fut Pape ſous le nom de Leon X. & Pierre de Medicis ſecond du nom, qui fut proſcrit & chaſſé de Florence en 1494. Il ajoûta à ſes armes, par la permiſſion de Charles VIII. un Tourteau de France; Il eut Laurent de Medicis ſecond du nom, à qui le Pape Leon X. ſon oncle, donna le Duché d'Urbin, aprés l'avoir ôté à François Monte-Feltry; il fut pere de Catherine de Medicis.

Le Roi ayant donné la vie à l'Archevêque de Lyon, lui envoya des Conſeillers au Grand-Conſeil, Guiotat & Languetot, avec un Greffier, pour l'interroger, & ſçavoir de lui les intrigues du Duc de Guiſe & du Cardinal de Lorraine; mais ce Prelat refuſa de leur répondre, ſur ce qu'étant Juges Laïcs ils n'avoient aucune Juriſdiction ſur lui, qui avoit l'honneur d'être Archevêque. Le Roi informé de ce refus, lui envoya le Cardinal de Gondy, pour lui perſuader de contenter ſa Maje-

ſté ; mais cet Archevêque perſiſta à ſoutenir qu'il ne devoit rẽpõdre de ſes actions qu'au Pape, ou à ceux qu'il lui plairoit déleguer ; & neanmoins que ſi le Cardinal Moroſini, Legat de ſa Sainteté, étoit d'avis qu'il répondît, il ſuivroit ce qu'il auroit reſolu. Le Conſeil d'Henry III. ſoutenoit qu'en crime d'Etat le Roi n'étoit pas obligé d'avoir recours au Pape pour faire le procés à un Prelat : Que lorſqu'il fut queſtion de le faire à Gilles Evêque de Reims, & à Didier Archevêque de Vienne, Childebert Roi d'Auſtraſie, employa ſeulement les Evêques de France, & n'eut point recours à la puiſſance du Pape. Chilperic renvoya Pretextat Archevêque de Roüen, au Concile de Paris pour y être jugé ; mais voici les termes de ce Roi : *Encore que nous en puiſſions bien connoître, étant crime de leze-Majeſté, dont Pretextat eſt prévenu ; neanmoins parce que nous ſommes parties, afin que la juſtice ſe rende, nous voulons bien la laiſſer faire par le Concile.* L'on allegua 1588.

—— que l'Empereur Zenon bãnit deux
1588. Evêques, l'un d'Alexandrie, & l'autre d'Antioche. Le Pape Simplicius s'en plaignit ; mais l'Empereur lui répondit que ce n'étoit pas pour crime Ecclesiastique, ni pour fait de Religion ; mais que l'un avoit menti en sa présence, & l'autre favorisoit Basilicus son ennemi. Saint Gregoire avertit Victor & Jean, Evêque de Tamoze, de faire conduite à l'Empereur Justinien deux Evêques qui avoient troublé l'Etat d'Aquilée, & celui de Milan. Je ne prétens pas discuter les raisons des uns & des autres, touchant le privilege que les Evêques prétendent de n'être point jugez, même en crime d Etat, que par le Pape ou un Concile. J'ay lû neanmoins qu'il y avoit eu plusieurs Evêques jugez par leur Confreres, sans que les Rois ayent été obligez de recourir aux Papes & aux Conciles. Henry III. voyant le refus de l'Archevêque de Lyon, lui envoya l'Evêque de Beauvais, & Brezé Secretaire d'Etat, pour l'obliger à répondre sur des mémoires.

qu'ils lui présenterent ; mais ils le trouverent aussi ferme & aussi resolu à refuser de répondre, qu'il l'avoit été auparavant. 1588.

On dit qu'Henry Roi de Navarre, regretta la mort des Guises, c'est à-dire qu'il déplora leur disgrace & leur infortune. Il regarda cet accident comme un coup qui justifioit sa conduite, & qui le déchargeoit des malheurs des guerres civiles, & jugea que le Roi avoir fait punir les Guises comme étant les plus coupables mouvemens de l'Etat, & de ses desordres.

La mort des Guises fit une forte impression sur le peuple de Paris, & elle y redoubla la sedition. Le Roi croyoit avoit éteint la Ligue en faisant mourir le Duc de Guise avec son frere le Cardinal, qui en étoient les Auteurs & les Chefs ; mais au contraire il la r'alluma, & excita toute l'Europe Catholique contre lui. Le Legat dit à sa Majesté, qu'elle avoit encouruë l'excommunication majeure à cause de la mort du Car-

——— dinal. L'Eſpagne leva des troupes
1588. pour lui faire la guerre ; & la Reine ſa mere lui reprocha juſqu'à ſa mort, l'aſſaſſinat commis en la perſonne de ces deux freres. Roſſieux fit prendre les armes aux Bourgeois d'Orleans ; & d'Entragues qui étoit venu de Blois pour ſe ſaiſir pour le Roi de cette Ville-là, n'y trouva que de la révolte & de la ſedition. Les Pariſiens recommencerent leurs émotions : les Seize ne reſpiroient que fureur : les Predicateurs publioient hautement qu'il falloit vanger le ſang de ces deux Martyrs. On fit pluſieurs Livres contre Henry III. que les Curieux peuvent lire comme des marques d'une grande paſſion, & d'un zele indiſcret pour la Religion. On fit des Proceſſions ſolemnelles où les enfans alloient nuds-pieds, portant en leurs mains des Cierges allumez, qu'ils éteignoient à la fin de la Ceremonie, en prononçant ces paroles : *Qu'ainſi ſoit de la Race des Valois.* Oſerions-nous dire que les Pariſiens, lorſqu'ils virent Orleans declaré pour la

Ligue, dont le parti ſubſiſtoit & regnoit encore, quoique l'ame en fût éteinte ; & le Duc de Mayenne en Bourgogne avec des troupes qui s'étoient renduës maîtreſſes de la Province, élurent le Duc d'Aumale pour Gouverneur de Paris & ne délibererent point de vouloir s'affranchir de la domination du Roi, qu'ils n'appelloient plus qu'Henry de Valois. Ces tems-là étoient agitez de grands mouvemens ; car la Religion étoit l'ame ou le prétexte qui faiſoit agir la plûpart des François. 1588.

On fit faire une démarche au Roi qui parut extraordinaire, qui fut d'envoyer à Rome Piſani, pour demander au Pape l'abſolution d'avoir fait tuer le Cardinal de Lorraine ; parce que ſa Majeſté ne dépendoit point du Saint-Siege, & qu'elle ne devoit rendre compte de ſes actions qu'à Dieu, & à celui qui avoit la conduite & la direction de ſa conſcience : & ceux qui avoient été de cet avis donnoient par ce moyen trop d'avantage à ſes

Henry III. envoye à Rome à l'occaſion de la mort des Guiſes.

ennemis,& faiſoient un grand ſcan-
1588. dale. D'abord Sixte V. ne voulut point écouter Piſani, & il ſouhaita qu'Henry III. donnât une Requête à cet effet. Le Roi envoya encore l'Evêque du Mans, qui blâma la conduite des Guiſes, & juſtifia celle de ſa Majeſté. Neanmoins le Pape qui ſe prévaloit de l'action d'humilité & d'obéïſſance filiale & chrétienne qu'Henry III. faiſoit au Saint-Siege, voulut que ce Prince ſe mît en état; & deſira qu'il mît en liberté le Cardinal de Bourbon & l'Archevêque de Lyon, qui avoient été arrêtez au Château de Blois le jour de la mort du Duc de Guiſe:& parce que dans la ſeconde audience ce Prelat François, zelé pour ſon Maître, voulut faire valoir les libertez de l'Egliſe Gallicane, le Pape lui témoigna que cela étoit hors de ſaiſon, & qu'il s'agiſſoit alors d'obtenir une abſolution pour le Roi: ſa Sainteté menaça même, ſi l'on inſiſtoit davantage, de confirmer ſes Bulles, qui diſpenſoient les Sujets de leur ſerment de fidelité envers

leur Souverain : & à la troisiéme audience, l'Evêque du Mans se jetta aux genoux du Pape pour lui demander pardon pour Henry III. ce qui lui fut accordé, à condition que sa Majesté donneroit la liberté au Cardinal de Bourbon & à l'Archevêque de Lyon, comme sa Sainteté l'avoit déja demandé. Toutes choses étoient tellement en desordre dans Paris, que l'on ne gardoit plus de regle ni de mesure. Jean le-Clerc-de-Bussy, Procureur au Parlement, eut la hardiesse d'entrer dans le Palais avec une troupe de gens armez en qualité de Colonel, & un des Seize; & son insolence alla jusqu'à cet excés, de se saisir de la personne de Messire Achilles de Harlay premier President, & de plusieurs autres Presidens & Conseillers, & de les mener prisonniers à la Bastille; mais ils furent aussi-tôt mis en liberté. Le lendemain, le President Brisson fut contraint de préter en public le serment de fidelité à la Ligue; & ensuite il alla protester pardevant Notaires contre

1588.

Action insolente de Bussi le Clerc.

l'action qu'il venoit de faire.

1588. Decret de la Sorbonne contre Henry III.

L'on prétend que la Sorbonne donna un Decret en conformité de la Bulle de Sixte V. qui portoit que les François étoient absous du serment de fidelité & d'obéïssance qu'ils devoient à Henry III. Mais il faut convenir, à la justification de la Sorbonne, que ce Decret fut donné à l'importunité & à la violence des Seize, qui avoient tout pouvoir dans Paris ; & que cette illustre & sçavante Societé n'auroit jamais fait cette démarche, si elle n'avoit craint que les factieux en usassent contr'elle, comme ils en avoient usé envers Messieurs du Parlement, que toute leur autorité & leur pouvoir n'avoient pû garentir de l'insolence & des cruautez de ces seditieux : tout ce que l'on put dire alors, c'est que la Sorbonne s'étoit sentie du malheur & du desordre des tems. L'on ne sçauroit assez blâmer la hardiesse des Predicateurs de Paris, qui empoisonnoient par leurs discours les actions d'Henry III. même les plus indifferentes ; & qui se ser-

voient de leur miniſtere pour animer les peuples contre ce Prince. 1589.

Le Duc de Savoye qui vouloit profiter des troubles dont la France étoit agitée, fit quelques entrepriſes ſur le Dauphiné : mais les ſieurs de la Valette & Leſdiguieres, qui s'étoient unis & joints enſemble, y donnerent ſi bon ordre, qu'elles n'eurent aucun effet. Le Duc de Savoye qui connoiſſoit qu'il lui étoit important de gagner le ſieur de Leſdiguieres, & de l'engager dans ſon parti, lui dépêcha Guichart ſon Secretaire : mais ce fut inutilement ; & le zele que ce Seigneur avoit pour le ſervice du Roi ſon Maître, prévaloit ſur toutes ſortes de conſiderations.

La Veuve du Duc de Guiſe va au Parlement.

La Veuve du Duc de Guiſe ſe preſenta au Parlement en habit de deuil, accompagnée de pluſieurs Dames : & demanda par une Requête permiſſion d'informer de la mort de ſon mari : ſur laquelle Requête on commit deux Conſeillers pour informer & inſtruire le procés ; & même cette Compagnie ré-

voqua la Commiſſion que le Roi avoit décernée pour informer contre le Duc de Guiſe & ſes freres. L'on me pardonnera, ſi je dis que le Parlement en cette occaſion ſuivit l'eſprit de la Faction qui regnoit alors. Mais les Ligueurs avoient tant de pouvoir, qu'ils pourvûrent le ſieur Molé Procureur General ; & Jean le Maiſtre & Loüis Dorleans furent faits Avocats Generaux, au lieu des Officiers que le Roi avoit pourvûs de ces Charges. Cette conduite hardie des Ligueurs obligea ſa Majeſté de transferer le Parlement de Paris à Tours, par une Declaration du mois de Janvier. Les Pariſiens étoient ſi animez contre Henry III. & avoient la memoire du Duc de Guiſe ſi préſente, qu'ils ſollicitèrent le Duc de Mayenne d'accepter le titre de Roi : mais il le refuſa, jugeant que le poids d'une Couronne étoit trop lourd, & qu'il y avoit trop de danger à un particulier, quelque élevé qu'il fût en dignité, d'accepter une qualité qui ne lui appartenoit pas, & qui a toûjours

1589.

Le Parlement transferé à Tours.

précipité dans la ruine tous ceux qui l'ont usurpée; & il se contenta du titre de Lieutenant-General du Royaume, dont il prêta serment au Parlement entre les mains du President Brisson. Aussi-tôt que le Roi eût été informé que le Duc de Mayenne s'étoit déclaré le Chef de la Ligue, & qu'il avoit accepté la qualité de Lieutenant-General du Royaume, il fit publier une Declaration au mois de Février, qui le réputoit criminel de leze-Majesté, & faisoit défenses de lui obéïr en cette qualité, ni aux Officiers par lui établis & préposez. Sa Majesté declaroit les Villes de Paris, Orleans, Amiens, Abbeville, & toutes les autres qui donneroient du secours au Duc de Mayenne & aux Fauteurs de son parti, déchuës de leurs privileges, droits, concessions & prérogatives, rebelles, atteintes & convaincuës du crime d'attentat à l'autorité Royale, & de félonnie; & vouloit que l'on procedât contre elles comme telles, si dans le 14. Mars suivant elles ne se rangeoiét à

1589.

Le Duc de Mayenne Lieutenant-General de la Couronne.

leur devoir,& ne quittoient le parti de la Ligue.

1589.

Les Ligueurs firent publier des Manifestes contre cette Declaration, dans lesquels ils s'efforcerent de justifier la conduite & les actions du Duc de Guise, loüerent le zele & les entreprises des Chefs de la Ligue, & condamnerent le nom du Roi, qu'ils nommoient seulement Henry de Valois, parlant de lui en des termes peu respectueux. Il s'éleva en ce tems des seditions dans plusieurs Villes, & principalement à Toulouse,où l'excés fut si grand, que le peuple se rua sur Daffis Avocat General, & Durand premier President, qui vouloient calmer la sédition; & ensuite il prit l'effigie du Roi qui étoit à la Maison de Ville, & commit mille insolences contr'elle. Il arriva aussi une révolte dans Lyon; mais elle n'eut point de si facheuses suites,& il n'y eut point de sang répandu. Le Duc de Mayenne établit un Conseil composé de quarante personnes dans Paris; & il fit faire des Sceaux où sa figu-

re étoit imprimée & gravée. A l'exemple de Paris, plusieurs Villes se révolterent contre Henry III. Les Provinces de Bretagne & de Normandie se souleverent pareillement. Les Villes d'Aix & de Marseille prêterent serment à la Ligue. La Provence refusa la Valette, que le Roi y avoit envoyé pour Gouverneur. Sa Majesté fut sollicitée de venir en Bretagne pour la ranger dans son devoir : mais dans le tems que ce Prince s'y disposoit, il apprit que Nantes s'étoit declarée pour la Ligue, & ensuite Rennes ; mais cette derniere Ville ne demeura pas long-temps attachée au parti des Ligueurs. Cependant il y avoit dans la Normandie des bandis ou gens révoltez appellez Gantiers, au nombre de 8000. dont la Ligue s'empara pour joindre à ses troupes. Mais le Duc de Montpensier assisté des sieurs de Hallot & de Crevecœur, aprés avoir battu la Garnison de Falaise, défirent encore les Gantiers & les Ligueurs qui les soutenoient ; & on dit qu'il y en eut en cette occa- 1589.

1589. sion prés de 3000. tuez sur la place, entre lesquels il se trouva plusieurs Gentilhommes. Loüis de la Rochefoucaut Comte de Rendan, Gouverneur d'Auvergne, détacha Riom du service du Roi, & une partie de cette Province : & sans Rostignac, Saint Heran, Allegre, Canillac & Oradour, qui opposerent leur courage & leurs forces au credit & à l'autorité du Comte de Rendan, le reste de l'Auvergne auroit suivi le parti de la Ligue. A l'égard de Limoges, elle demeura dans l'obéïssance du Roi; & Pichery y retint aussi la Ville d'Angers, nonobstant les efforts de Brissac qui la vouloit débaucher. La conduite de Matignon sçût ranger Bordeaux dans le devoir, & ruiner dés sa naissance une sédition que les Ligueurs y avoient excitée. Le Roi de Navarre de son côté avoit repris Marans & Niort; & les Villes de Loudun, Thoüars, Montreüil, l'Isle-Bouchart & Chastelleraut se declarerent en sa faveur, & lui ouvrirent les portes.

Le Roi fit tous ſes efforts pour engager le Duc de Mayenne à ſe remettre dans ſon devoir, & à venir à quelque accord, mais fort inutilement; & cela obligea ſa Majeſté à rechercher à ſe reconcilier avec le Roi de Navarre. Pluſieurs obſtacles ſe préſentoient à l'execution de ce deſſein: la crainte qu'elle avoit que le Pape & les Princes Catholiques ne cruſſent qu'il vouloit abandonner le parti de la Religion, la retenoit. Le Duc de Nevers s'y oppoſoit avec vigueur; il repreſentoit à Henry III. le ſerment qu'il avoit fait aux Etats, de ne point s'allier avec des Princes Religionnaires, & que cette union offenſeroit la Cour de Rome, qui retireroit les graces qu'elle venoit de lui faire en levant ſon excommunication, & en lui pardonnant le meurtre du Cardinal de Lorraine. Le Roi de Navarre même avoit peine à conſentir à cette reconciliation; il appréhendoit que ſa Majeſté Tres-Chrétienne ne le ſacrifiât à la vengeance des Ligueurs, & ne fiſt un accord avec eux aux 1589.

dépens de sa vie. Cependant du
1589. Plessis-Mornay sçût par sa prudence lever toutes ces difficultez ; & ces deux Souverains firent un traité pour un an, en attendant une paix plus longue & plus affermie, & ils se visiterent au Parc de Plessis lés-Tours, où ils se donnerent de grands témoignages d'affection.

Henry III. & le Roi de Navarre se reconcilient.

Le Roi dans l'entretien qu'il eut avec le Roi de Navarre lui fit connoître les veritables sujets de plaintes qu'il avoit de ses peuples. *Vous sçavez, mon frere, que je n'ay jamais manqué d'affection pour mes Sujets ; qu'en cela je ne l'ay jamais cedé aux Rois mes prédecesseurs : que depuis que Dieu m'a mis le Sceptre en main, je n'ay rien oublié de ce qui peut engager des peuples à avoir pour leur Roi de l'obéïssance & de l'affection ; & que comme j'ay sçû que la paix étoit le bien qui leur étoit le plus avantageux, je n'ay rien obmis pour la leur procurer. Cependant mes peuples ne répondent point à mon zele & à mes soins ; ils se laissent surprendre par des personnes qui leur empoisonnent le cœur, & qui les animent*

contre moy. Ma Ville capitale, qui a été celle qui a ressenti les premiers effets de mon amour paternel, a été la premiere qui a été infidelle, qui a quitté mon service, & qui par son exemple a entraîné plusieurs autres Villes dans le même précipice. Je l'ay enrichie de maniere, que la plus grande partie du revenu de mon domaine s'est répandu dans son Hôtel de Ville; je l'ay embellie de magnifiques édifices; j'ay relevé sa splendeur, que la longue suite des guerres civiles avoit beaucoup effacée; j'ay orné son Parlement, & j'ay vécu longtems avec elle, non comme son Roi, mais comme un de ses Citoyens: & cependant c'est le lieu où la sedition a éclaté davantage: ses Predicateurs se sont déchaînez contre ma conduite; & ils ont animé leurs Machabées contre moi, comme contre quelque Antiochus: La Sorbonne, que j'ay honorée de ma protection, a eu la hardiesse de declarer mes Sujets absous de l'obéissance & du serment de fidelité qu'ils me devoient: & le Parlement, dont l'autorité releve de moy, & dont l'éclat dépend de la puissan-

1589.

ce & de la majesté de son Souverain,
1589. *a quitté la defense de mon autorité, & brisé, en rompant mes Sceaux, les caracteres de mon pouvoir, & ce qui le rendoit le plus digne de veneration & de respect parmi les peuples. C'est pour ranger ces rebelles à leur devoir, mon frere, que je vous appelle à mon secours; c'est pour soûtenir cette Couronne, à laquelle vous avez tant de part; en un mot, c'est pour vôtre propre interêt, comme pour le mien, que je vous prie de joindre vos forces aux miennes.* Le Roi de Navarre promit de donner à Henry III. tous les secours dont il étoit capable, & de répondre par ses actions à l'honneur que sa Majesté Tres-Chrétienne lui faisoit de lui confier ses interêts; & ce fut à cette occasion qu'il lui dit: *Courage, Monseigneur, deux Henrys valent mieux qu'un Carolus.*

Le Duc de Mayenne qui ne perdoit point de tems, poussa ses troupes jusqu'à Tours, où il esperoit surprendre Henry III. mais il se retira quand il sçût que le Roi de Navarre y étoit avec des troupes;

& il se contenta de faire des escarmouches dans quelques fauxbourgs de cette Ville. 1589.

Le Pape se laissant préoccuper par la Ligue, & ne pénétrant pas plus loin que les lumieres qu'elle lui donnoit, envoya publier en France un Monitoire contre le Roi: mais plusieurs Prelats, fermes colomnes de l'Eglise Gallicane, rassurerent l'esprit de sa Majesté, que ce coup de foudre avoit un peu ébranlé. Ils lui marquerent que ce Monitoire étoit nul; qu'il étoit rempli d'abus; & qu'elle en devoit appeller au futur Concile. Ils lui representerent que les Rois sont exempts des censures des Papes, & alleguerent beaucoup d'exemples à ce sujet. Que lorsque Gregoire IV. entreprit d'excommunier Loüis le Debonnaire, le Clergé lui fit connoître que s'il venoit pour l'excommunier, il ne s'en retourneroit pas qu'il ne fût excommunié lui-méme. Quand Adrien commanda à Charles le Chauve de ceder la joüissance de son Royaume à Loüis son fils, sous peine d'in-

terdit ; Hincmar Archevêque de
1589. Reims,dit que la resolution & l'arrêté des Etats étoit de ne se pas soucier des menaces du Pape ; & qu'il devoit pourvoir aux choses spirituelles, & ne se pas mêler des affaires temporelles qui regardent les Princes. Quoiqu'Urbain eût foudroyé de ses censures Philippe Premier, l'Archevêque de Tours ne laissa pas de le couronner & de le sacrer. Quand Paschal II. son successeur voulut aussi excommunier Loüis le Gros, Yves de Chartres lui témoigna que les foudres du Vatican ne le pouvoient blesser. Quand Boniface VIII. voulut attaquer Philippe le Bel,toute la France s'opposa à ses efforts;& les Etats assemblez à Paris rendirent ses armes inutiles. Quand Charles VI. eut défendu qu'on transportât à Rome de l'argent de France pour les Benefices, le Pape Benoist XII. l'excommunia, & tous les Princes & les Sujets de son Royaume ; mais par Arrest du Parlement sa Bulle fut lacerée. Quand le Pape Jules II. fulmina contre Loüis XII.
le

le Clergé & la Noblesse s'assemblerent à Tours, & ils renouvellerent avec plus de fermeté & de resolution le serment de fidelité qu'ils lui devoient. Et nous lisons que par le consentement même des souverains Pontifes, confirmé par Martin III. & IV. Gregoire VIII. IX. & X. Alexandre IV. Clement IV. & V. Nicolas III. Urbain V. & Boniface XII. ni les Rois de France, ni leur Royaume ne peuvent être ni excommuniez, ni interdits. On doit avoir beaucoup de respect pour les excommunications des Papes, lorsqu'ils ne s'en servent pas pour venger leurs passions ; car alors ces coups de foudre font plus de bruit que de mal, & ordinairement ils n'ont produit en ces occasions que des schismes & des divisions scandaleuses dans l'Eglise. Aussi-tôt que ces foudres furent lancez contre Henry III. les Predicateurs s'efforcerent de le rendre odieux à ses Sujets : & le Conseil general de la Ligue publia un Manifeste contenant les causes, qui

1589.

obligeoient les Etats à prendre les armes contre le Roi.

1589.

Le Roi amene ses troupes devant Paris.

Comme Henry III. & le Roi de Navarre étant à Plessis lez-Tours avoient arrêté dans leurs Conferences d'assieger Paris, ils sortirent de Tours, & amenerent leurs troupes devant cette Ville. L'Armée du Roi, aprés avoir reçu un secours des Suisses, s'empara du Pont de Saint Cloud, & de Charenton; elle étoit alors composée de 40000. hommes. Toutes choses paroissoient fort favorables pour les deux Rois: Henry III. avoit reçu des Finances du Grand-Duc de Toscane: d'Aumale, du parti de la Ligue, avoit été défait devant Senlis: le Duc de Montpensier avoit eu un avantage considerable en Normandie sur les Ligueurs & les Gantiers: & Chastillon venoit de remporter une si grande victoire sur Saveuse en Beausse prés de Bonneuil, qu'il le fit prisonnier aprés l'avoir blessé assez considerablement. Chastillon amena son prisonnier à Saint-Cloud, & le presenta au Roi, esperant que la

présence de sa Majesté amolliroit
la dureté de son cœur,& l'engage- 1589.
roit à se ranger à son devoir ; mais
cet obstiné demeura ferme dans sa
rebellion: & comme il connut que
ses freres & son beau-frere avoient
été tuez dans le combat,de rage & Mort
de desespoir il arracha les bandages violen-
de ses blessures, & périt miserable- te de
ment la nuit en perdant tout son Saveu-
sang. Tant de succés, & la neces- se.
sité même où Paris se voyoit rédui-
te, ne profiterent pas beaucoup
au Roi ; puisqu'il fut quelque
tems aprés assassiné par Jacques
Clement, Religieux Jacobin,d'un Mort
coup de coûteau dans le bas-ven- d'Henry
tre, duquel il mourut le lende- III.
main. Ce Souverain employa tout
ce tems à se préparer à bien mou-
rir ; & ce Prince, que ses ennemis
accusoient de favoriser les inte-
rêts des Religionnaires, donna des
témoignages en mourant d'un ve-
ritable fils aîné de l'Eglise, &
d'un Prince Tres-Chrétien & bon
Catholique. On ne peut disconve-
nir qu'Henry III. n'ait souvent
sollicité Henry IV. de se rendre

de la Religion Romaine. Le Roi de
1588. Navarre averti de l'état où étoit Henry III. le vint visiter, qui l'embrassa plusieurs fois avec toute la tendresse imaginable, l'appellant son beau-frere & son sucesseur. On dit que ce Prince quelque-tems avant que les syncopes, présages funestes de sa mort, lui prissent, adressa ces paroles aux Seigneurs qui étoient auprés de lui : *Je n'ay point de regret de mourir, parce que j'espere que vous vous réünirez tous pour conserver à mon successeur ce qui reste dans mon Etat, & que vous vengerez la memoire d'un Prince qui vous a tant aimez. Ce n'est pas que je cherche la vengeance de mes ennemis ; je la remets entre les mains de Dieu, qui se l'est reservée ; ma Religion m'enseigne à leur pardonner. Mon intention & ma premiere obligation ont été de procurer la paix à mon Peuple, je vous conjure par l'inviolable fidelité que vous devez à vôtre Roi & à vôtre Patrie, de demeurer fermes dans l'esprit & le dessein de vous armer contre les perturbateurs*

du repos public ; demeurez attachez à vôtre Prince , & ne songez qu'à la défense de cet Etat & de la Religion. On ne put sçavoir de cet assassin le motif qui l'avoit engagé à ne point épargner son Roi , & à attenter si inhumainement contre sa personne sacrée; car ce malheureux Reycide fut tué sur le champ par des Gentilhommes qui se trouverent alors dans la chambre de sa Majesté, sans considerer qu'il étoit de consequence de sçavoir ce qui avoit pû obliger Jacques Clement à commettre cet horrible crime. 1589.

L'on dit que les Predicateurs de Paris eurent la hardiesse de faire l'éloge de cet assassin,& de loüer son action , comme si elle ne devoit pas être regardée comme tres-criminelle , & digne d'abomination devant Dieu & devant les hommes, & qui merite d'être ensevelie dans un oubli éternel. En parlant de Jacques Clement , ces zelez indiscrets le comparoient à Ahod , Johel, Judith , & plusieurs autres qui avoient par une inspiration di-

—— vinc délivré le peuple d'Iſraël.
1589. Mais ceux qui jugeront d'Henry III. ſans paſſion, conviendront
Eloge d'Henry III. qu'il étoit un grand Prince, genereux, vaillant, magnifique, éloquent, & affable à tout le monde. Les rares qualitez de ce Souverain l'avoient fait choiſir par les Polonois pour leur Roi, & leur en avoient fait regretter le départ & la perte. Vous avez vû l'empreſſement que ces Peuples & les Grands marquerent pour obliger ce Prince à revenir en Pologne, & les ſouhaits qu'ils firent pour ſon retour. Il eſt vrai que depuis qu'il fut retourné en France, il ſe laiſſa trop gouverner par ſes Favoris, & par Catherine de Medicis ſa mere; & qu'il donna trop à ſes paſſions. Jamais regne ne fut ſi troublé, ni ſi traverſé par des differentes Factions, que celui d'Henry III. Il eut le malheur d'abord d'avoir à combattre le parti des Religionnaires : il eut cela de commun avec Henry II. François II. & Charles IX. mais il eut encore à ſe ſoutenir contre la caballe & la fa-

Marcel pag. 634. du 4. vol.

ction des Ligueurs, qui ſous pré-
texte de défendre la Religion, at- 1589.
taquoient le pouvoir de ce Prince, & donnoient atteinte à ſon autorité legitime; & l'on peut dire que ce fut à leur fureur qu'Henry III. fut ſacrifié.

Ainſi finit la Race des Valois, qui avoit regné 161. ans, à compter de Philippe VI. & qui avoit donné à la France des Rois courageux, liberaux, magnifiques & religieux; mais peu heureux en guerre : ils ont réüni à la Couronne autant par leur prudence & par leur conduite, que par la force des armes, les Provinces de Dauphiné, Bourgogne, Provence & Bretagne. Henry III. mourut la onziéme année de ſon regne, & la trente-neuf de ſon âge, ne laiſſant point d'enfans de Loüiſe de Vaudemont. Ce Prince fut d'une agreable converſation, amateur des lettres, liberal, courageux en ſa jeuneſſe, deſiré & affectionné de tous; mais dans ſon âge plus avancé, il fut ſouhaité des François pour être leur Souverain avant qu'il le fût,

1589. mais enſuite peu aimé ; & on dit de lui : *Digne du Royame s'il n'eût pas regné.* Je ne ſçai ſi l'on doit ajoûter foy à tout ce qui a été dit & écrit de ce Prince, parce que les Religionnaires n'étoient pas tout-à-fait ſatisfaits de lui, & que les Ligueurs lui faiſoient la guerre, & étoient ſes ennemis. Tout ce que l'on peut dire, c'eſt que dans l'état fâcheux où ce Prince s'eſt trouvé, ayant à combattre contre deux partis, il a montré beaucoup de force & de courage, & a réſiſté aux fâcheuſes conjonctures des tems. On ne peut pas accuſer Henry III. d'avoir protegé le parti des Religionnaires, il ne leur a rien accordé que par des raiſons de politique; & il eſt mort dans les meilleurs ſentimens du monde pour la Religion, & aprés avoir pratiqué les actes d'un Prince veritablement catholique & fort pieux.

Cõbat de Marolles contre Marivaux.

Le combat de Marolles & de Liſle-Marivaux eſt trop connu, & fit trop de bruit en ce tems-là pour être paſſé ſous ſilence. Ces deux Seigneurs étoient braves & fort

adroits à la lance ; & comme ils étoient galans, & qu'ils suivoient differens partis, Marivaux qui étoit du côté du Roi, les deux Armées étant en présence, envoya demander dans le Camp ennemi, si quelque Seigneur vouloit rompre une lance avec lui pour l'amour des Dames. Marolles qui étoit du parti du Duc de Mayenne, se presenta, & offrit d'entrer en lice avec Marivaux : & comme on lui dit que son adversaire vouloit combattre visiere haute, parce qu'il avoit la vûë un peu basse & foible, à cause d'un coup de mousquet qu'il avoit reçû à un œil dans une bataille, il l'envoya avertir qu'il n'en fist rien, & que ce seroit assûrément par cet endroit qu'il auroit son avantage. En effet, quoique Marivaux eut trouvé le défaut de la cuirasse de Marolles, il se vit neanmoins aussi-tôt pousser un coup de lance dans l'œil qui lui fit quitter prise, le jetta à bas de son cheval, & le tua. On dit que ce brave Seigneur en expirant prononça ces paroles : *Si j'avois* 1589.

été assez heureux de vaincre, j'aurois eu la douleur de survivre le
1589. *Roi mon Maître ; & ainsi je n'ay point de regret de mourir.* Le vainqueur ne voulut point d'autre récompense de sa victoire, que la gloire de l'avoir remportée : il rendit le corps de Marivaux à Chastillon, qui en cette occasion lui avoit servi de parrain. Les Predicateurs de la Ligue éleverent fort l'action de Marolle ; & l'avantage qu'il venoit de remporter sur Marivaux, qui étoit un Seigneur de haute taille, & qui avoit donné en plusieurs combats des marques de sa valeur & de son adresse. L'on disoit, *Que la droite du Seigneur avoit operé & fait vertu, & que son bras tout puissant s'étoit étendu pour le secourir.* Ils publioient que c'étoit un coup du Ciel, & que Dieu prenoit visiblement le parti de la Ligue, comme celui qui étoit le plus zelé & le plus affectionné pour la gloire de son nom ; & enfin, que le jeune David avoit tué le Philistin Goliath. Tous ces discours étoient faits pour ani-

mer le Pape contre le parti du Roi.
Chacun connoît l'ancienneté de 1589.
la Noblesse des Maisons de Marolles & de Marivaux : à l'égard de celle de Marivaux, dont j'ay plus de connoissance que de celle de Marolle, elle descend de Jean de Montaigu, de Liliers & de Balzac: il y en a eu un Gouverneur d'Amiens, fait Chevalier des Ordres du Roi par Louis XIII. Plusieurs de ce même nom ont été Officiers dans les troupes, & tuez au service du Roi : il y en a encore un Mestre de Camp de Cavalerie, qui soûtient avec honneur & réputation la gloire de ses ancêtres.

Quelques-uns nous ont écrit que Jacques Clement étoit foible d'esprit, & qu'il avoit souvent trouvé sous son Calice en disant la Messe, des billets qui l'exhortoient à tuer Henry III. Que pour engager ce miserable à executer ce malheureux dessein, on parloit à lui par une sarbatane lorsqu'il étoit endormi, & que l'on contrefaisoit quelquefois la voix des Anges : mais je n'ajoûte point foy à toutes

ces choſes, parce qu'il n'y en a
1589. aucune preuve. Et il eſt à croire que ce n'étoit point un Religieux, mais quelque déterminé, qui pour avoir plus de facilité d'executer ſon pernicieux deſſein, & avoir plus de liberté d'entrer dans la chambre du Roi, avoit pris l'habit d'un Jacobin. Si quelque joye paroiſſoit dans l'ame des Ligueurs à cauſe de la mort d'Henry III. il y avoit beaucoup de triſteſſe & de douleur dans l'ame des Royaliſtes. L'on peut dire qu'il n'y avoit que les Ennemis de l'Etat qui puſſent regarder l'action de Jacques Clement comme un exploit heroïque. Les bons François en eurent horreur : il faut auſſi convenir que ce deſſein n'avoit pû être projetté que dans les enfers, & executé que par des Furies. Aucune action d'Henry III. n'a donné lieu de douter de ſa Religion, ni de ſon zele pour ſa défenſe : Et on a vû qu'il ne s'eſt jamais volontairement relâché à l'égard des Religionnaires; & que s'il a fait quelques démarches en

leur faveur, il y a été contraint par la necessité des tems, & par la fâcheuse conjoncture des affaires. 1589.

Avant la mort d'Henry III. on agita la question, si le Cardinal de Bourbon devoit parvenir à la Couronne à l'exclusion d'Henry IV. Ceux qui favorisoient le parti du Cardinal, prétendoient que l'oncle excluoit le neveu en succession collaterale; & que la Loy du Royaume qui déféroit la succession de la Couronne aux mâles, donnoit aussi cette prérogative au plus proche du Roi qui mouroit sans enfans: Que ce fut pour cette raison que Charlemagne, aprés la mort de Charles son fils aîné, & de Pepin puîné, adjugea la Couronne à Loüis son troisiéme fils, comme frere le plus proche de Charles son premier; & non à Bernard fils de Pepin puîné, qui n'étoit qu'au second degré. Henry IV. soûtenoit qu'étant le fils de l'aîné de la Maison de Bourbon, il devoit être preferé à tous les autres aux droits de la Maison Royale: il alle- Eghinardus.

1589. guoit qu'Archambaut fut mainte-nu au Duché de Bourbon, à l'exclusion de Hanno son oncle; Artus fut préferé pour le Duché de Normandie à Jean Sans-Terre son oncle, troisiéme fils d'Henry II. Roi d'Angleterre. Lôüis Comte de Nevers remporta encore le même avantage à l'égard du Comté de Flandres, sur son oncle. La fille de Guy Vicomte de Limoges, fut préferée pour le Duché de Bretagne à Jean Comte de Montfort son frere. Henry d'Albret fils de Catherine, joüit du Comté de Foix à l'exclusion de Jean Vicomte de Narbonne, & ses heritiers. Richard fils d'Edoüard Prince de Galles, fut couronné Roi d'Angleterre au préjudice des Ducs de Lanclastre, de Clarance, de Glocester, & d'York ses oncles. Le droit d'aînesse est acquis parfaitement à l'aîné aussi-tôt qu'il a joüi de la lumiere, par cette regle de droit, *filius fratris fratri aquiparatur, & ita succedit atque pater si viveret*, le fils du frere va de pair avec le frere, & lui succede

comme si son pere même étoit vivant. Cependant Henry III. pour ne pas déplaire à la Ligue, declara le Cardinal de Bourbon Premier Prince du Sang. 1589.



HENRY IV. dit le Grand.

LA Religion sert souvent de prétexte aux Peuples pour se tirer de l'obéïssance legitime & naturelle qu'ils doivent à leur Souverain; & ce motif leur faisant oublier leur devoir, les excite à la révolte, & à prendre les armes contre lui, comme il se voit en ce Regne, où l'on couvre toutes les violences exercées de part & d'autre, du voile de la Religion. Nous pouvons dire neanmoins, que tous les François n'agissoient pas par un esprit de révolte, lorsqu'aprés la mort d'Henry III. ils firent quelque difficulté de se soûmettre à Henry IV. & de le reconnoître pour

Roi 63.

Etat de la France sous Henry IV.

leur Souverain ; puiſque lorſqu'ils
1589. furent perſuadez de la verité de ſa converſion, ils quitterent cet eſprit de rebellion apparente, & mirent les armes bas, lorſqu'ils connurent que ce Prince s'étoit réüni à l'Egliſe Romaine, & qu'il en faiſoit une profeſſion publique : de ſorte que l'on peut dire que c'étoit l'eſprit & le zele de la Religion qui les faiſoient agir, & qui les animoient; & que la ſeule crainte de la perdre leur avoit fait prendre les armes, puiſqu'ils ceſſerent de combattre quand ils virent qu'Henry IV. inſpiré de l'eſprit de Dieu, & penetré de ſes lumieres, quitta les erreurs de ſa creance, & ſe réünit dans le ſein de la veritable Egliſe.

Henry IV. délibere ſur ce qu'il doit faire.

Auſſi-tôt qu'Henry IV. eut connu que la vie d'Henry III. étoit deſeſperée, il commença à ſonger à ſe mettre la Couronne ſur la tête, & à recueillir une ſucceſſion qui lui appartenoit legitimement : il appella le Seigneur de la Force & un Gentilhomme des ſiens, pour déliberer ſur ce qu'il y avoit à faire ; & ce Prince aprés que

le Seigneur de la Force lui eût témoigné qu'il ne devoit point 1589.
differer à ſe faire declarer Roi de France, puiſqu'il étoit le ſeul & legitime heritier du Sceptre François; il fit connoître ſa volonté au Maréchal de Biron, Lieutenant General de ſon Armée. Le ſieur d'O accompagné de pluſieurs Catholiques, aprés qu'Henry III. eut rendu le dernier ſoupir, ſupplia Henry IV. au nom de tous les Seigneurs François qui étoient preſens, de ſe réünir à l'Egliſe Romaine; & lui témoigna que c'étoit le ſeul moyen qui le pouvoit faire parvenir à la Couronne, & monter ſur le Trône. Ce Prince étoit aſſez aſſeuré de la fidelité de la Nobleſſe Proteſtante de ſon Royaume, & des troupes qu'il y avoit amenées; mais elles n'égaloient pas le nombre de celles des Catholiques, c'eſt-à-dire celles du Roi Henry III. ni celles des Ligueurs.

Pendant que ces choſes ſe paſſoiét à la Cour, les Ligueurs témoignoient dans Paris beaucoup de joie de la mort d'Henry III. & de

1589. leur côté ils prêterent serment de fidelité au Cardinal de Bourbon, qu'ils vouloient choisir pour leur Roi. Le Maréchal de Biron desiroit avoir le Gouvernement de Perigord, avant que d'embrasser le parti d'Henry IV. Mais Sancy fit ensorte qu'il le tint attaché au service de ce Prince; & il arrêta les Suisses, qui vouloient se retirer en leur païs. Dans l'Assemblée de la Noblesse, il y eut des avis differens pour sçavoir si l'on devoit reconnoître Henry IV. Roi de France, parce qu'il étoit de la Religion prétenduë réformée. Les uns disoient qu'il falloit seulement le faire declarer Lieutenant General de l'Armée, en attendant qu'il abjurât sa Religion: Et les autres vouloient dés-lors le reconnoître pour Roi, à condition qu'il se feroit incessamment instruire des maximes de la veritable Religion, & qu'il ne permît aucun exercice de la Protestante. Enfin chacun suivit le dernier avis; & le Duc de Piney fut chargé de le faire sçavoir à Henry IV. qui reçut fort bien

Divers avis si l'on devoit reconnoître Hệry IV. pour Roi.

ſa négociation ; & lui promit de donner la ſatisfaction que la Nobleſſe de ſon Royaume demandoit, en ce qui concernoit ſon inſtruction à la Religion Catholique : mais il marqua qu'il ne pouvoit empêcher l'exercice de la Religion prétenduë reformée, parce que les affaires n'y étoient pas diſpoſées ; & il promit de ſe ſouvenir de tous les ſervices que la Nobleſſe Françoiſe, fort affectionnée, & ſes fidéles Sujets lui rendoient. L'Armée reconnut Henry IV. Roi de France. Le Duc d'Eſpernon ſe retira de la Cour, parce qu'il ſçavoit les differens qu'il avoit eus avec ſa Majeſté pendant la vie d'Henry III. & le pretexte de ſa retraite fut qu'il vouloit demeurer dans ſon Gouvernement, pour le défendre & le garentir des ſurpriſes & des attaques des Factieux.

1589.

Le Duc d'Eſpernon ſe retire de la Cour.

Le Duc de Mayenne étoit dans Paris où il faiſoit dreſſer des Lettres, par leſquelles il exhortoit tous les Ligueurs de demeurer étroitement unis pour la défenſe de la Religion Catholique : il délibe-

1589. Le Duc de Mayenne Lieutenãt General de ce Royaume.

ra s'il se feroit declarer Roi ; plusieurs lui proposerent de n'en faire aucune difficulté, parceque toutes choses contribuoient à faire réüssir son entreprise. La diversité de la Religion, la prison du Duc de Guise, l'autorité que le Duc de Mayenne avoit dans son parti, les troupes de la Ligue qui étoient à sa discretion, & l'esperance qu'il avoit que le Roi d'Espagne lui donneroit du secours, afin d'ôter à la Maison de Bourbon les moyens de lui disputer le Royaume de Navarre. Cependant ce Duc ne voulut point écouter ces propositions, comme étant des effets de la flaterie & de la passiõ de ses Courtisans, & de ceux qui suivoient son parti. Et comme il jugeoit que la conjoncture n'étoit pas favorable, il se contenta de la qualité de Lieutenant General de la Couronne, qu'il avoit déja prise sous Henry III. L'on dit que ce Duc ne prit cette résolution, qu'aprés avoir connu que le Parlement, les Echevins de Paris, & les Seize, ne consentiroient jamais qu'il fût re-

connu pour le Roi. Le President Jannin conseilla au Duc de Mayenne de declarer par un Manifeste, que par la mort d'Henry III. tous differens étoient éteints, & qu'il ne portoit plus les armes que pour la défense de la Religion catholique, & pour engager le Prince qui lui succederoit à se réünir à l'Eglise, & d'embrasser la Foy des Rois ses Prédecesseurs, aprés quoi il mettoit les armes bas. Afin que les Ligueurs eussent un Roi à leur devotion, ils reconnurent le Cardinal de Bourbon sous le nom de Charles X. Le Duc de Lorraine qui vouloit remettre la Couronne dans sa Maison : ne fut pas satisfait de cette élection. Le Duc de Savoye s'en mocqua, & prétendit que comme les Bourbons étoient Heretiques, ils ne pouvoient monter sur le Trône, & que le Sceptre lui appartenoit comme, étant fils d'une fille de France, 1589.

La Republique de Venise envoya faire à Henry IV. un compliment de condoleãce sur la mort d'Hen-

ry III. & en même-tems feliciter sa Majesté de ce que la Couronne de France étoit tombée entre ses mains, & que les François lui avoient rendu leurs soumissions, leurs respects, leurs obéïssances & leurs hommages, comme à leur legitime & veritable Souverain. Le Pape se plaignit de ce que les Venitiens avoiét fait cette démarche; & son Nonce fit tous ses efforts pour empêcher que Philippe de Huraut, Ambassadeur de France à Venise, n'eût audience de la Republique, & qu'elle le reçût pour Ambassadeur d'Henry IV. Mais ni la colere du Nonce, ni le discours qu'il fit au Senat, ne firent point casser le Decret qui admit Philippe Huraut à l'Audience en qualité d'Ambassadeur d'Henry IV. Cette courageuse & équitable resolution du Senat irrita tellement le Nonce du Pape, qu'il sortit aussi-tôt de Venise pour se retirer à Rome. Cependant sa Sainteté voyant que cette prompte sortie de Venise, sans avoir eu son Audience de congé de la Republique, étoit d'une dange-

1589. Venise envoye des Ambassadeurs à Henry IV.

reuſe conſequence, obligea ſon Nonce de retourner ; mais elle obtint aprés pluſieurs importunitez, que Philippe Huraut ne ſeroit point admis aux ceremonies, & n'accompagneroit point le Doge en public. Les François furent fort ſurpris, de ce que le Pape donna des éloges à l'action criminelle & déteſtable de Jaques Clement, & de ce que dans le Conſiſtoire il commença ſon diſcours par; *A Domino factum eſt iſtud, & eſt mirabile oculis noſtris* ; le Seigneur a fait ce coup, & il doit être regardé comme un prodige, & comme un miracle.

1589.

Le Pape loüe l'action criminelle de Clement.

Henry IV. leva le ſiege de devant Paris, voyant que ſes troupes ſe débandoient continuellement, & qu'elles ſe rangeoint pour la plûpart du côté du Duc de Mayenne. Cependant les Catholiques preſſoient & invitoient le Roi de changer de Religion : mais du côté des Religionnaires, il étoit ſollicité de perſeverer en ſa creance ; ce qui mettoit ce Prince dans une tres-grande perplexité d'eſprit : & il

eut besoin de toute la force de son
1589. genie, de toute sa prudence & de
toute son adresse, pour ne point
déferer aux sentimens des Protestans, & ne point rejetter ceux des Catholiques. Le Roi divisa son Armée en trois Corps, dont il laissa la conduite de l'un au Duc de Longueville ; le commandement de l'autre au Maréchal d'Aumont, & il se reserva le troisiéme. Quoique ces troupes fussent ainsi divisées, elles pouvoient neanmoins bientôt se joindre & se rallier. Henry IV. aprés avoit pris Poissy, Mante, Vernon, où il passa la Seine, Gournay sur l'Epte, & Neufchastel, il arriva au mois de Septembre vis-à-vis d'Arques, & attaqua les Fauxbourgs de Dieppe, dont il se saisit à la vûë du Duc de Mayenne, & il s'y retrancha de maniere, que quelque puissante que fût l'Armée de son Ennemi, il soutint le combat ; & non seulement il empêcha qu'il ne pût faire ses retranchemens, mais il le contraignit encore de se retirer en Picardie, aprés avoir perdu beaucoup de ses gens.

Bataille d'Arques.

gens. Ce fut la premiere victoire qu'Henry IV. remporta aprés son 1589.
avenement à la Couronne ; lequel avantage fut regardé comme un augure favorable, & comme un heureux pronostique qu'il surmonteroit toutes les difficultez qui s'opposoient à son établissement, & qui le troubloient dans la possession de son Sceptre. Le Roi eut en cette occasion deux chevaux tuez sous lui ; & il fut si vigoureusement attaqué par les Lansquenets, qu'il fut long-tems mêlé avec eux : Il dégagea le Maréchal de Biron, qui se défendoit avec une valeur incroyable. Le Duc de Montpensier, Chastillon, & le sieur de la Nouë, se signalerent en cette rencontre. Charles de Valois Comte d'Auvergne, tua d'un coup de pistolet Babon de la Bourdaisiere, Seigneur de Sagonne, qui commandoit les Chevaux Legers des Ligueurs ; il y en eut 600. de tuez de leur côte, & 200. du parti du Roi ; Et sa Majesté aprés cette victoire, dit, *Que si le Duc de Mayenne ne l'attaquoit pas autrement, il auroit*

toûjours l'avantage sur lui. Les Li-
1586. gueurs firent encore quelques efforts, mais toûjours fort inutilement;& le Duc de Mayenne prit la route de Picardie, pour s'y asseurer de quelques Places que l'Espagnol avoit commencé d'engager dans le parti de la Ligue.

Quant à Henry IV. aprés avoir joint les troupes du Duc de Longueville & du Maréchal d'Aumont, il laissa le Duc de Montpensier à la Ville d'Eu pour y attendre le 4000 Anglois que la Reine d'Angleterre lui envoyoit; & passa la Seine pour se rendre devant Paris, qu'il assie-

Henry V. assiege Paris.

gea. Le Maréchal de Biron, secondé de son fils, devoient attaquer les Fauxbourgs de S. Marcel & de S. Victor: Le Maréchal d'Aumont devoit insulter ceux de S. Jacques & de S. Michel: la Nouë-Chastillon devoit faire son attaque au Fauxbourg S. Germain; & le Roi les devoit soutenir avec sa Cavalerie divisée en trois Corps, dont il devoit commander l'un & le Comte de Soissons & le Duc de Longueville conduisoient les

deux autres. Les attaques furent faites si heureusement & avec tant 1589.
de diligence, que les Faux-bourgs furent emportez : les Royalistes gagnerent 14. Enseignes,& 13.pieces de canon ; il y eut 800. hommés des assiegez tuez sur la place dans cette occasion : Et l'on dit 1. Novembre 1589.
qu'Henry IV. se seroit rendu maître de la Ville, si son artillerie eût été amenée aussi-tôt qu'il se fut rendu maître des Fauxbourgs. Quelques jours auparavant le Duc de Nemours étoit entré dans Paris, mais sa presence ne fut pas capable de rassurer les Bourgeois ; & pour les resoudre à continuer à se défendre, il falut que le Duc de Mayenne y vînt lui-même ; & son arrivée avec plusieurs troupes, obligea le Roi à se retirer : mais en sortant des Fauxbourgs, il emmena 400. prisonniers. Ce Prince se tint quelques heures en bataille, pour voir si ses Ennemis auroient le courage & la hardiesse de sortir de la Ville ; mais ayant vû que personne ne paroissoit, il alla vers Estampes, où étoit le Comte de

Clermont de Lodeſve Gouverneur
1589. pour le Duc de Mayenne. Le Roi ſe rendit maître de cette Ville, ainſi que du Château : & ce fut en ce lieu où la Reine douairiere envoya à ſa Majeſté un Gentilhomme, pour lui demander juſtice de la mort du Roi ſon mari : ce Prince renvoya ſa Requête au Parlement de Paris transferé à Tours, pour lui être pourvû ; & il ordonna à ſon Procureur General d'inſtruire le procés contre tous ceux qui ſe trouveroient coupables de cette noire action. Le Prieur des Jacobins nommé Bourgouin, que l'on avoit pris à la derniere attaque des Fauxbourgs de Paris en ſe défendant courageuſement, ayant les armes à la main, fut convaincu d'avoir fait dans ſes ſermons l'éloge de Jacques Clement, & ſur cette conviction il fut condamné à mort. Rougemont fut auſſi interrogé par le Parlement, & declara qu'il avoit été excité par un Feüillant à tuer le Roi mais qu'au lieu d'executer ce crime, il en avoit donné avis à la Noüe, afin d'en

informer sa Majesté : aprés avoir été dix ans prisonnier, il fut élargi. On dit que le Pere Bourgouin n'avoit eu aucune part à l'action de Jacques Clement ; qu'il étoit vrai que dans ses Predications il avoit loüé Dieu, de ce qu'il avoit permis que Paris avoit été délivré des menaces terribles d'Henry III. mais qu'il n'avoit jamais conseillé à Clement d'user de cette voye de fait envers le Roi : & il ajourna devant le Tribunal du grand Juge, ceux qui avoient déposé qu'il en avoit eu communication, & qu'il en étoit demeuré d'accord. 1589.

Henry IV. aprés avoir pris Estampes entra dans la Beausse, & il se saisit de Janville, & ensuite de Châteaudun. Vendôme ne tint pas long-temps, non plus que son Château, Maillé-Bennehard qui commandoit dedans pour la Ligue, fut pendu. Le Roi passa à Tours, & alla au Parlement pour y tenir son lit de Justice : il remit au 15. Mars de l'année suivante, l'Assemblée des Etats qu'il avoit convoquez sur la fin de Novembre 1589.

1589. parce que les mouvemens & les desordres de la Ligue avoient empêché les Députez de s'y trouver. Ensuite il partit, & prit à composition la Ville du Mans, où commandoit Bois-Dauphin, & celles de Beaumont, Mayenne, Laval, Châteaugontier, Alençon, Argentan, Bayeux, & le Ponteau de mer; & il força & saccagea Falaise, où Brissac qui y commandoit fût fait prisonnier.

AN. 1590. Le Duc de Mayenne fut fort étonné, lorsqu'étant arrivé dans Paris il connut que Jean Taxes & Bernardin Mendozze Espagnols, avoient fait leurs brigues : ils proposerent à ce Duc de faire declarer le Roi d'Espagne Protecteur du Royaume de France, & de consentir qu'en cette qualité il pourvût aux Charges & aux Dignitez tant Ecclesiastiques que Seculieres, & en faisant cela ils offroient de donner secours à l'union. Mais le Duc de Mayenne ne voulut point accepter ces propositions, soit qu'il les regardât comme préjudiciables à sa Patrie, ou comme

contraires à ses projets & à ses desseins ; & il en remit l'execution à 1590.
l'arrivée du Cardinal Cajetan, qui avoit été envoyé Legat *à latere* en France, afin de favoriser la Ligue. Ce Legat vint à Paris avec un train fort magnifique ; il entra par la porte de S. Jacques, & fut salué des Seize & de la Bourgeoisie, qui fut en armes au devant de lui. Le Roi d'Espagne se servoit de l'occasion, & il avoit attiré à lui les Seize ; de sorte qu'ils ne consideroient plus le Duc de Mayenne. Le Cardinal Cajetan favorisoit les desseins de l'Espagnol.

Les Ligueurs avoient fait une conspiration pour surprendre la Ville de Tours & pour se rendre maîtres de ceux qui composoient le Parlement : mais elle fut heureusement découverte ; & cette Compagnie punit tous ceux qui en étoient complices, entr'autres un Cordelier nommé Marcel, qui fut pendu. Le Parlement qui étoit resté à Paris, fâché de ce que l'on en avoit ainsi usé contre les zelez pour

—— la sainte Ligue, cassa l'Arrest du
1590. Parlement transferé à Tours: & le Conseil des Quarante que le Duc de Mayenne avoit établis, accompagna cet Arrest d'une Ordonnance, qui faisoit defenses de faire aucunes poursuites rigoureuses contre les Catholiques Ligueurs; & que si le Parlement de Tours & le Roi de Navarre, (ainsi nommoient-ils Henry IV.) procedoient extraordinairement contr'eux, & avec severité & rigueur, ils en useroient de même à l'égard de ceux de son parti. Telle étoit la division dans ce Royaume: on voyoit combattre Autel contre Autel. Chaque Province étoit partialisée, & l'autorité Souveraine n'étoit pas en son dépôt naturel, ne se trouvant pas entre les mains du Roi; mais étant au contraire partagée & divisée en des mains étrangeres. Les bons François ne sçauroient parler sans douleur, des factions & des mouvemens qui arriverent dans les principales Villes de ce Royaume. Le Parlement de Bordeaux ordonna qu'il seroit fait

Autorité du Parlement de Paris opposée à celui de Tours.

des Prieres publiques, pour demander qu'il plût à Dieu de conserver l'Etat & les François dans la Religion Catholique. Le Parlement de Roüen dés l'année précedente, avoit ordonné à la Noblesse de Normandie de prendre les armes pour la sainte Union, & pour la défense de la Religion. Le Parlement de Toulouse poussa son zele plus loin, & prononça, qu'étant averti de la miraculeuse & épouvantable mort d'Henry III. les Catholiques étoient invitez de s'unir pour la défense de la Religion, de rendre graces à Dieu d'avoir délivré Paris & les autres Villes du Royaume, du malheur dont elles étoient menacées. Cette Compagnie eut la hardiesse de défendre de reconnoître Henry de Bourbon pour Roi de France : elle le declara incapable de succeder à la Couronne; & ordonna que la Bulle d'excommunication prononcée & fulminée par Sixte V. contre ce Prince, seroit executée. Quoique cet Arrest parût fort hardi & fort criminel, puisqu'il étoit donné pour empê-

1590.

Arrest du Parlement de Toulouse contre Henry IV.

cher qu'on ne rendit au Roi l'obéïssance qui lui étoit dûë: Cependant on voulut en quelque maniere excuser le Parlement qui l'avoit rendu, en ce que cette Compagnie étoit persuadée qu'Henry IV. ne se vouloit point convertir, ni se faire Catholique, & que c'étoit là le moyen de ruiner entierement la Religion Romaine, & d'introduire dans ce Royaume la Protestante.

1590.

Le Parlement de Tours fait défenses de reconnoître le Legat.

Le Parlement de Tours qui ne pouvoit souffrir qu'un Cardinal fût reconnu Legat en France, sans la permission & l'autorité du Roy, donna un Arrest, portant défenses à tous les Sujets de sa Majesté de reconnoître pour Legat le Cardinal Cajetan, à peine d'être réputez criminels de leze-Majesté, & d'avoir communication avec les Ennemis de l'Etat, & principalement avec ce Cardinal, jusqu'à ce qu'il [illegible] envoyé au Parlement de Tours [illegible] cultez pour y être registrées, [illegible] il se fût presenté au Roi. Le [illegible]lement de Paris cassa l'Arrest de celui de Tours. Pendant

que ces choses se passoient, les Ligueurs pour faire injure à Henry IV. reconnurent pour Roi, comme nous avons déja dit, le Cardinal de Bourbon : mais loin que cette élection fâchât le Roi de Navarre, au contraire il témoigna en riant qu'il avoit obligation au Duc de Mayenne, d'avoir conservé & maintenu le droit des Bourbons ; mais que comme son oncle, à cause de son grand âge & de son caractere, avoit besoin de Lieutenant, il prétendoit en faire la fonction, & que cette qualité ne lui pouvoit être disputée. 1590.

Prise de Dreux par Henry IV.

Henry IV. aprés s'être rendu maître de quelques Villes de Normandie, mit le siege devant la Ville de Dreux. Le Duc de Mayenne prit sa route de ce côté-là avec son Armée, pour arrêter le cours des conquêtes du Roi ; ce qui obligea sa Majesté de lever le siege pour aller au devant de son Ennemi, & l'attaquer. Le Duc de Mayenne eut beaucoup de peine à accepter le combat ; mais l'instance des Parisiens, & les sollicitations pres-

——· ſantes du Legat l'y obligerent, a-
1590. fin de donner du ſecours à Dreux. Le Comte d'Egmont qui avoit été envoyé de la part du Roi d'Eſpagne, ſouhaitoit avec paſſion que l'on en vint aux mains avec les troupes d'Henry IV. Il repreſentoit que ſon Maître ne s'étoit reſolu de dégarnir ſes Provinces des gens de guerre qui les défendoient, que pour faire un coup d'Etat, & qui fût avantageux à la Ligue. Il témoigna que quand même le Duc de Mayenne ne voudroit pas combattre, il avoit ordre de ſa Majeſté Catholique d'hazarder la bataille avec ſes troupes. Le combat ſe donna entre S. André & Nonancourt dans le champ d'Yvry. Le Roy y eut tout l'avantage, quoique ſes troupes fuſſent de beaucoup inferieures à celles de ſes Ennemis, il n'avoit que 8000. hommes de pied & 3000. chevaux: il diviſa ſa Cavalerie en ſept Eſcadrons. Le Maréchal d'Aumont qui étoit vers Saint-André conduiſoit le premier, le Duc de Montpenſier commandoit le ſecond; le Grand-Prieur & Givry

La bataille d'Yvry le 14. Mars.

étoient à la tête du troisiéme;le Baron de Biron conduisoit le quatriéme ; le Roi avoit le commandement du cinquiéme, le Maréchal de Biron du sixiéme ; & Titus Schombert commandoit le dernier. Sa Majesté partagea son Infanterie en 14. Bataillons ; elle en mit deux sur les flancs de chaque Escadron pour le soutenir : elle plaça Philibert de la Guiche, Grand-Maître de l'Artillerie, avec quatre canons & deux coulevrines, entre le troisiéme & le quatriéme Escadron, & lui donna de l'Infanterie & de la Cavalerie pour l'appuyer ; & ensuite elle leur dit : *Mes amis, vous êtes tous François, je suis vôtre Roi, & voilà l'Ennemi.* L'armée des Ligueurs fut rangée en bataille presque dans le même ordre que celle des Royalistes : le Duc de Nemours étoit à la droite, avec le Côte d'Egmont, les Lances de Flandre, les Suisses, & trois Regimens François: & à sa gauche étoient placez le Chevalier d'Aumale, Saint-Paul, les Chevaux-Legers de Champagne, de Bourgogne, 400. 1590.

1590. Eſpagnols, les Reîtres, les Lorrains, & les François. Henry IV. commença à attaquer ſes Ennemis, & fit tirer neuf coups de canon qui firent beaucoup d'effet, avant que l'artillerie ennemie leur pût répondre. Le Comte d'Egmont voulant donner des marques de ſa valeur, vint à la charge avec vigueur, & aprés avoir ouvert l'Eſcadron du Grand-Prieur, il perça juſqu'à l'artillerie Royale. Le Roi armé de toutes pieces, monté ſur un cheval noir, & couvert de plumes blanches, avança droit à lui, & le pouſſa ſi vigoureuſement, qu'il tua ſon Ecuyer; & le Comte de Torigny bleſſa ce Comte à l'épaule; & Fontlebon lui tira un coup de piſtolet qui le tua. Cet avantage donna lieu au Grand-Prieur de rallier ſon Eſcadron; & celui du Maréchal d'Aumont inveſtit d'un côté les Lances Flamandes, & l'Eſcadron du Maréchal de Biron les enveloppa de l'autre, & ils les taillerent en pieces. Le Duc de Montpenſier eut d'abord ſon cheval tué ſous lui; mais enſuite il

eut sa revanche, & il chargea le Duc de Nemours avec tant d'impetuosité, qu'il le poussa. Le Comte de Schombert combattoit contre le Duc d'Aumale; & le Roi étoit aux mains avec le Duc de Mayenne: Sa Majesté voyant Rhodes qui portoit la Cornette Blanche tué à ses côtez, dit sans s'émouvoir: *Continuons, mes plumes serviront de Guidon, & vous les verrez toûjours devant vous marcher dans le chemin de la gloire.* La victoire fut long-tems incertaine; mais le choc qui se donna entre l'Escadron d'Henry IV. & celui du Duc de Mayenne, décida du sort des armes, & fit obtenir au Roi l'avantage sur ses Ennemis. Les marques de la victoire que sa Majesté remporta sur les Ligueurs furent 20. Cornettes de Cavalerie, 60. Drapeaux d'Infanterie, & 24. Enseignes, que ses troupes enleverent sur les Suisses: Givry apporta à Henry IV. la Toison d'or que le Comte d'Egmon portoit; Rhosny gagna la Cornette Blanche de l'Ennemi. Quoique dans toutes les autres batailles sa 1590.

—— Majesté ait donné des preuves de sa
1590. valeur, de son intrépidité & de sa prudence, on convient neanmoins que ces vertus n'éclaterent jamais davantage qu'en cette rencontre,& qu'elle y fit des actions si extraordinaires & si surprenantes, que le Maréchal de Biron voyant revenir Henry IV. hors d'haleine,& ses habits teints du sang de ses Ennemis, lui adressa ces paroles : *Sire, cela n'est pas juste, vôtre Majesté a fait aujourd'hui ce que devoit faire le Maréchal de Biron,& il a été obligé de faire ce que devoit faire vôtre Majesté.* Les Suisses qui portoient les armes pour la Ligue se rendirent, à condition que le Roi leur accorderoit toutes sortes de seuretez pour leur retour dans leur païs. Sa Majesté eut soin que ces peuples eussent des vivres en abondance;& elle voulut que l'on donnât encore un écu à chaque soldat. L'on dit que la Ligue perdit à la bataille d'Yvry plus de 800. hommes de cheval,& 6000.hommes de pied;& il y eut de son côté plusieurs gens de remarque faits prisonniers. Mais

du côté d'Henry IV. il y eut peu de gens tuez ou fait prisonniers. 1590.
Ce Prince passa la Riviere au gué d'Annet, & alla souper à Rhôny, où il fit mettre à sa table tous ceux qui l'avoient suivi, disant : *Qu'il étoit juste qu'ils eussent part à ses commoditez, puisqu'ils avoient eu part à ses dangers.* Le Duc de Mayenne prit la route de Mante: Sa Majesté le suivit de prés, afin de rendre sa victoire complette ; mais comme le Pont d'Yvry étoit rompu, son Ennemi eut le tems de se sauver. Les Villes de Mante & de Vernon furent ensuite remises sous l'obéïssance du Roi. Le gain de la bataille d'Yvry assura la Couronne de France à Henry IV Chacun se persuadoit que ce Prince iroit droit à Paris ; & cette Ville étoit dans une si grande consternation, qu'elle se seroit renduë au Vainqueur; si elle n'en eût été empêchée par les Chefs de la Ligue. Les Historiens disent qu'en deux endroits éloignez en un même jour, Henry IV. remporta deux victoires, sçavoir l'une à Yvry contre le

Duc de Mayenne, & l'autre en Au-
1590. vergne contre le Comte de Rendan, qui fut tué devant Issoire, qui avoit été prise par la Ligue, & qui fut ensuite reprise par l'entremise de d'Effiat. Dans le Maine, Lansac, infidéle à son Prince, fit une entreprise sur le Mans, mais elle fut inutile, & il fut défait à Memers par Hertré Gouverneur d'Alençon. Ce Capitaine pour reparer sa perte, aprés avoir assemblé quelques troupes en Bretagne se saisit de la Ville de Mayenne: mais comme il se preparoit à se rendre maître du Château, il fut encore défait par le même Hertré. Dans l'Orleanois, la Bourdaisiere qui étoit Gouverneur de Chartres pour la Ligue, prit Meun sur Loire, & s'empara de Châteaudun, que le Prince de Conti & le Maréchal d'Aumont reprirent aussi-tôt. En Languedoc Scipion de Joyeuse, fils du Maréchal, aussi Ligueur, prit Carcassonne, Lautrec, & les Châteaux d'Arguiliers, de Bizan & de Crucy: mais Mommorency, Gouverneur pour le Roi dans la Pro-

vince, reprit ces trois dernieres petites Forterſſes. Il ſe fit en Picardie peu d'expeditions conſiderables. En Champagne, Claude de Joyeuſe Torteronne ſurprit la Ville de Troye, & fit crier par tout, *Vive le Roi.* Dans le Poitou, la Guerche zelé pour la Ligue, prit Mirebeau à compoſition. L'on ne peut paſſer ſous ſilence une courageuſe action de Marguerite d'Ally, de François de Coligny, qui fit une ſi vigoureuſe ſortie ſur Salart de Beuvron, Gouverneur de Montargis pour la Ligue, qui étoit entré victorieux dans Chaſtillon ſur Loin, qu'elle mît ſes ſoldats en fuite, & l'arêta priſonnier. A l'égard de la Provence, nous en parlerons dans la ſuite. Leſdiguieres qui étoit dans le parti du Roi, reçut Grenoble à compoſition le 21. Decembre, & la gouverna avec tant de prudence & de conduite, qu'il la tînt toûjours attachée au ſervice de ſa Majeſté. Le Maréchal de Matignon fit bien ſon devoir en Guyenne: il diſſipa les Ligueurs, & contint toute la Province dans 1590.

l'obéïſſance. Le Duc de Mercœur
1590. qui prétendoit s'emparer de la Bretagne, comme y ayant droit à cauſe de Marie de Luxembourg Comteſſe de Penthievre ſa femme, fit tous ſes efforts pour executer ſon deſſein ; mais il en fut empêché par le Prince de Dombes, Gouverneur pour le Roi dans la Province ; il lui défit 200. Chevaux, prit Heuneboud, Moncontour dans le Duché de Penthievre, & Lamballe: mais Heuneboud fut repris enſuite par la Ligue.

Villeroy aprés la bataille d'Yvry, vint trouver le Roi de la part du Duc de Mayenne, pour lui témoigner qu'il étoit prêt de mettre les armes bas, ſi ſa Majeſté vouloit ſe réünir au ſein de l'Egliſe Romaine ; & que les Catholiques eſperoient de ſa Majeſté, que pour remercier Dieu de la bataille qu'il venoit de gagner, il embraſſeroit la Religion catholique, qui étoit celle des Rois ſes Prédecéſſeurs. Henry IV. témoigna qu'il recevoit agreablement la députation de Villeroy, & qu'il feroit toû-

jours tout ce qui feroit en fon pouvoir pour fatisfaire le Duc de Mayenne, pour contenter les Catholiques, & procurer la paix & le repos à fon peuple. 1590.

Comme la Cour de Rome agit toûjours fuivant la conjoncture des tems, le Pape ne fut pas plûtôt informé des avantages qu'Henry IV. venoit de remporter fur fes Ennemis, qu'il permit au Duc de Piney Ambaffadeur de France, de venir à Rome. Cet Ambaffadeur demanda d'être entendu en plein Confiftoire; & aprés s'être étendu fur les éloges du Roi, & avoit élevé fa generofité, fa clemence, fa valeur, fa conduite, les avantages que ce Prince avoit remportez fur fes Ennemis à la bataille d'Arques & à la Journée d'Yvry, en un mot les graces & les benedictions dont il avoit plû à Dieu favorifer les armes de fa Majefté : il fit connoître que fes Ennemis avoient fait tous leurs efforts pour noircir fa conduite, diminuer la gloire de fes actions, & pour donner de mauvaifes interpretatiōs & de fauffes couleurs à fes

Difcours de Piney Ambaffadeur du Roi à Rome.

plus ſinceres & à ſes plus régulie-
1590. res intentions : mais qu'il eſperoit de la juſtice de ſa Sainteté, & des Cardinaux, dont les lumieres étoient ſi pénétrantes ; & les ſentimens ſi conformes à l'équité & à la raiſon, qu'ils ne permettoient plus que les ennemis de la grandeur du Roi ſon Maître y donnaſſent aucune atteinte par leurs diſcours empoiſonnez ; mais que ces Princes de l'Egliſe conſervans l'eſprit de juſtice, qui eſt leur veritable caractere, renverſeroient & aneantiroient tout ce qui avoit été fait au deſavantage de ſa Majeſté, & lui feroient rendre l'honneur & le reſpect qui lui étoit dû, comme au Roi Tres Chrétien & au Fils aîné de l'Egliſe. Ce diſcours, & la victoire que le Roi venoit de réporter ſur ſes Ennemis, engagerent le Pape à ordonner à ſon Legat en France, de conferer & de traiter avec tous les deux partis. Les Eſpagnols ſe plaignirent de la bonne reception que ſa Sainteté avoit faite à l'Ambaſſadeur de France ; & le Comte d'Olivarez Ambaſſadeur

1590.

d'Eſpagne à Rome, faiſoit éclater ſes plaintes avec beaucoup de bruit. Il repreſentoit à Sixte V. que le Roi catholique feroit bientôt voir les forces qu'il avoit pour la défense de la Religion: & comme cet Ambaſſadeur faiſoit un peu trop valoir la puiſſance d'Eſpagne, le Pape d'un ton fier lui répondit, que c'étoit à lui, & non pas au Roi ſon Maître, de prendre connoiſſance des choſes qui regardoient la Religion, & que ſi ſa Majeſté catholique s'en mêloit, elle tomberoit dans l'Hereſie. Cette réponſe hardie obligea le Comte d'Olivarez de faire des proteſtations, qui irriterent tellement Sixte V. qu'il obligea cet Ambaſſadeur de ſortir de Rome.

L'Ambaſſadeur d'Eſpagne cõtraint de ſortir de Rome.

La mort du Cardinal de Bourbon qui arriva en ce tems-là, fâcha extrêmement le Duc de Mayenne; parce que ce Prince lui ſervoit de prétexte, & que ſous ſon nom il faiſoit expedier tous les Actes publics: & il ne ſçavoit plus quel fantôme ſubſtituer à la place de ce Cardinal, qu'on appelloit

Mort du Cardinal de Bourbon.

—— Charles X. afin de retenir les peu-
1590. ples dans le devoir, & dans les regles d'une Puissance Monarchique. Ce Duc craignoit, ou qu'Henry IV. ne fist Catholique, ou que les François ne jettassent les yeux sur quelqu'autre Prince de la Maison de Bourbon, ou même que le Comte d'Egmont ne les pressât de faire nommer Roi de France Philippe II. Je ne rapporterai point toutes les choses qui se passerent dans Paris à la nouvelle de la mort du Cardinal de Bourbon, ni la réponse que la Faculté de Theologie fit à l'occasion du Roi Henry IV. qu'elle declara exclus de la Couronne, & incapable de porter le Sceptre François; parce que non seulement il étoit de la nouvelle Religion, mais encore Relaps & Fauteur d'Heresie. Cette Faculté declara qu'il falloit empêcher qu'aucun Prince montât sur le Thrône, qu'il ne fist profession de la Religion catholique. On arrêta de faire une Procession generale dans Paris de tous les Ordres Religieux & de toutes les Paroisses, afin de prier Dieu qu'il

Procession de la Ligue dans Paris.

qu'il plût à sa divine bonté prendre la protection de la Religion, & de ceux qui se montreroient zelez pour sa défense. Cette Procession étoit composée de 1500. personnes. Rose Evêque de Senlis, Chef de Parti, & le Prieur des Chartreux, étoient à leur tête, portant chacun dans sa main gauche une Croix, & dans sa droite une petite hallebarde, à l'exemple des Machabées, lorsqu'ils conduisoient le peuple de Dieu. A l'égard des Religieux, ils marchoient le morion en tête, leurs robes troussées jusqu'à la ceinture, portant des épées & armes à feu : dans leur route, ils mêloient le chant des Antiennes & Versets avec des salves de mousqueterie. La Procession faite on chanta la Messe en l'Eglise de Nôtre Dame: & ensuite un Religieux zelé pour la défense de la Religion, fit un discours fort convenable à ce sujet, & rempli de grands mouvemens, pour engager tous les Auditeurs à sacrifier leurs vies, plûtôt que de permettre qu'aucun Prince heretique montât sur le Trône.

1590.

——— Cependant le Roi serroit Paris
1590. de si prés, qu'il se voyoit presque réduit à l'extrémité ; & ce Prince dans le tems que le Duc de Mayenne étoit en Picardie pour y attendre le secours du Duc de Parme, & qu'il y laissa le Duc de Nemours afin de se joindre à lui, emporta tous les Fauxbourgs de cette Ville en un matin, & s'empara de toutes les avenuës ; de maniere que les Bourgeois furent réduits en une si grande necessité de vivres, qu'ils se trouverent obligez de manger des animaux les plus infects ; plus de 12000. personnes y moururent de faim : la disette étoit si grande, que l'Ambassadeur d'Espagne proposa de faire du pain des ossemens des morts, étant broyez. On souffroit toutes ces necessitez, parce que l'on attendoit du secours d'Espagne, qui ne venoit point. Les Parisiens députerent l'Archevêque de Lyon vers le Duc de Mayenne, pour lui faire connoître la misere extrême à laquelle ils étoient réduits, mais ce Prelat fut arrêté prisonnier. Cependant Vitry se dé-

Paris réduit à une grande necessité.

toba pour aller trouver le Duc de Mayenne, auquel il exposa toutes ces choses ; ce qui obligea ce Duc de dépêcher Vitry vers Henry IV. pour lui parler d'acommodement ; mais il n'en eut pas beaucoup de satisfaction. 1590.

Le Duc de Savoye envoya en ce tems-là du secours à la Ligue, mais il lui fut peu utile ; car 80.. de ses troupes furent défaites par Lesdiguieres vers Chervies. On admira la clemence du Roi & sa bonté, ayant permis que les bouches inutiles qui affamoient Paris en sortissent : & comme on lui eut découvert l'extrémité où cette Ville étoit réduite, & le cœur obstiné & endurci des Ligueurs à résister toûjours, il ne pût contenir ses larmes, & s'écria : *Seigneur, vous sçavez ce qui est la cause de leur misere ; mais donnez-moi le moyen de sauver ceux que la malice de vos ennemis & des miens s'opiniâtre si fort à faire périr. Je ne suis pas surpris*, ajoûta ce Prince, *si les Chefs de la Ligue & les Espagnols sont si peu touchez de compassion pour la misere*

Le Roi touché de la misere des Parisiens.

de ces pauvres gens-là, puisqu'ils en
1590. *sont les tyrans : mais moi qui suis leur Roi, je veux être leur pere ; & je ne puis entendre leurs plaintes sans me mettre en état de les secourir.* Les Parisiens étoient réduits en une si extrême necessité, qu'ils exciterent un jour une sedition dans la Cour du Palais, demandant la paix ou du pain. Le Parlement avoit donné un Arrest par l'instigation & le mouvement des Ligueurs, qui défendoit de faire aucunes propositions d'acommodement avec Henry de Bourbon sous peine de la vie : & les Predicateurs zelez qui servoient de trompettes spirituelles, exhortoient les Parisiens à se défendre jusqu'à répandre leur sang & perdre leurs vies ; & les assurerent d'une victoire certaine, s'ils résistoient encore quelque tems. Mais ces peuples étoient réduits à une necessité trop pressante, pour écouter la voix de ces imposteurs & de ces zelez indiscrets ; & malgré toutes ces défenses, ils forcerent l'Evêque de Paris & l'Archevêque de Lyon d'aller trouver le Roi,

qui étoit à Saint-Antoine des Champs. Sa Majesté reçut favorablement ces Députez ; mais elle leur répondit, qu'elle s'étonnoit de ce qu'ils venoient faire des propositions de paix à un Prince qu'ils ne desiroient reconnoître que pour Roi de Navarre; qu'elle consentoit d'écouter ces propositions, pourveu que les Bourgeois de Paris quittassent aussi-tôt les armes ; & qu'elle desiroit que ces peuples connussent l'effet de ses bonnes intentions, à condition qu'ils ne regardassent que lui-même pour auteur de leurs biens & de leur délivrance, & non le Duc de Mayéne & le Roi d'Espagne. Ce Prince marqua qu'il étoit fort informé de l'état funeste & déplorable où la Ville de Paris, Capitale de ses Etats, étoit réduite; qu'il n'ignoroit pas les artifices des Ligueurs & de la Cour d'Espagne, qui lui faisoient esperer un prompt secours, mais qu'ils la tromperoient. Neanmoins il assura ces Deputez qu'il étoit prêt de faire cesser leurs miseres; comme bon pere, & qu'il ressentoit en lui-même

1590.

Les Parisiens proposent la paix au Roi.

tous les maux dont les Parisiens
1590. étoient accablez ; qu'il cherissoit
sa bonne Ville de Paris avec une affection pareille à celle de cette Mere dont parle l'Ecriture, qui aima mieux être privée de son fils, que de le voir partager & diviser en deux ; & qu'il consentoit d'entendre leurs propositions, s'ils n'étoient pas secourus dans huit jours par le Duc de Mayenne. Cette Conference produisit une suspension d'armes. La nouvelle des approches du Duc de Parme surprit beaucoup Henry IV. car son Conseil l'avoit assûré qu'il ne sortiroit point des Païs-Bas ; ou que s'il en sortoit, il ne pourroit faire un armement assez considerable pour penetrer dans le cœur de la France : cependant il étoit à la tête de 12000. hommes de pied & de 3000. Chevaux ; & il avoit une fort belle artillerie & beaucoup de munitions. Quand le Duc de Parme, qui passoit pour un des plus grands Capitaines entre les Etrangers, fut à deux journées de Meaux, Henry IV. tint conseil pour sçavoir ce

qu'il avoit à faire. La Nouë, Guitry, & du Plessis-Mornay étoient d'avis que le Roi laissât 4000. hōmes devant Paris pour garder les lignes, & les retranchemens, & qu'il allât avec le reste de ses troupes au devant de son Ennemi pour lui donner combat à Bondy. Mais le Maréchal de Biron, pour le sentiment duquel le Roi avoit une déference entiere, insista à ce qu'on levât le siege, & qu'on allât jusqu'à Chelles attendre l'Ennemi, & lui donner bataille. On dit que comme le Roi étoit campé avec son Armée dans cette large compagne proche la Riviere de Marne, une païsanne l'aborda, en lui disant : *Sire, vous eprouverez encore durant quelques années des difficultez pour monter sur le Trône, mais le Ciel vous reserve ensuite une Couronne dont vous jouïrez longtems & jamais Roi de France n'a eu autant de benedictions & de biens que vous en possederez.* Le Duc de Parme à qui le Duc de Mayenne avoit dit auparavant que l'Armée du Roi n'étoit composée que

1590.

La Serres.

Prédiction d'une païsanne au Roi.

—— de 10000. hommes, dont la défaite
1590. étoit aisée, lorsqu'il eut découvert les troupes de sa Majesté, lui dit : *Sont-ce là ces 10000. hommes dont vous m'avez assuré la défaite si facile ? J'en compte plus de 25000. dans la meilleure ordonnance que j'aye jamais vûë.* Ce qui le fit resoudre de ne point accepter le combat, & il se contenta de se rendre maître de Lagny en presence de sa Majesté, & de jetter quelque secours dans Paris, en y faisant passer beaucoup de bateaux chargez de vivres & de munitions. Ce rafraîchissement releva un peu les esperances des Ligueurs, & donna lieu aux troupes du Duc de Nemours de sortir tous les jours de la Ville, & de faire quelques escarmouches avec les troupes du Roi : ce qui l'obligea avant de lever entierement le siege, de faire un dernier effort, & de se rendre maître de Paris, en attaquant vigoureusement les Fauxbourgs de S. Jacques & de S. Marcel : ce qui fut fait ; mais comme l'assaut qu'il donna fut inutile, il fit retirer ses troupes, qu'il mit à

Senlis & à Creil,& dans quelques Villes proche de Paris. Le Duc de Parme aprés avoir obligé Henry IV. à lever le siege ; & aprés s'être rendu maître de Creil , malgré la vigoureuse résistance du Capitaine Rigaud qui y commandoit , & qui mourut sur la brêche, reprit le chemin de Flandre. Il laissa au Duc de Mayenne 8000. hommes , avec promesse de revenir l'année suivante au Printems avec une Armée tres-considerable. L'on doit convenir que l'expedition du Duc de Parme en France, éloigna les affaires d'Henry IV. mais qu'elle ne rendit pas meilleures celles du Duc de Mayenne ; au contraire elle les ruina , parce que le Duc de Parme ayant connu les défauts du Chef de la Ligue , témoigna à sa Majesté Catholique qu'il n'étoit pas propre pour faire réüssir le grand dessein qu'il avoit formé , & qu'il étoit trop foible dans son parti,trop jaloux & trop lent pour l'avancement des interêts d'Espagne. Et ce fut à cette occasion que le Roi d'Espagne dit que le Chef de la Li-

1590.

gue demeuroit plus long-tems à
1590. table,que le Bearnois à prendre des Villes ; plus long-temps au lit,que ce Prince à conquerir des Provinces. Et ſuivant le conſeil du Duc de Parme, ſa Majeſté Catholique ne ſongea plus qu'à ſe rendre Chef de la Ligue, & ſe ſaiſir des principales Villes du Royaume, afin de faire changer la France en Republique,où y faire nommer & élire un Roi qui dépendît de lui, & qui fût entierement dans ſes interêts. Creil ne demeura pas long-tems entre les mains des Ligueurs ; & cette Ville fut bien-tôt repriſe ſur eux par le ſieur d'Humieres, Lieutenant de Roi dans la Picardie. Henry IV. pourſuivit quelque tems le Duc de Parme avec un Camp volant, mais ce fut inutilement ; car ce General Eſpagnol n'avoit pas deſſein de donner combat. Le Roi en paſſant à Cœuvres vit Gabrielle d'Eſtrée, dont la beauté & ſes autres perfections ſçurent tellement charmer ſon cœur, qu'il en devint paſſionnément amoureux ; & cette paſſion dura autant que la vie

Amours du Roi & de Gabrielle d'Eſtrée.

de cet objet charmant.

Le Roi voulant attirer le Duc 1590. de Nemours dans son parti, lui proposa le mariage de la Princesse Catherine sa sœur : ce Duc témoigna à sa Majesté qu'il lui étoit fort obligé de l'honneur qu'elle lui faisoit; qu'il chercheroit toutes les occasions de lui en marquer sa reconnoissance; qu'il n'avoit pris les armes que pour la défense de la Religion Catholique; & qu'aussitôt que sa Majesté seroit resoluë de l'embrasser, il seroit le premier à mettre les armes bas, & à lui rendre ses respects & ses hommages, comme un Vassal & un Sujet sont obligez envers leur legitime Seigneur & leur Souverain. Henry IV. qui étoit habile en politique, fit aussi ses efforts par ses caresses pour engager le Duc de Mayenne dans ses interêts : & ses démarches étoient d'autant plus fines, que son dessein étoit de rendre ce Duc suspect au Roi d'Espagne, s'il ne pouvoit pas le ranger dans son parti : Et bien que son entreprise n'eût pas tout le succés qu'il esperoit,

il fit enforte neanmoins qu'il ral-
1590. lentit & diminua le zele qu'il avoit pour la Ligue, & empêcha qu'il ne portât point les choses à l'extrémité.

Cependant le Duc de Luxembourg étoit à Rome, qui fit connoître au Pape que les Catholiques François n'avoient reconnu Henry IV. pour leur Roi, qu'afin de l'engager à se réünir à l'Eglise, & à se détacher insensiblement des Religionnaires : & qu'en conservant l'ordre de la succession à la Couronne, ils avoient empêché les desordres qui auroient pû arriver dans le Royaume, s'il avoit été démembré ; & par ce moyen les François bien intentionnez pour leur patrie, avoient ôté à l'Espagne, dont la puissance étoit redoutable à l'Italie, la facilité d'usurper la Royauté : mais qu'il pouvoit assurer sa Sainteté, que le parti d'Henry IV. étoit le plus fort. Que l'on voyoit bien que les Ligueurs n'agissoient que pour leur interêt particulier, & que la Religion ne leur servoit que de pré-

texte ; & que c'étoient ces consi- derations qui ruinoient les affaires 1590. des Ligueurs: Que le Roi avoit promis de se convertir: Que le Cardinal Cajetan avoit ruiné son credit, rendu sa mediation inutile, & commis l'autorité du Pape, pour avoir embrassé le parti des Ligueurs avec trop de chaleur, au lieu de demeurer comme un vrai Negociateur neutre entre les deux partis. Sixte V. persuadé du discours du Duc de Luxembourg, témoigna du regret d'avoir excommunié le Roi; & il rompit avec l'Ambassadeur d'Espagne, qui avoit demandé qu'on le fist sortir de Rome: il cessa de donner du secours aux Ligueurs, & avoit promis de revoquer le Legat, puisqu'il étoit suspect à Henry IV. mais il mourut quelque tems aprés, & il ne put executer le dessein qu'il avoit, de ramener par les voyes de douceur ceux qu'il avoit éloignez par sa violence. La mort de Sixte V. obligea le Cardinal Cajetan de s'en retourner à Rome.

Urbain VII. qui fut élu Pape le

AN. 1591.

15. Septembre 1590. ſucceda au Pape Sixte V. mais il ne vécut que peu de tems aprés ſa promotion au Pontificat ; & Nicolas Sfondrate Milanois, fut nommé à ſa place le 5. Decembre enſuivant, & tint le Siege ſous le nom de Gregoire XIV. Comme ce Souverain Pontife vouloit faire connoître aux Ligueurs le zele qu'il avoit pour leur parti, il ne ſe contenta pas ſeulement de continuer l'excommunication lancée contre Henry IV. & contre tous ceux qui étoient dans ſa querelle ; mais il leur envoya encore des troupes ſous la conduite de Franciſque & de Montemarchio. On prétend que Sixte V. avant que de mourir, témoigna un peu de refroidiſſement pour le parti de la Ligue, & qu'il ſollicitoit par toutes ſortes de voyes Henry IV. de ſe réünir à l'Egliſe. Mais Gregoire XIV. qui étoit naturel Eſpagnol, étoit plus attaché au parti des Ligueurs, comme il le fit voir par toutes ſes actions.

Gregoire XIV. ſecourt la Ligue.

Pendant que les troupes du Pape venoient en France, le Chevalier

d'Aumale, Chef de la Ligue, sortit de Paris avec les Seize Quarteniers & quelques troupes Bourgeoises, pour se rendre maître de Saint-Denis : mais il fut repoussé si vigoureusement par le sieur de Vic, qu'il fut tué au premier assaut qu'il donna. Cette fâcheuse nouvelle surprit beaucoup les Parisiens, & cette crainte fut suivie d'une autre. Le Roi se presenta devant cette Ville, voulant persuader qu'il y vouloit faire entrer des farines ; bien que ce ne fût qu'une adresse dont il se servit pour se saisir plus facilement de quelque Faux-bourg : mais son dessein ne réüssit pas, les Ligueurs en ayant été avertis, & ayant fait mettre les Bourgeois sous les armes. Cette expedition fut appellée la Journée des Farines.

1591.

Mort du Duc d'Aumale à Saint Denis.

Journée des Farines.

Le Roi se défendit de l'excommunication du Pape Gregoire XIV. avec beaucoup de moderation, n'ayant employé qu'un Manifeste qu'il fit publier dans toute l'Europe Chrétienne, pour sa justification. Le Duc de Luxembourg

avoit été envoyé à Rome de la part
1591. des Princes & grands Seigneurs Catholiques de ce Royaume, pour tâcher d'adoucir le Saint Siege; mais le peu de ſuccés qu'eut ſa commiſſion, ſcandaliſa & anima même les bons François contre la Cour de Rome. Le Roi fit deux Edits à Mantes: par le premier, ſa Majeſté rétablit l'Edit de Pacification fait par le défunt Roi Henry III. ſur les troubles du Royaume, & annulla toutes les choſes paſſées en Juillet 1585. & 1588. en faveur de la Ligue: & l'autre declara l'intention du Roi, pour maintenir en France l'Egliſe & la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, & enſemble les privileges anciens de l'Egliſe Gallicane. Les Cardinaux, Archevêques, Evêques & Abbez, tinrent une Aſſemblée à Mantes, & depuis à Chartres, dans laquelle ils declarerent nulles les Monitions, Interdictions & Excommunications émanées du Tribunal de Gregoire XIV. injuſtes, & ſuggerées par les Ennemis de ce Royaume, & ne pou-

vant obliger les legitimes Sujets du Roi. Le Parlement de Paris transferé à Châlons en Champagne, decreta contre le Cardinal Cajetan Legat, envoyé en France le 10. Juin, parce qu'il étoit venu sans en avoir averti le Roi, & contre les formes & les regles ordinaires; & il declara nulles les Bulles que ce Legat apportoit, & contraires aux libertez de l'Eglise Gallicane, avec ordre au Procureur General du Roi d'en interjetter appel au futur Concile; comme aussi de l'élection & nomination de Gregoire XIV. Cette vigueur du Parlement transferé à Châlons, fut secondée de celui transferé à Tours; qui poussant son zele plus loin, declara Gregoire XIV. soi disant souverain Pontife, coupable du parricide commis en la personne sacrée d'Henry III. fauteur des rebellions qui étoient en ce Royaume, & auteur de la conjuration d'Espagne formée contre Henry IV. son successeur. La copie du Monitoire du Legat fut brûlée en place publique par l'Executeur de la hau-

1591.

On decrete contre le Legat de Gregoire XIV.

te Justice. Je ne vous dirai rien de
1591. ce que fit le Parlement qui étoit demeuré à Paris, parce qu'étant dévoüé au Duc de Mayenne, à la Faction d'Espagne, & à la brigue des Ligueurs, bien loin de montrer de la vigueur pour la défense des libertez de l'Eglise Gallicane, il cassa les Arrests des Parlemens de Châlons & de Tours, & ordonna que tout respect seroit rendu au Pape & à son Legat. Cela donna occasion à plusieurs d'écrire contre les Bulles de Rome, & aussi pour leur défense. Quelques-uns conseilloient au Roi de demander l'assemblée d'un Concile general : mais sa Majesté qui en prévoyoit les suites & les consequences, ne voulut pas suivre cet avis.

On ne sçauroit assez s'étonner de l'insolence des Seize de Paris, & des violences qu'ils commettoient contre ceux qui ne pouvoient se soûmettre à leur autorité. Ils firent pendre le President Brisson & quelques Conseillers dans la Bastille : mais le Duc de Mayenne expia ce crime par la punition de qua-

tre des Seize qu'il fit pendre dans la cour du Louvre. Le Duc de Feria s'en plaignit au Roi d'Espagne, comme d'une action trop hardie du Duc de Mayenne, qui en cette occasion avoit agi en Souverain. Neanmoins le President Jannin fit connoitre au public & à sa Majesté Catholique, la justice de l'action de ce Duc ; & que si l'on n'eût point vangé la mort du President Brisson, & des autres que les Seize avoient sacrifié à leur haine, il en seroit arrivé de si grands desordres, que dans la suite on auroit eu beaucoup de peine à y pourvoir & à y remedier. La punition qu'on fit de quatre des Seize, ruina entierement leur pouvoir, releva l'autorité du Parlement, & donna lieu aux Parisiens qui étoient dans le parti du Roi de respirer, & de se remuer plus hardiment pour la défense de ses interêts. 1591.

Nous avons vû qu'aprés la mort de Charles X. c'est-à-dire le Cardinal de Bourbon, les Ligueurs se trouverent fort embarrassez au su-

jet de l'élection d'un Roi. Sa Majesté Catholique vouloit faire reconnoître sa fille heritiere de la Couronne de France. Le Duc de Lorraine d'un autre côté, prétendoit que son fils aîné devoit lui être préferé à cause de sa mere, sœur d'Henry III. La memoire du Duc de Guise faisoit pancher les Ligueurs du côté du Duc de Guise son fils. Le Duc de Savoye, comme fils de Marguerite de France fille de François Premier, y aspiroit aussi. Le Duc de Nemours issu de la Maison de Savoye, & le Duc de Mayenne, prétendoient aussi à la Couronne : de maniere que chacun tendoit à ses fins. Le President Jannin fut député par la Ligue pour aller trouver Philippe II. Roi d'Espagne : ce Magistrat étoit homme d'esprit & de bon sens, & qui avoit l'ame droite, & plus portée pour le salut de l'Etat & pour la Religion, que pour l'avancement des affaires de la Ligue & de l'Espagne. Sa Majesté Catholique avoit deux vûës ; la premiere étoit d'élever sur le

1591. Pretendans à la royauté.

Trône François quelqu'un qui fût dãs ses interêts,& qui lui eût obligation de son élevation;& la seconde étoit de se dédommager des frais & dépẽses qu'elle avoit faites pour lever quelques troupes que le Duc de Parme avoit amenées en ce Royaume au secours des Parisiens. Le Pape Gregoire XIV. étoit fortement engagé dans le parti de la Ligue : & malgré toutes les lettres que Luxembourg, depuis Duc de Piney,lui écrivoit de la part des Princes & grands Seigneurs du Royaume,& les instances du Marquis de Pisani,qui étoit Ambassadeur de France à Rome,il ne laissa pas d'entretenir un grand commerce avec les Ligueurs,& employa une partie des sommes que Sixte V. avoit laissées dans le Trésor Ecclesiastique, pour lever une armée de 12000. hommes,qu'il leur envoya sous le commandement du Comte Hercules de Sfondrate son neveu.Le Duc de Mayenne remit l'élection d'un Roi de France à l'Assemblée des Etats Generaux,qu'il prorogea jusqu'en 1593. comme nous verrons

1591.

1591. Prise de Chartres. Cependant Henry IV. n'étoit point oisif: il assiegea Chartres, qui se rendit à lui aprés avoir sou enu long-temps le siege: la Bourdaisiere qui commandoit dans la Place, s'y défendit en galant homme. Les troupes qui venoient au secours de la Ville d'Orleans, furent taillées en pieces. Le Duc de Mayenne de son côté prit Châteauthierry. Comme le Roy vit qu'il ne pouvoit secourir cette Ville, il assiegea Noyon, qui se rendit à composition, malgré la vigoureuse résistance des Assiegez. On dit que Claude Pinad Vicomte de Comblesy, qui commandoit dans Châteauthierry, fut accusé de trahison, & d'avoir trop facilement rendu cette Ville: il fut condamné par Contumace; mais ensuite il en fut quitte pour payer 30000. écus, avec lesquels il racheta ses biens, qui avoient été confisquez par Arrest du Parlement de Châlons.

Prise de Noyon par Hẽry IV.

Le Roi reçut en ce tems-là des troupes de la Reine d'Angleterre, qu'elle lui envoya sous les ordres

du Comte d'Essex, qui étoit alors son Favori. Henry IV. marqua à Elisabəth une grande reconnoissance du signalé service qu'elle lui avoit fait;& il lui témoigna qu'en cela cette Princesse avoit surmonté son attente & son opinion; parce que la faveur qu'il venoit de recevoir d'elle étoit si considerable, qu'il ne l'esperoit pas, & qu'il en useroit avec toute la prudence & la circonspection imaginable. 1591.

Il s'éleva parmi les Ligueurs un tiers Parti appellé des Mécontens, qui vouloient élire pour leur Roi le jeune Cardinal de Vandôme, Duc de Bourbon, en la place de feu son oncle. Henry IV. averti de cette brigue, témoigna vouloir se rendre Catholique; & pour cet effet manda à ce Cardinal de le venir trouver. Ce Prince eut beaucoup de peine à se resoudre de venir saluër le Roi; car il craignoit que sa Majesté ne lui témoignât quelque ressentiment de ce qu'il paroissoit si attaché à la Ligue, & de ce qu'il flattoit même son ambition de l'esperance de parve- Vn tiers parti formé.

nir à la Couronne : neanmoins le
1591. Roi reçut ce Cardinal avec toutes les honnêtetez & les civilitez qu'il auroit pû desirer.

Il y avoit eu en 1589. des troubles dans la Provence, excités par le Duc de Savoye, qui oubliant l'affection & l'attachement que ses prédecesseurs avoient toûjours eu pour la France, jusqu'à se tenir fort honorez d'être Pensionnaires de nos Rois, voulut s'en rendre le maître. Comme ce Duc étoit gendre de Philippe II. Roi d'Espagne, il crut que la puissance de de son beau-pere lui feroit executer toutes ses entreprises. La Valette rangea au commencement cette Province à l'obeïssance du Roi, mais elle se révolta encore aussi-tôt que la mort d'Henry III. fut arrivée. Le Comte de Garceau & le sieur de Vins Chefs de ces rebelles, se mirent à battre la campagne, aprés avoir reçu un secours du Duc de Savoye en 1590. La Valette en avertit Henry IV. qui y envoya quelques troupes sous ses ordres ; mais trop foibles pour résister

Affaires de Provence.

ſiſter à ce peuple ſeditieux. Le Duc de Savoye étant le plus fort, les Provençaux le reconnurent pour leur Comte & leur Souverain, ce qui fâcha fort la Valette : mais tous ſes efforts pour s'opoſer à cette mauvaiſe intention, furent inutiles ; il fut battu & défait : Mais Leſdiguieres alla à ſon ſecours avec des troupes, & obligea les Savoyards qui étoient campez devant Barcelonnette, dont les Royaux s'étoient emparez ſur le Duc de Savoye, de ſe retirer, aprés avoir perdu 1500. hommes. Mais ce Duc retourna devant cette Place, & s'en rendit maître ; & enſuite donna la conduite de ſon Armée au Comte de Martinengue, qui s'étoit aquis beaucoup de réputation & d'eſtime parmi les Eſpagnols : il aſſiegea Saint-Maximin ; mais comme il avoit donné les ordres pour un aſſaut, aprés avoir fait une brêche de 300. pas, les Savoyards eurent ſi peu de courage, qu'ils refuſerent de monter à la brêche ; & craignans la ferme reſolution des Aſſiegez, & leur forte réſiſtance, ils

1591.

1591. ne voulurent point monter à l'assaut ; & ainsi Martinengue fut contraint de lever le siege. Cependant le Duc de Savoye reçut un secours du Roi d'Espagne, qui lui envoyoit des Galeres & des Soldats : ce qui releva ses esperances, & lui donna occasion de se présenter devant Marseille, aprés avoir grossi son Armée de 12000. hommes de pied & de 2500. Chevaux. Les Marseillois furent assez lâches, & traîtres à leur Souverain, pour ouvrir leurs portes au Duc de Savoye en qualité de Seigneur & Comte de Provence ; & ils lui rendirent les mêmes honneurs que l'on avoit coûtume de déferer aux Comtes de Provence.

Le Duc de Savoye reçu dans Marseille.

La Valette ayant été averti que le Duc de Savoye étoit sorti de la Provence, pria Lesdiguieres d'y repasser;ce qu'il fit à la tête de 2000. hommes de pied & de 400. Chevaux.Ces deux Commandans aprés avoir joint leurs troupes, attaquerent Martinengue, Saint-Martin & Rianis,qu'ils défirent avec une perte tres-considerable ; car les Enne-

1591.
mis perdirent en cette occaſion 400. Maîtres & 1500. hommes de pied, outre les priſonniers. Cette diſgrace obligea le Duc de Savoye de revenir ſur ſes pas. Sa premiere expedition fut le ſiege de Barre. La Valette qui vouloit empêcher que cette Place fût priſe, en aſſiegea d'autres pour faire diverſion ; mais les Ennemis ne voulurent point ſe retirer juſqu'à ce qu'ils s'en fuſſent rendus maîtres. Meſplez qui étoit dans Barre, s'y défendit avec tant de courage, que le Duc de Savoye s'éforça de le débaucher, & de l'attirer à ſon ſervice par toutes ſortes de moyens : mais ce galant homme refuſa toutes ſes offres, & lui témoigna qu'il aimoit mieux rendre ſes obéïſſances & ſes ſervices à ſa Majeſté Tres-Chrétienne, & demeurer dãs l'état de ſimple Gentilhomme, que de porter les armes pour ſon Alteſſe de Savoye, & être honoré de ſes plus beaux Emplois. La Valette étant joint avec Leſdiguieres aſſiegea Digne, dont il ſe rendit maître à compoſition.

Le Duc de Savoye prend Barre.

1591. Le Duc de Savoye ſçachant que Meſplez s'étoit retiré dans Vinon, y mit le ſiege : cè qui obligea la Valette d'aller au ſecours de la Place, & de donner combat au Duc de Savoye, qui fut défait, & contraint de lever le ſiege & de ſe retirer. Cette victoire fut ſuivie de la réduction de Martegnes, de Cieutat, & de quelques autres Places de la Provence. Le ſiege de Roquebrune fut le dernier exploit de la Valette, la mort l'ayant fait ſortir de ce monde le 11. Février 1592. y aayant été tué d'un coup de mouſquet. Ce grand homme fut fort regretté du Roi, car il lui avoit rendu de tres-bôs ſervices; & le principal fut en engageant les Venitiens à lui prêter au nom du Roi 35000. écus par mois, à condition qu'ils ſeroient employez à faire la guerre au Duc de Savoye. Le Duc d'Eſpernon ſucceda au Gouvernement de ſon frere : mais on dit que la jalouſie qu'il eut de Meſplez, pour qui le Roi avoit une particuliere conſideration, fut cauſe que les affaires de ſa Majeſté

Mort de la Valette.

ne marcherent par sur le même pied que durant que la Valette avoit le commandement. Amedée frere naturel du Duc de Savoye, ne fut pas plus heureux en Dauphiné, que son frere avoit été en Provence ; & il fut défait par Lesdiguieres dans la Vallée de Grésivaudan. 1591.

Défaite d'Amedée de Savoye.

Le Duc de Guise qui étoit détenu prisonnier à Tours depuis les Etats de Blois, se sauva le 15. Aoust par adresse. Cette évasion ne déplût pas au Roi ; car il prévoyoit que le Duc de Guise se broüilleroit bien-tôt avec le Duc de Mayenne ; ce qui arriva : car il conçut de la jalousie, & même de l'aversion pour ce jeune Prince, aussi-tôt qu'il eut vû la joïe que les Ligueurs témoignoient de sa sortie, les actions de graces que le Pape en avoit rendu publiquement à Dieu, & les esperances que les Seize de Paris concevoient de la protection de ce jeune Prince, dans lequel ils voyoient briller les bônes qualitez qui éclatoient en la personne de son pere. Il faut aussi convenir,

Le Duc de Guise se sauve de Tours.

que depuis que le Duc de Guiſe
1591 eut recouvré ſa liberté, il fit une grande liaiſon avec les Seize, qui depuis ce tems-là commencerent à décrier la conduite du Duc de Mayenne. On dit même qu'il y en eut quelques-uns d'eux qui eurent la hardieſſe d'écrire au Roi d'Eſpagne, pour lui témoigner qu'ils ſe jettoient entre ſes bras, & qu'ils le ſupplioient ou de vouloir regner ſur eux, ou de leur donner un Roi de ſa Maiſon, ou de choiſir parmi les Grands du Royaume un gendre pour ſa fille, qu'ils recevroient avec joye pour Souverain, & avec toute l'obéïſſance & la fidelité poſſible.

Cependant le Marquis de Menelay à la perſuaſion de ſon pere & du Duc de Longueville, ſe mit en état de remettre la Fere ſur Oyſe entre les mains du Roi, qui s'avança juſqu'à Compiegne pour favoriſer ce deſſein : Mais le Duc de Mayenne qui en fut averti, y envoya Colas, Vice-Sénéchal de Montelimar, qui poignarda le Marquis de Menelay, & obtint pour récom-

pense le Gouvernement de la Ville. On ne put approuver l'action de Colas ; & chacun regretta ce Gouverneur, & dit : *Que les armes de la Ligue ne seroient jamais mortelles qu'à ses amis.* 1591.

Le Roi avoit été conseillé de s'emparer de Sedan par la force des armes ; neanmoins il aima mieux s'en asseurer par la voye de douceur : & pour executer son dessein, il mena Charlotte de la Marck, qui en étoit la Dame, au Vicomte de Turenne, qu'il honora en même-tems de la dignité de Maréchal de France, afin de l'engager entierement dans son service. Ce Seigneur, que dorênavant nous nommerons le Maréchal de Boüillon, pour marquer sa reconnoissance de toutes les bontez de sa Majesté, alla la veille de ses Nôces surprendre Stenay par escalade.

Le Roi s'asseure de Sedan.

En Decembre 1591. le Maréchal de Biron investit la Ville de Roüen, qui étoit bien pourvûë de vivres, bien fortifiée, & resoluë de se bien défendre. Villars qui commandoit dans la Ville pour la Li-

Siege de Roüen.

—— gue, fit ſçavoir au Duc de Parme
1591. & au Duc de Mayenne, qu'il pouvoit réſiſter long tems ; mais neanmoins qu'ils ſe diſpoſaſſent à le venir ſecourir, parce qu'il étoit perſuadé qu'on attaqueroit vigoureuſement la Place. Le Duc de Parme n'étoit pas bien diſpoſé à ſortir des Païs-Bas, parce que l'année précedente le Prince Maurice durant ſon abſence, lui avoit enlevé ſix Villes : neanmoins il reçut des ordres ſi précis d'Eſpagne, qu'il partit avec une Armée de 10000. hommes de pied, 3000. Chevaux, 40. pieces de canon, & 200. chariots remplis de bagages. Le Duc de Guiſe alla au devant de lui juſqu'à Landrecy, & le Duc de Mayenne juſqu'à Guiſe, où ils eurent quelques conferences, dans leſquelles ces deux Ducs François apprirent que l'intention du Roi d'Eſpagne étoit de faire épouſer l'Infante à un Prince de nôtre Nation, afin de lui faire tomber la Couronne ſur la tête. Les Miniſtres d'Eſpagne, du nombre deſquels étoit Dom Diego d'Ibarra, eurent auſſi des

pour-parlers à la Fere avec ceux du Duc de Mayenne. Jannin qui étoit un des principaux acteurs en cette négociation, tâcha d'éluder cette demande en la rejettant sur les Etats, à l'arrêté desquels le Duc de Mayenne son Maître étoit obligé de se soumettre. Cependant le Duc de Parme continua sa route; & toutes les troupes des uns & des autres jointes ensemble, composoient une Armée de 15000. hommes de pied & de 6000. Chevaux. Comme les Ennemis furent arrivez à une lieuë de Roüen, ils se mirent en bataille dans une vallée à côté de Dernetal. Le Roi qui étoit allé à Dieppe, trouvant à son retour son Armée beaucoup inferieure en nombre à celle de la Ligue, crut qu'il étoit plus à propos de lever le siege, & d'aller au devant de ses Ennemis pour leur donner combat. Il les attendit prés d'une journée sans qu'ils vinssent. Le Duc de Mayenne en fut la cause; car il voulut prendre Caudebec pour ouvrir le passage de la Seine, & faciliter des

1591.

—— vivres dans Roüen. Caudebec fut
1591. emportée en vingt-quatre heures, mais le Duc de Parme y fut blessé au bras d'un coup de mousquet ; & quelques jours aprés le Duc de Mayenne tomba malade : en sorte que les deux Armées se trouverent privées de leurs Generaux. Durant ce tems-là, les troupes du Roi augmenterent de 3000. Chevaux & de 6000. hommes de pied; lequel renfort rẽdoit sõ Armée superieure en nombre à celle de ses Ennemis, & lui donna occasion de les chercher, au lieu qu'auparavant il les évitoit. Il les enferma prés d'Yvetot, & leur coupa les vivres; de maniere qu'ils furent obligez de déloger la nuit, & de venir camper prés de Caudebec. Le Maréchal de Biron qui vouloit se servir de la maladie des deux Generaux ennemis, attaqua un de leurs Quartiers, qu'il enleva ; & ensuite il défit leur Cavalerie-Legere : mais il en demeura là, & ne voulut pas poursuivre davantage, soit qu'il craignît que les troupes du Roi ne s'engageassent trop avant,

Le Roi aprés avoir donné diverses attaques aux Ennemis, se retira dans Aumale: mais dans cette retraite il fut si vigoureusement attaqué par les Ligueurs, qu'il fut blessé d'un coup de carabine aux reins, qui ne lui fit neanmoins qu'une contusion legere. Cependant le bruit s'en étant répandu dans le Camp ennemi, le Duc de Parme pour en connoître la verité, envoya vers Henry IV. un Trompette, sous prétexte de demander l'échange de quelques prisonniers: mais sa Majesté qui prévit cette adresse, fit venir ce Trompette, & lui dit : *Je sçai bien pourquoi vous étes envoyé ; dites au Duc de Parme vôtre Maître, que vous m'avez vû sain & gaillard, & bien dispose à le recevoir quand il voudra venir.* Cette retraite acquit au Roi autant de réputation que le gain d'une bataille : Car on y admira sa valeur, sa bonne conduite & sa fortune, en se dégageant d'un pas aussi glissant & aussi dangereux que celui auquel il s'étoit engagé. Ce fut à cette occasion que le Maré-

1591. Battaille d'Aumale.

AN. 1592

—— chal de Biron prit la liberté de dire
1592. à Henry IV. *qu'il n'étoit pas ſeant à un grand Roi de faire le métier de Carabin.* Et la Reine d'Angleterre qui prenoit beaucoup de part à la vie de ce Prince, ſe plaignit à lui de ce qu'il ménageoit ſi peu ſa perſonne ſacrée; & que comme de ſa conſervation dépendoit le ſalut de ſes Sujets, elle ſuplioit ſa Majeſté de ne plus hazarder ſa perſonne comme elle avoit fait. L'action d Henry IV. parut ſi belle & ſi extraordinaire au Duc de Parme, qu'il ne pût s'empêcher de l'admirer, & de lui donner des éloges proportionnez à ſon merite. Neanmoins comme ſa Majeſté lui eut envoyé demander ce qu'il penſoit de ſa retraire, il lui répondit d'un ton grave, *Qu'elle étoit fort belle; mais que pour lui il neſe mettroit jamais en lieu d'où il fût contraint de ſe retirer.* Aprés la retraite d'Aumale, ſa Majeſté voyant qu'il étoit inutile de ſonger à continuer le ſiege de Roüen, & que l'on y avoit fait entrer 800. hommes choiſis, ſe retira au Pont de l'Arche avec l'élite

des troupes qui lui étoient restées, ayant été obligé de congedier & licencier une grande partie de sa Noblesse. Les Ducs de Parme & de Mayenne se retirerent aprés avoir fait lever le siege de devant Roüen. Le Duc de Mayenne prit le chemin de Paris ; & le Duc de Parme se retira à Arras, où il mourut quelque tems aprés de sa blessure mal pensée, qu'il avoit reçuë au siege de Caudebec : ce General d'Espagne mourut en réputation d'un grand Capitaine, & dont l'autorité & la puissance étoient tres-considerables dans les Païs-bas. Les ennemis de Philippe II. firent courir le bruit qu'il avoit été empoisonné par son ordre, parce qu'il étoit fâché d'apprendre qu'il commençoit à parler d'Henry IV. en des termes fort avantageux, & comme d'un des plus grands hommes de son siecle. Il y a peu d'apparence neanmoins que sa Majesté Catholique en eût voulu agir ainsi envers un General qui lui avoit rendu de tres-grands services. Quelques troupes du Roi passerent en Champagne pour sui- 1592.

vre le Duc de Parme ; & le Maréchal de Biron voyant qu'il étoit impoſſible d'engager au combat ce General d'Eſpagne, aſſiegea Epernai, dont il ſe rendit maître ; mais il lui en couta la vie ; car il fut tué d'une canonade en reconnoiſſant la Place. La réduction de Provins ſuivit celle d'Epernay. Gregoire XIV. mourut ſur la fin de cette année : Innocent IX. qui lui ſucceda, ne tint le Pontificat que juſqu'en 1592. & enſuite Clement VIII. fut elû, qui donna des marques de l'affection qu'il avoit pour la Ligue auſſi-tôt qu'il fut parvenu à la Papauté.

1592.

Eliſabeth d'Autriche, veuve de Charles IX. fille de Maximilien II. Empereur, & de Marie fille de Charles-Quint, mourut cette année dans un Monaſtere de Religieuſes de Sainte Claire, où elle s'étoit retirée aprés la mort du Roi ſon époux. Le Roi d'Eſpagne qui connoiſſoit le merite de cette Princeſſe, pria l'Empereur de l'engager à l'épouſer ; mais elle ne voulut écouter aucune propoſition,

qu'elle n'en eût demandé conſeil à Catherine de Medicis:& cette Reine lui ayant dit qu'elle la prioit de ſe ſouvenir qu'elle avoit été Reine de France,Eliſabeth répondit qu'elle ne vouloit plus de mari,& qu'il n'y avoit que Dieu à qui elle pût donner le reſte de ſes jours. 1592.

En ce tems-là le Roi commença de témoigner plus violemment ſa paſſion pour Gabrielle d'Eſtrées; ce qui fut cauſe que ſon Armée fut beaucoup diminuée. Pluſieurs choſes ſe paſſerent en divers endroits de ce Royaume par les troupes de la Ligue & par celles du Roi. A l'égard de la Ligue,le Duc de Mayenne aſſiegea Quillebeuf, mais il fut contraint de lever le ſiege; & Villars enſuite plus heureux que lui, ſurprit le Ponteau-de-Mer & le Pont-de-l'Arche. Les Royaux faiſoient auſſi de leur côté quelques expeditions en Poitou ſous la conduite d'Arnaud de Saint-Larry Gouverneur de Loches; il prit la Ville & le Château de la Guerche, malgré la réſiſtance de Claude Villequier. Le Vicomte ſon fils voulut

—— ſecourir le Château; mais il fut dé-
1592. fait par Saint-Larry avec une perte ſi conſiderable, que la plûpart de ſes troupes furent tuées, ou noyées dans la Vienne en voulant ſe ſauver. Le Prince de Dombes ayant mandé à ſon ſecours le Prince de Conti, & aprés avoir joint leurs forces, qui conſiſtoient en 6000. hommes de pied tant François, Anglois, que Lanſquenets, 800. Maîtres & 15. pieces de canon, alla aſſieger la Ville de Craon : mais cette Place fut ſi vigoureuſement défenduë par le ſieur du Pleſſis-de-Coſne, qu'il donna lieu au Duc de Mercœur d'aſſembler des troupes, & d'obliger les Royaliſtes à lever le ſiege & à ſe retirer: ce qu'ils ne pûrent neanmoins faire ſans être obligez d'en venir aux mains avec les Ligueurs, qui les défirent avec une perte conſiderable ; car les Royaliſtes perdirent en cette occaſiõ 1200. hommes. Du côté des Ligueurs il n'y eut que 15. ſoldats tuez, entre leſquels il ne ſe trouva aucune perſonne de remarque. Le Maréchal d'Aumont aſſiegea Rochefort en ce

Victoire du Duc de Mercœur ſur les Royaliſtes.

temps-là, dans laquelle Place commandoit François Hurtal pour la Ligue ; mais il ne fut pas heureux dans son entreprise, & il se vit obligé de la quitter, aprés avoir tenu la Place long-tems assiegée, & aprés avoir tiré deux mille coups de canon. Le Maréchal de Matignon, Lieutenant de Roi en Guyenne, fit ses efforts pour se saisir de Blaye : cependant il ne fut pas plus heureux dans son expedition, que le Maréchal d'Aumont ; & le secours que le Roi d'Espagne envoya, l'obligea de lever le siege. Il y avoit long-temps que le Gouverneur de Fontarabie pratiquoit une intelligence avec un Medecin nommé Blancpy, pour mettre Bayonne entre les mains des Espagnols. Cette trahison étoit si avancée, qu'une Flotte de Vaisseaux avec une Armée par terre étoit prête à l'executer, lorsque la Hilliere, Gouverneur de Bayonne pour le Roi, surprit le Laquais du Gouverneur de Fontarabie, avec des lettres de créance adressantes à ceux avec qui il entretenoit son intel-

1592.

Tentative inutile des Espagnols sur Bayonne.

ligence, qui firent connoître toute
1592. l'intrigue.

Cependant le Duc de Joyeuse, frere de celui qui mourut à Coutras, faisant des conquêtes dans le Languedoc, aprés avoir ravagé les environs de Montauban avec six cens Chevaux & quatre mille hommes de pied, se rendit maître de Morbiere, Monbartier, Monberon, & de la Barre, où contre la composition accordée, il passa une partie de la Garnison au fil de l'épée: perfidie dont Dieu permit qu'il fut bien-tôt puni. Il assiegea ensuite Villemur où commandoit Reniers, à qui le Seigneur de Themines envoya des troupes sous le commandement du sieur de Pedouë, qui contraignirent Joyeuse de lever le siege. Mais le Duc de Joyeuse surprit ensuite Themines, défit une bonne partie de ses gens, & enleva son bagage & son canon. Cette victoire enfla tellement le courage de ce Ligueur, qu'il retourna au siege de Villemur, & le pressa plus vigoureusement qu'auparavant. Themines fâché de la disgrace qui

lui étoit arrivée, se jetta dans la Place avec des troupes. Le Roi 1592.
connoissant l'importance de Villemur, donna ordre au Maréchal de Mommorency Gouverneur de Languedoc, d'aller secourir Reniers, qui se défendoit avec Themines avec beaucoup d'opiniâtreté & de courage. Les sieurs de Leques & Chambaut, ausquels se joignit Masiliac, amenerent quelques troupes aux Assiegez. Le Duc de Joyeuse qui ne sçavoit pas le secours que la Place venoit de recevoir, l'attaqua & la pressa tres-fortement : les Assiegez soûtinrét les efforts des Ennemis avec la même vigueur, & défirent un Regiment que les Toulousains lui avoient envoyé. Le Duc de Joyeuse alla au devant du secours que le Roi envoyoit sous la conduite de Leques & Chambaut, & lui donna combat. Themines sortit aussi-tôt de la Ville, & dònna à dos aux Ennemis dans le tems que Leques se défendoit par devant, ce qui mit bien-tôt l'Armée du Duc de Joyeuse en déroute, & l'obligea de se sauver à la

nage par la Riviere du Tar ; mais il
1592. y fut noyé, ainsi que plusieurs de ses gens. Un Historien dit que cette Riviere ou Fleuve, qui rouloit de l'or qu'elle tiroit des mines circonvoisines, n'étoit plus remplie que du sang des Ligueurs : ils perdirent en cette Journée prés de trois mille hommes, vingt-deux Enseignes, trois canons, deux coulevrines, & tout le bagage : Et les Royalistes ne perdirent que dix hommes. Joyeuse Capucin, autrefois appellé le Seigneur du Bouchage, aprés être sorti du Cloître, succeda au Duc son frere en son Gouvernement de Toulouse ; & ensuite il se mit à la tête de quelques troupes des Ligueurs, aprés avoir obtenu dispense du Pape : le Cardinal de Joyeuse Archevêque de Toulouse, conduisoit & gouvernoit les affaires de la Ville, tant du consentement des Habitans, que par l'autorité d'un Arrest du Parlement. Cependant Joyeuse Capucin, aprés la guerre finie quitta les armes, & retourna dans son Monastere, où il passa le reste de

Mort du Duc de Joyeuse à Villemur.

ſes jours dans une tres-grande auſterité, & dans une ſainteté de vie exemplaire. 1592.

Bernard de Nogaret la Valette étant mort, comme nous avons vû, ayant été au ſiege de Roquebrune, aprés avoir rétabli les affaires du Roi en Provence, Leſdiguieres y entra, & ſe ſaiſit de Faymée, Bayes, le Nuy, Peyrolles, Digne, & Antibes; il battit les troupes du Duc de Savoye, qu'il pourſuivit juſques ſous les murailles de Nice: enſuite il paſſa les Alpes, prit la Perouſe, fit prêter le ſerment de fidelité aux Vallées de Lucerne & d'Angrogne, fortifia Briqueras, & reçut Caours à compoſition. En Normandie Boiſrozé zelé Ligueur, dans le deſſein de ſe ſaiſir du Fort de Feſcamps, la nuit du 10. Novembre s'y rendit ſur deux chaloupes avec cinquante ſoldats, la plûpart Matelots, & accoûtumez à monter aux Hunes: aprés en avoir abordé le plus prés que la baſſe marée lui eût pû permettre, il donna le ſignal à ſes ſoldats, qui avec une corde qu'ils lui jetterent auſſi-tôt, tire-

rent un gros cable noüé d'eſpace
1592. en eſpace pour s'y tenir avec les mains, & garni de petits bâtons pour y poſer les pieds ; & l'attacherent par une agraphe de fer avec un gros levier. Boiſrozé y fit monter tous ſes ſoldats, & il y monta le dernier : comme le jour commençoit à paroître, il arriva au haut de ce roc avec ſes gens, qui avoient attaché leurs armes ſur eux ; & ayant ſurpris les ſentinelles, il tailla en pieces la Garniſon, qui étoit de quatre cens hommes. Cette action fut admirée, comme étant tres-hardie, & ayant été conduite avec toute la circonſpection & la prudence imaginable.

Les Catholiques Royaux aprés avoir vû que quelques entretiens que du Pleſſis-Mornay, choiſi du côté d'Henry IV. & Villeroy nommé par les Ligueurs, avoient fait pour parvenir à un accommodement, n'avoient pas réüſſi, formerent le deſſein de députer au Pape Clement VIII. pour l'aſſeurer de la diſpoſition où le Roi étoit de ſe réünir à l'Egliſe, & de ſe reconci-

lier avec le Saint-Siege, & pour justifier sa Majesté de plusieurs calomnies dont ses ennemis l'avoient voulu noircir à la Cour de Rome. Mais le Parlement transferé à Tours, qui étoit animé contre sa Sainteté, s'opposa vigoureusement à cette délégation ; & peu s'en fallut que l'on ne créât un Patriarche en France. Neanmoins le Cardinal de Gondy fut envoyé avec Jean Vivonne Marquis de Pisani, vers le Pape, qui au commencement leur refusa l'entrée de ses Terres. Mais ensuite ce Cardinal ayant levé les mauvaises impressions que la Ligue lui avoit données, sa Sainteté leur permit d'entrer, sans leur donner beaucoup de satisfaction. Durant cette ambassade, Clement VIII. avoit envoyé le Cardinal Sega Legat *à latere* en France, afin de présider aux Etats que le Duc de Mayenne avoit proposé de faire venir à Paris touchant l'élection d'un Roi. Le Parlement de Paris verifia ses facultez. Le Parlement transferé à Châlons, bien intentionné pour le service du Roi & la con-

1592.

servation des libertez Gallicanes,
1592. donna un Arrest sanglant contre la personne du Legat, & ses Bulles; & enfin le Parlement de Paris cassa celui de Châlons, qu'il fit brûler sur le grand degré du Palais.

Le Cardinal de Bourbon Roi de la Ligue, sous le nom de Charles X. étant mort, les Catholiques ne souhaitoient rien avec plus de passion, qu'Henry IV. professât la Religion Romaine, afin de le reconnoître pour leur Roi, & éteindre toutes les factions, qui paroissoient n'avoir point d'autre prétexte que le défaut de conversion, & ils desiroient avoir des conferences avec lui : mais les partisans du Roi d'Espagne s'y opposoient, & vouloient faire declarer leur Maître Protecteur du Royaume de France ; à quoi le Duc de Mayenne, pour son interêt particulier, ne consentoit pas, quelques offres avantageuses que l'Espagnol fist à la Ligue : & il remit adroitement ces conferences aux Etats qui se devoient tenir à Paris au mois de Janvier

Janvier ſuivant ; & pour ce ſujet il fit expedier une Declaration qui ne contenoit autre choſe, ſinon que tous les François étoient invitez de s'unir pour la défenſe de la Religion Catholique, ſans parler du choix qu'il falloit faire d'un Roi. Henry IV. fit publier une Declaration de ſon côté, qui répondoit à celle du Duc de Mayenne. On dit que c'étoit la plus forte & la plus éloquente piece de ſon tems : Forget Secretaire d'Etat, qui étoit alors la meilleure plume, en étoit l'auteur. Par cet Ecrit ſa Majeſté faiſoit voir l'inutilité des Etats qu'on deſiroit tenir, & le préjudice qu'ils apporteroient au bien & aux interêts de ce Royaume ; & il faiſoit voir que c'étoit une adreſſe du Duc de Mayenne pour faire éclater & étendre davantage ſon autorité. Que ſous le prétexte de paroître zelé pour la défenſe de la Religion, il prenoit inſenſiblement les marques & le caractere de la Royauté, en faiſant ſceler de ſon Sceau la Declaration qu'il avoit faite, & l'adreſſant de ſon chef au

1592.

Parlement, traitant les Princes du
1592. Sang d'inferieurs à sa personne, en leur promettant seureté pour se trouver aux Etats : Et Henry IV. par sa Declaration, qui servoit de réponse à l'autre, renouvelloit les promesses qu'il avoit faites à son avenement à la Couronne, de conserver & maintenir la Religion catholique, sans souffrir qu'on lui donnât atteinte. Cette Declaration du Roi n'empêcha pas neanmoins, que par l'importunité du Legat du Pape & de l'Ambassadeur d'Espagne, on ne cõvoquât les Etats. Le Legat dans le même tems fit paroître un Manifeste, dans lequel il exhorta les François à proceder à l'élection d'un Roi Catholique, sans parler des Princes du Sang, parce qu'il favorisoit les desseins & les prétentions de Philippe II. dont il vouloit ménager le credit & l'autorité pour s'élever à la Chaire de Saint Pierre. Ceux qui ont écrit de la convocation des Etats faite par le Duc de Mayenne, en ont parlé diversement: les uns ont dit qu'il les avoit fait

assembler pour se faire élire Roi; les autres, pour se conserver & se maintenir dans sa qualité de Lieutenant General du Royaume: les autres ont crû que cette convocation avoit été faite pour se délivrer des importunitez de la Cour d'Espagne, & pour avoir le tems d'aviser aux conditions de paix, dont il desiroit avoir l'honneur, comme Chef de son parti: & ceux qui connoissoient le Duc de Mayenne avoient trop bonne opinion de lui, de son bon sens, & de la force de son jugement, pour croire qu'il aspirât à la Royauté. Les Députez des Etats avoient des vûës differentes: les uns étoient portez pour le Duc de Nemours, les autres pour le Marquis du Pont, qui comme l'aîné de tous n'en cedoit pas sa part: quelques-uns favorisoient le parti du Roi d'Espagne pour se vanger du Duc de Mayenne, & les Seize étoient dans ces sentimens: la populace inclinoit pour le Duc de Guise, & le couronnoit de ses vœux; l'Ambassadeur d'Espagne ne voulut au- 1592.

cun de ces Princes pour Roi de
1592. France, s'il n'épousoit l'Infante d'Espagne, & si elle ne regnoit avec lui par égalité de puissance & d'autorité : & il s'en trouvoit peu qui embrassassent le parti du Duc de Mayenne ; parce que depuis la sortie du Duc de Guise de sa prison, sa conduite avoit été décriée, & il étoit beaucoup déchu de son autorité.

AN. 1593. Ouverture des Etats.

A l'ouverture des Etats on fit une Procession generale, où tous les Ordres de Paris assisterent. Le Cardinal de Pellevé en fit l'ouverture, comme President de l'Assemblée, où il harangua si mal, que son discours excita des railleries : & cela donna lieu à un Député des Etats de dire *que c'étoit du Latin de Cardinal, & que ne le parloit pas qui vouloit.* Je ne me rapporte pas au Catholicon d'Espagne, ou à la Satyre Menipée de tout ce qui s'est passé en ce tems-là, ce Livre n'est point assez serieux ni assez veritable ; & on peut mettre cet Ouvrage au nombre de tous les autres satyriques qui ont paru dans tous

ces tems. Laurent Suarez Duc de Feria, Ambaſſadeur d'Eſpagne, harangua auſſi aux Etats. On en voulut exclure les Compagnies Souveraines: mais le Preſident de Haqueville prenant la parole pour les Cours, repreſenta à l'Aſſemblée, que le Roi Henry II. tint les Etats à Blois en 1558. où le Parlement de Paris eut voix déliberative ; & que ce ſeroit faire injure aux Compagnies de les en exclure. Aprés un tel préjugé, il fut arrêté que l'Aſſemblée des Etats étant generale, les Cours Souveraines y ſeroient admiſes, & qu'il ne faloit rien entreprendre qui pût faire préjudice à la poſterité. Le Duc de Mayenne ennuyé d'avoir de tels Tuteurs que le Legat & l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, leur fit dire que l'on differeroit à proceder à l'élection d'un Roi de France, juſqu'à ce que Philippe II. envoyât des troupes ſuffiſantes & de l'argent, pour ſoûtenir & défendre l'élection & le choix que l'on auroit fait. Et Henry IV. fit publier une Declaration, par laquelle il faiſoit connoître qu'il étoit prêt

1593.

de se faire instruire dans la Reli-
1593. gion Romaine ; & dans ce dessein, il fit venir prés de sa personne Messieurs Benoise Cúré de S. Eustache, Morannè Curé de S. Mederic, & le Curé de S. Sulpice, tous Docteurs de Sorbonne, pour recevoir de ces sçavans hommes les instructions necessaires pour parvenir à une sincere réünion à l'Eglise.

Le Roi mande des Docteurs pour s'instruire.

Le Cardinal de Plaisance Legat de sa Sainteté, voulut engager les Députez des Etats à arrêter & jurer de ne reconnoître jamais Henry I V. pour Roy de France : mais l'Archevêque de Lyon qui étoit à la tête du Clergé, s'y opposa, & representa que c'étoit une méchante politique, & que ce seroit le moyen d'empêcher Henry I V. de songer à se réünir à l'Eglise Romaine ; que l'on ne devoit point empêcher un si bon dessein ; & enfin, que les Etats n'étant assemblez que pour ce qui regardoit les affaires temporelles de ce Royaume, on ne pouvoit rien statuer ni rien décider sur ce qui concernoit la

Religion. Le lendemain de l'ouverture, les Catholiques Royaux députerent vers le Duc de Mayenne, & lui firent tenir un paquet, qu'il ouvrit en présence du Cardinal Legat, de l'Archevêque de Lyon, de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, & de pluſieurs autres Seigneurs François : & comme ce paquet contenoit quelques propoſitions de paix, le Legat qui n'en vouloit point ſe mit dans une telle colere, que ne pouvant ſe contenir il s'écria, *Que c'étoit Hereſie de recevoir ces propoſitions, hereſie de les mettre en déliberation, & que celui qui avoit apporté le paquet meritoit punition.* Neanmoins malgré tous les efforts du Legat, ces propoſitions furent communiquées à l'Aſſemblée, qui arrêta qu'il y auroit une Conference avec les Catholiques du parti du Roi, laquelle fut tenuë, & produiſit une ceſſation d'armes pendant huit jours. Cette oppoſition du Legat à l'ouverture du paquet d'Henry IV. & cette grande réſiſtance qu'il marquoit pour em-

1593.

—— pêcher la paix, donnerent occasion
1593. aux bons serviteurs de sa Majesté de faire ces quatre Vers :

LeGrai. *Le Legat fait la guerre à la Tréve,*
La Tréve fait la guerre au Legat;
Si l'on coupoit sa tête en Gréve,
Ce seroit un beau coup d'Etat.

Cependant le Duc de Mayenne alla à Soissons, où il trouva le Duc Feria Ambassadeur d'Espagne, & quelques Envoyez de la Cour de Madrid ; le Duc de Mayenne eut des conferences avec eux, où il s'emporta beaucoup, ne pouvant supporter la vanité Espagnole : neanmoins les choses étant un peu calmées, ce Duc alla joindre les troupes de Philippe II. que Charles de Mansfeld, fils du Comte Pierre Ernest Gouverneur des Païs-Bas, avoit amenez en France ; & ensuite il assiegea Noyon, dont il se rendit maître le huit Mars, aprés qu'Antoine d'Estrées qui y commandoit, se fut défendu courageusement & en brave homme. Comme les Etats se tinrent

durant quelques mois, il y eut diverses Séances depuis son ouverture jusqu'à sa clôture, qui arriva au mois de Juillet. Quoique le dessein de cette Assemblée ne fût pas de conferer immediatement avec le Roi de Navarre, neanmoins on avoit arrêté de conferer avec les Catholiques Royalistes, qui étoient Renaud de Beaune Archevéque de Bourges, Grand-Aumônier de France; François le Roy de Chavigny, Nicolas d'Angennes-Rambouïllet, Gaspard de Schombert Comte de Nanteüil, Pompone de Belliévre, Godefroy Camus de Pontcarré, Jacques-Auguste de Thou Conseiller au Parlement, Loüis Revol Secretaire d'Etat, & de Vic Gouverneur de Saint-Denis. Les Députez de la Ligue étoient Pierre d'Espinac Archêque de Lyon, François Pericart Evêque d'Avranches, Godefroy de Billy Abbé de S. Vincent de Laon, André de Brancas-de-Villars Gouverneur de Roüen, François d'Averton-Serillac Comte de Belin, Gouverneur de Paris; la Chastre

1593.

Ce qui s'est passé aux Etats.

xiéme d'Avril le Duc Feria fit une harangue Latine aux Etats, dans 1593.
laquelle il fit fort valoir les services importans que les Rois d'Espagne avoient rendus à la France, en lui envoyant des secours considerables pour la défense de la Religion depuis que l'heresie avoit infecté ce Royaume ; sçavoir, à François II. le Duc de Carvayal ; à Charles IX. le Comte d'Aremberg & le Comte de Mansfeld, avec les meilleures troupes des Païs-Bas: & il dit que neanmoins nos Rois ne leur en avoient pas marqué toute la réconnoissance qu'ils en devoient attendre : & cet Ambassadeur presenta une Lettre d'Espagne adressante à cette Assemblée, avec cette subscription : *A nos Reverends, Illustres, Magnifiques, & bien-Aimez les Députez des Etats de France* ; & elle contenoit en substance, que sa Majesté Catholique les supplioit de ne se pas separer sans avoir décidé sur l'élection d'un Roi, & que son Maître étoit persuadé qu'ils agiroient en cette occasion suivant leur zele

1593. & leur conſcience pour la Religion Catholique. Le Cardinal de Pellevé qui préſidoit à cette Aſſemblée, prit enſuite la parole; & aprés avoir remercié le Roi d'Eſpagne de l'honneur qu'il avoit fait aux Etats, de leur envoyer des Lettres pleines de bonté & d'offres de ſervices, & de la protection qu'il leur promettoit dans la preſente conjoncture: il loüa le Duc Feria ſur la force de ſon génie, ſur ſes belles qualitez, & ſur les avantages de ſon illuſtre & ancienne Maiſon. Ce Prince de l'Egliſe fit voir que la France étoit toûjours demeurée floriſſante, tant qu'elle s'étoit maintenuë & conſervée dans l'exercice de la Religion Catholique; mais qu'elle étoit tombée dans la décadence, lorſque ſes Rois en avoient abandonné la défenſe & la protection: Que Clovis remporta une victoire ſignalée ſur les Viſigots, Fauteurs de l'hereſie Arienne, auſſi-tôt qu'il eut fait vœu de ſe faire Chrétien: Que Childebert qui avoit donné ſa ſœur en mariage à Amalaric, à

Diſcours du Cardinal de Pelevé aux Etats.

condition qu'il embrasseroit le Christianisme, eut tout l'avantage sur lui aussi-tôt qu'il maltraita la Reine son épouse,à cause de sa Religion ; & que Dieu permit que ce Roi François retirât ses Sujets de leur erreur : Que Charles Martel n'avoit fait monter Pepin son fils sur le Trône , qu'aprés avoir fait prés de Tours un horrible carnage des Sarrasins , ennemis de la Religion de Jesus-Christ : & que Charlemagne ne s'étoit acquis le titre de Grand & d'Invincible , qu'aprés avoir défait ces Barbares dans l'Espagne : Et qu'il faloit que tous les bons François contribuassent de tout leur pouvoir & de toutes leurs forces, pour faire en sorte que la Couronne ne tombât qu'entre les mains d'un Prince Catholique. Ce Cardinal représéta qu'il y avoit toûjours eu beaucoup d'union entre la France & l'Espagne;par les alliãces que la Maison de France avoit faites avec celle d'Espagne : que Saint Loüis étoit né d'une mere Espagnole; que Loüis VII. avoit épousé,

1593.

Conſtance d'Eſpagne ; que Philip-
1593. pe le Hardi avoit eu d'Iſabelle fille de Jacques Premier Roi d'Arragon, Philippe I V. que François Premier s'étoit marié avec Eleonore ſœur de Charles-Quint, & Roi d'Eſpagne ; qu'Henry I I. avoit donné ſa fille à Philippe I I. pour lequel il avoit toûjours marqué beaucoup d'affection ; que Charles IX. avoit épouſé Eliſabeth d'Autriche niéce de Philippe I I. qui par ſa grande probité & ſainteté de vie, avoit merité de n'être jamais effacée de la memoire des François : Et qu'il ne faloit pas s'étonner ſi l'on avoit eu quelques liaiſons avec le Roi d'Eſpagne, puiſqu'il avoit témoigné tant de zele pour la défenſe de la Religion, & pour la propagation de la Foy Chrétienne, qu'il l'avoit fait enſeigner dans les parties les plus éloignées du monde. Que les Souverains d'Eſpagne s'étoient toûjours montrez tres-zelez pour la Religion: Qu'on avoit loüé l'Empereur Trajan, à qui l'on avoit donné le titre de Pere de la Patrie, de deſcen-

dre de parens Eſpagnols : & que Theodoſe, ſurnommé le Grand 1593. par ſes actions heroïques, & pour avoir vaincu en tant d'occaſions les Huns & les Gots, avoit l'avantage de ſortir du Sang Eſpagnol : Que l'on avoit donné des éloges à Ferdinand d'avoir forcé les Mores & les Juifs qui lui étoient ſujets, de ſortir d'Eſpagne, ou d'embraſſer la Foy Chrétienne. Le commencement du diſcours du Cardinal de Pellevé ſatisfit l'Aſſemblée, & fut aſſez bien goûté : mais il fut ennuyeux quand il s'étédit ſur les loüãges de Philippe. II. & on trouva même à redire, qu'il eût avancé que les Princes de la Maiſon de Lorraine étoient d'autres Machabées qui avoient pris en main la défenſe de la Religion, & qui avoient répandu leur ſang pour ſa conſervation. C'étoit par là faire tacitement le procés à Henry III. & cõdamner ſa memoire. Le Cardinal de Pellevé ne s'acquit pas beaucoup plus de réputation par cette Harangue, que par la premiere, parce qu'il s'étoit trop montré

1593. partialisé pour la Maison d'Espagne, & pour la Ligue. Je ne vous dirai rien des autres discours qui se firent les jours suivans par les Archevêques de Bourges & de Lyon ; tout ce que l'on peut dire, c'est que le premier qui porta la parole pour les Catholiques Royaux, parla avec beaucoup plus de moderation que l'Archevêque de Lyon. Il fit voir avec une éloquence admirable les obligations étroites & indispensables que les peuples ont d'obéïr à leurs legitimes Souverains ; que nulle consideration ne peut les décharger ni liberer de cette obligation ; que c'étoit l'exprés commandement de Dieu, auquel les hommes ne pouvoient donner atteinte: & que pour ce qui regardoit le jugement des Papes, il avoit pour eux un tres-grand respect; mais qu'il étoit persuadé, que bien loin que les souverains Pontifes voulussent dégager les François du serment de fidelité qu'ils devoient à leurs Rois, au contraire ils seroient les premiers à les y engager, autant que leur ministere & la qualité de Pere

Discours de l'Archevesque de Bourges.

commun des Chrétiens pouvoient le leur permettre: Que les Papes autrefois avoient été chercher les Souverains, lorſqu'ils avoient connu qu'ils s'étoient un peu ſeparez de l'Egliſe : Qu'ils avoient employé toutes les voyes de douceur pour les tirer de leurs erreurs & de leurs égaremens ; mais qu'ils ne s'étoient jamais porté à cette extrémité peu ſéante & peu convenable à leur dignité & à leur caractere, de faire armer les Sujets contre leur Prince legitime ; & que lorſque les ſouverains Pontifes en avoient uſé autrement, ils avoient allumé le feu dans la Chrétienté, & avoient tout perdu. Les Conferences qui furent faites alors n'eurent aucun ſuccés, l'intention des Ligueurs étoit qu'avant toutes choſes Henry IV. ſe convertît & ſe réünît à l'Egliſe, & même ils deſiroient que le Pape approuvât ſa converſion : aprés quoi ils conſentoient de le reconnoître pour ſucceſſeur d'Henry III. à la Couronne, & de lui obéïr. Cependant le Roi envoya Schomberg au 1593.

Duc de Mayenne, pour l'engager
1593. par des propoſitions avantageuſes à rentrer dans ſon devoir ; mais il les refuſa, parce qu'elles ne répondoiét pas à ſon ambitiõ & à ſes deſirs : il témoigna ſeulement que la converſion de ſa Majeſté, & ſa réünion à l'Egliſe Romaine, ſeroient de grands moyens & de grands acheminemens pour finir toutes les conteſtations, & pour pacifier toutes choſes. L'Archevêque de Bourges, dont la ſincerité des ſentimens étoit connuë, & tous les Ligueurs bien intentionnez, preſſoient le Roi d'abjurer ſa Religion, jugeans que c'étoit la ſeule & unique voye pour faire ceſſer toutes les Factions, & pour ôter toutes ſortes de prétextes de rebelliõ. Cõme les Eſpagnols & le Legat furent informez de la reſolution qu'Henry IV. avoit priſe de ſe réünir au ſein de l'Egliſe, ils preſſerent les Etats de proceder à l'élection d'un Roi : & comme les François n'étoient point diſpoſez à choiſir aucun autre Prince que de leur Nation, les Eſpagnols propoſerent de

nommer un Prince François, qui épouseroit l'Infante Isabelle, entre 1593.
lesquels le gouvernement & l'autorité seroient également partagez. Mais le Parlement qui voulut détourner ce coup, reprenant sa premiere vigueur, ordonna le 8. Juin, que le Duc de Mayenne seroit supplié de ne pas permettre que la Couronne fût transmise à un Etrãger, & de faire ensorte que les loix fondamentales de l'Etat ne fussent point violées en cette occasion : elles portoient l'exclusion des Femelles à la succession de la Couronne. Le premier President le Maistre qui portoit la parole, dit que le Gouvernement des Princesses en France, ne lui avoit point été avantageux. Il cita les exemples de Fredegonde & de Brunehaut sous la premiere Race ; & sous la seconde, celui de Judith femme de Loüis le Debonnaire, qui voulut agrandir Charles le Chauve son fils du second lit, au préjudice des enfans du premier ; ce qui fit naître une grande guerre dans ce Royaume: & sous la troisi-

——— me Race, il rapporta l'exemple de
1593. Blanche de Caſtille mere de Saint Loüis,& d'Iſabeau de Baviere femme de Charles V I. qui penſa renverſer l'ordre de ſucceder à la Couronne Françoiſe,& qui fit tous ſes efforts pour en priver ſon fils Charles VII. le legitime heritier. Il cita encore l'exemple de Catherine de Medicis épouſe d'Henry I I. dont l'ambition de regner avoit été cauſe de tant de maux, & de tant de troubles & de deſordres qui étoient arrivez en ce Royaume. On dit que le Duc de Mayenne ſe plaignit de ce que le Parlement avoit donné cet Arreſt ſans ſa participation : neanmoins pour ſe délivrer de l'importunité de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne & du Legat;il ſouhaita qu'il lui fût ſignifié.Cette auguſte Compagnie montra par là,que ſon eſprit avoit toûjours été de demeurer ferme & attaché aux Loix du Royaume,comme s'en étant en toute rencontre montré la Protectrice & l'azyle ; & qu'elle ne manqueroit jamais à ce qu'elle devoit à ſa Patrie, à ſon

Roi, à son honneur, & à elle-même. Le Duc de Mayenne par cet Arrest fut invité d'interposer son autorité de Lieutenant General du Royaume, à ce qu'il fût executé; & d'empêcher que sous prétexte de Religion on frustrât les Princes du Sang du droit hereditaire à la Couronne. Les Espagnols témoignerent beaucoup de chagrin de cet Arrest; & le Legat ne pût s'empêcher de dire, que le Parlement de Paris qui l'avoit rendu, étoit devenu Lutherien; & il auroit excommunié cette Compagnie, s'il n'avoit craint que son entreprise lui auroit pû être funeste. Et cet Arrest produisit une Tréve, qui fut publiée dans cette Ville le premier Août: & on prétend que dés ce jour l'on arrêta les articles de la Paix, qui ne fut faite qu'ensuite. 1593.

Cependant le Duc de Longueville aprés avoir assemblé toutes les Garnisons de Picardie, & aprés en avoir composé une Armée assiegea Saint-Valery, dans l'esperance d'attirer au combat le Duc

Prise de S. Valery par Henry IV.

d'Aumale, qui n'en étoit pas éloi-
1593. gné : il faiſoit beau à ce Duc de venir meſurer ſes armes avec celles du Duc de Longueville ; car il avoit de belles troupes, & Saint-Valery étoit une Place bien fortifiée, où il y avoit 700. hommes de garniſon : neanmoins il la laiſſa prendre ſans ſe mettre en état de la ſecourir. Ce fut une belle expedition pour le Duc de Longueville; car il entreprit ce ſiege en un temps fâcheux, & où la ſaiſon lui étoit fort contraire, & lui donnoit autant de fatigues & d'incommoditez, que les Aſſiegez mêmes. Mais on dit que cela n'étoit pas nouveau à la Maiſon de Longueville, à qui rien n'avoit jamais été impoſſible lorſqu'il avoit été queſtion d'acquerir de la gloire, & qui avoit rendu en tous les tems des ſervices tres-conſiderables à nos Rois. La priſe de Saint-Valery fut regardée comme importante; parce que la Mer y a ſon reflus juſqu'au pied des murailles, & que c'étoit un endroit commode pour y établir des Bureaux & des domaines,

comme le Roi fit ensuite.

Comme l'intention d'Henry IV. étoit de se convertir, & comme l'Archevêque de Bourges dans tous ses discours faits aux Etats en avoit donné de bonnes esperances; le Clergé de France s'assembla à Chartres, afin de trouver les moyens les plus prompts pour avancer l'ouvrage de la réünion de sa Majesté au sein de l'Eglise Romaine. Le Cardinal de Bourbon présidoit à cette Assemblée. Le Legat qui ne craignoit rien davantage que la conversion du Roi, & qui s'opposoit à tout ce qui pouvoit y contribuer, fit publier un Ecrit contre cette Assemblée de Prelats; il la traita de Conciliabule, & parla scandaleusement de l'action que sa Majesté méditoit de faire, voulant pénétrer jusques dans les replis les plus secrets de sa conscience, & qu'il n'appartient qu'à Dieu seul de découvrir: Mais tout le chagrin & la mauvaise humeur du Legat, ses emportemens, & ses discours hardis & injurieux à la personne du Roi, ne furent point capables de le

1593.

Le Clergé de Frãce assẽblé à Chartres.

divertir de ſon bon & pieux deſ-
1593. ſein, & n'empêcherent pas qu'il ne l'executât avec toute la ſincerité & la rectitude de cœur imaginable ; aprés avoir auparavant reçû les inſtructions neceſſaires pour ſe bien établir & fortifier dans une nouvelle créance, & qui étoit oppoſée à la ſienne. Le peuple de Paris perſuadé que la converſion de ce Prince étoit un ouvrage qui ne pouvoit être attendu que de la puiſſance de Dieu, & non des ſoins des hommes, s'adreſſa à lui, & fit une Proceſſion où les Châſſes de ſainte Geneviéve & de ſaint Marcel furent portées avec une devotion univerſelle : & cela produiſit la Conference qui fut enſuite ouverte à Surenne entre les Députez d'Henry IV. & du Duc de Mayenne ; car on ne parloit plus de la Ligue, ce fantôme s'étoit évanoui, & ne réſidoit plus que dans l'imagination & la fantaiſie du Legat & de l'Ambaſſadeur extraordinaire d'Eſpagne.

Le Roi ayant formé le deſſein de changer de Religion, en donna avis

avis au Grand Duc de Florence ; & il lui fit connoître aussi le desir 1593. qu'il avoit de faire alliance avec la Princesse Marie. Le Grand Duc remercia sa Majesté de l'honneur qu'elle lui faisoit ; qu'elle ne pouvoit jamais considerer un Prince qui en fût plus reconnoissant que lui, & qu'en toutes les occasions il lui en donneroit des preuves: Qu'il étoit fort satisfait d'apprendre de ce Prince qu'il avoit formé une veritable resolution de se réünir à l'Eglise Romaine: Que cette action les rendroit encore plus unis, & ses Serviteurs plus étroitement attachez à ses interêts : Que sa Majesté en se convertissant appaiseroit les desordres dans son Royaume, forceroit les Rebelles à se ranger à leur devoir, attireroit l'affection de ses Peuples : Qu'elle empêcheroit que son Royaume ne tombât dans les malheurs dont il étoit menacé ; Qu'il engageroit par sa conversion ses Ennemis à mettre les armes bas, & le Ciel à verser abondamment ses graces & ses benedictions sur sa Personne & sur ses

—— Etats. Henry IV. reçut ce conſeil
1593. de tres-bonne part, & le remercia de ſes ſalutaires avis. On dit que ſa Majeſté reconnut que l'on avoit formé de méchans deſſeins contre ſa perſonne; & que le ſeul moyen de les rendre inutiles, étoit d'abjurer ſa Religion, & de ſe reconcilier à l'Egliſe.

Les Religionnaires informez de l'arrêté des Etats, & des inſtantes ſollicitations que les Catholiques Royaux, c'eſt-à-dire dans le parti du Roi, faiſoient proche de ſa perſonne, pour l'engager à ſe faire inſtruire des maximes & des myſteres de la veritable Religion, firent tous leurs efforts pour détourner ce Prince de cette penſée. Il y eut un Miniſtre nommé la Faye, des plus zelez, qui témoigna à ſa Majeſté de la part des Religionnaires, qu'ils étoient dans un extrême chagrin de la voir ſe ſeparer de leur Egliſe, & qu'ils la ſupplioient de ne pas permettre qu'un ſi grand affront leur arrivât; parce que la réünion de ſa Majeſté à l'Egliſe Romaine donneroit une puiſſante

atteinte à leur nouvelle Créance, & à l'établissement de leur Doctrine. Mais Henry IV. ne déferа point aux instances & aux prieres des Protestans : il ne les voulut pas neanmoins tout-à-fait rejetter ; il se faisoit instruire secrettement, afin qu'ils ne l'importunassent point par des plaintes continuelles ; & aussi afin qu'ils ne traversassent point l'execution de ses saintes & pieuses intentions. 1593.

La publication du Concile de Trente fut remise, à cause que dans ce Concile il y avoit plusieurs articles qui dérogeoient beaucoup aux Loix de cet Etat, & qui préjudicioient aux libertez de l'Eglise Gallicane: & afin que cela pût être plus aisément discuté & examiné, Messire Jean le Maistre faisant fonction de premier President au Parlement de Paris, fut commis pour faire extrait des articles qui étoient contenus dans ce Concile, & pour en faire ensuite son rapport : neanmoins quelque tems aprés le Duc de Mayenne fit publier le Concile de Trente sans aucune modifica-

tion, pour contenter le Legat du Pape; ce qui ne plût pas à tout le monde. Durant que toutes ces choses se passoient, Henry IV. assiegea Dreux, qu'il prit d'assaut; & le Donjon ayant été miné, tout se rendit: on y prit neuf personnes qui s'étoient préservées de la ruine totale, étant restées dans un endroit qui s'étoit garanti de la mine; mais ils ne conserverent pas long-tems leurs vies, ayant été pendus comme rebelles à leur Roi.

1593. Henry IV. prend Dreux.

Les choses étant disposées pour la conversion d'Henry IV. & lui-même, selon l'aveu d'un Ministre Religionnaire, ayant connu que l'on pouvoit se sauver dãs la créance des Catholiques, pourveu que l'on y vécût bien; ce Prince ne sõgea plus qu'à choisir un jour & un lieu pour mettre fin à ce grand ouvrage de sa conversion & de sa réünion; il prit la Ville de Saint-Denis, & le 25. Juillet, pour faire cette auguste ceremonie. Le peuple de Paris y courut en foule, nonobstant les exhortations & les discours du Legat, qui animoit

les Catholiques Ligueurs à ne se pas laisser surprendre par cette conversion, témoignant que c'étoit tõber dans une seconde erreur plus dangereuse que la premiere. Henry IV. ne fut pas plûtôt arrivé à Saint-Denis, que le peuple se mit à crier, *Vive le Roi.* L'Archevêque de Bourges qui devoit faire la ceremonie, attendit sa Majesté à la porte de l'Eglise, tenant le Livre des Evangiles à la main. Comme ce Prince fut dessous la grande porte, cet Officiant lui demanda: *Qui êtes-vous?* Et Henry IV. ayant répondu, *Je suis le Roi,* ce Prelat lui demanda ce qu'il desiroit ; à quoi sa Majesté répondit: *Je souhaite d'être réüni à la sainte Eglise Catholique Apostolique & Romaine. Le voulez-vous donc*, repliqua l'Archevêque ? *Oüy*, repartit le Roi, *je le veux, & je le demande* ; & à l'instant il se mit à genoux, & declara publiquement, *qu'il protestoit & juroit devant la Face de Dieu tout-puissant, de vivre & mourir en la Religion Catholique Apostolique & Romaine, de la proteger contre tous ceux qui*

1593.

l'attaqueroient, & de la défendre au
1593 *péril de sa vie & de son sang, renonçant à toute Doctrine & Religion contraire.* Ce qui fut réïteré par sa Majesté à côté du grand Autel en la présence du Cardinal de Bourbon, & d'un grand nombre d'Evêques. L'on ne peut assez exprimer la joye que les François eurent de cette action, & principalement les Parisiens, qui avoient souffert un si long siege pour engager le Roi à faire cette réünion : & ils n'attendoient que cette abjuration de Foy pour mettre les armes bas, & se separer de ceux qui étoient animez contre lui, pour un autre sujet que pour celui de la Religion. Dés le moment que le Roi eut été à Saint-Denis faire sa confession de Foy, les Etats convoquez à Paris ne subsisterent plus; & les Députez furent obligez de se retirer.

Encore que chacun dût être certain de la conversion d'Henry IV. neanmoins quelques Curez de Paris un peu trop zelez, ne laissoient pas de prêcher publiquement,

que le retour de ce Prince à la communion de l'Eglise étoit feint 1593. & simulé, & qu'il retomberoit comme auparavant. Mais ils n'avoient pas raison de douter d'une action qui s'étoit passée à la vûë de tant de personnes ; & c'étoit pénétrer dans l'interieur de ce Prince, que d'avancer que sa conversion n'étoit pas sincere. Sa Majesté ne fut pas long-tems sans députer au Pape le Duc de Nevers, pour lui rendre compte de sa conversion & de sa réünion à l'Eglise Romaine. Sa Sainteté qui étoit encore prévenuë par les Ligueurs, défendit l'entrée sur ses Terres à cet Ambassadeur ; & elle refusa de le recevoir en cette qualité, & de lui faire rendre les honneurs qui lui étoient dûs : Neanmoins ce Duc ne laissa pas de passer outre, & de faire connoître à Clément VIII. ce que contenoit sa Commission; à quoi il ne fit aucune reponse : ce qui scandalisa les bons François & les gens de bien. Le Roi neanmoins avoit écrit au Pape une Lettre, qui lui avoit été portée par

Le Roi député au Pape.

Isaac Bouchard ; par laquelle il lui mandoit, que Dieu ayant favorisé
1593. ses bonnes intentions, & exaucé les vœux de ses Sujets, il s'étoit réüni sincerement & veritablement à l'Eglise Romaine, dans laquelle il desiroit vivre & mourir: Que Dieu lui avoit fait la grace d'assister au Sacrifice de la Messe, & à toutes les Prieres communes aux veritables & bons Catholiques, avec un esprit veritablement éloigné des sentimens contraires : Qu'il avoit été reçu à sa Confession de Foy par l'Archevêque de Bourges en présence du Cardinal de Bourbon, & de la plûpart des Prelats de France, en l'Eglise de S. Denis au mois de Juillet ; & qu'il lui en donnoit part, comme au Vicaire de Jesus-Christ, & au Chef de l'Eglise Romaine ; & qui en cette qualité devoit plus s'interesser en cette nouvelle qu'aucun autre.

Le Duc de Mayenne, dont l'esprit ni le cœur n'étoient pas encore bien convertis, publioit par tout le refus que le Pape avoit fait

de donner audience au Duc de Nevers : & pour entretenir toûjours union avec ſa Sainteté, il envoya à Rome le Cardinal de Joyeuſe & le Baron de Seneçay, qui reçurent par le moyen de la Faction d'Eſpagne un plus favorable accueil, que l'Ambaſſadeur d'Henry IV. Et ce Duc pour marquer même que la converſion du Roi ne faiſoit aucune impreſſion ſur ſon eſprit, & qu'il n'avoit pas ſeulement pris les armes pour la défenſe de la Religion Catholique, mais pour ſes interêts particuliers, il renouvella le ſerment de fidelité à la Ligue & aux Eſpagnols, qui paroiſſoient favoriſer ſon Parti. Quelques inſtances que le Duc de Nevers fiſt auprés du Pape, de vouloir donner l'abſolution à Henry IV. qui marquoit une veritable converſion & un ſincere repentir; cependant il ne pût rien obtenir de ſa Sainteté: ce qui l'obligea de demander ſon congé, & de reprendre le chemin de France.

1593.

La ceſſation d'armes n'étant accordée qu'aux environs de Paris, on

1593. ne laiſſoit pas de continuer la guerre dans toutes les Provinces de ce Royaume. Nous parcourerons ſuccintement les endroits où les armes des Ligueurs & des Royaliſtes furent portées. Nous commencerons par la Bretagne. Quoique Saint-Luc, Lieutenant pour le Roi dans cette Province, fût plus foible que le Duc de Mercœur, neanmoins il ne laiſſoit pas de faire des entrepriſes qui lui réüſſiſſoient. Ce Duc avoit mis le ſiege devant Moncontour; mais il le leva comme il vit approcher le Maréchal d'Aumont. A l'égard du Poitou, le ſieur de Malicorne Gouverneur de la Province, aſſiega Poitiers; mais cette Ville fut ſi vigoureuſement défenduë par le Comte de Briſſac, zelé Ligueur, qu'il l'obligea de ſe retirer. On remarque que Malicorne fut bleſſé en une ſortie de trois coups d'épée, & qu'il ſeroit tombé entre les mains des Ennemis ſans le ſecours du Baron de Sainte-Gemme, qui tout jeune qu'il étoit, n'étant âgé que de ſeize ans, ne laiſſa pas de le tirer du danger

où il étoit. Brissac fut assez mal récompensé des bons services qu'il 1593. avoit rendus à la Ligue en défendant Poitiers, car le Duc d'Elbeuf lui ôta le Gouvernement de son autorité particuliere : ce qui fâcha extrêmement le Duc de Mayenne, qui n'avoit point eu part à cette dépossession. Cette entreprise du Duc d'Elbeuf le brouilla avec le Duc de Mayenne son cousin. Le Duc de Nemours ne lui donnoit pas moins de chagrin que le Duc d'Elbeuf, car il usoit d'un pouvoir absolu, & ne prenoit ordre de personne que de lui-même. Le Duc de Mayenne voulut se saisir de Lyon, au préjudice du Duc de Nemours son frere uterin ; & l'execution de son dessein se trouvoit d'autant plus facile, que ce Duc étoit haï des Lyonnois, à cause des exactions & des violences qu'il y commettoit par les mouvemens d'un nommé Ferrarois, qui étoit un homme cruel, & que sa mere disoit avoir une ame de fer. Cependant l'entreprise du Duc de Mayenne reçut de fortes & de

1593. puissantes oppositions au commencement; car le Duc de Nemours en étant averti; se tint sur ses gardes: mais les Lyonnois eux-mêmes prirent les armes contre lui; & dans la chaleur de la sédition l'arrêterent prisonnier, & le mirent à Pierre-encise. Cette action décria fort le Duc de Mayenne, & leur Mere commune se plaignoit par tout de ce qu'il en avoit ainsi violemment usé envers le Duc de Nemours son frere. Il est certain neanmoins que le Duc de Mayenne témoigna beaucoup de chagrin de la détention du Duc de Nemours, quoiqu'il eût sujet de n'être pas satisfait entierement de lui; & il protesta que jamais aucune disgrace ne l'avoit touché si sensiblemét, que la prison de son frere.

Le Duc de Nemours prisonnier à Pierre-encise.

Bouchard Vicomte d'Aubeterre, étoit souvent aux mains dans le Perigord avec le sieur de Montpezat, beau-fils du Duc de Mayenne: il se rendit maître de Corny, & ensuite il mit le siege devant l'Isle en Perigord, où il fut tué d'un coup d'arquebuse. La Tréve qui avoit été

accordée par sa Majesté aux Rebelles, fut prorogée, à condition qu'il lui seroit permis de faire entrer en France un secours de Suisses, & qu'elle leveroit des tailles dans tous les endroits du Royaume. Je ne vous dirai rien du siege que le Maréchal de Matignon forma devant Blaye, parce que le Gouverneur de la Place qui se nommoit Lussan, & le secours d'Espagne, l'obligerent de se retirer, aprés l'avoit tenuë long-tems assiegeé. On attribuë la mauvaise issuë de cette entreprise à Jean-Robert la Limaille, qui bien qu'il fût tres-habile dans la Marine, laissa échaper les Espagnols, qu'il avoit ordre d'enfermer au dessous du Bec, & de combattre lorsqu'il les auroit ainsi investis. A l'égard du Dauphiné, Lesdiguieres qui avoit le commandement des troupes du Roi, sçut par sa valeur & sa conduite arrêter les courses que les Savoyards faisoient du fort de Morestel dans la Vallée de Gresivaudan. Il eut au commencement assez de facilité pour écouter quelques propo-

1593.

1593. tions qui lui furent faites par le Duc de Savoye ; mais comme il connut qu'elles étoient generales, & qu'elles ne concluoient rien, il se tint sur ses gardes, & ne voulut plus rien écouter. Le Duc de Savoye se rendit maître du Fort d'Exilles, aprés que les Assiegez eurent souffert trois assauts & 4000. coups de canon. Lesdiguieres qui étoit à une Assemblée à Beaucaire avec le Duc de Monmorency, le Comte d'Auvergne & le Duc d'Espernon, ne pût être assez à tems pour secourir cette Place. Roderic de Tolede, General des troupes Milanoises & Napolitaines que Philippe II. envoyoit au Duc de Savoye, fut défait par Lesdiguieres à la descente d'une montagne située sur la petite Riviere de Doüere prés le Village de Salbutan. Ce General Espagnol fut tué en cette occasion, & douze à quinze cens des siens. Nous finirons les affaires du Dauphiné par le siege de Cavours, formé par le Duc de Savoye, qui s'en rendit maître ; mais à l'égard du Château, il ne le pût

Lesdiguieres défait Roderic de Tolede.

forcer : & pour mettre son honneur à couvert, il fit une Tréve avec Lesdiguieres. 1593.

La Reine d'Angleterre ne fut pas plûtôt informée de la conversion d'Henry IV. qu'elle lui écrivit pour en témoigner sa douleur ; & l'on dit que sa lettre étoit conçuë en ces termes : *Mon Dieu, où est la Foy des hommes ? Un interêt temporel vous a-t-il pû faire renoncer à la grace divine ?* Si l'on en veut croire la verité, on prétend que le sentiment de la Religion n'avoit pas touché si sensiblement cette Princesse, que la douleur qu'elle avoit qu'Henry IV. son frere ne lui en avoit rien communiqué ; & elle regarda son silence & son oubli comme un mépris insupportable.

La Reine d'Angleterre écrit au Roi.

Quant aux affaires de Provence, il y a eut au commencement de cette année un accommodement proposé entre les Habitans d'Aix & le Duc d'Epernon ; & les conditions de leur Traité furent : *Qu'il n'apportât aucun changement à la Religion, qu'il ne permît que l'exer-*

cice de la Catholique ; & que le Com-
1593. *mandement de la Ville appartiendroit au Comte de Carces.* Cela n'étoit pas le compte du Duc d'Epernon ; car il vouloit être le Maître, & avoir l'autorité absoluë: & comme il desiroit soumettre à sa jurisdiction toute la Provence, il se mit en état de s'emparer de Marseille. Lès Habitans d'Arles pour sauver leurs maisons, s'accommoderent avec ce Duc : mais à l'égard d'Aix, les Bourgeois animez par le Comte de Carces & par le Duc de Savoye, ne voulurent le recevoir que lorsqu'ils y auroient été contraints à coups de canon ; ce qui anima tellement le Duc d'Epernon, qu'il ravagea tous les environs de la Ville ; & afin de s'en rendre maître, il fit bâtir un Fort sur le coûteau de Saint-Eutrope, qui commande la Place. La Tréve qu'Henry IV. avoit accordée aux Ligueurs s'étendit dans tout son Royaume : & le Duc d'Epernon fut obligé de cesser son entreprise. Cependant le Roi qui craignoit que ce Duc ne se rendît

trop puissant dans la Provence, envoya ordre à Angoulême de se saisir du Château de Beaucaire : & ensuite il commanda à Lesdiguieres de faire sortir ce Duc de la Provence ; mais de conduire l'affaire si secretement & avec tant d'adresse, qu'il ne fût point obligé de l'avoüer, que lorsque tout seroit executé ; parce que sa Majesté appréhendoit que si elle révoquoit ce Duc par Lettres Patentes, il ne s'engageât dans la Ligue avec les troupes qu'il commandoit. Quoique cette entreprise & ce dessein ne fussent connus qu'à Lesdiguieres, & qu'il n'y eût que lui qui eût le secret; cependant il y admit cinq Gentilhommes Provençaux sur lesquels il avoit une entiere confiance ; sçavoir le Marquis d'Oraison, Buoux, Valavoire, Crotes, & Saint-Cannat, Gouverneurs de Momosque, de Folcalquier, de Saint-Maximin, de Digne, & de Pertuis. L'intention du Roi étant connuë, ces Gentilhommes qui avoiët beaucoup de credit dans la Provence, chasserent les Garnisons Gasconnes des 1593.

Places, & firent soulever presque
1593. toute la Province contre lui; & les choses avoient été si bien concertées & conduites, que le Duc d'Epernon auroit été forcé d'abandonner son Gouvernement, s'ils lui avoient fermé les passages du Languedoc où il étoit allé : mais il rentra dans son Fort sur la fin de Decembre, & se mit en état de résister à ses ennemis, & de rendre même leurs projets & leurs efforts inutiles.

Durant tous ces tems l'esprit de rebellion regnoit encore dans la plûpart des Provinces du Royaume. Marseille en ressentit les effets, & bezaudum fut cause d'une grande sédition qui s'y excita. La Valette y fut, & sa présence calma un peu les esprits échauffez: mais comme le peuple mutiné eut appris qu'un nommé Cesar, qui étoit leur Chef, avoit été arrêté prisonnier, il recommença la sédition, & força la Valette de lui accorder sa liberté : ce qui augmenta la fierté & l'insolence des séditieux, qui crurent qu'ils pouvoient tout entre-

prendre, puiſque leur révolte avoit eu tant de ſuccés. Il arriva une pareille ſédition dans la Ville d'Aix : la Dame de la Valette pria le ſieur de Vins de ſortir de la Ville, afin que ſon éloignement appaiſât le tumulte qui avoit été excité par ſa préſence ; mais de Vins refuſa de s'abſenter, ſur ce qu'il témoigna que par ce moyen il ſe rendroit coupable. On obligea le Parlement à s'aſſembler, & cette Compagnie arrêta que Vins ſortiroit d'Aix : mais les mutins l'en empêcherent ; & les armes & les forces de la Ville demeurérent entre ſes mains, juſqu'à ce que l'année ſuivante les Habitans ſe ſoûmirent & ſe rangerent à leur devoir. 1593.

Comme tous les eſprits des François n'étoient pas ſuffiſamment perſuadez de la converſion d'Henry IV. il y en eut quelques uns qui attenterent à ſa vie, & entr'autres un nommé Pierre Barriere âgé de vingt-ſept ans, Batelier à Orleans, le Roi étant à Melun On fut averti du mauvais deſſein de ce miſerable ; on l'arrêta ; on luy don-

Aſſaſſinat de Pierre Barriere.

na des Commiſſaires, qui aprés
1593. avoir connu par ſes interrogatoires qu'il étoit venu en cette Ville-là pour executer ſon aſſaſſinat ; & auſſi ayant été trouvé ſaiſi d'un couteau à deux tranchans, il fut condamné d'être tenaillé, d'avoir le poing droit brûlé, & les membres rompus : ce qui fut executé. On dit que ce miſerable n'avoüa rien à la queſtion; mais qu'un Carme auquel il ſe confeſſa, lui fit avoüer adroitement ſous le ſceau du Sacrement ; & qu'enſuite il lui refuſa l'abſolution, s'il ne le declaroit, afin de mettre les Juges hors de peine & d'inquietude. On dit qu'il avoit ordre de ceux qui l'avoient engagé dans cette méchante & déteſtable action, d'accuſer le Comte de Soiſſons;mais cette accuſation ne fit aucune impreſſion ſur l'eſprit du Roi, bien que ce Prince ne fût pas bien avec ſa Majeſté : car on reconnu que c'étoit une calomnie.

Mezeray.

Les ſujets de plainte que le Gouverneur de Paris avoit contre le Duc de Mayenne, & la ſortie de ce

Duc avec sa femme & ses enfans, furent cause que les Parisiens qui commencerent à s'appercevoir qu'il n'étoit plus en état de soutenir son parti, & de les défendre, se resolurent de faire leur Traité avec le Roi, & de le mettre incessamment en possession de Paris, avec toute l'obéïssance & le respect que des Sujets doivent à leur legitime Souverain : ce qui fut executé. Le Roi entra dans Paris, où il trouva tous les peuples soûmis, & témoignans beaucoup de joye de joüir de sa présence. Sa Majesté par une generosité sans exemple, leur accorda des Lettres d'amnistie de tout ce qui s'étoit passé contre son service. Les Conseillers du Parlement qui étoient restez dans cette Ville, furent établis dans leur premiere dignité & fonction de leurs Charges, à condition de réïterer le serment de fidelité entre les mains du Chancelier. Ce premier Magistrat alla au Parlement, à la Chambre des Comptes & à la Cour des Aydes, porter la Declaration de leur rétablissement. A l'égard de la

1593.

Les Parisiens veulent se rendre à Henry IV.

Cour des Monnoyes, il y envoya
1593. Saucondris & Geofroy le Camus de Pontcarré Conseiller d'Etat. On fit une Procession generale, à laquelle le Roi assista & toute sa Cour, pour rendre graces à Dieu de ce que les peuples de Paris s'étoient soûmis à leur Souverain, & qu'ils lui avoient renouvellé leurs sermens de fidelité. Les bons serviteurs de sa Majesté reçurent des récompenses de leur fidelité, & de leur attachement à son service. Le Comte de Brissac fit le serment de Maréchal de France au Parlement; & Jean le Maistre fut confirmé dans l'Office de Premier President dans cette même Compagnie: Martin Langlois & Guillaume de Vair, depuis fait Garde des Sceaux, furent pourvûs chacun d'une Charge de Maistre des Requêtes; & Jean Lhuillier, d'un Office de President en la Chambre des Comptes. Le Cardinal de Pellevé eut tant de regret de voir cette Ville réduite à l'obéïssance d'Henry IV. qu'il en mourut de douleur. On admira comme le Roi s'étoit pû rendre maître de Pa-

ris, y ayant 5000. Espagnols de
Garnison, & 12000. Factieux re- 1593.
stans de la cabale des Seize;& sans
neanmoins livrer combat & répandre de sang : mais ses troupes s'étoient emparées des portes, des remparts, & des places publiques; de sorte que tous les efforts de ses ennemis seroient devenus inutiles. On dit que le Roi qui avoit donné un Saufconduit aux troupes Espagnoles quand elles sortirent de Paris le jour de sa réduction à son obéïssance, rendit le salut à tous les Chefs avec beaucoup de courtoisie, en leur disant : *Recommandez-moi bien à vôtre Maître, allez-vous-en, à la bonne heure; mais n'y revenez plus.* La Ville de Paris ne se fut pas plûtôt soûmise à l'obéïssance du Roi, que toutes les autres Villes du Royaume suivirent son exemple; sçavoir Roüen en Normandie, Abbeville & Montreüil en Picardie, Troye en Champagne, Sens en Bourgogne,Rion en Auvergne, Agen, Marmande, & Villeneuve d'Agennois se rangerent à leur devoir : le Marquis d'Elbeuf

rendit Poitiers, dont il étoit Gou-
1593. verneur : la Ville de Laon fut prise par composition par l'Armée du Roi, lors même que le Comte de Mansfeld s'étoit rendu maître de la Capelle. Balagny qui se disoit Souverain de Cambray, quitta le parti de la Ligue, & se rangea dans les interêts & le service du Roi. Les Villes de Beauvais & de Peronne se détacherent du parti des Ligueurs;comme aussi Amiens, qui secoüa le joug du Duc d'Aumale. Le Duc de Guise quitta les interêts du Duc de Mayenne, & remit sous l'obéïssance d'Henry IV. Rheims, Vitry, & Mesieres; & pour récompense sa Majesté lui donna le Gouvernement de Provence, dont elle étoit obligée de retirer le Duc d'Epernon, parce que le Parlement & la Noblesse s'étoient révoltez contre lui. Le Duc de Guise & ses trois freres s'étant reconciliez avec Henry IV. il ne restoit plus du parti de la Ligue, que les Ducs de Mayenne, de Nemours, d'Aumale & de Mercœur. A l'égard du Duc d'Aumale, il se retira en Flandre

avec

avec les Archiducs d'Autriche. Le Duc de Nemours n'étoit pas en bonne intelligence avec le Duc de Mayenne : & le Duc de Mercœur étoit cantonné à part dans la Bretagne, tâchant de faire son partage de cette Province. De sorte que l'on pouvoit dire que le Duc de Mayenne demeuroit seul qui tenoit le parti de la Ligue: il ne pouvoit tenir le titre de Lieutenant General de la Couronne. Sesseval Gouverneur de Beauvais, remit fort genereusement sa Ville entre les mains du Roi, & ne demanda aucune récompense, en disant, *Qu'il ne vouloit pas qu'on lui reprochât, comme aux autres, d'avoir vendu au Roi son propre heritage.* François Blanchard des Cluseaux, Gouverneur de Noyon, se rendit à composition. Le Duc de Lorraine fit aussi son Traité avec sa Majesté, par l'entremise du Baron de Bassompierre : on lui promit de lui faire justice, & à ses enfans, de la succession de Catherine de Medicis leur grand-mere ; & que Marsal lui

1593.

1593. demeureroit en propre. On dit que le Duc de Guiſe ſe hâta de mettre Rheims, comme nous avons vû, entre les mains du Roi, & de chercher ſa protection; parce que quelque tems auparavant il avoit paſſé ſon épée au travers du corps de Saint-Pol à l'occaſion d'une diſpute qu'ils eurent, parce que ſes violences & ſes extorſions avoient donné ſujet aux Bourgeois de Rheims de ſe plaindre, & même de ſe revolter contre lui.

AN. 1594.

Réduction de Meaux, Aix, Lyon, Orleás, &Bourges.

Pluſieurs Villes avoient déja donné l'exemple à Paris, en donnant au Roi des marques de leur obéïſſance & de leurs ſoûmiſſions. Vitry avoit fait rentrer Meaux dans ſon devoir au commencement de l'année; ce qui fut d'un heureux augure. Aix ſe voyant preſſé par le Duc d'Epernon, & hors d'eſperance de recevoir du ſecours du Duc de Savoye, s'étoit ſoûmis à l'obéiſſance de ſa Majeſté, par la ſuggeſtion & le conſeil du Comte de Carces. A l'égard de Lyon, le Marquis de Saint-Sorlin, frere du Duc de Nemours, qui étoit encore pri-

ſonnier à Pierre-enciſe, faiſoit de ſi grands deſordres dans le Lyonnois, 1593.
que les peuples demanderent du ſecours au Roi d'Eſpagne, qui leur envoya 1200. Suiſſes & quelques troupes Italiennes, avec ordre de ſe rendre maîtres de Lyon. Les Bourgeois affectionnez à leur patrie & à leur Prince, craignans de tomber ſous une domination étrangere, ſe reſolurent, plûtôt que de la ſouffrir, de remettre leur Ville en l'obéïſſance du Roi; ce qu'ils firent, aprés en avoir communiqué au Colonel Alfonſe d'Ornano, Lieutenant General pour ſa Majeſté en Dauphiné: ils ſe barricaderent, prirent l'Echarpe blanche, & crierent, *Vive le Roy*. l'Archevêque de Lyon qui étoit connu pour un grand Ligueur, fut arrêté en voulant s'enfuir; & il fut gardé juſqu'à ce que le Roi en eût été averti. La Chaſtre Gouverneur d'Orleans & de Bourges, remit auſſi en même tems ces deux Villes en la puiſſance de ſa Majeſté. Toutes les réductions de ces Villes à l'obéïſſance d'Henry IV. arriverent au

mois de Janvier;& celle de Paris, la
1594. Capitale du Royaume, se fit le 22. Mars. Les Compagnies Souveraines vont le méme jour aux grands Augustins en Corps, avec les Officiers de la Ville, pour renouveller la memoire de cette actiõn.

Le refus que le Pape fit de donner audience au Duc de Nevers, Ambassadeur d'Henry IV. à Rome, fit vôir & la rectitude des intentions de ce Prince, & son obeïssance filiale au Saint-Siege, & aussi l'opiniâtreté de la Cour de Rome: & fit connoître qu'elle n'agissoit que par des sentimens purement humains, & qu'elle suivoit aveuglément les mouvemens de la Cour d'Espagne, qui avoit toûjours été contraire & opposée aux interêts de France. Tous les Catholiques se mettoient en devoir de rendre leurs obéïssances à Henry IV. comme à leur Roi: les Religionnaires seuls demeuroient toûjours opiniâtres dans leurs pensées, & sollicitoient continuellement ce Prince de leur accorder le libre exercice de leur

Religion dans tous les endroits du Royaume : ce qui l'obligea de nommer quatre personnes pour traiter avec les Commissaires que les Protestans nommeroient, & pour examiner leurs demandes. Il fut arrêté que le Roi seroit supplié d'envoyer des Lettres de Jussion aux Compagnies Souveraines, pour enregistrer l'Edit du mois de Septembre 1590. les Conferences de Nerac & de Fleix, avec l'Edit de Juillet 1591. mais ce n'étoit pas encore ce que desiroient les Religionnaires ; il y avoit des restrictions par ces Edits pour l'exercice de leur Religion qui ne leur plaisoient pas, & ils n'y pouvoient consentir. 1594.

Le Roi s'étoit un peu auparavant fait sacrer & couronner à Chartres, où il avoit reçu l'Ordre du S. Esprit, institué par Henry III. son prédecesseur. Henry IV. fut sacré avec l'Ampoulle de saint Martin de Tours, parce que la Ville de Rheims étoit encore alors entre les mains des Ligueurs. Cette Ceremonie fut faite par le ministere

1593. de l'Evêque de Chartres le 27. Février, en présence de ceux qui représentoient les douze Ducs & Comtes-Pairs.

Les Religionnaires qui craignoient que la réünion d'Henry IV. à l'Eglise Romaine ne préjudiciât à leurs affaires, commencerent à faire des Assemblées secrettes, desquelles ils passerent à des Assemblées Provinciales sous prétexte de Synodes, & enfin à des generales de toutes leurs Eglises Prétenduës Réformées. Pour entendre ces choses, il faut sçavoir que les Assemblées des Religionnaires sont Ecclesiastiques ou Politiques: dans les Ecclesiastiques appellées Synodes, on ne traite que des affaires de la Religion, & elles ne sont cõposées que de Ministres : dans les Assemblées Politiques, on traite des affaires d'Etat, & les plus Grands du Parti y président : celles-ci sont Generales ou Provinciales, Cercles, demi-Cercles & Abregées : les Generales sont de toutes les Eglises & Communautez du Royaume : les Provinciales sont

Religionnaires font des Assemblées.

d'une ſeule Province : les Cercles ſont d'une partie d'une Province : les demi Cercles ſont d'un Dioceſe ou d'une Sénéchauſſée : & les Abregées ſont des Aſſemblées de peu de perſonnes établies & prépoſées ſur les marches & limites des Provinces, afin de pourvoir ſans delai aux plus preſſantes affaires. Le Roi ayant donc permis à ceux de la R.P. R. de s'aſſembler à Sainte Foy en Agenois, ils y dreſſerent un nouvel ordre pour la conduite des choſes qui les regardoient. 1594.

Exploits du Maréchal d'Aumont en Bretagne.

Le Maréchal d'Aumont qui avoit été envoyé en Bretagne pour s'oppoſer au Duc de Mercœur, avoit remis ſous l'obéïſſance de ſa Majeſté les Villes de Laval, Couquervau, & Redon ſur Vilaine : mais aprés avoir reçu un renfort de 3000. Anglois, il ſe mit en campagne, & tâcha d'attirer le Duc de Mercœur au combat, ce qui arriva; car le Maréchal aſſiegeant le Château de Mortais, dont il avoit déja pris la Ville, le Duc s'avança pour le ſecourir ; mais ſes troupes qui étoient Eſpagnoles refuſerent d'en

——— d'en venir aux mains : & ce refus
1594. de combattre fut cause que le Maréchal d'Aumont se rendit maître de ce Château, & que Quimpercorentin lui ouvrit les portes, ainsi que Morlay. Ce Maréchal se saisit ensuite du Fort de Croisic, Crodon ou Croson, où 400. soldats qui y étoit en garnison furent tuez : & il ne perdit que Forbisher, qui étoit un tres-brave & tres-courageux Seigneur.

Avant que de parler des affaires de Provence, je ferai voir par quelle adresse le Duc de Nemours s'étoit sauvé de Pierre-encise : il avoit un Valet qui avoit juré qu'il ne se feroit point couper ni les cheveux ni la barbe, que son Maître n'eût recouvré la liberté. Ce Duc prisonnier voyant que les cheveux de son valet étoient extrêmement longs, s'en fit faire une perruque & une fausse barbe ; & contrefaisant être le valet, un jour que l'on fit accroire que ce Duc avoit pris medecine, il prit le bassin de la chaise percée, & l'emporta pour le vuider, suivant la coûtume

du valet ; & sans être reconnu, ce Duc sous l'apparence de son domestique, dont il avoit pris les habits, passa au travers de trois Gardes, & se sauva. Le Duc de Nemours aprés avoir reçu du Duc de Savoye 3000. Suisses, se rendit maître de Faire en Forest, de Saint-Germain, de Saint-Bonnet, & de Montbrison. 1594.

Il y avoit trois Partis dans la Provence ; celui du Roi, celui de la Ligue, & celui du Duc d'Epernon, qui avoit des troupes, & qui esperoit faire sa condition avantageuse avec le Parti qui y demeureroit victorieux. La conduite de ce Duc irrita extrêmement Henry IV. neanmoins il ne témoigna rien de son ressentiment. Mais comme un jour les Provençaux lui donnoient un placet, dans lequel ils se plaignoient beaucoup de leur Gouverneur, Sa Majesté ordonna à Henry de Montmorency, qui avoit été fait Connêtable en 1593. d'examiner les chefs contenus dans ce placet, & ne voulut point accorder à ces peuples la destitution du Duc

Affaires de Provence.

d'Epernon, qu'ils demandoient
1593. avec beaucoup d'instance & d'empressement. Cependant comme le Roi craignoit que ce Duc n'acquiesçât point à ce qui seroit arrêté par le Connêtable, il donna ordre sous main à Lesdiguieres & à Ornano d'entrer dans la Provence, & d'appuyer le parti des Provençaux : il se livra un combat entre eux, dans lequel Lesdiguieres & d'Ornano eurent tout l'avantage. Cependant le Connêtable jugea le different qui étoit entre le Duc d'Epernon & les Provençaux ; & il arrêta qu'il seroit fait une Tréve de trois mois, durant laquelle ce Duc se retireroit dans le Fort qu'il avoit fait.

Henry IV. voyant que les Espagnols maintenoient toûjours le Duc de Mayenne dans son esprit de révolte & de desobéïssance, se resolut de leur declarer la guerre. Sa Majesté fit un Manifeste, qui contenoit plusieurs sujets de plaintes contre la Cour d'Espagne : il marquoit que depuis le Regne de François Premier, le Roi d'Espa-

gne n'avoit laiſſé échapper aucune occaſion d'entretenir les troubles 1593.
& les deſordres dans ce Royaume, & même d'avoir employé toutes ſortes de moyens pour s'emparer de la Couronne, ou de la faire paſſer entre les mains de quelque Prince, dont il fût diſpoſer. Sa Majeſté Catholique répondit à ce Manifeſte, en lui témoignant que ſon deſſein n'avoit été autre que de détruire l'Hereſie, d'empêcher qu'elle n'infectât point ſes Etats, & de ſoûtenir les interêts des Catholiques François contre les Proteſtans : mais les fins Politiques, & ceux qui ſçavoient comme les choſes s'étoient paſſées, voyoient bien qu'Henry IV. avoit ſujet de ſe plaindre, & qu'il n'avoit pas tenu au Roi d'Eſpagne qu'il ne ſe fût rendu maître du Sceptre François.

Quoique le Duc de Lorraine, comme nous avons vû, ſe fût reconcilié avec le Roi, ſon exemple n'eut pas aſſez de force pour engager le Duc de Mayenne à pourvoir à ſes interêts, & à ſortir d'un dan-

ger où il étoit prèt de perir. Cependant ce Duc y étoit sollicité de
1594. toutes parts ; car les Agens qu'il avoit à Rome lui avoient fait sçavoir qu'il n'avoit plus rien à esperer du Pape, qui s'excusoit de lui envoyer du secours, sur ce qu'il se disoit être obligé d'en fournir à l'Empereur contre le Turc : neanmoins le Duc de Mayenne ne pouvoit se déterminer, ni se resoudre à prendre parti : tantôt il vouloit se mettre entre les mains de l'Espagnol, quoiqu'il jugeât que ce n'étoit pas son avantage & cette résolution ne pouvoit être regardée que comme l'effet d'un desespoir ; & quelquefois aussi il se disposoit à traiter avec le Roi. Mais sa Majesté avoit tant de sujet de se plaindre de ce Duc, qu'il ne croyoit pas trouver facilement les moyens de lui faire des propositions qui fussent reçûës d'elle ; & ces difficultez qui n'étoient pas aisées à surmonter, firent resoudre le Duc de Mayenne de se retirer en Bourgogne, dont il étoit Gouverneur : il entra dans Dijon, où ne

croyant pas être en ſeureté, il fit mourir le Maire de la Ville & le Capitaine Gau, parce qu'ils ſe mettoient en état de ranger Dijon ſous l'obéïſſance du Roi. 1594.

Dans le tems que le Roi travailloit à ſe délivrer de ſes ennemis étrangers, il fut attaqué au milieu de ſa Cour par un jeune Ecolier âgé de dix-huit ans, fils d'un Marchand Drapier demeurant devant le Palais à Paris, nommé Jean Chaſtel, qui étant entré dans la chambre de la belle Gabrielle où étoit le Roi, le voulut frapper d'un coup de coûteau dans le ventre: mais heureuſement ce Prince s'étant baiſſé pour embraſſer les Seigneurs de Montigny & de Ragny, le coup porta plus haut, ſçavoir dans la lévre, & lui rompit une dent. Cet aſſaſſin ayant confeſſé ſon crime, fut condamné d'avoir le poing droit coupé, être tenaillé, & puis tiré à quatre chevaux. Le pere de ce miſerable fut banni, ſa maiſon fut raſée, & une pyramide érigée en la place, qui depuis a été ôtée; & au lieu de cette

Aſſaſſinat de Jean Chaſtel.

pyramide, Miron Prevôt des Mar-
1593. chands, dont le nom & la réputation sont si connus, & sont encore en veneration parmi les bons François pour avoir défendu leurs interêts avec courage & avec honneur, fit faire une Fontaine, dans laquelle l'eau couloit incessamment, avec ce Distique Latin :

Hic ubi restabant sacri monumenta furoris,

Eluit infandum Mironis unda scelus.

C'est-à-dire que l'eau qui coule incessamment efface le détestable crime, au lieu même où il en restoit encore quelque vestige & quelque marque : & enfin la Fontaine a été ôtée, & il ne reste plus aucune memoire du crime de Jean Chastel, que ce que nous en pouvons apprendre de l'Histoire.

Les Jesuites sous lesquels cet assassin avoit fait ses études, furent aussi-tôt accusez de l'avoir imbu d'une méchante & pernicieuse do-

1595.

ctrine, qui étoit, que l'on pouvoit tuer les Rois lorſqu'ils étoient tyrans. Le Parlement bannit cette Societé du Royaume par le même Arreſt de Jean Chaſtel. Le Pere Gueret, ſous lequel cet aſſaſſin avoit fait ſon cours de Philoſophie, fut appliqué à la queſtion, & banni à perpetuité du Royaume. Parmi les papiers du Pere Guignard, auſſi de la même Societé, fut trouvé un Diſcours apologetique de Jacques Clement, ce déteſtable meurtrier d'Henry III. Ce Pere fut condamné à mort; ce qui fut executé. Les maximes que Jean Chaſtel ſoutint opiniâtrément durant l'inſtruction de ſon procés, & que le Parlement par ſon Arreſt declara fauſſes, ſcandaleuſes, de dangereuſe conſequence, & heretiques, étoient, *Qu'il étoit permis de tuër les Rois qui n'étoient pas dans l'Egliſe, & que Henry IV. n'étoit pas dans l'Egliſe, juſqu'à ce qu'il eût reçû l'abſolution du Pape.* La premiere maxime eſt directement oppoſée à la parole & au commandement de Dieu, qui défend abſo-

On fait le procés aux Peres Gueret & Guignard.

lument & ſans interpretation au-
1594. cune, de toucher à ſes Oints pour les outrager, quelque Religion qu'ils profeſſent, & quelque mauvaiſe conduite qu'ils puiſſent avoir, comme nous rapporte ſaint Paul. Dieu même a lancé ſon indignation contre David, pour avoir ſeulement coupé le bord du manteau de Saül ſon Roi & ſon Seigneur, quoique ſon ennemi. A l'égard de la ſeconde maxime, ſi elle étoit veritable, les Papes ſeroient les Maîtres & Seigneurs des Royaumes, tant pour le ſpirituel que pour le temporel; ce qui n'eſt pas veritable : & en ce cas-là, il faudroit que les Rois fuſſent de pire condition que leurs Sujets, s'il ne dépendoit que des Papes de dépoſſeder les Rois: ce qui eſt s'oppoſer directement à la volonté de Dieu, & renverſer les Puiſſances qu'il a ordonnées ſur la terre, & l'ordre qu'il a établi au gouvernement de ſon peuple. Quoique les ennemis des Jeſuites ayent publié par tout, que les ſentimens du Pere Guignard & du Pere Gue-

ret étoient ceux de la Societé ; il faut convenir toutefois, que c'eſt une fauſſe calomnie, & que cette Compagnie n'a jamais tenu ces opinions ; & elle eſt bien malheureuſe, que quelques particuliers de ſon Corps ayent eu des ſentimens ſi erronnez & ſi peu ortodoxes : & quoique dans ce Corps on en eût pû retrancher dans ce tems-là quelques-uns, comme membres infectez, l'on pouvoit dire que ce même Corps demeuroit toûjours ſain & entier : & les Ouvrages des grands hommes de cette Societé qui ont toûjours paru, ont juſtifié qu'ils ont eu des ſentimens cõformes aux maximes de l'Evãgile & à la droite raiſon; & ſi quelqu'un s'en eſt éloigné, il a été auſſi-tôt deſavoüé & abandonné. Quoi-que le tems fût cõtraire à ces Peres, ils ne laiſſerent pas neãmoins de faire leurs efforts pour ſoûtenir l'honneur de leur Ordre, & pour juſtifier leur Societé des choſes qu'on lui imputoit & dont on la chargeoit : & en effet, quelques années aprés le Roi révoqua l'Arreſt du Parlement, qui avoit

1594.

1594. condamné les Jesuites à un bannissement du Royaume, & il les rappella, comme nous le verrons dans la suite. Il fut fait en ce tems-là une Assemblé des Curez de Paris : & d'un grand nombre de Docteurs en Theologie, par l'autorité du Cardinal de Gondy Evêque de cette Ville, pour faire un Decret touchant l'obéïssance dûë au Roi Henry IV. par ses Sujets, quoiqu'il n'eût pas encore reçû l'absolution du Pape.

AN. 1595. Edit de Janvier en faveur de la R. P. R.

Les Catholiques donnoient une mauvaise interpretation à tout ce qu'Henry IV. faisoit à l'avantage des Religionnaires : & l'Edit de Janvier, qui étoit assez favorable aux Protestans, puisqu'il les admettoit dans les Charges également avec les Catholiques, fit douter de la verité & de la sincerité de la réünion de sa Majesté à l'Eglise Romaine. Cependant l'on devoit juger que ce Prince accordoit cette grace à la conjoncture des tems, & qu'il croyoit qu'il étoit de la politique d'en user ainsi ; neanmoins il y eut des opposi-

tions au Parlement à la verification de cet Edit ; & le sieur de la Guesle, Procureur General du Roi, ne voulut point permettre que l'on mît que cet Edit avoit été verifié de son consentement, & lui requerant, mais seulement lui *oüi & entendu*. 1593.

Dans le tems que le Duc de Mayenne étoit arrêté à Bruxelles par les artifices de l'Espagnol, il reçut avis du President Jannin, que sa présence étoit utile en Bourgogne, pour arrêter le cours des progrés que le Maréchal de Biron, qui commandoit les Armées du Roi à la place de feu son pere, y faisoit. Il s'étoit déja rendu maître des Villes d'Autun & d'Aussonne, avant que le Duc de Mayenne fût parti de Bruxelles ; & sa présence & ses efforts ne purent empêcher qu'il ne réduisist sous son obéïssance la la Ville de Dijon & toute la Bourgogne.

Exploits du Maréchal de Birō en Bourgogne.

Le Connêtable de Monmorency sçut si bien gagner Isimieu, Gouverneur de Vienne en Dauphiné, qu'il l'introduisit dans la Ville par

1595. le Château avec des troupes. Cette perte fut si sensible au Duc de Nemours, qui avoit confié la Place à Isimieu aprés être sorti de prison de Lyon, qu'il mourut quelque tems aprés de regret. Quelques-uns croyent qu'il fut empoisonné, parce qu'il étoit mort d'une si violente chaleur, qu'elle ne pût être éteinte par quelques remedes rafraîchissans qu'on lui donnât. Les bons François ne témoignerét pas beaucoup de douleur de la mort de ce Prince;il étoit fort courageux ; mais il étoit si ambitieux; qu'il osat songer à se faire élire Roi dans l'Assemblée des prétendus Etats de la Ligue. Quoique quelques Historiens assurent que le Duc de Nemours avant sa mort,eut recours à la clemence d'Henry IV. & qu'il se reconcilia avec lui; neanmoins pour faire connoître que ce Prince étoit fort opiniâtre, & qu'il ne vouloit pas écouter les propositions qui lui étoient faites de la part de sa Majesté, c'est qu'un jour elle dit à cette occasion : *Ah ! je voy bien qu'il à le cœur trop fier pour*

Mort du Duc de Nemours.

s'abaisser, & qu'il sera le dernier de mes ennemis. 1595.

L'arrivée du Connêtable de Castille en Franche-Comté avec 15000, hommes de pied Espagnols & 3000.chevaux, obligea le Roi d'aller au devant de lui. L'on dit même que Gabrielle d'Estrées fut cause que ce Prince avança son voyage;elle lui persuada de se rendre maître de la Franche-Comté, afin qu'elle pût en donner la proprieté utile à un fils qu'elle avoit euë de lui l'année précedente : à l'égard de la Souveraité, cette Dame consentoit qu'elle fût donnée aux Suisses, afin de les engager dans ses interêts, & de défendre son fils contre ceux qui se mettroient en état de l'attaquer. Cependant le Connêtable de Castille prit Veson,& passa la Saone à Gray pour secourir les Assiegez. Henry IV. aprés avoir donné les ordres au Comte de Torigny Maréchal de Camp, pour continuer le siege du Château de Dijon, partit de Lux, qui est sur la petite Riviere deTelle,pour aller à Fontaine-Françoi-

ſe,qui étoit le Rendez-vous de ſes
1595. troupes- Le Duc de Mayenne averti que le Roi n'avoit que 1500. hommes, ſe mit en état de l'envelopper, & pria le Connêtable de Caſtille de n'en pas laiſſer perdre l'occaſion:mais ſoit que ce General Eſpagnol eût peine à ſe perſuader que ſa Majeſté vînt avec ſi peu de troupes, ou que ſon nom & ſa réputation ſeule lui donnât de la crainte & de la terreur, il dit qu'il n'avoit ordre du Roi d'Eſpagne, que de défendre la Franche-Comté, ſans faire d'autres entrepriſes: & même il refuſa de donner une partie de ſes troupes au Duc Mayenne. Cela n'empêcha pas que ce Duc ne ſe diſposât à donner combat avec ſon Armé, qui ſurpaſſoit de beaucoup en nombre celle du Roi: il commença à attaquer le Baron de Lux, que le Maréchal de Biron avoit envoyé avec 200.Chevaux pour reconnoître les Ennemis. Ce Duc eut de l'avantage ſur le Baron, & ſur le Maréchal qui le ſuivoit avec 500. Maîtres, malgré leur vigoureuſe réſiſtance. Le

Journée de Fontaine-Frãçoiſe.

Roi étant informé de ce desordre, survint ; & voyant que Sanson 1595. poussoit puissamment les troupes de Biron, quoiqu'il n'eût avec lui que cent Chevaux, mais tous d'élite, rallia si-bien ses troupes, qui étoient accablées par le grãd nombre des ennemis, qu'il les mit en état de se défendre, & de soûtenir vigoureusement leurs efforts : avec deux Escadrõs il en rẽversa six des Ligueurs, & les défit ; de maniere qu'il les obligea de joindre le gros du Duc de Mayẽne:& il les auroit même poussé plus loin, s'il n'eût point été obligé d'essuyer le feu de plusieurs Mousquetaires qui bordoient deux petits bois, & s'il n'eût découvert que deux autres gros de Cavalerie ennemie s'avançoient pour fortifier cette Avant-garde. Il faut avoüer que Villars Oudan & Sanson, deux des principaux Chefs de l'Armée des Ligueurs, donnerent au commencement du combat avec beaucoup de furie sur les troupes du Roi : ils enfoncerent un Gros commandé par le Maréchal de Biron, comme

—— nous avons vû, & le poufferent
1595. jufqu'où étoit le Roi. Villars fe contenta de l'avantage qu'il venoit de remporter. Sanfon plus hardi continua fa pointe, & il fut bien-tôt puni de fa temerité; car Henry I V. accompagné des Ducs de la Trimoüille & d'Elbeuf, du Marquis de Pifani, d'Inteville, de Roquelaure, de Montigny, de Liencourt, de Mirepoix, & de Trefnel, alla droit à lui l'épée à la main, donna tout à travers de fes Efcadrons, & les tailla en pieces, & Sanfon y perdit la vie. Le Maréchal de Biron, tout bleffé qu'il fût à la tête & au petit ventre, rallia fes gens, & fe joignit à Henry I V. qui fit enforte, comme nous venons de dire, de dégager non feulement fes troupes, mais encore de défaire celles des Ennemis: ce ne fut pas fans s'être trop expofé; & ce Prince difoit, que dans les autres occafions où il s'étoit trouvé, il avoit combattu pour gagner la victoire; mais qu'en celle-ci, il avoit combattu pour défendre & conferver fa vie.

Ce

Ce fut en vain que le Duc de Mayenne pria le Connêtable de Castille de venir prendre part au combat, & de faire avancer ses troupes; car il ne voulut jamais permettre qu'elles se missent de la partie, & qu'elles vinssent aux mains avec celles du Roi, & il se retira sans rien entreprendre : ce qui desespera de maniere le Duc de Mayenne, qu'il se resolut de se retirer à Sommerive en Savoye, d'où il prétendoit demander seureté pour aller en Espagne, afin de rendre compte de ses actions au Roi Philippe II. & aussi pour l'informer de celles de ses Generaux. Mais Henry IV. le prévint par sa bonté, & lui permit de se retirer avec ses troupes à Châlons : & en reconnoissance de cette grace, ce Duc disposa le Vicomte de Tavannes, qui avoit épousé une des filles de sa femme, de lui rende le Château de Talan, & Francesque de lui remettre celui de Dijon : de maniere que le Roi s'étant rendu maître de toute la Bourgone, entra facilement dans la Franche-Comté, 1595.

en étoient Gouverneurs. A l'égard de Ham, elle ne demeura pas aux Ennemis ; car Humieres, un des plus braves Gentilhommes de ſon tems, les y vint attaquer, & les tailla en pieces ; mais il y perdit la vie, & plus de 200. hommes qui l'accompagnerent en cette expedition. 1595.

Comme l'on ſçut à Paris que l'évenement du combat donné à Fontaine-Françoiſe avoit été favorable & avantageux à Henry IV. & que malgré le grand nombre de ſes ennemis il en étoit ſorti triomphant, & avec peu de perte, les Pariſiens firent des feux de joye & des Proceſſions pubiques, pour rendre graces à Dieu d'avoir conſervé miraculeuſement la perſonne ſacrée de ſa Majeſté. Nous ne devons point paſſer ſous ſilence les choſes qui arriverent à Dijon dans le tems que le Roi y étoit. Ce Prince rétablit le Parlement dans ſon autorité, il rappella dans cette Ville ceux qui demeurant attachez à ſon ſervice, s'étoient retirez à Semur; & remit dans leurs fonctiōs

1595. ceux qui étoient reſtez à Dijon,& dont l'emploi & le miniſtere avoient été ſuſpendus. Les parens de Charlotte-Catherine de la Trimoüille, veuve d'Henry Prince de Condé, preſenterent une Requête au Roi, tendante à ce q̃ue ſon procés fût apporté au Parlement de Paris, à cauſe qu'elle avoit l'honneur d'être veuve d'un Prince du Sang; que toutes les procedures faites par les Juges de Saint-Jean d'Angeli fuſſent caſſées,comme Juges incompetens; & que cependant elle fût miſe en liberté à la charge de ſe repreſenter, à la caution de ſes parens. Cette Requête fut enterinée; & en conſequence Jean de Vivonne Marquis de Piſani,fut envoyé en Xaintonge pour ſervir de Gouverneur au jeune Prince, & l'amener avec ſa mere à la Cour auprés de ſa Majeſté.

Défaite des Ennemis par Biron. Le Maréchal de Biron eut de l'avantage ſur les Eſpagnols au paſſage de la Saone au deſſous de Gray. Hercules Gonzagues qui commandoit l'Aîle la plus avancée, ne pût jamais ſe rallier; & le Che-

valier de Metzy, qui étoit à la
tête de la seconde, ne pût soûtenir 1595.
les efforts des François. Alfonse
Idiaque, fils du Secretaire d'Etat
de Philippe II. & Colonel de la
Cavalerie Legere du Milanois, fut
fait prisonnier en cette rencontre.
Quelques jours aprés le Maréchal
de Biron défit encore quelques
troupes qui alloient joindre cel-
les d'Espagne. Le Duc de Guise
qui depuis sa reconciliation avec
le Roi n'avoit point encore pris
les armes pour le service de sa
Majesté, se trouva en cette oc-
casion, où il fit voir ce qu'il pou-
voit faire en combattant pour sa
Patrie, & en défendant les interêts
de son Prince. On dit que le Roi
se seroit rendu maître de toute
la Franche-Comté, si les Suisses
y avoient voulu consentir; car il
s'étoit déja saisi de la plûpart des
Villes; & Bezançon même épou-
vantée par la terreur de ses armes,
se seroit mis sous son obéïssance.
Les Francomtois ne pûrent se
dégager des mains du Vainqueur,
qu'en implorât le secours des Suis-

ſes, & les priant d'entrer dans
1595. leurs interêts en vertu des anciens Traitez d'alliance qui étoient entr'eux.

Le Roi vâ à Lyon.

Le Roi aprés avoir fait tous ces progrés en Bourgogne & en Franche-Comté, s'en alla à Lyon pour traiter avec le Duc de Savoye, & donner ordre aux affaires du Dauphiné & de la Provence. L'intention de ſa Majeſté étoit de faire quelque accord avec ce Duc. Il y eut des conferences entre le Preſident de Syllery de la part du Roi, & le Preſident de la Roquette au nom du Duc : mais il rompit toutes ſortes de meſures ; de ſorte qu'il ne fut rien conclu. La rupture de l'accord projetté entre le Roi & le Duc de Savoye, fut cauſe que Leſdiguieres retourna en Piémont pour ſecourir Cavours, que ce Duc avoit aſſiegé en ſon abſence ; mais il ne pût empêcher que les Ennemis ne s'en rendiſſent les maîtres. La réduction de cette Place donna occaſion à une Tréve entre Henry IV. & le Duc de Savoye. Le Marquis de Saint-Sorlin, qui

venoit de ſucceder aux biens de ——
ſon frere le Duc de Nemours, fit 1595
ſon accord avec le Roi. Boiſdauphin qui fit le ſien, ramena au ſervice de ſa Majeſté les Villes de Sabé & de Châteaugontier, qu'il tenoit ſur les Frontieres de Bretagne; & merita par là d'être honoré de la dignité de Maréchal de Frãce.

Pendant qu'Henry IV. étoit occupé à donner ſes ordres pour la Provence & le Dauphiné, le Comte de Fuentes Eſpagnol prit le Catelet à compoſition: mais le Maréchal de Boüillon & le ſieur d'Humieres, Lieutenant de Roi en Picardie, reprirent Ham, comme nous avons dit: d'Humieres y fut tué en voulant ſauver le Maréchal de Boüillon; car voyant qu'il étoit attaqué de tous côtez, il courut à lui, ôta de deſſus ſa tête ſon morion ou caſque, & en couvrit celle de ce Maréchal, & parce moyen lui ſauva la vie. La mere des Gommerons fit tous ſes efforts pour faire mettre le Château de Ham entre les mains du Comte de Fuentes, à qui elle s'étoit engagée

1595. de le livrer, afin de conserver la vie à ses trois fils qu'il avoit en sa possession : elle se jetta aux pieds d'Orvilliers, qui y avoit le principal commandement ; elle le pria de livrer ce Château à ce General d'Espagne, pour procurer la liberté à ses enfans : cependant elle ne pût rien obtenir de lui, sinon qu'il se retireroit. Il laissa l'autorité & le commandament à Plainville, qui ne fut point émû de compassion, ni touché des prieres de la mere des Gommerons ; il se défendit avec vigueur : ce qui irrita tellement le Comte de Fuentes, qu'il fit pendre un Gommeron qu'il avoit amené avec lui, quoique sa mere s'excusât, en rejettant la faute sur d'Orvilliers.

Prise de Dourlans par les Espagnols.

Le chagrin que le General des troupes Espagnoles eût de la prise de Ham & de son Château, lui fit entreprendre le siege de Dourlans. Cette Place se défendit fort longtems : le Maréchal de Boüillon se mit en état de la secourir ; il donna un combat où il eut du desavantage, & il y perdit un grand nôbre

de braves Gentilhommes : l'Amiral s'y signala, ainsi que Villars ; mais ce dernier y perdit la vie. Quelques-uns croyent que le Maréchal de Boüillon étant Religionnaire, engagea cet Officier trop avant, parce qu'il étoit Catholique ; ce qui fut cause de sa perte. La jalousie regnoit autant dans l'ame de ce Maréchal; que le zele pour sa Religion. 1595.

Ensuite les Espagnols mirent le siege devant Cambray : les Habitans qui haïssoient Balagny leur Gouverneur & Souverain, à cause des cruautez qu'il exerçoit sur eux, vouloient se rendre sans combattre. Balagny n'ayant ni la hardiesse ni le courage de se présenter devant ces peuples mutinez, sa femme se transporta dans la place publique, & parut devant eux la pique à la main ; s'efforçant de les animer & encourager à bien défendre la Ville, suivant son exemple : mais ils ne voulurent pas l'imiter, & ouvrirent les portes aux Ennemis ; ce que la Dame de Balagny voyant, elle se retira dãs le Château, où elle

Qui prennent aussi Cambray.

mourut de regret, aprés avoir fait
1595. des reproches à son mari, de la lâcheté qu'il avoit euë de ne point défendre Cambray au péril de sa vie. Balagny souffrit la perte de cette Ville avec si peu d'émotion & de ressentiment, qu'il en sortit en menant avec lui une belle fille, afin que sa présence lui fist passer le peu de chagrin qu'il avoit : ce qui donna occasion aux Espagnols de lui dire en passant, qu'il avoit raison d'emmener avec lui dequoi se divertir, puisqu'il n'avoit plus rien à faire. Henry IV. fut fort fâché de la réduction de Cambray : cependant quelques-uns crurent qu'il ne tint qu'à lui d'empêcher que le Comte de Fuentes s'en emparât ; & que ce fut la belle Gabrielle qui le retint long-tems auprés d'elle à Lyon, qui en fut la cause. Le Maréchal de Biron en fut si sensiblement touché, qu'il en fit des reproches à sa Majesté. On fit même des Vers à cette occasion fort satyriques & piquans contre ce Prince. Cependant la negligence du Maréchal de Boüil-

lon à ſecourir Cambray, cauſée par la jalouſie qu'il avoit contre le Duc de Nevers, fut la veritable cauſe de la perte de cette importante Place : ce Duc auſſi fut le premier qui reſſentit les effets de la colere du Roi : car comme en une autre occaſion on déliberoit en ſa préſence ſi l'on devoit attaquer les Ennemis ; le Duc de Nevers prit la liberté de dire, qu'il ne falloit pas que ſa Majeſté exposât ſa perſonne en leur donnant combat ; & ce Prince lui repartit bruſquement : *Cela eſt bon à vous, qui n'en avez aproché que de ſept lieuës.* Ces paroles firent une ſi forte impreſſion ſur l'ame de ce Duc, & le toucherent ſi ſenſiblement, qu'il en mourut de douleur quelques jours aprés. La cour regretta la perte de ce Seigneur ; on honoroit ſon merite & ſa vertu, quoique quelques-uns euſſent de la jalouſie contre lui, & ſupportaſſent avec peine ſa vanité, & la bonne opinion qu'il avoit de ſa perſonne : il étoit d'un temperamment froid, ſerieux

1595.

Mort du Duc de Nevers, & ſon éloge.

1595. & modeté, & faisoit toutes choses avec tant de circonspection & de mesure, que l'on disoit qu'il avoit toûjours le compas & la régle à la main. Le peu de consideration qu'Henry IV. eut pour lui le détourna de son service, & l'engagea dans celui des Ligueurs. Le Roi sçut l'en retirer pour le mettre dans ses interêts ; neanmoins il se persuada qu'il avoit toûjours du penchant pour la Ligue, & crut qu'il y étoit attaché d'inclination, & que s'il s'en étoit séparé, c'étoit parce qu'on ne l'avoit pas fait Chef de la Ligue.

Durant que ces choses se passoient, on eut avis que d'Ossat & du Perron, Agens pour le Roi vers le Pape, avoient obtenu une Bulle qui le declaroit absous, & levoit toutes les Excommunications qui avoient été fulminées contre lui, aux conditions dont nous parlerons dans la suite. Les Espagnols firent tous leurs efforts pour empêcher l'effet des bonnes intentions de sa Sainteté : on composa de leur part un Livre par lequel on pré-

tendit montrer que le Pape ne devoit pas absoudre sa Majesté Tres-Chrétienne, & même qu'il n'en avoit pas le pouvoir. On vouloit insinuer par cet Ecrit, que le Roi d'Espagne se soustrairoit de l'obéïssance du Pape, s'il admettoit Henry IV. à la Communion de l'Eglise. Les Cardinaux de Joyeuse & de Tolet, Baronius Confesseur du Pape, & Seraphin, qui depuis furent Cardinaux, tous deux fort considerez pour leur merite & leur doctrine, agirent puissamment auprés de Clement VIII. en faveur du Roi. La Seigneurie de Venise & le Duc de Florence y employerent aussi leurs sollicitations; & le Duc de Lorraine interposa aussi ses prieres: & ce que l'on remarqua, c'est que le Duc de Joyeuse, que la Ligue avoit envoyé à Rome vers le Pape, agit en cette affaire pour le service du Roi avec une vigueur extraordinaire, bien que le Duc son neveu n'eût point encore fait son traité avec sa Majesté. Cependant il se trouva des difficultez considerables pour 1595.

absoudre Henry IV: la premiere étoit, que le Pape vouloit annuler l'absolution que l'Archevêque de Bourges avoit donnée à ce Prince: la deuxiéme, il vouloit que la ceremonie se fist en présence des Cardinaux, & qu'il usât de la baguette: & enfin, il desiroit qu'en donnant l'absolution au Roi, il réhabiliteroit le Royaume, & qu'il y auroit un acte de réhabilitation. Les Agens du Roi résisterent principalement aux deux dernieres conditions, comme étant injurieuses à sa Majesté, & préjudiciables aux libertez de l'Eglise Gallicane; parce que l'on seroit convenu qu'en France les Papes ont droit de mettre le Royaume en interdit. Mais enfin Clement VIII. consentit d'accorder au Roi ce qu'il demandoit, à condition, *Que les Agens de sa Majesté abjureroient l'Heresie de Calvin, & feroient leur profession de Foy pour elle, & promettroient que l'exercice de la Religion Romaine seroit rétabli dans le païs de Bearn: Que dans un an le Roi tireroit le Prince de Condé des mains des Re-*

1595. Difficultez à Rome touchât l'absolution d'Henry IV.

Mezeray.

ligionnaires , & le feroit instruire & élever dans la Religion Catholique: Que sa Majesté feroit publier & observer le Concile de Trente en France , excepté dans les chefs qui ne pouvoient s'observer sans blesser les droits , libertez & privileges de ce Royaume : Qu'elle entendroit tous les jours la Messe ; & qu'elle se confesseroit & communieroit en public au moins quatre fois l'an. Les Agens d'Henry IV. promirent au nom de leur Maître , d'executer toutes ces choses : & un mois aprés , le Pape expedia des Bulles d'absolution. Ce fut le 17. Septembre que sa Sainteté prononça en public l'absolution d'Henry IV. ensuite on battit le tambour, on sonna des trompetres , & l'on fit joüer l'artillerie du Château Saint-Ange; le *Te Deum* fut chanté en l'Eglise de Saint Pierre , en celle de Saint Loüis, & en celle des Minimes : & pour l'execution de la Bulle , on choisit un jour pour en faire la ceremonie dans l'Eglise de S. Pierre : on y éleva un Théatre , sur lequel les Agens de sa Majesté

1595.

Le Pape envoye des Bulles d'absolution.

1595. Tres-Chrétienne, nuds tête, se mirent à genoux aux pieds du Pape : là fut lûë la Requête d'Henry IV. & ses Agens lûrent l'abjuration des Heresies, & firent la Profession de Foy : ensuite on chanta le *Miserere* ; & à chaque Verset, selon les formes accoûtumées, sa Sainteté touchoit legerement les épaules des Agens de sa Majesté ; ce qui ne fut pas neanmoins inseré dans la Bulle : & la ceremonie fut fermée par l'absolution que le Pape prononça publiquement. Le Roi ne fut pas plûtôt averti que son absolution avoit été prononcée, qu'il ordonna que l'on rendroit graces à Dieu dans tous les endroits de son Royaume ; & manda au Parlement de lever les défenses qu'il avoit faites, d'envoyer à Rome pour les Provisions des Benefices vaquans : sa Majesté voulant témoigner par là, qu'elle desiroit vivre de bonne intelligence avec le Saint-Siege.

Dupleix.

La douleur que les bons François eurent de la mort du sieur d'Humieres, qui avoit repris Ham,

ſur les Eſpagnols, retomba ſur le Duc d'Aumale qui la leur avoit livrée d'abord : Et quelques Conſeillers du Parlement qui le haïſſoient, parce qu'il les avoit fait emprisonner aprés la mort des Guiſes, & qui vouloient auſſi faire un exemple de juſtice & de ſeverité ſur un Chef de la Ligue, preſſerent tant leur Compagnie, qu'à la Requête du Procureur General du Roi, on lui fit ſon procés, ſans que les Chambres fuſſent aſſemblées comme à un Duc & Pair, parce qu'on l'avoit declaré déchu pour l'énormité de ſon crime, mais par la Tournelle ſeulement ; & il fut condamné par contumace, comme criminel de leze-Majeſté au premier chef, d'être tiré à quatre chevaux, les quartiers attachez à quatre potences aux principales portes de Paris, ſa tête miſe au bout d'une pique à la porte S. Denis, & ſes biens declarez acquis & confiſquez au Roi; ſes armes & marques d'honneur briſées & effacées ; & le Château d'Anet, ſa

1595.

Le Duc d'Aumale condamné à mort par contumace.

Mezeray.

principale demeure, démoli. Cet
1593. Arrest fut executé en effigie, quelque instãce que fist le premier President, & quoiqu'il demandât que l'on differât jusqu'à ce que l'on sçût la volonté de sa Majesté. Cet Arrest fut un coup de foudre si grand & si violent contre le Duc d'Aumale, que de desespoir se dépoüillant des sentimens d'un bon François, & d'un fidele sujet à son Souverain, il se donna entierement au Roi d'Espagne, & est demeuré dans les Païs-Bas jusqu'à sa mort, sans se mettre en peine de son rétablissement dans son honneur & dans ses biens. On dit que Henry IV. fut fâché de ce que le Parlement avoit traité ce Duc si severement, non qu'il eût pour lui quelque consideration, mais pour sa propre satisfaction & gloire; parce qu'on lui ôtoit l'occasion de lui pardonner, & d'exercer envers lui sa clemence. Cet Arrest contre le Duc d'Aumale fut causé que beaucoup de braves Officiers de ses parens, qui ne pûrent jamais rentrer en grace, ni être rétablis, se jet-

terent dans le parti des Espagnols; 1595.
& Rosne fut un des plus considerables qui suivit l'exemple de ce Duc.

Nous interromprons pour un moment le récit des faits qui regardent la querelle qui regnoït encore entre les Ligueurs opinâtres dans leur révolte, pour connoître ce qui se passa dans la République des Lettres. En ce tems-là Jacob Florent, Bachelier en Theologie, fut si hardi que de soûtenir dans Paris dans une de ses Theses, *Que le Pape avoit puissance temporelle & spirituelle sur tous les Chrétiens, de quelque qualité & condition qu'ils fussent* : ce qui donna occasion au Parlement de condamner Jacob Florent à déclarer dans la grande salle de Sorbonne, nuë tête & à genoux, qu'il avoit témérairement & inconsiderément proposé cette These; lequel Arrest fut executé en présence des Commissaires nommez par la Cour : & la These fut déchirée.

Le Duc de Mayenne qui avoit déja éprouvé beaucoup de bonne

volonté & de consideration de la
1595. Marquise de Monceaux, qui étoit la belle Gabrielle, songea à se servir de son credit & de sa protection pour faire sa paix avec le Roi; & cette genereuse Dame qui avoit auparavant obtenu de sa Majesté permission pour ce Duc de se retirer à Châlons aprés la bataille de Fontaine-Françoise; & ensuite qui lui avoit fait accorder, & pour son parti, une Tréve generale, ménagea la reconciliation de ce Duc avec sa Majesté, & obtint d'elle, qu'elle lui pardonnoit tout ce qui s'étoit passé, & le reçut en sa bien-veillance. Ce Prince envoya une Declaration au Parlement le cinq Janvier, contenant les conditions du Traité qu'il avoit fait avec le Duc de Mayenne, qui lui étoient fort avantageuses: & les termes même dont cette Declaratió étoit conçuë, marquoient l'estime & la consideration que sa Majesté avoit pour ce Duc. Les Politiques disent que la raison qui obligea la belle Gabrielle d'en user si genereusement envers le Duc de Mayen-

Les Ducs de Mayenne & Joyeuse reconciliez avec le Roi.

ne & le Duc de Joyeuſe, étoit qu'ayant deſſein d'être un jour l'é- 1595.
pouſe du Roi, elle croyoit avoir beſoin de la protection des Grands du Royaume ; parce qu'elle ſe perſuadoit qu'il n'y avoit rien à eſperer du côté des Princes du Sang, & qu'ils ſeroient les premiers à s'oppoſer à ſon entrepriſe. Chacun convient que ſi dans le tems qu'Henry III. fut mort, le Duc de Mayenne avoit ſuivi le conſeil du ſieur de Villeroy, il auroit épargné beaucoup de ſang, qui depuis ce tems-là juſqu'à préſent avoit été tiré des veines des François, & répandu même avec abondance. Ce ſage Conſeiller lui avoit propoſé trois choſes; ou de s'accorder avec Henry IV. ou de réünir tous les Catholiques ſous un même Chef cōtre lui, ou de ſe mettre ſous la protection d'Eſpagne: mais il lui témoigna que le troiſiéme avis étoit dangereux, contraire aux Loix du Royaume, & oppoſé à la qualité de bon François: que le ſecond étoit difficile dans ſon execution, parce que les Princes du Sang

demeureroient unis étroitement
1595. pour l'interêt de leur Maiſon ; & que le plus ſeur & le plus avantageux pour lui, étoit de ſe réconcilier avec le Roi auſſi-tôt qu'il connoîtroit qu'il auroit deſſein de s'unir à l'Egliſe Romaine ; & que pour cet effet il falloit tres-humblement le ſupplier d'embraſſer la Religion de ſes Ancêtres. Le Duc de Joyeuſe ſuivit l'exemple du Duc de Mayenne, & fit auſſi ſon traité avec le Roi par la médiation de la belle Gabrielle.

Aprés que ces Chefs de la Ligue ſe furent reconciliez, il ne reſtoit plus que le Duc de Mercœur qui demeuroit obſtiné dans ſa rebellion, flatté de quelque ſecours imaginaire des Eſpagnols. La plûpart des Provinces s'étoient rangées à leur devoir : il n'y avoit quaſi plus que la Bretagne, avec Marſeille & quelques petites Villes de Provence qui réſiſtoient encore. S. Luc ſe ſaiſit de quelques Châteaux aux environs de Rennes, entr'autres de Comper, où le Maréchal d'Aumont fut bleſſé d'un coup

Exploits de S.

dont il mourut. Jean de Beaumanoir Gentilhomme du Mans, lui succeda en sa dignité de Maréchal de France. La prise de cette Place n'étant pas facile, on se vit obligé d'y employer l'adresse : l'on prit l'occasion que le Gouverneur faisoit tous les jours entrer dans le Château grand nombre de pionniers pour y travailler ; on déguisa quarante soldats des plus hardis & des plus déterminez, en pionniers & païsans ; & lorsqu'ils furent entrez, ils se saisirent de la porte ; & quelques soldats qui n'étoient pas éloignez, à qui ce dessein avoit été communiqué, vinrent à leur secours, & ainsi s'emparerent de Comper : ce fut aux d'Andigny freres, à qui cette execution fut reservée, & ils eurent la gloire de la faire réüssir. Pendant que toutes ces choses se passoient, Mercœur qui n'étoit pas content des Espagnols, parce qu'ils lui débauchoient ses Officiers & les Gouverneurs de quelques Places qu'il possedoit, faisoit au Roi des propositions d'accommodement ; mais

1595.
Luc en Bretagne.

Comper pris par adresse.

elles étoient si peu raisonnables,
1596. que sa Majesté ne les pouvoit accepter. Il fut même arrêté un traité; mais le Duc de Mercœur fit tant de difficulté, & apporta tant de raisons pour ne le pas ratifier, qu'il n'eût alors aucun effet: & tout consista à une Tréve que le Roi accorda. Gondy Marquis de Beslisle, s'efforçoit de faire quelque action considerable pour meriter les bonnes graces de sa Majesté; & il demandoit même le Bâton de Maréchal de France, ou quelque gratification considerable, puisque les Chefs des Ligueurs qui s'étoient reconciliez en avoient reçû, & pour la meriter, il se mit en état de surprendre le Mont S. Michel, dont Kermartin étoit Gouverneur: il y entra avec vingt-cinq hommes, parce qu'il étoit connu de ce Commandant: comme il eut passé la barriere, un Sergent la ferma avec violence, pour empêcher que les autres de la compagnie de Beslisle n'entrassent; ce qui fâcha tellement Gondy, qu'il lui donna de son épée au

au travers du corps : Kermartin commanda auſſi-tôt qu'on tirât ſur lui, & il fut tué. Quelque tems aprés un ſoldat, à la ſollicitation de la Marquiſe de Beſliſle, entra dans le Mont S. Michel, & vengea ſur Kermartin la mort de Gondy ſon mari, en le poignardant. Cet aſſaſſin ne porta pas long-tems ſon crime impuni ; car aprés avoir été arrêté priſonnier à Paris par les parens de Kermartin, on lui fit ſon procés, & il fut condamné d'être pendu ; ce qui fut executé, malgré les preſſantes ſollicitatiõs de la Marquiſe de Beſliſle. On dit que cette Dame ſe fit enſuite Religieuſe aux Feuillantines de Thoulouſe.

1596.

Beſliſle tué en voulant ſurpréndre le Mont S. Michel.

Je toucherai legerement les choſes qui arriverent en ce tems-là dans la Provence contre le Duc d'Epernon, qui tenoit un parti oppoſé à celui du Roi : & je ne parlerai point des conſpirations qui furent formées contre ſa vie & contre ſa perſonne, & principalement par Barthelemi Bigues paiſan, natif de Brignolles, qui voulut le faire périr par le moyen

Affaires de Provence.

——— d'un ſac plein de poudre à canon,
1596. parce qu'elles n'eurent aucun effet, & qu'il en fut miraculeuſement préſervé. Mais ce qu'il y eut de plus fâcheux contre le Duc d'Epernon; c'eſt que le Parlement d'Aix lui ordonna, & à tous ceux de ſon parti, de ſortir de la Provence, de laiſſer entre les mains des Officiers du Roi les Villes, Places & Forteresses que ce Duc pouvoit y tenir & poſſeder, & ce dans huit jours du jour de la publication de l'Arreſt, *ſur peine lui & ſes fauteurs & adherans d'être condamnez comme criminels de leze-Majeſté; & enjoint à toutes perſonnes depuis l'âge de puberté juſqu'à 60. ans, de prêter le ſerment de fidelité au Roi entre les mains du Parlement, & d'obéir aux ordres & commandemens du Duc de Guiſe.* Le Duc d'Epernon voulut ſe mettre à couvert de ce coup de foudre; il s'efforça de faire des ſoulevemens dans quelques endroits du Royaume, croyant trouver ſon ſalut dans ces émotions; & enfin, comme il vit que tous ſes efforts & ſes ſoins étoient inu-

Arreſt ſanglant à Aix cõtre le Duc d'Epernon.

tiles, il fit un traité avec le Gouverneur de Milan, qui lui devoit fournir trente mille écus par mois; & il changea Mesplez, Gouverneur pour lui à Saint-Tropez, parce qu'il l'avoit reconnu plus attaché au service du Roi qu'au sien. Mesplez se plaignit au Roi, qui étoit alors à Lyon, de ce que le Duc d'Epernon lui avoit ôté son Gouvernement de Saint-Tropez: sa Majesté lui donna ordre & commission de lever le plus de troupes qu'il pourroit, même de débaucher, s'il pouvoit, celles qui étoient dans le parti de ce Duc, afin de l'attirer au service du Roi, & de n'obéïr qu'au Duc de Guise. Mesplez avoit un ordre secret d'empêcher que Lesdiguieres n'étendît trop son pouvoir dans la Provence & dans le Dauphiné; ce qui lui fut assez connu, lorsqu'assiegeant Sisteron, qui sert de clef à ces deux Provinces, & qui est situé sur la Riviere de Durance, & aprés en avoir forcé un Fauxbourg, Mesplez traita avec Rennefort Gouverneur de la Place, & se jetta

1596.

dedans avec trois cens hommes pour la défendre contre lui. Lesdiguieres qui étoit un Gentilhomme sage, connoissant que ce coup venoit d'en-haut, n'en témoigna aucun chagrin, & ne laissa pas de continuer ses services au Roi, comme si la chose n'étoit point arrivée. Mesplez se rendit encore maître de plusieurs autres Places qui tenoient pour le Duc d'Epernon : & Riez accepta une Tréve pour quelque tems. Lesdiguieres voyant qu'il ne faisoit plus rien en Provence qui pût contribuer à l'avancement de ses affaires particulieres, ni aussi pour celles de l'Etat, & que le Duc de Guise y étoit avec un commandement absolu, s'en retourna en Dauphiné.

1596.

Mesplez ôte Sisteron à Lesdiguieres.

Les Duumvirs de Marseille, c'est-à-dire les deux principales personnes qui avoient alors le commandement populaire dans cette importante Ville, la plus considerable de la Provence, sçavoir Loüis d'Aix & Charles Casau, hommes violens & de faction Espagnole, n'ayant point voulu être compris dans

le Traité du Duc de Mayenne, demeuroient fermes dans leur rebellion ; & leur insolence alla même jusqu à cet excés, qu'ils brûlerent un jour le portrait du Roi, & chasserent de leur autorité privée tous les bons Bourgeois, & ceux qui paroissoient bien intentionnez pour le service de sa Majesté : & quelques offres avantageuses que ce Prince fist à ces Duumvirs, ils ne les voulurent point accepter ; & ils envoyerent même vers le Roi d'Espagne pour traiter avec lui, & pour lui livrer Marseille, clef d'une des principales entrées de ce Royaume, dont Charles-Quint a voulu souvent se rendre maître, mais toûjours fort inutilement : & comme ces traîtres avoient besoin d'un prompt secours, ils obtinrent d'André Doria Prince de Melfe, 800. hommes, sous la conduite de Charles son fils. Le Duc de Mayenne par ordre du Roi envoya à Marseille Estienne Bernard, Conseiller au Parlement de Bourgogne, pour tâcher de ramener les Duumvirs à leur devoir. Mais

1596.

Violence des Duumvirs de Marseille.

les Eſpagnols connoiſſant que cet
1596. Envoyé étoit en grande eſtime
parmi les Marſeillois, en avertirent Caſau Conſul, qui en conçût une ſi grande jalouſie, qu'il commanda à Bernard de ſortir de Marſeille : mais Pierre Libertat, homme hardi, ennemi naturel des Eſpagnols, qui avoit des intrigues dans la Ville, empêcha l'effet du commandement de Caſau : il fit faire main-baſſe, ſur lui, & le tua, l'accuſant d'avoir voulu rendre la Ville au Roi d'Eſpagne. Loüis d'Aix Viguier, qui eſt comme le Maire dans les autres Villes, courut auſſi-tôt pour s'oppoſer à Libertat ; mais comme il étoit ſoûtenu de quelques troupes que le Duc de Guiſe, qui étoit averti de tout, lui avoit envoyé, il chargea vigoureuſement le Viguier, & tous ceux qui l'accompagnoient : cependant Eſtienne Bernard tenant une pique à la main, & ayant un mouchoir blanc à ſon chapeau, ſurvint à la tête de quelques gens armez, crians, *Vive le Roi*, qui acheva de pouſſer Loüis d'Aix, &

Sedition à Marſeille contre la Faction Eſpagnole.

ceux qui étoient de son parti; & de ce pas alla à l'Hôtel de Ville, d'où il chassa plusieurs mutins qui lui résistoient. Libertat se rendit maître de toutes les principales places de la Ville. Le Duc de Guise entra ensuite dans Marseille avec quelques troupes; il en chassa les Espagnols, & réduisit enfin toute la Ville sous l'obeïssance du Roi. Afin que ceux qui ont fait de belles actions, & qui ont bien servi leur patrie, soient connus, & que leurs noms soient en veneration à la posterité, je vous dirai que les ancêtres de Libertat étoient originaires de Corse, qui avoient acquis le nom de Libertat pour avoir sous le regne d'Henry II. délivré & affranchi Calvi leur Ville natale, de la tyrannie des Espagnols & des Genois. Libertat pour récompense de ses services eut des titres de Noblesse pour lui & pour ses descendans, & succeda à la dignité & fonction de Viguier à la place de Loüis d'Aix. Cet homme pressé par des remords de conscience, & craignant

1596.

qu'on ne le livrât au Duc de Guise, descendit la nuit du lieu où il
1596. s'étoit sauvé avec une corde; & ensuite gagna une des Galéres d'Espagne qui le porta à Gennes, où il finit tristement & malheureusement le reste de ses jours. Le Roi pour diminuer l'autorité des Duũvirs dans Marseille, y établit l'année suivante une Chambre Souveraine composée d'Officiers du Parlement d'Aix, dont Guillaume du Vair fut President, pour y exercer la justice; mais elle n'y demeura que deux ans, & fut réünie à son Corps. Avant que de finir les affaires de Provence, je dirai que le Duc de Guise ayant eu avis que le Duc d'Epernon étoit parti de Brignoles avec 300. Maîtres pour faire entrer dans Saint-Tropez, que Mesplez tenoit assiegé, alla au devant de lui auprés du Bourg de Vic-Dauban, & l'attaqua si vigoureusement, qu'il le battit, & le contraignit de repasser la Riviere d'Argence avec tant de précipitatiõ & de desordre, que la plus grande partie de ses trou-

Victoire du Duc de Guise sur le Duc d'Epernon.

pes y fut noyée ou assommée. Le Duc d'Epernon fit encore quelques efforts pour secourir la Citadelle par mer ; mais ils furent aussi inutiles. Mesplez se seroit rendu maître de cette Place, si Roquelaure, qui venoit de la part du Roi pour faire l'accommodement du Duc d'Epernon avec sa Majesté, ne l'eût empêché. Le Connêtable de Mommorency son oncle maternel, employa ses soins & son credit pour reconcilier son neveu avec sa Majesté, mais il ne pût au commencement rien obtenir ; car il prétendoit qu'on ne lui pouvoit ôter le Gouvernement de Provence, parce qu'il lui tenoit lieu de récompense au lieu de sa Charge d'Amiral de France : mais enfin son traité fût fait le 20. May de cette année, par lequel le Duc d'Epernon fut confirmé dans toutes ses Charges & Dignitez : Qu'il auroit outre les Gouvernemens d'Angoumois, de Xaintonge & de Perigord, celui de Limosin, avec la survivance de toutes les quatre pour son fils.

1596.

Récōciliation du Duc d'Epernō avec le Roi.

1596. Il y avoit quelque tems que le Roi tenoit la Fere assiegée, quand le Cardinal Albert Archiduc d'Autriche, Gouverneur des Païs-Bas à la place de l'Archiduc Ernest, se mit en état de la secourir : son dessein étoit de donner combat à sa Majesté, & il prétendoit en lui faisant lever le siege, acquerir beaucoup de réputation ; mais il ne suivit pas sa pensée ni ses projets : & s'étant contenté de jetter du secours dans la Fere, il assiegea Calais, dont il se rendit maître le 14. Avril, malgré tous les efforts des Assiegez, & le secours que les troupes du Roi s'efforcerent de leur donner. Les Hollandois avoient promis de secourir la Place, & d'y faire entrer des munitions ; mais ils en furent empêchez par les vents, qui se montrerent contraires à leur dessein. La Reine d'Angleterre avoit aussi promis de donner du secours à Calais ; mais le Comte d'Essex qui en avoit l'ordre, n'y satisfit point dans le tems ; en sorte que cette Ville fut prise par les Espagnols, avant

Le Cardinal Albert prend Calais & Ardres.

qu'aucun secours des Hollandois & des Anglois y fût arrivé. De 1596.
Rosne Chef des Ligueurs, qui s'étoit jetté dans le parti de l'Espagne fût celui qui conduisit le siège de Calais, aprés avoir pris le Pont de Nieulay, & la Tour de Riban, qui ferme l'entrée du Port de Calais. Le Château tint encore aprés la prise de la Ville, & Bertrand de Patras-Campagnoles, Gouverneur de Boulogne, qui y étoit entré avec 200. hommes, animoit tellement les habitans, qu'il les obligea à se défendre quelques jours: Mais de Rosne ayant fait battre la Courtine du Château d'entre les Bastions qui regardent le Port, il y fit une brêche, par le moyen de laquelle il l'emporta au troisiéme assaut, François de Saint-Paul-Bidossan Gouverneur, y fut tué avec 700. hommes, & Campagnolles & quelques Officiers furent faits prisonniers. L'Archiduc aprés avoir employé dix jours à reparer les ruines de Calais, se saisit de Guynes & de Hames, & ensuite il mit le siege devant

1596. Ardres. Isambert du Bosc d'Annebout en étoit Gouverneur : le Cóte de Blin Lieutenant de Roi dans la Province, se jetta dans la Place. On l'accusa de l'avoir trop facilement renduë à l'Archiduc : cependant il se justifia si-bien dans la suite, que le Roi parut être content ; il le fit Gouverneur du Prince de Condé, & l'honora du Collier de l'Ordre du S.Esprit. Sa Majesté fut fâchée de la prise d'Ardres ; premierement, parce qu'elle s'avãçoit avec des troupes pour secourir la Place ; & en second lieu, parce qu'elle esperoit avoir occasion de donner bataille à l'Archiduc : mais les Espagnols ne vouloient point hazarder le combat. Le 2. Aoust ces peuples prirent Hults à composition, où de Rosne qui y commandoit, fut tué d'un coup de canon. Cependant les troupes de sa Majesté attaquoient toûjours la Fere vigoureusement, & elles s'en emparerent le 15. May. L'on eut obligation à Beringhen d'avoir fait refluer la Riviere d'Oise dans cette Place ; ce qui incommoda telle-

Le Roi prend la Fere.

ment les Assiegez, qu'Alvarez-Osorio qui commandoit dedans pour le Roi d'Espagne, se vit forcé de demander à capituler. 1596.

Avant la prise de Calais, Henry IV. avoit envoyé Sancy en Angleterre vers la Reine Elisabeth, & le Maréchal de Bouillon le devoit suivre; mais la réduction de cette Place par les Espagnol, pensa rompre toutes les mesures de Sancy: neanmoins on fit un traité, pourtant: *Que les deux Couronnes de France & d'Angleterre seroient dorénavant unies contre celle d'Espagne, comme l'Ennemi commun: Que l'une & l'autre des deux Couronnes ne pourroient faire de paix avec celle d'Espagne, que d'un commun consentement: Que l'Angleterre fourniroit* 4000. *hommes à la France; & que si les Anglois étoient attaquez, ils pourroient en lever autant en France.*

Traité entre la France & l'Angleterre.

Le Pape étant averti qu'Henry IV. venoit de faire alliance avec l'Angleterre, & que les Hollandois étoient aussi des amis de sa Majesté, envoya le Cardinal de Medicis

1595. Philippe II. traite avec dolfe II.

Legat en France, pour lui marquer son sentiment : neanmoins comme sa Sainteté fut informée que le Roi d'Espagne avoit envoyé vers l'Empereur François Mendozza pour pour traiter secretement avec lui contre Henry IV. elle ne trouva pas à redire que ce Prince se défendît de tout son pouvoir, & qu'il employât toutes sortes de moyens & de voye pour conserver sa Couronne, pourveu qu'il demeurât ferme dans la Religion Catholique.

Le Prince de Condé instruit en la Religiō Catholique.

Le Roi fit en ce tems-là un coup d'éclat, & qui donna un extrême chagrin aux Protestans ; c'est qu'il prit le soin de faire instruire le Prince de Condé dans la Foy Catholique, & engagea par ce moyen Charlotte Catherine de la Trimoüille sa mere, de suivre la même Religion ; & elle fit son abjuration à Roüen entre les mains du Legat du Pape ; aprés avoir obtenu un Arrest du Parlement, portant absolution & justification du crime que les Religionnaires lui imposoient, d'avoir été complice

de la mort du Prince de Condé son mari. Les Religionnaires firent quelques Assemblées, mais elles n'eurent aucun effet. 1596.

La Ramée se dit heritier de la Couronne.

Au commencement de cette année, il parut un jeune homme nommé François la Ramée, appellée du nom d'un Gentilhomme chez lequel il avoit été nourri, qui se dit heritier de la Couronne. Il prétendoit être fils de Charles IX. & d'Elisabeth d'Autriche; & articuloit & que Catherine de Medicis son ayeule, l'avoit dérobé aux yeux & à la connoissance de ce Prince pour faire regner son fils Henry III. Quelques Grands du Royaume appuyoient cette imposture; elle auroit eu même quelque suite, si l'on n'en avoit pas arrêté le cours : mais enfin le mensonge ayant été découvert & bien justifié, l'imposteur fut condamné d'être pendu; & par sa mort toutes les contestations furent finies.

Comme la France à l'avenement d'Henry IV. à la Couronne s'étoit trouvé presque ruinée par les guer-

1596. res civiles ; & comme depuis elle avoit eté, pour ainsi dire, miraculeusement sauvée de sa perte par les prieres des bons François, par les conseils des personnes sages & bien intentionnées, & par le courage, la vertu, & la bonne conduite d'Henry IV. sa Majesté voulut afin de rétablir entierement les affaires de son Royaume, qu'une Assemblée d'Etats se tînt à Roüen; & là ce Prince par une bonté plus que paternelle, & par une modestie sans exemple, témoigna que parce que la necessité pressante ne lui permettoit pas de faire une convocation des Etats Generaux, il avoit fait seulement assembler les Notables d'entre les Grands de son Etat, des Prelats, de la Noblesse, & des Officiers de Judicature & de Finance ; & qu'il les avoit convoquez pour les engager à pourvoir par leurs sages & salutaires avis, à la conservation & à la gloire de ce Royaume. Il leur dit : Que chacun d'eux avoit déja commencé par le secours de ses armes à préserver & garenti l'Etat de

Convocation des Notables à Roüen.

Discours du Roy aux Notables.

ſa ruine entiere : Qu'il croyoit que la conjoncture des affaires les engageroit à continuer leurs ſoins & leurs ſecours, pour pourvoir conjointement avec lui au ſalut de ce Royaume : Qu'il ne les avoit pas fait aſſembler pour les obliger à ſuivre ſes ſentimens & ſes volontez, en qualité de leur ſouverain Seigneur ; mais au contraire, pour pour prendre leurs avis, & s'y ſoûmettre. *Le violent amour que je porte à mes Sujets, & l'extrême paſſion que j'ai d'ajoûter le titre de Pere à celui de Roi, me font perdre volontiers tous les droits qui m'appartienne comme Souverain, afin d'avoir les avantages & les douceurs dont joüiſſent les veritables Pere : Et aux titres de Victorieux & de Triomphant de mes ennemis ; je veux ajoûter ceux de Liberateur, & de Reſtaurateur de la France.* Le Chancelier y repreſenta la neceſſité preſſante des affaires, & demanda un prompt ſecours. On ordonna qu'on reculeroit d'une année le payement des gages des Officiers ; & que pour deux ans ſeulement il

1596.

—— seroit imposé un sol pour livre sur
1596. toutes les marchandises. Le sieur de Rosni, à qui le Roi avoit depuis peu confié le soin & l'administration de ses Finances, joignit encore à ses soins une grande somme de deniers que les financiers & Traitans avoient détournez, & qu'il fit revenir dans les coffres du Roi.

—— L'état des affaires d'Espagne, &
AN. le desir que Philippe II. avoit de
1597. donner les Païs-Bas à l'Infante Isabelle sa fille, furent cause que ce Prince témoigna au Pape, qu'il avoit dessein de faire la paix. Cependant la surprise d'Amiens par Hernand Teillo Gouverneur de Dourlans pour l'Espagne, comme nous allons voir plus amplement, retarda de plus d'un an la conclusion d'une paix qui étoit déja fort avancée, ce Gouverneur ayant appris le peu de soin & le mauvais ordre que les Bourgeois d'Amiens tenoient pour la garde de leur Ville, la surprit un matin comme on alloit au Sermō au tems de Carême le 11. Mars, ayant fait embar-

raſſer une porte par une charette chargée de noix, dont un ſac ſe délia ; & auſſi-tôt ceux qui étoient de garde abandonnerent leurs poſtes, & s'amuſerent à ramaſſer ces noix; ce qui donna tems au conducteur de la charette d'ôter les deux eſſieux, & de couper les rênes des trains des chevaux, pour les empêcher d'avancer ni de reculer, cela fit un fort grand embaras:& alors d'Ognance Milanois, qui avoit la conduite de cette entrepriſe, tira un coup de piſtolet, qui étoit le ſignal à ſes gens de prendre les armes, & de fondre ſur tous ceux qui ſe mettroient en état de leur réſiſter : Mais comme ce jour-là il n'y avoit que les Bourgeois qui fuſſent de garde, il ne ſe préſenta perſonne qui s'opposât à l'entrepriſe des Ennemis ; joint que ce ſignal donné, ils furent bien-tôt ſoûtenus & ſecondez de pluſieurs de leurs camarades, qui étoient cachez dans une Chapelle à deux cens pas de-là. Le Comte de Saint-Pol Gouverneur de la Province, qui ſe trouva alors dans Amiens,

1597.

La Ville d'Amiens ſurpriſe par l'Eſpagnol.

——— monta à cheval ; & au lieu de se
1597. retrancher dans la porte de Beauvais ou de Noyon, & de faire un dernier effort avec tous ceux qu'il auroit pû ramasser, il fut si surpris de voir les Espagnols entrez dans la Ville, qu'il se retira à Corbie. Les ennemis firent un tres-grand desordre dans Amiens, & n'épargnerent pas même les Eglises & les lieux saints, pour qui les plus grands ennemis de la Religion auroient eu quelque veneration & quelque respect. On dit que les intelligences qu'Hernād Teillo avoit dans Amiens, furent cause du succés de l'entreprise qu'il fit sur cette Ville. Cette disgrace jetta une si grande consternation & une si puissante frayeur dans l'ame des Parisiens, à cause de la proximité des lieux, qu'ils se croyoient perdus, & ils appréhendoient que les Espagnols ne vinssent les assieger dans leur Ville : mais leur crainte fut bien-tôt dissipée ; car Henry IV. se mit en état aussi-tôt de réparer cette perte : il assiegea Amiés, aprés que le Maréchal de Biron

l'eût investi avec 4000. de pied & 7000. Chevaux, & aprés avoir appaisé quelque sédition dans Paris. Si les attaques des François furent vigoureuses, les Assiegez se défendirent aussi avec beaucoup de fermeté, de resolution & de courage, & firent des sorties où le sort des armes fut fort inégal ; car il fut quelquefois favorable aux Assiegeans, & aussi quelquefois leur fut-il desavantageux : le siege dura plusieurs mois ; mais la Ville, comme nous verrons, fut enfin obligée de se rendre : Hernand Teillo Grand Capitaine, mourut dans une de ces sorties. Du côté des François, ils y perdirent Saint-Luc Grand-Maître de l'Artillerie, qui avoit en diverses occasions donné des marques de sa valeur : enfin l'Archiduc ne pouvant donner du secours à la Place, elle se rendit par composition à Henry IV. On louë les Ligueurs d'avoir bien servi le Roi en cette ocasion ; & on reproche aux Religionaires de France, de ne s'être pas mis en devoir de lui don-

1597.

Le Roy reprend Amiés.

ner ſecours. Biron ſe ſignala en ce
1597. ſiege ; & auſſi lorſque le Roi le revit à Paris au retour, il lui fit beaucoup d'accueil, & dit tout haut en montrant ce Maréchal : *Meſſieurs, voilà le brave Maréchal de Biron que je préſente volontiers à mes amis & à mes ennemis.* Le Connêtable, les Ducs de Montpenſier, de Mayenne & d'Epernon & le Prince de Joinville, y firent bien leur devoir, & s'y acquirent beaucoup de gloire. Je ne vous ferai aucune mention par le détail, de tous les combats qui ſe donnerent durant cette expedition : je dirai ſeulement qu'en un, qui étoit le plus conſiderable, & qui ſe donna le 18. Juillet, Henry IV. ayant connu le bel ordre de l'Armée d'Eſpagne, & le peu d'aſſûrance de la ſienne ; & ainſi doutant de l'évenement & du ſuccés de la Journée, leva les yeux au Ciel, & dit à haute voix: *Seigneur, ſi c'eſt aujourd'hui que vous voulez me punir comme mes pechez le meritent, j'offre ma tête pour ſatisfaire à voſtre juſtice, & n'épargnez*
Perefix. *pas le coupable : Mais, Seigneur,*

par vôtre ſainte miſericorde prenez pitié de ce pauvre Royaume qui vous à toûjours été ſi fidelle, & ſi obéïſſant à vos ordres, & ne frappez pas le troupeau pour la faute du Berger. 1597
Le combat fut heureux pour les François : il dura deux heures ; ils n'y perdirent que 80. hommes : & les Ennemis en perdirent prés de 900. entre leſquels on compta Freſſan & Fouquerolles, qui étoient des Officiers de réputation. Et cet avantage fut cauſe que les François avancerent leurs Tranchées juſqu'à la Contreſcarpe du Foſſé, qu'ils mirent leur canon en batterie. & gagnerent deux fois un Baſtion qui étoit la défenſe de la porte & du Pont. Jean de Conteras Commiſſaire General de l'Armée d'Eſpagne, le 19. Aouſt s'avança avec Gaſton Spinola à la tête de 900. Chevaux ; mais le Roi alla au devant, & les pourſuivit juſqu'à Bapaûme aprés les avoir défait & tué un grand nombre. Le 15. Septembre, le ſiege ayant déja duré ſix mois, l'Archiduc s'avança avec le Duc d'Aumale & le vieux Com-

te de Mansfeld Capitaine, dont la
1597. réputation étoit fort connuë à la
tête de 15000. hommes de pied &
de 4000. Chevaux, & vint se
camper sur une côte à 500. pas de
Longpré, dont il vouloit se saisir
pour y passer la Somme, & secourir les Assiegez du côté de la France, qui n'étoit pas gardé : mais le Duc de Mayenne qui prévit son dessein, s'opposa à son passage avec 2000. hommes & six pieces de canon : & comme les gens de l'Archiduc descendirent, & qu'ils furent à moitié du côteau, Jean de Durfort-Born les salua avec son artillerie & la mousqueterie, qui les mit entierement en desordre : le lendemain l'Archiduc revint pour attaquer le Duc de Mayenne ; & aprés avoir fait jetter un pont sur la Somme à Saint-Sauveur, il y fit passer 2500. hommes : mais Montigny, de Vic & Descluseaux qui étoient au deçà de la Riviere avec 3000. Fantassins & 300. Chevaux, les chargerent vigoureusement ; & en ayant tué plus de 200. repousserent les autres qui étoient aussi passez,

l'Archiduc de se retirer sur la montagne de Vignacourt, & ensuite de reprendre le chemin d'Arras, desesperant de faire réüssir son entreprise. La Ville d'Amiens ayant été renduë par le Marquis de Montmegio, il alla saluer le Roi au milieu de la Plaine, escorté de 2500. hommes, & 600. femmes Espagnolles; & en lui accollant la botte, il lui dit: *Puisque, Sire, je n'ay pas été secouru par des Capitaines soldats, il est juste que je rende la Place au Roi soldat:* Surquoi sa Majesté répondit, *Qu'elle avoit fait le devoir de Soldat & de Capitaine: & qu'à l'égard du Gouverneur, il faisoit celui d'un galant homme, & d'un homme d'honneur, de rendre Amiens à son legitime Souverain.* Le Roi en donna le Gouvernement à de Vic, & y fit construire une Citadelle, & ôta les privileges aux Bourgeois, qui n'étoient plus qu'au nombre de 800. mais il les rétablit ensuite. 1597.

Il ne restoit plus de Prince qui tînt le parti de la Ligue, que le Duc de Mercœur: le Roi reso-

——— lut de le châtier de ſon opiniâtre-
1597. té ; mais ce Duc eût recours à la belle Gabrielle, au fils unique de laquelle il offrit ſa fille unique ; & moyennant cette alliance, la paix de ce Duc fut faite : le Roi vouloit qu'il lui remît toutes les Places qu'il avoit en Bretagne ; mais le deſir que ſa Majeſté avoit d'avancer ſon fils naturel par un mariage ſi avantageux, l'engagea à faire au Duc de Mercœur ſa condition tres-avantageuſe : l'accommodement & le contrat de mariariage ſe conclurent & ſe firent au Château d'Angers. Marie de Luxembourg-Martigue, mere du jeune d'Elbeuf, de l'illuſtre & antienne Maiſon de Pentievre, ſuivant ſa fierté naturelle, fut quelque tems ſans vouloir conſentir à l'alliance de ſa fille avec le fils de la belle Gabrielle ; mais enfin elle y donna les mains, parce qu'elle connut que le Duc de Mercœur ſon mari ne pourroit jamais faire ſon traité avantageuſement avec le Roi, ſans ce mariage. Sa Majeſté avantagea ſon fils naturel du Du-

Accord du Duc de Mercœur avec le Roi.

ché de Vendôme. Le Parlement verifia & enregistra cette Donation avec beaucoup de peine, & on mit dans l'Arrêt de verification: *Sans tirer à consequence pour les autres biens du patrimoine du Roi, qui par la Loi du Royaume sont réünis à la Couronne aussi-tôt que sa Majesté y est parvenuë, & en a pris possession.* 1597.

Pour montrer la mauvaise intention de plusieurs Seigneurs François, c'est qu'en Bretagne quelques-uns desesperans mal-à-propos du salut de l'Etat, à cause de la prise d'Amien par les Espagnols, tinrent une Assemblée en la présence de Brissac Lieutenant de Roi, & des Ducs de Montpensier, de la Trimoüille & de Boüillon, où l'on proposa de faire un tiers Parti sous le nom de *Bons François*; mais l'avantage qu'Henry IV. eut en se rendant maître de cette Ville sur les Ennemis, imposa silence à tous les Mécontens, étouffa tous leurs mauvais sentimens, & les contint dans leur devoir. Révolte en Bretagne.

Cependant on travailloit sérieu-

1597. ment à la paix entre les deux Couronnes de France & d'Eſpagne : il ſe fit des conferences pour ce ſujet entre Villeroy de la part de ſa Majeſté & Richardot du côté de l'Archiduc, qui agiſſoit pour le Roi d'Eſpagne : & ils arrêterent que les deux Rois envoyeroient des Députez à Vervins pour en arrêter les articles, & la conclure. L'intention de ces deux Souverains étoit de faire la paix, & chacun avoit ſes raiſons particulieres. Henry IV. deſiroit ſe délaſſer des fatigues qu'il avoit avant que de monter ſur le Thrône, & il vouloit avoir la gloire de procurer le repos & la tranquillité à ſes peuples. A l'égard de Philippe II. il ſouhaitoit auſſi la paix, parce qu'il étoit valetudinaire, & craignoit qu'en mourant, ſon fils foible & ſans experience, ayant à ſoûtenir une grande guerre contre un Prince dôt les grandes actions & la valeur étoient connuës, & dont le nom ſeul donnoit de la terreur à ſes Ennemis, ne ſuccombât ſous un ſi grand poids. Quoiqu'Henry IV.

parût incliner pour la paix, il desira neanmoins que l'on remît les 1597.
choses au même état qu'elle étoient par le Traité de Catau-Cambresis cõclu en 1559. & souhaitoit que ses Alliez y fussent compris. Quant à la premiere proposition, l'Archiduc y donnoit les mains; mais il écrivit à Madrid pour avoir réponse sur la seconde : le Conseil d'Espagne lui manda de n'y point comprendre les Provinces Unies; l'injure que le Roi Catholique en avoit reçuë étoit encore trop récente pour pouvoir être sitôt effacée de sa memoire : & afin de rompre ce coup là, la Cour d'Espagne voulut que l'on comprit dans ce Traité le Duc de Mercœur, qui n'avoit pas encore fait alors son accommodement avec Henry IV. & le Duc de Savoye, sans qu'il fût obligé de rendre à sa Majesté Tres-Chrétienne le Marquisat de Salusses. Quant à son Altesse de Savoye, on fut quelque tems en France à se déterminer sur ce qui la concernoit, parce qu'elle avoit repris Aiguebelle, & qu'elle s'étoit

emparée de Charbonniere : mais
1597. comme Lesdiguieres avoit depuis réparé ces pertes, on fut plus en état de prendre son parti & sa resolution sur l'article du Duc de Savoye ; & enfin avant que de passer outre, & de conclure & regler les articles de la paix, dont on étoit convenu des principaux chefs, on arrêta que le Pape Clement VIII. seroit le Juge des differens de ce Duc avec le Roi : Que cependant son Altesse rendroit à sa Majesté la Ville de Bern en Provence. Quant au Duc de Mercœur, il fit son traité, comme nous avons dit, en sacrifiant sa fille au fils de la belle Gabrielle. Lesdiguieres au mois de Juillet 1597. avant que l'on eût fait aucune proposition de paix, avoit pris Aiguebelle & Charboniere, & il s'étoit rédu maître de la Rochette, du Fort de Chamousset, & du Château de l'Eguille ; il avoit conquis la Vallée de Saint-Jean de Morienne, & il avoit défait le 12. Aoust mille ou douze cens hommes des troupes du Duc de Savoye, dans un com-

Exploits de Lesdiguieres en Savoye.

bat donné entre les Molettes & Sainte-Helene en Dauphiné. Et depuis ce tems-là au mois de Février de l'année ſuivante, le Duc de Savoye reprit Aiguebelle, & avoit défait Crequy à la tête de douze cens hommes qu'il menoit au ſecours de cette Place : mais Leſdiguieres emporta d'aſſaut le Fort de Barreaux, & raſſura le Lionnois & le Dauphiné, que la victoire du Duc de Savoye avoit étonnez & ébranlez.

AN. 1598.

Il ne reſtoit plus que les Religionaires, qui n'ayant pas toute la ſatisfaction qu'ils eſperoient, s'efforçoient de rompre les meſures de la paix : mais enfin le Roi fatigué de leurs importunitez & de leurs demandes continuelles, & deſirant ôter toute ſorte de prétexte de rebellion & de plainte à ſes Sujets, préferant le bien & l'utilité de ſes peuples à ſa propre gloire & à ſon reſſentiment particulier, il leur accorda cet cet Edit fameux de Nantes, qui étoit un abregé & un ſommaire de tous les autres Edits donnez en faveur des Religionai-

Edit de Nantes.

—— res, & même à des conditions plus
1598. avantageuses, & qui leur a donné lieu fort long-tems, & à leurs successeurs, de vivre dans leur Religion, & de participer aux mêmes droits, prérogatives & avantages dont joüissoient les Catholiques. Cet Edit contenoit 91. articles publics, outre 56. secrets; en sorte que l'on pouvoit dire que les Religionaires s'étant prévalu de la conjoncture des tems, avoient obtenu tout ce qu'ils avoient demandé, quoique contraire au bien de l'Etat, & que toutes les graces Royales se trouvoient épuisées par celle qu'ils venoient de recevoir: cet Edit fut arrêté à Nantes au mois d'Avril 1598. & verifié au Parlement le 25. Février 1599. Il étoit entr'autres choses porté: *Que l'exercice de la Religion Catholique Apostolique & Romaine, seroit rétabli dans tous les endroits du Royaume où il avoit pû être interrompu: Que les Ecclesiastiques rentreroient dans la possession & joüissance de tous leurs biens: Que les Religionaires pourroient demeurer dans toutes les Villes*

de France : Qu'ils auroient le libre exercice de leur Religion dans tous les lieux où il étoit public en 1596. & 1597. sinon dans les Villes exprimées dans les Edits accordez aux Seigneurs de la Ligue : Que ceux qui auroient justice en plein Fief de Haubert pourroient faire exercice public de leur Religion dans leurs maisons, & les Hauts-Justiciers pour leur famille seulement : Que cet exercice de Religion ne pourroit être fait à la suite de la Cour, ni dans les Armées, que dans les quartiers des Chefs ; ni dans Paris, ni plus prés qu'à cinq lieuës de cette Ville : Qu'ils ne pourroient travailler ni ouvrir leurs boutiques les jours de Fêtes, ni faire imprimer & vendre leurs Livres, que dans les lieux où l'exercice public de leur Religion seroit établi : Qu'ils auroient droit d'envoyer leurs enfans dans les Universitez, & les malades dans leurs Hôpitaux : Qu'ils payeroient les dixmes aux Ecclesiatiques ou Gentilshommes en leurs droits : Qu'ils ne pourroient desheriter leurs enfans pour cause de Religion : Qu'ils seroient 1598.

——— *reçûs à tenir & posseder tous Etats*
1598. *& Offices : Qu'ils auroient un Cimetiere dans toutes les Villes, & une Chambre au Parlement de Paris appellée l'Edit ; Que toutes les Sentences, les Arrests & Decrets donnez contr'eux au sujet de leur Religion, seroient révoquez, & que leurs biens confisquez leur seroient rendus, ou à leurs heritiers.* Outre ce qui étoit porté par cet Edit, le Roi par un surcroît de generosité, fit expedier à ceux de la R. P. R. divers Brevets, par l'un desquels sa Majesté consentoit qu'ils gardassent durant huit ans toutes les Places qu'ils tenoient, à condition de les remettre entre les mains de sa Majesté les huit années étant expirées. Cependant la suite nous apprendra que Loüis XIII. se vit obligé de les en dépoüiller par la force des armes. Si l'on en veut croire les Religionnaires, ils ont merité les graces qu'Henry IV. leur a accordé, & ils ne les ont obtenu que comme le prix & la récompense de leurs services. Cependant on peut dire aprés les

Historiens de ce tems-là, que durant le siege d'Amiens formé par sa Majesté, lorsque les Sieurs de Vic & de Caligon, députez par elle aux Religionnaires assemblez alors à Vendôme, leur eurent témoigné que l'état des affaires ne permettoit pas alors qu'on leur octroyât tout l'effet de leurs demandes : Le sieur d'Usson Député du Dauphiné, rendit une réponse qui ressentoit plus l'opiniâtreté des Sujets rebelles, que l'affection des peuples soûmis & bien intentionez; car il dit au nom de toute l'Assemblée : *Qu'elle ne se pouvoit départir de ses prétentions, & que les oppressions qu'on leur faisoit, les contraindroit enfin de chercher quelque soulagement en eux-mêmes.* Cette réponse si hors de saison, & si peu attenduë du Roi, l'obligea d'écrire au Comte de Schomberg & au President de Thou, de se rendre incessamment à Saumur, où l'Assemblée des Religionnaires étoit retournée, au préjudice des remontrances que leur firent les Commissaires de sa Majesté ; & de faire té-

1598.

Reproches contre les Religionnaires.

moigner à leurs Députez par les
1598. sieurs de Vic & de Caligon le sujet qu'elle avoit de se plaindre de leur conduite ; qu'au lieu de finir leurs Assemblées suivant ses intentions, ils ne cessoient de les continuer ; & que bien loin de se mettre en état de lui prêter secours, comme de fidéles Sujets à leur Souverain, & de François zelez pour leur Patrie, dans un tems où elle étoit le plus puissamment attaquée par ses Ennemis ; ils avoient la hardiesse d'arrêter les deniers publics, & d'en disposer comme s'ils en avoient été les maîtres, au lieu d'en fournir des leurs propres, & même de sacrifier leur vies pour la défense de l'Etat. Cette plainte devoit faire quelqu'impression sur l'esprit d'un sujet qui n'auroit point été prévenu de passion, & que des mouvemens particuliers n'auroient pas fait agir; mais elle ne produisit aucun effet: & comme les Religionnaires vouloient profiter du malheur du tems, ils présenterét Requête au Roi sous le titre de *Plaintes des Eglises Reformées de*

France, dans laquelle ils s'échappe-rent contre sa Majesté, en lui fai- 1598.
sant des reproches de ce qu'elle ne satisfaisoit point à ses promesses, & de ce qu'elle permettoit qu'ils fussent continuellement opprimez par les Catholiques, comme s'ils ne possedoient pas alors beaucoup de Places où non-seulement ils faisoient un libre exercice de leur Religion; mais encore d'où ils avoient eu la hardiesse de bannir & de chasser les Catholiques avec toute la violence & la cruauté imaginable. L'on peut dire enfin, que les sollicitations pressantes des Protestans auprés de la personne d'Henry IV. ne finirent que lorsqu'ils eurent obtenu l'Edit de Nantes; Edit que le Parlement de Paris trouva si peu juste & si peu raisonnable, qu'il ne pût s'empêcher de faire des remontrances pour en arrêter l'execution; & aprés même l'avoir verifié avec des Lettres de Jussion, il y insera beaucoup de modifications, qui ne marquoient que trop la violence, ou au moins l'importunité avec laquelle il avoit été obtenu.

1595. Pour faire connoître la mauvaiſe intention des Religionnaires contre l'Etat, & leur eſprit de rebellion, c'eſt qu'auſſi-tôt qu'ils eurent appris que le Roi, aprés s'être rendu maître d'Amiens ſur les Eſpagnols, traitoit de la paix avec Philippe II. ils envoyerent au mois d'Aouſt à la Reine d'Angleterre, au Prince Maurice, & aux Etats d'Hollande, pour les engager à rompre ce traité de paix. Le ſieur de Saint-Germain fut envoyé en Angleterre, & il ſupplia ſa Majeſté Britanique de faire en ſorte qu'il ne fût rien arrêté contre leurs interêts particuliers & à leur préjudice, & ſans la participation des Alliez de ſa Majeſté Anglicane; & de faire inſerer dans ce Traité, que cette Princeſſe prendroit pour infraction & pour rupture au dernier Traité fait entr'elle & Henry IV. la guerre que l'on pourroit faire contr'eux; & les Religionnaires ſuppliérent la Reine d'Angleterre de députer à ſa Majeſté Tres-Chrétienne pour lui propoſer un ſecours conſiderable, s'il ne vou-

loit point faire d'accommodement avec le Roi d'Eſpagne ; & en cas qu'elle y fût reſoluë, de lui faire des menaces. Le ſieur de la Force fut envoyé au Prince Maurice & aux Etats d'Hollande. Il ne faut donc pas que les Religiònnaires s'efforcent d'inſinuer aux peuples, que la grandeur des ſervices qu'ils ont rendus à l'Etat, leur a fait obtenir par l'Edit de Nantes cette chere & précieuſe liberté aprés laquelle ils ſoupiroient il y avoit long-tems. Et c'eſt encore ſans raiſon & ſans fondement que les Proteſtans ajoûtent, que ſi l'on faiſoit lire à Loüis le Grand l'Hiſtoire de ſon Ayeul, il conſerveroit quelque bonne volonté & quelque inclination pour les enfans de ceux qui ſe ſont ſacrifiez pour la gloire de ſa Maiſon ; puiſque nous avons vû que dans le tems que la France étoit occupée à ſe ſoûtenir contre les efforts des Etrangers, & principalement lorſqu'Henry IV. étoit le plus puiſſamment attaqué par l'Eſpagne, lorſque la Ville de Calais fut réduite par 1598.

la force des armes Angloiſes ; lors
1598. dis-je que la Fere, Ardres, Amiens étoient malheureuſement tombé ſous la domination des Eſpagnols ; les Religionnaires au lieu de fournir des troupes & de l'argent, & concourir avec leur Prince, duquel ils attendoient leur établiſſement, pour chaſſer les Eſpagnols des Places dont ils s'étoient emparez, tenoient des Aſſemblées à Loudun, & enſuite à Vendôme, où ils faiſoient des Déliberations & des Arrêtez au préjudice des défenſes du Roi, & diſpoſoient des deniers publics pour l'entretien des Garniſons des Places qu'ils poſſedoient, & pour l'entretien de leurs Miniſtres. Il faut convenir qu'il y a eu des Proteſtans qui ont ſervi fidélement leur Souverain;que quelques-uns d'eux ont merité beaucoup d'eſtime & de gloire par les grandes & belles actions qu'ils ont faites ; & que ce ſeroit leur faire injuſtice que de leur refuſer cette loüange : mais on avouëra auſſi que les Religionnaires ſous prétexte de la défenſe de leur Reli-

gion, & de la vouloir établir, ont troublé ce Royaume, ont fait la guerre à leur Souverain & aux bons François leurs compatriotes, & enfin ont souvent donné lieu aux Ennemis d'avoir de l'avantage sur la France. 1598.

Toutes les cabales des Protestans n'empêcherent pas que les Députez de France & d'Espagne ne travaillassent sérieusement à Vervins pour finir & consommer l'ouvrage de la paix. Alexandre de Medicis Cardinal de Florence, demeura en ce Royaume pour y mettre la derniere main. La negociation de la paix étoit digne des soins du Pape, qui en avoit jetté les premiers fondemens. Pompone de Belliévre Conseiller d'Etat, & Nicolas Bruslard de Syllery President au Parlement, furent nommez par le Roi pour se trouver aux Conferences; & l'Archiduc choisit Richardot, President du Cõseil Privé de sa Majesté Catholique dans les Païs-Bas, & Jean-Baptiste Tassis, Chevalier de l'Ordre de Saint Jaques. L'on prétend que ce

Paix de Vervins.

qui obligea principalement Cle-
1598. ment VIII. de marquer tant de zele & d'empressement pour la réconciliation des Princes Chrétiens, & particulierement des Rois de France & d'Espagne, c'étoit les conquêtes considerables que faisoit le Turc sur les Chrétiens; il avançoit toûjours son empire à leur préjudice & à leur desavantage. Les bonnes intentions de sa Sainteté furent suivies d'heureux effets, la paix ayant été concluë le deuxiéme May; elle confirmoit le Traité de Catau-Cambresis fait en 1559. il étoit arrêté: *Que le Roi de France restitueroit au Roi d'Espagne le Comté de Charolois: Que le Roi Catholique rendroit à sa Majesté Trés-Chrétienne, Calais, Ardres Monthulon, Dourlens, la Capelle, le Catelet en Picardie, Blavet en Bretagne, en l'état qu'étoient ces Places, sinon que les fortifications de Blavet seroient démolies, l'artillerie & les munitions ôtées: Que le Duc de Savoye seroit compris dans le Traité: Que deux mois aprés il rendroit à Henry IV. les Villes &*

Château de Berre : Que les autres differens,qui étoient entre sa Majesté 1598.
Tres-Chrétienne & son Altesse de Savoye, seroient remis au jugement du Pape Clement VIII. pour être reglez & décidez dans un an ; & que les Alliez des deux Couronnes seroient compris dans le Traité. Cette Paix fut jurée par les deux Rois au contentement de leurs Sujets,& de tous les Catholiques de l'Europe. Il arriva Vervins au commencement des Conferences, une contestations entre les Députez pour cette Paix à l'occasion de la préséance : mais aprés plusieurs remontrances & protestations des Députez du Roi d'Espagne, ceux du Roi de France eurent la liberté de choisir, & de prendre telles places qu'il voudroient aprés le Legat, qui présidoit à cette Assemblée, & le Nonce du Pape.La Reine d'Angleterre se plaignit de ce qu'on avoit obmis de la comprendre, & les Hollandois, dans le Traité de Vervins : mais Henry IV. lui témoigna que ni son Royaume, ni les Etats d'Hollande

n'en avoient point été exclus, & que les moyens d'y parvenir leur étoient faciles. L'on ne pourvût point aux interêts du Duc de Florence, parce que l'on avoit fait un Traité avec lui le neuviéme May par lequel ce Duc devoit rendre au Roi les Isles d'If & de Pommegues; sa Majesté lui devoit donner 200000. écus. Cette Paix non seulement finit les guerres qui depuis quarante années étoient entre les Royaumes de France & d'Espagne; mais elle procura encore le repos & la tranquilité à toute l'Europe Chrétienne.

1598.

Le Roi aprés avoir procuré la Paix à son Royaume, voulut remedier aux desordres qui s'y étoient introduits par la licence des guerres civiles: il appliqua ses soins à rétablir la sûreté,& faire regner la justice; & il desira commencer la réformation par l'Etat Ecclesiastique,dans lequel plusieurs abus s'étoient glissez. On fit pour cet effet une Assemblée des Evêques, à laquelle sa Majesté assista, qui leur promit qu'elle contribuë-

roit de tout ſon pouvoit à ce que l'on remediât au relâchement qui étoit arrivé dans la diſcipline Eccleſiaſtique, & aux abus qui s'étoient introduits dans les mœurs & dans la conduite des gens d'Egliſe ; mais elle les exhorta en même-tems d'en faire les premieres démarches, & qu'auſſi-tôt elle tâcheroit de ſeconder leurs bons deſſeins. Le Clergé ſe trouvant excité par les avertiſſemens que le Roi lui avoit donnez, de ſonger à pourvoir ſérieuſement & avec effet à la réformation qui devoit être faite dans l'Ordre Eccleſiaſtique, lui envoya des Députez, qui lui firent des remontrances ; ils lui propoſerent trois choſes pour y pouvoir parvenir : la premiere étoit la publication du Concile de Trente, à la reſerve des articles qui pouvoient préjudicier aux droits de ce Royaume, & de donner atteinte aux libertez de l'Egliſe Gallicane. La ſeconde, qu'il plût à ſa Majeſté de ne point nommer aux Prelatures ; & afin de décharger ſa conſcience, ils la ſupplioient d'en laiſſer le

1598.

Remōtrances du Clergé au Roi.

soin à ceux à qui le droit en ap-
1598. partenoit, & étoit déferé par les Decrets de l'Eglise & par les Constitutiōs Canoniques:& la troisiéme, qu'il plût à sa Majesté de décharger les Ecclesiastiques de toutes autres charges que celles qui étoient attachées aux Benefices. Henry IV. témoigna en général, qu'il employeroit tous ses soins, & le pouvoir des armes que Dieu lui avoit mis entre les mains pour faire executer leurs Arrêtez, & pour faire en sorte de rétablir l'Ordre Ecclesiastique dans sa premiere splendeur & dans sa perfection: Que pour ce qui concernoit les demandes particulieres du Clergé, sa Majesté lui feroit sçavoir ses intentions, aprés en avoir communiqué à son Conseil. La demande que le Clergé faisoit, que le Roi s'abstint de nommer aux Prelatures & aux Benefices Consistoriaux, en vertu du Concordat entre Leon X.& François Premier, étoit un peu délicate; & il devoit se persuader que sa Majesté ne se départiroit pas facilement de ce droit,

Le premier fruit de la Paix qu'Henry IV. fit goûter à ses peuples, fut de congedier beaucoup de troupes qui lui pouvoient être inutiles, & diminuer considerablement les tailles. Le Roi témoigna par cette action qu'il n'avoit consenti & desiré la Paix, que pour l'avantage & le bien de ses Sujets; & qu'il ne desiroit se servir du repos qu'il avoit procuré à son Royaume, que pour le soulagement de ses peuples. 1598.

Le repos que la Paix donna à la France, fournit au Roi plus de loisir & plus de tems de satisfaire à ses plaisirs. Gabrielle d'Estrée qui possedoit entierement le cœur de ce Prince, fit ensorte qu'il lui promit de l'épouser; & pour cet éfet sa Majesté envoya à Rome pour faire casser son mariage avec Marguerite de France sœur d'Henry III. Le Cardinal d'Ossat fut envoyé proche de Clement VIII. avec le President de Sillery, & ces deux Ambassadeurs extraordinaires pressoient extrêmement le Pape de prononcer sur le mariage du Roi

Le Roi envoye à Rome pour faire casser son mariage.

leur maître, suivant ses intentions.
1598. Sa Sainteté se trouvoit fort embarrassée, parce qu'encore qu'il se trouvât des nullitez du mariage d'Henry IV. avec la Reine Marguerite, Elle avoit peine à se resoudre à en prononcer la cassation; parce que c'étoit pour favoriser l'alliance que ce Prince vouloit faire avec la Marquise de Monceaux, avec qui il avoit eu des habitudes il y avoit long-tems, & dont il avoit eu des enfans : & ce souverain Pontife prévoyoit que les Princes du Sang ne permettroient jamais que l'on mît ces enfans sous le poësle, ni qu'à leur exclusion ils parvinssent à la Couronne. Mais comme Clement VIII. étoit dans cette irrésolution & dans cette inquietude, Dieu permit que la belle Gabrielle mourut durant cette négociation, & sa mort pourvut à tout, & finit toute contestation. La Marquise de Monceaux, ou Duchesse de Beaufort, se trouva malade en l'Eglise de S. Germain l'Auxerrois aux Tenebres de la Semaine-Sainte; d'abord on

Mort de la belle Gabrielle.

on la porta chez Sebaſtien Zamet, où le Roi l'avoit mis pour y paſſer les Fêtes de Pâques ; mais comme ſes convulſions augmenterent, elle ſe fit porter chez la Ducheſſe de Sourdis ſa ſœur, où elle mourut quelques heures aprés. L'on fit courir le bruit que cette Dame avoit été empoiſonnée ; les douleurs violentes dont elle fut attaquée, donnerent lieu à ce ſoupçon. La mort de la Ducheſſe de Beaufort n'empêcha pas que le Roi ne continuât ſes ſollicitations proche de Clement VIII. pour caſſer ſon mariage, parce qu'il n'avoit point d'enfans de la Reine Marguerite. Cette Princeſſe qui ne vouloit pas être cauſe qu'Henry IV. n'eût point de ſucceſſeur, donna elle-même une Requête au Pape, par laquelle elle demanda la diſſolution de ſon mariage, fondé ſur ces nullitez: la premiere, ſur ce qu'ils étoiẽt couſins remuez de germains, ou iſſus de germains : la ſeconde, parce qu'Henry II. pere de la Reine Marguerite, avoit été parrain d'Henry IV. la troiſiéme étoit les dé-

1598.

—— fauts qui se trouvoient dans la
1598. dispense de ce mariage, n'ayant point été présentée à l'Ordinaire : la quatriéme étoit la difference de Religion. Enfin ce mariage fut déclaré nul par le Pape, & permis aux parties de se remarier, si bon leur sembloit, aprés que le Cardinal de Joyeuse, Horace de Monte Archevêque d'Arles, & Gaspard Evêque de Modene, Commissaires nommez par sa Sainteté, eurent examiné l'affaire, & aprés en avoir rendu leur premier Jugement.

Mort de Philippe II.

Le Roi d'Espagne ne joüit pas long-tems des fruits & des avantages de la Paix qu'il avoit procurée à ses peuples, ni du mariage de sa fille Isabelle avec l'Archiduc d'Autriche, étant mort à l'Escurial le 13. Septembre, âgé de 72. ans, & aprés en avoir regné 42. & neuf mois dépuis que Charles-Quint se fut démis de sa Couronne & de son Sceptre entre ses mains. Il laissa à Isabelle en dot les Païs-Bas & la Franche-Comté, à condition que ces Provinces retourne-

roient à la Couronne d'Eſpagne, en cas que de ſon mariage il n'y eût aucuns enfans. On dit que Philippe II. avant que de mourir, ordonna à Philippe III. ſon fils & ſon ſucceſſeur, de faire examiner ſérieuſement ce qui concernoit le Royaume de Navarre, & de faire juſtice aux heritiers de Jean d'Albret, s'il y échoit, & que Charles-Quint ſon pere pour la décharge de ſa conſcience, le lui avoit auſſi recommandé en mourant; mais que les grandes affaires qui lui étoient ſurvenuës depuis qu'il étoit monté ſur le Trône, l'avoient empêché de ſatisfaire à la volonté de ſon pere. Mais pour montrer que l'intention de Philippe II. n'étoit pas ſincere ni droite, & que ſon eſprit n'étoit pas encore bien illuminé ni bien penetré des lumieres du S. Eſprit, c'eſt que dans le tems que ſa conſcience lui reprochoit de retenir un Royaume qui ne lui appartenoit pas, & qu'il paroiſſoit être dans les meilleurs ſentimens du monde, & dans le deſſein que ſon fils en fiſt la reſtitu-

1598.

1598. tion aux heritiers de Jean d'Albret, il commanda que l'on ne fiſt cette reſtitution qu'au cas qu'elle ne préjudiciât point à la Religion Catholique, ni à la tranquillité & au bien de ſes Etats; ce qui rendoit ce Prince doublement coupable : puiſque pendant ſon regne n'ayant pas lui-même fait juſtice aux heritiers de Jean d'Albret, de ce qu'il lui retenoit pas uſurpation dans le Royaume de Navarre; par ce ſubterfuge & ce faux-fuyant, il ôtoit encore à ſon ſucceſſeur le moyen & la volonté de lui faire juſtice.

Maladie d'Henry IV.

Le Roi fut attaqué au mois d'Octobre d'une retention d'urine, accompagnée d'une groſſe fiévre & de frequentes défaillances de cœur, qui firent craindre une iſſuë fâcheuſe & funeſte de ſa maladie; toute la France en fut extrêmement alarmée : mais à l'égard de ce Prince il n'en eut point de peur; & dans le plus fort de ſon mal il diſoit : *Ie ne crains point la mort, je l'ai affrontée dans les plus grands perils ſans émotion; mais j'ai re-*

gret de sortir de ce monde sans avoir pû remettre mon Royaume dans la splendeur & dans l'éclat que je m'étois proposé, & sans avoir marqué à mes peuples en les gouvernant bien, & en les soulageant de beaucoup de subsides & d'impôts, dont la necessité de la fâcheuse conjoncture des tems les avoit chargez, que je les aime autant que s'ils etoient mes propres enfans. 1598.

Les commencemens de cette année furent remarquables par plusieurs mariages fort considerables; premierement, par celui de Madame Catherine sœur du Roi, avec le Duc de Bar; par celui de Charles Duc de Nevers, avec Catherine fille du Duc de Mayenne; par celui d'Henry de Bourbon Duc de Montpensier, avec Catherine de Joyeuse fille d'Héry Duc de Joyeuse, & Comte du Bouchage, qui étoit entré dans le Monastere des Capucins aprés la mort de Catherine de la Valette son épouse, & dans laquelle Maison il vivoit dans une tres-grande humilité, & satisfaisant à toutes les régles de An. 1599.

1599. ſon Ordre, en un mot, y menant une vie exemplaire depuis 1592. duquel Monaſtere il ſortit aprés la mort de Scipion ſon frere, Grand-Prieur de Toulouſe, par l'avis des plus habiles Caſuiſtes & Theologiens de ſon tems, comme nous avons vû, & pour prendre la conduite des troupes de la Ligue en Languedoc ; & dans lequel Cloître des Capucins Henry de Joyeuſe rentra, aprés avoir rendu ſervice au Roi avec toute la fidelité poſſible juſqu'à la Paix de Vervins. Il y eut des difficultez à la concluſion du mariage de Madame Catherine avec le Duc de Bar, tant parce qu'elle étoit de la nouvelle Religion, & que le Duc de Bar marquoit beaucoup de repugnance de s'allier avec cette Princeſſe tant qu'elle demeureroit dans ſa creance, qu'à cauſe de la parenté : neanmoins le Duc de Bar y donna les mains ; & l'Archevêque de Roüen, frere naturel d'Henry IV. préta ſon miniſtere pour celebrer ce mariage. Le Roi employa tous ſes ſoins pour engager Madame ſa

Difficultez ſur le mariage de Madame Catherine.

sœur à quitter sa creance, & de suivre en cela son exemple ; & même il lui promit de la combler de biens, si elle vouloit embrasser la Religion Catholique : mais elle ne voulut rien accorder ni aux prieres de son époux, ni aux promesses du Roi son frere, elle demeura ferme dans la creance dans laquelle la Reine de Navarre Jeanne d'Albret sa mere l'avoit fait instruire & élever avec tant de soin. 1599.

Le mariage de Marguerite de France avec le Roi ayant été declaré nul, on traita de celui de sa Majesté avec Marie de Medicis, qui étoit une Princesse de Florence d'une tres-ancienne & illustre Maison. Elle commença de fleurir sous ce fameux Côme de-Medicis, qui par les services convenables qu'il rendit à sa Patrie en merita le surnom de Pere. Ce fut lui qui par ses grandes actions jetta les fondemens de l'Etat de Florence, dont les descendans se sont rendus maîtres, & le sont encore à present. De cette noble Maison sont sortis trois Papes, Leon X. Cle- An. 1600. Mariage de Marie Medicis avec le Roi.

1600. ment VII. & Leon XI. élû Pape en 1605. qui ne regna que vingt-sept jours, & la France lui est redevable de lui avoir donné deux grandes Princesses qui furent épouses de deux grands Rois ; sçavoir Catherine de Medicis, qui fut mariée à Henry II. & qui vit regner trois de ses enfans ; & cette auguste Princesse Marie de Medicis, fille de François de Medicis & de Jeanne d'Autriche fille de l'Empereur Ferdinand, qui a laissé une tres heureuse posterité, & dont les alliances se sont étenduës dans toute l'Europe. Le Contract de mariage fut signé à Florence par les Ambassadeurs de France le quatriéme Avril. Marie de Medicis passa en ce Royaume quelque tems aprés. Le Legat du Pape accomplit les ceremonies de ce mariage à Lyon : il s'acquitta de cette fonction avant que ses facultez fussent verifiées au Parlement ; mais la necessité des affaires le requeroit ainsi.

Le Roi se persuadât que ce n'étoit pas assez d'avoir pourvû aux abus

qui s'étoient glissez dans l'Etat Ecclesiastique, voulut encore procurer le bien & l'avantage des autres Ordres, par une recherche exacte qu'il fit faire de ceux qui usurpoient le titre & la qualité d'Ecuyers & de Nobles, & par l'Edit qu'il fit contre les Duels : ce ne fut pas tant un nouval Edit, qu'un renouvellement de ceux qui avoient été faits auparavant par plusieurs de nos Rois, qui voulant conserver le sang de leur veritable & fidelle Noblesse, ont par cette sage Ordonnance arrêté la fureur de ceux qui piquez souvent d'une petite injure, & dont la consequence n'étoit que dans l'imagination, méprisant toutes les régles du veritable honneur, & ne se souvenans plus des Loix du Christianisme & de la severité des jugemens de Dieu, s'hazardoient à des combats où la perte de la vie étoit souvent la moindre disgrace qui leur pût arriver, puisqu'en mourant la haine dans le cœur, il y avoit lieu de douter de leur salut. 1600.

1600. Imposture de Marthe Brosſier.

Marthe Broſſier parut cette année, qui voulant abuſer de la credulité des peuples, ſe faiſoit paſſer pour être poſſedée du demon; elle la contrefaiſoit ſi bien, qu'encore que dans la ſuite l'on eût reconnu que ce n'étoit que des effets de vapeurs de matrice ou de rate que tous ſes mouvemens & ſes contorſions extraordinaires, elle paſſa durant pluſieurs années pour une veritable démoniaque. Elle étoit fille de Jacques Broſſier, qui étoit Tiſſeran de Romorantin. Ses cris imitoient quelquefois ceux de divers animaux; & elle parloit ſouvent de l'eſtomach comme les Engaſtromytes. L'Evêque d'Orleans & l'Evêque d'Angers l'avoiët chaſſée de leurs Dioceſes, parce qu'ils reconnurent qu'il y avoit de la fourbe & de l'impoſture dans ces prétendus enchantemens & poſſeſſions du demon; que ces mouvemens & ces agitations extraordinaires, & qui paroiſſoient ſurnaturels, étoient étudiez: elle vint à Paris où quelques-uns ſe laiſſerent ſurprendre par ſes tromperies: &

enfin elle alla à Rome, où elle fut entierement découverte ; elle y fut conduite per Alexandre de la Rochefoucaut, Abbé de S. Martin ; mais lui-même convaincu par sa propre connoissance, de l'artifice de cette fille, en écrivit au Roi, pour lui demander pardon de ce qu'il l'avoit fait sortir de France ; & il mourut quelque tems aprés de chagrin de s'être laissé tromper, & d'être venu si loin perdre sa réputation. 1600.

Dans le tems que le mariage de la Princesse de Florence se traitoit, le cœur du Roi qui n'avoit pas accoûtumé d'être libre, se laissa prendre aux charmes de Henriete de Balsac, fille de Marie Boucher Maîtresse du Roi Charles IX. & du Seigneur d'Entrague : elle étoit belle, enjoüée, spirituelle, engageante ; mais elle ne permit rien au Roi qu'il ne lui eût donné une promesse, portant qu'il l'épouseroit si dans l'année elle pouvoit avoir de lui un fils. Sa Majesté la gratifia ensuite de la Terre de Vernëuil, qu'elle érigea en Mar-

Le Roi aime Entraguette.

1600. quiſat en ſa faveur. La nouvelle du mariage de Marie de Medicis avec Henry I V. cauſa à la Marquiſe de Vernëüil un chagrin mortel, de ſe voir privée de l'honneur d'être Reine ; neanmoins elle en diſſimula & cacha ſon reſſentiment, prévoyant bien que toute ſa colere & ſes plaintes ne produiroient aucun effet. Cependant le Comte d'Auvergne ſon oncle, projetta de ſe venger de cette injure faite à ſa niéce, mais ce fut fort inutilement ; nous verrons la juſtice que ſa Majeſté s'en fera faire.

Le ſcrupule de la Religion, & la penſée que quelques - uns avoient que le Roi n'étoit pas veritablement Catholique, & que ſa converſion étoit ſimulée, ſuſciterent de tems en tems plufieurs perſonnes qui attenterent à la vie de ce grand Prince, comme nous pouvons voir en cette année & en la ſuivante, de deux Moines Jacobins du Convent de Gand en Flandre, leſquels étant convaincus de ce crime, furent punis de mort : & encore Nicole Mi-

Conjuration contre le Roi découverte & punie.

gnon, qui avoit promis au Comte de Soiſſons d'empoiſonner ſa Majeſté; ſon crime fut expié par le feu. 1600.

Le Roi perſuadé que le Marquiſat de Saluces étant un Fief mouvant du Dauphiné, duquel François Premier s'étoit ſaiſi par droit de confiſcation ſur le Duc de Savoye, & non point par droit de reverſion, comme diſent quelques Hiſtoriens : & ne voulant pas permettre que ce Marquiſat qui avoit été ôté en 1588. à Henry III. durant les guerres civiles qui étoient en France, fût plus longtems poſſedé par le Duc de Savoye, il forma la reſolution de rentrer dans la poſſeſſion de ce grand Fief, & pour cet effet il députa vers ſon Alteſſe pour en obtenir la reſtitution: mais cóme elle ne vouloit pas ſi-tôt ſe deſſaiſir d'une Seigneurie qui lui étoit ſi conſiderable & à ſa bien-ſéance, elle ſe reſolut de venir en France pour en conferer avec le Roi. Sa Majeſté reçut ce Duc avec beaucoup de generoſité, & elle ordonna qu'on lui rendît

dans les Villes par où il passeroit
1600. les mêmes honneurs qu'à sa personne. Il y eut quelques conferences faites entre Henry IV. & le Duc de Savoye qui ne produisirent aucun effet ; & comme il falloit discuter les prétentions & les raisons de l'un & de l'autre, il y eut des Commissaires nommez pour regler ces differés. Enfin aprés plusieurs entretiens & conferences des Commissaires, il y eut un Traité fait le 27. Févrrier entre sa Majesté & son Altesse de Savoye, par lequel elle s'obligea de lui rendre quatre mois aprés la conclusion de ce Traité, le Marquisat de Saluces, & le Comté de Bresse & Pignerol. Le Duc de Savoye avoit proposé au Roi d'abandonner la protection de Geneve ; il y avoit même interessé le Nonce du Pape.

Comme le Duc de Savoye ne se mit point en peine d'executer religieusement les conditions du dernier Traité, le Roi se vit obligé de lui declarer la guerre, mais auparavant il lui envoya une personne de qualité pour le sommer

de sa promesse : ce qui obligea le Duc de Savoye de députer à sa Majesté le Marquis de Lullins, qui lui dit qu'il la prioit de l'excuser s'il n'executoit point le dernier Traité ; c'est qu'il l'avoit fait par contrainte, étant entre les mains & en la puissance de sa Majesté à Paris, Ville capitale de son Royaume. A ces paroles le Roi arrêta le Marquis, & lui montra les Lettres que le Duc son Maître étant de retour en ses Etats lui avoit écrit de Chãbery & de Turin, portant confirmation de la même promesse qu'elle lui avoit faite en cette Ville. Henry IV. voyant qu'il n'y avoit plus de mesure à garder avec son Altesse de Savoye, fit entrer des troupes dans ses Etats, dont il donna le commandement d'une partie au Maréchal de Biron, & la conduite de l'autre au sieur de Lesdiguieres : le premier entra en Bresse, & se rendit maître de la Ville de Bourg par le petard & par l'escalade ; à l'égard du Château il se défẽdit si bien, qu'il fit la seule difficulté de cette guerre. Lesdiguiere entra dans la Savoye : Chambery & son

1600.

Guerre contre le Duc de Savoye.

Château se rendirent au Roi le 21.
1600. Aouſt.Enſuite ſa Majeſté qui étoit à la tête de ſes troupes, & y donnant ſes ordres, ſe préſenta devant Conflans, qui a pris ſon nom du Confluent des Rivieres d'Arc & de l'Iſere, qui ſe rendit auſſi à compoſition ; Charbonnieres, Miolan, & Aiguebelle ſuivirent cet exemple. L'indiſpoſition du Roi l'obligea de reprendre le chemin du Dauphiné : mais ſes troupes ne laiſſerent pas de continuer leurs conquêtes. Montmellian qui eſt une forte Place, réſiſta long-tems ; mais elle ſe rendit à compoſition,ainſi que la Citadelle. Tous ces grands avantages ne faiſoient aucune impreſſion ſur l'eſprit du Duc de Savoye : il ſe tenoit à Turin;& durant que le Roi faiſoit des progrés conſiderables au deçà des Alpes, il étoit ſans mouvement, dans la croyance qu'il avoit que les Places de Bourg & Montmeillian ſeules arrêteroient le cours des conquêtes de ſa Majeſté. Mais lorſque ce Duc connut que ces deux Places fortes s'étoient réduës, il ſongea à ſe défendre. Le Com-

te de Fuentes lui faisoit esperer du secours d'Espagne : & ce Duc se persuadoit qu'aussi-tôt que ses troupes paroîtroient, le Maréchal de Biron, qu'il avoit gagné, quitteroit le service de France, & se rangeroit de son parti. Son Altesse de Savoye pour engager ce Maréchal dans ses interêts, faisoit valoir en sa personne ses grands exploits; il relevoit ses belles actions: & comme la gloire que le Maréchal de Biron s'étoit acquise en differentes & importantes expeditions, donnoit de la jalousie au Roi, il échappoit quelquefois à sa Majesté des paroles qui ne tendoient qu'à diminuer la réputation & la gloire de Biron : Et Lafin, homme double traître & dangereux, ne manquoit pas de le rapporter à ce Maréchal ; & il l'entretenoit par ses flatteries, par ses fausses complaisances, & par ses caresses, dans une indifference pour Henry IV. Quelques-uns croyent que ce qui aliena l'esprit du Maréchal de Biron de l'affection & de l'attachement qu'il devoit avoir pour son Prince, fut qu'il lui

1600.

Sujets d'animoité de Biron cõtre le Roi.

refusa le Gouvernement de la Ci-
1600. tadelle de Bourg, qu'il demandoit pour un de ses parens ; & que sa Majesté ne lui avoit pas donné dans son Armée un commandement aussi absolu que celui qu'il avoit eu au siege d'Amiens, & de ce qu'elle lui égaloit en pouvoir le Duc de Lesdiguieres, qui étoit son ennemi, & Huguenot. Henry IV. étoit fort informé de l'intelligence secrette que Biron avoit avec le Duc de Savoye & avec l'Espagnol ; & elle lui en marqua son sentiment au siege de la Citadelle de Bourg : mais Biron n'en voulut jamais convenir, quoique le Roi lui donnât beau jeu, & lui fit connoître que les services qu'il avoit reçûs de lui & de feu son pere à son avenement à la Couronne, étoient capables d'effacer de son souvenir ce dont il n'étoit que trop persuadé. Biron continua toûjours ses intrigues avec le Duc de Savoye & le Comte de Fuentes, sans vouloir profiter de l'avis que sa Majesté lui avoit donné. L'on dit que ce fut aprés que le Roi eut fait la conquête de

la Savoye, qu'il fit fraper une medaille d'argent, sur laquelle il fit 1600.
graver un Hercule armé à l'antique, foulant à ses pieds un Centaure, sur lequel il hausse de la droite une massuë, & de la gauche il tient une Couronne Royale qu'il semble vouloir défendre contre tous efforts ; & pour devise, *Oportunius.*

Cependant son Altesse de Savoye se mit en état de passer les Alpes ; mais le Comte de Soissons qui étoit à la tête des troupes de France, s'opposa vigoureusement à son passage. Le Pape qui avoit été nommé arbitre par le Traité de Vervins, du different qui étoit entre le Roi & le Duc de Savoye, envoya le Cardinal Aldobrandin en France pour tâcher de fléchir le Roi, & procurer à ce Duc un accord à des conditions avantageuses. En passant, ce Cardinal eut ordre d'aller trouver le Duc de Savoye, qui résista quelque tems aux sages remontrances de ce Legat : mais enfin il promit d'executer le dernier Traité de Paix ; & donna ordre à

1600. François Arconas Comte de Touzaine, & à René de Lucinge Comte des Aluines, d'accompagner le Cardinal Aldobrandin,& de ſuivre ponctuellement ce qu'il leur preſcriroit. Ce Legat alla trouver Henry IV. qui étoit dans ſon Camp proche de Montmellian, d'où il fut ſalué de quelques coups de canon. Le Duc d'Epernon alla au devant de lui, & le Roi lui fit tout l'accueil qu'il pouvoit eſperer: enfin ce Cardinal fit ſi bien, qu'il engagea ſa Majeſté de faire un Traité avec le Duc de Savoye, qui contenoit vingt-cinq articles. Ce Duc ceda à Henry IV. les Païs & Seigneuries de Breſſe, Bugey, Valromey, & generalement tout ce qui pouvoit lui appartenir juſqu'au Rhône: & ſon Alteſſe abandonna encore au Roi au delà de ce Fleuve, les lieux & Villages d'Aux, Chouſy, Velley, Pont-d'Arley, Seſſel, Chancey, Pierre-Chaſtel, avec la Souveraineté & Juſtice: comme auſſi ſon Alteſſe quittoit à ſa Majeſté la Baronnie & le Bailliage de Gex, avec toutes ſes

Accord entre le Roi & le Duc de Savoye.

appartenances, la Ville, Châtellenie, & Tour du Pont-Dauphin. 1601.
Et aussi le Roi cedoit à ce Duc toutes les Places & lieux qui avoient été pris sur lui depuis 1598. en l'état qu'ils étoient; & lui laissoit le Marquisat de Saluces, avec les Villes de Cental, Demont, & Roque-Spamieres. Le Roi d'Espagne qui étoit beau-frere du Duc de Savoye, se voulut mêler de l'accommoder avec Henry IV. & il députa vers lui Tassis Chevalier de S. Jacques : mais il parla à sa Majesté d'une maniere si imperieuse & si vaine, en la menaçant que si elle ne faisoit finir la guerre qu'elle avoit contre le Duc de Savoye, le Roi son Maître seroit contraint d'entrer en lice contre lui, afin de défendre les Etats de ses neveux : ce qui obligea le Roi de lui repartir; *Que son naturel n'étoit point, tout desarmé qu'il fust, de souffrir aucune bravade; & que si le Roi de Castille continuoit de lui faire tenir de tels discours, il entreroit si avant dans ses Etats, qu'il seroit bien empêché de les défendre, sans*

——— *prêtendre conſerver ceux d'autrui.* Le
1601. Cardinal Aldobrandin au commencement parla d'un ton un peu fier aux ſieurs de Sillery & Jannin, croyant les intimider : il ſe plaignit fort de ce que ſe mettant en état de mettre la paix entre le Roi & le Duc de Savoye, les Genevois avoient tellement démoli le Fort de Sainte Catherine, qu'il ne paroiſſoit plus qu'il y en eût jamais eu : mais les Miniſtres de France lui firent connoître que le Roi ſe paſſeroit bien de faire la paix avec ſon Alteſſe de Savoye ; que neanmoins il ne s'en éloigneroit jamais: mais qu'il falloit que le Pape ſçût, que comme ſa Majeſté n'ignoroit pas la maniere dont elle devoit vivre en repos avec ceux qui recherchoient ſon amitié, elle connoiſſoit auſſi les moyens & les voyes de faire repentir ceux qui ſe mêloient d'une guerre injuſte contre elle, & qu'elle étoit aſſez puiſſante pour l'executer. Le Duc de Savoye connut auſſi que les menaces n'avoient point de priſe ſur un Roi qui avoit triomphé de toutes les

forces de ceux qui le menaçoient ; & il se vit obligé d'envoyer ses Ambassadeurs à sa Majesté, pour lui demander la paix à genoux au nom du Duc leur Maître.

1601.

Le Grain l.8.

Philippe de Mornay Seigneur du Plessis-Marly, Gouverneur de Saumur, zelé Protestant, fit en ce tems-là un Livre, par lequel il prétendit montrer que l'institution de la sainte Eucharistie avoit été dés le commencement la même chose qui se faisoit, pratiquoit, & étoit enseignée en plusieurs endroits séparez de l'obéïssance du Pape, en France, en Allemagne, Angleterre, Ecosse, Dannemark, Suéde, & Pologne. Ce Livre fit beaucoup de bruit ; car il attaquoit directement le Mystere de l'Eucharistie. Tous les Theologiens en voulurent avoir connoissance, & en examiner toutes les preuves & toutes les citations. Beranger fut des premiers qui attaqua cet Ouvrage : Jacques Suarez Portugais, prêcha un Carême entier à l'occasion de ce Livre. Les Jesuites de Bordeaux firent dès Memoires, dans lesquels

Livre de du Plessis Mornay fait grand bruit.

ils marquerent les passages falsifi[és]
1596. & tronquez dans cet Ouvrage. [Le]
Cardinal du Perron Evêque d'[E]
vreux, demanda au Roi qu'il l[ui]
plût donner des Commissaires pou[r]
examiner le Livre de du Plessis
Mornay, dans une Conference qu[i]
seroit tenuë à cet effet. On nomma
pour les Catholiques Auguste de
Thou President au Parlement, Pi-
thou Avocat, le Févre Precepteur
du Prince de Condé, & en son ab-
sence Martin Medecin du Roi, &
Professeur en Medecine: & de la
part des Religionnaires, Calignon
Chancelier de Navarre, à la place
duquel Fresne de Canaye, President
en la Chambre de Languedoc, fut
nommé & choisi; & Casaubon,
Professeur Royal en Langue Gre-
que: tous personnages recomman-
dables par leur doctrine, & par
leurs connoissances dans toutes sor-
tes de Sciences & de Langues. L'E-
vêque de Modene distingué par son
grand sçavoir, n'approuvoit pas
cette Conference; il prétendoit
que les disputes publiques con-
cernant les points de la Religion,
scandali

Mathieu les sept années de paix.

ſcandaliſent & ruinent plus qu'elles n'édifient ; & qu'en ces occaſions il valoit mieux dire abſolument, ſelon le commandement du Concile de Nicée : *Nous gardons les Loix de nos Peres* ; & ce Prelat vint trouver le Roi, dans l'appréhenſion qu'il avoit que dans la chaleur de la diſpute qui ſe devoit faire, l'on ne proposât quelques queſtions réſoluës & décidées par les Conciles & par l'autorité de l'Egliſe ; & lui repreſenta que la nomination des Commiſſaires pour diſcuter, examiner, & verifier des points de Religion, étoit de la juriſdiction Eccleſiaſtique. Sa Majeſté répondit qu'elle ne prétendoit pas que l'on y agitât des queſtions de Religion ; mais que les Commiſſaires n'étoient nommez que pour verifier ſi les paſſages alleguez dans le Livre de l'Inſtitution de l'Euchariſtie par du Pleſſis-Mornay étoient veritables, & conformes aux Originaux d'où il prétendoit les avoir tirez : & le Nonce qui avoit eu communication de la choſe, étant aſſûré qu'il 1601.

ne se feroit rien dans ces Conf
1601. rences que dans les régles, en p
rut être satisfait. Du Plessis q
craignoit apparemment que l'issu
de la dispute ne lui fût pas avant
geuse, proposa que l'on exam
nât son Ouvrage en son absenc
Sa Majesté qui jugea qu'en l'absen
ce de l'Auteur du Livre les exa
mens seroient inutiles, & ne pro
duiroient aucun effet, ordonn
qu'ils seroient faits en sa présence
& le jour marqué pour la Confe
rence, sa Majesté s'y trouva ;
main droite étoit le Cardinal d
Perron ; à main gauche vis-à-vi
étoit du Plessis : Pasquier, Vas
saux & Mercier se retirerent d
la Conference ; & au dessus é
toient le Chancelier & les Commis
saires : derriere le Roi étoient l'Ar-
chevêque de Lyon, les Evêques
de Beauvais, de Nevers & de
Castres ; à main gauche les quatre
Secretaires d'Etat : derriere les
Conferens, les Ducs de Vaude-
mont, de Nemours, de Mercœur,
de Mayenne, de Nevers, d'El-
beuf, d'Aiguillon, de Joinville, les

Officiers de la Couronne, les Conseillers d'Etat, & autres Seigneurs 1601.
de qualité. Le silence commandé, le Roi dit que la dispute n'étoit pas de parti contre parti, ni pour examiner des questions de droit & de doctrine, mais pour connoître la verité de quelques passages & de quelques citations; qu'il desiroit que la Conference se traitât avec douceur & moderation, sans aigreur, ni sans témoigner d'autre passion que de découvrir la verité; & qu'il n'entendoit point que la dispute alterât en aucune maniere la concorde & l'union qui étoient entre ses Sujets. Le Chancelier prit ensuite la parole, & fit voir en des termes plus prolixes les mêmes choses que sa Majesté avoit representées concisément & en peu de paroles; ajoûtant que l'intention du Roi n'étoit point de permettre qu'en cette Conference on y traitât aucun point de la Religion, ce qu'il ne souffriroit pas sans la permission & l'autorisation du Saint-Pere; mais seulement que l'on éclaircit la verité de quelques citations &

de quelques passages alleguez dans
1601. le Livre du Plessis, & sans que cet
éclaircissement produisist aucune
contestation ni contention ; sa Majesté
voulant que les choses se traitassent
avec toute la moderation
possible, & en sorte que la dispute
ne produisist aucune aigreur dans
l'esprit des Conferens. L'Evêque
d'Evreux qui ouvrit la dispute,
dit : *Que la liberté que le Roi lui
avoit donnée n'étoit que de montrer
les fausses citations & allegations
dans le Livre de du Plessis-Mornay
contre la Messe, sans faire entrer
dans leur dispute des questions
qui regardoient la Religion : Qu'il ne
s'agissoit point alors d'examiner,
ni de révoquer en doute la Foy
des anciens Peres de l'Eglise ; mais
de connoître s'ils avoient été fidellement
citez & alleguez dans l'Ouvrage
en question. Autrefois,* dit-il, *Sire,
Huneric Roi des Vandales, ayant
fait sommer les Catholiques d'Afrique
d'entrer en dispute avec les
Ariens, Eugene Archevêque de
Carthage, lui répondit qu'il ne
pouvoit accepter ce combat sans le con-*

sentement des autres Evêques, & principalement de l'Eglise Romaine, qui est le Chef de toutes les Eglises. Si je ne forme pas la même difficulté, ce n'est pas, Sire, faute de respect & de veneration que j'aye pour le Saint-Siege; je n'en ay pas moins que cet Archevêque, qui vivoit il y a plus de douze siecles: mais parce qu'il n'est ici question que des passages particuliers, dont la verité me paroît suspecte, & que j'impugne de faux, & non de la doctrine generale de l'Eglise. La présence dont vôtre Majesté honore la Conference, & la maniere modeste, genereuse, & remplie de bons sentimens, dont il lui plaît user en cette occasion, me donne plus de liberté; & me permet, sans perdre l'estime que je dois pour l'Auteur du Livre, d'en faire connoître la fausseté quant à ses allegations & à ses passages. Chacun est persuadé que sa Majesté ne veut point prendre l'encensoir comme ce Roi de Juda, qui fut frappé de la lepre; c'est-à-dire, elle ne desire point usurper l'autorité sacerdotale, ni se 1601.

constituer Juge, ni même delegue
1601. *& donner des Juges pour régler & terminer des matieres Ecclesiastiques mais seulement appeller des témoins doctes & dignes de foy, qui puissent certifier la verité de cette Conference, imitant en cette sage & religieuse conduite la pieté de ces bons Empereurs Constantin, Valentinian, Theodose Premier & Second, dont l'intention n'a jamais été de s'attribuer le droit & le pouvoir de décider des points de la Foy; mais d'en remettre le jugement & la décision à ceux que Dieu avoit ordonnez Pasteurs & Recteurs de son Eglise, & préposez pour la conduite des Fidéles.* Du Plessis qui étoit présent pour défendre son Livre, prit ensuite la parole, & dit que le desir de la gloire & de la réputation ne lui avoient point servi de motif pour composer son Ouvrage, & l'exposer au jour; mais qu'il n'avoit eu pour objet que le zele de contribuer à une sainte réformation de l'Eglise, aprés laquelle les gens de bien soupiroient il y avoit long-tems: Qu'il esperoit que son

deſſein auroit ſon effet ; & que lorſque ſon Livre ſeroit examiné avec des yeux d'équité & des ſentimens deſintereſſez, il éviteroit le blâme & le reproche dont ſes adverſaires le vouloient accabler : Qu'il n'étoit pas aſſez vain ni aſſez préſomptueux pour ne pas croire que dans un ſi grand nombre de citations & de paſſages, il ne s'en trouvât quelqu'un où ſon œil, ſa memoire, & où ſon jugement ne ſe fût trompé ; mais qu'il étoit perſuadé que quelques défauts que l'on rencontreroit dans ſon Ouvrage, n'en altereroient & n'en diminuëroient pas la verité, & n'empêcheroient pas qu'il n'eût ſon entier effet: Qu'il ſupplioit ſa Majeſté que comme cette action & cette Conference étoit particuliere, elle ne pût préjudicier à la verité de la doctrine des Egliſes Réformées de ce Royaume, laquelle avoit été avant lui, & ſeroit aprés lui. J'obmettrai toutes les circonſtances particulieres des choſes qui ſe ſont paſſées dans cette Conference, m'éloignant trop de mon

1601.

ſujet ; & je renvoye les Curieux
1601. ce que nous en a écrit Mathieu dans
ſon Hiſtoire des ſept années de
paix. Dés le premier jour de la
Conference, l'Evêque d'Evreux eut
tant d'avantage ſur ſon adverſaire
qu'il le confondit : & le Roi le
ſoir dans la Lettre qu'il écrivit au
Duc d'Epernon pour lui faire connoître ce qui s'étoit paſſé, & quel étoit ſon jugement, il lui manda : *Mon ami, le Dioceſe d'Evreux a vaincu celui de Saumur.* L'Evêque d'Evreux eut l'avantage dans toutes les autres Conferences : & la converſion de Freſne Canaye, qui étoit un des Commiſſaires, en fut le principal fruit.

Peu de tems aprés que le Roi fut revenu de Lyon, il fut averti que le Comte de Fuentes pour rompre la Paix, s'efforçoit de ſurprendre Marſeille : il prétendoit executer ſon deſſein, parce qu'il avoit quelque intelligence dans la Ville ; & il avoit fait mettre une Armée navale en mer ſous le commandement d'un Doria, afin de tenter quelque entrepriſe ſur la Pro-

vence : mais ſa Majeſté y pourvût par ſa prudence ordinaire, ſans donner même aucune marque de ſon reſſentiment, afin que tous les peuples connuſſent qu'elle ne vouloit point donner atteinte au Traité de Vervins : & ſur ce que quelques Marſeillois bien intentionnez lui eurent offert d'attirer dans le piége ſix ou ſépt cens hommes Eſpagnols qui prétendoient ſurprendre leur Ville, & de les tailler en piéces, elle leur témoigna : *Qu'elle ne ſçavoit point dérober la victoire ; que les embuſcades n'étoient honnêtes que durant la guerre, & qu'elle ſe donneroit bien de garde de contribuer en aucune maniere à l'infraction que les ennemis avoient deſſein de faire à la Paix.* Mais ce Prince ne pût diſſimuler l'injure qui avoit été faite dans Madrid à Rochepot ſon Ambaſſadeur, en la perſonne de quelques Gentilhommes François qui étoient de ſa ſuite, en violant ſon Hôtel, qui étoit un lieu ſacré & un azile ; & le reſſentiment de ſa Majeſté fut d'autant plus grand, qu'elle fut avertie que

1601.

Inſulte faite à l'Ambaſſadeur de Frãce à Madrid.

le Roi d'Eſpagne n'en avoit fait
1601. aucune juſtice à Rochepot, quelques plaintes qu'il lui en eût faites. Cette inſulte obligea Henry IV. de mander ſon Ambaſſadeur, & de lui ordonner de ſortir de Madrid ſans prendre congé du Roi d'Eſpagne. La querelle vint de ce que quelques Gentilhommes François, du nombre deſquels étoit le neveu de l'Ambaſſadeur, ſe baignans, furent mal à propros inſultez & accueillis d'injures par des Eſpagnols, qui avoient jetté leurs habits dans l'eau : ces François prirent leurs habits & leurs épées, & ſe mirent en état de repouſſer l'inſulte qui leur étoit faite; & bleſſerent ou tuerẽt quelques-uns de ces Eſpagnols: les parens en demãderent juſtice au Roi d'Eſpagne, qui ordonna qu'elle leur fût renduë; & comme ces Gentilhommes étoient retirez dans l'Hôtel de l'Ambaſſadeur, on y entra à main armée; & aprés en avoir forcé les portes, on les tira de ſon Hôtel, & on les mena outrageuſement en priſon, quelque plainte qu'il en fiſt, &

quoiqu'il dît que sa Maison étoit un azile inviolable ; joint aussi que les François n'étoient point les agresseurs, mais bien les Espagnols. C'est à ce propos que Ciceron dit dans l'Oraison sixiéme contre Verres : *Nomen legati hujusmodi esse debet, quòd non modò inter sociorum, sed inter hostium tela incolume versetur. Le nom & la personne d'Ambassadeur sont en telle veneration, que non seulement il doit être à couvert des traits de ses Alliez, mais encore de ses ennemis.* 1601.

Dans le tems que les Espagnols formoient le siege d'Ostende, qui dura l'espace de trois ans, trois mois, trois semaines & trois jours, Henry IV. alla à Calais. Les Archiducs en prirent un tel ombrage, qu'ils s'imaginerent que ce voyage avoit été entrepris pour les traverser dans leur entreprise, afin de se venger de l'injure faite au Seigneur de la Rochepot, & afin d'en être éclaircis, ils envoyerent le Comte de Son en Ambassade vers le Roi, sous ombre de lui faire compliment, pour le pres-

fentir fur fon voyage : mais cet
1601. Ambaffadeur fut entiérement fatisfait, lorfque fa Majefté lui marqua que fon intention étoit d'entretenir le Traité de Paix, & qu'elle n'avoit aucune penfée d'empêcher l'excution de leur deffein ; mais qu'elle efperoit que fa Majefté Catholique lui feroit juftice fur l'injure que fon Ambaffadeur avoit reçuë à Madrid.

J'obmettrai plufieurs chofe qui fe pafferent à Calais durant le fejour du Roi ; mais je ne puis paffer fous filence, & vous priver d'une Lettre que la Reine d'Angleterre lui écrivit de Douvres : *Je m'etois perfuadée que les conditions des Souverains étoient les plus heureufes, & les moins fujettes à trouver des condradictions à leurs juftes & legitimes defirs ; mais nôtre fejour en des lieux fi proches l'un de l'autre, Monfieur, mon tres-cher & bien-aimé Frere, commence à me faire croire que les perfonnes les plus élevées en qualité & en naiffance, éprouvent fouvent plus de difficultez que les autres ; & il eft étrange*

Lettre de la Reine d'Angleterre au Roi.

que par des raiſons de bien-ſeance & de politique, nous ne puiſſions paſ- ſer la mer; car je me flattois de ce bien, de pouvoir vous embraſſer & de vous baiſer, comme étant voſtre loyale Sœur & fidelle Alliée; & vous, mon tres-cher Frere, que j'aime & que j'honore plus que toute choſe du monde, afin qu'en vous découvrant ma penſée, je vous diſe que j'admire vos vertus incomparables, ſur tout vôtre valeur dans les armes, vos civilitez & vos courtoiſies envers les Dames. Cette Lettre fut lûë devant Roſny; & comme ſur la fin elle lui marquoit qu'elle avoit quelque choſe à dire qu'elle ne deſiroit communiquer à perſonne qu'à ſa Majeſté Tres Chrétienne, ce Prince trouva à propos, dans l'impatience de ſçavoir ce que c'étoit, de faire paſſer le lendemain Roſny à Douvres, où la Reine d'Angleterre étoit, comme de lui-même, & dans le deſſein de voir l'Angleterre: mais parce que ce Seigneur étoit connu, on avertit la Reine que Roſny étoit arrivé à Douvres, qui ne man-

1601.

qua pas de le prier de la venir
1601. trouver ; & en l'abordant elle lui dit : *Monsieur de Rosny, est-ce ainsi que vous rompez nos hayes ? & encore dit-on que vôtre dessein n'est pas de me voir, dequoi je suis fort étonnée ; car vous avez toûjours témoigné que vous m'affectionnez autant, & même plus, que mes meilleurs serviteurs ; & je ne crois pas vous avoir donné occasion de changer de sentiment.* A quoi Rosny répondit, qu'il s'estimoit fort heureux d'être dans le souvenir d'une aussi grande Princesse qu'étoit la Reine Elisabeth ; & qu'encore que son inclination l'engageât à lui rendre ses services avec toute la fidelité & le respect imaginable, il y étoit encore obligé, parce que c'étoit faire une chose fort agréable au Roi son Maître : aprés laquelle respectueuse réponse la Reine reprit la parole, & lui dit ; que comme elle étoit persuadée que le Roi son frere n'avoit rien de caché pour lui, elle lui vouloit parler de la Lettre qu'elle avoit écrite à sa Majesté Tres-Chrétienne ;

& dit, que si les affaires du Roi son bon frere étoient en meilleur état qu'en l'année 1598. comme elle en étoit persuadée, elle le supplioit de lui faire connoître s'il étoit en pouvoir & volonté de former cette grande & haute entreprise qu'elle lui avoit proposée dés ce temps-là. A quoi Rosny qui prévoyoit ce que cette Princesse vouloit dire, repartit, que quelque guerre que le Roi son Maître eût eu à soûtenir depuis la Paix de Vervins cõtre le Duc de Savoye, & bien que son Royaume ne fût pas tout-à-fait délivré & garanti des intelligences de quelques esprits turbulens, il avoit neanmoins amassé beaucoup d'argent, d'artillerie & de munitions de guerre; mais que tous ces préparatifs n'étoient pas suffisans pour attaquer lui seul à force ouverte la Maison d'Autriche, qui étoit alors si puissante; qu'il ne conseilloit pas au Roi son Maître de se charger seul du poids de cette guerre, que comme il ne la falloit pas attaquer à demi, on devoit prendre ses mesures si

1601.

Entretiens de la Reine d'Angleterre avec Rosny.

justes, que de ne la point at-
1601. quer que l'on ne fût presque
de l'abbatre & de la renverse
que l'union même que l'Ang
terre pourroit faire avec la Fran
& les Etats d'Hollande n'étoit
encore suffisante pour commen
un si grand ouvrage & si impo
tant; mais qu'il falloit encore f
re la Ligue avec tous les Souv
rains, Princes, Potentats, Rep
bliques, & peuples qui crai
droient la trop grande élevati
de la Maison d'Autriche, qui app
henderoient sa tyrannie, ou q
voudroient tirer avantage de s
abaissement. La Reine reprenant
parole, témoigna qu'elle étoit bi
satisfaite d'avoir entendu parl
Rosny sur cette matiere, étant pe
suadée qu'il en avoit discouru s
lon les sentimens du Roi son Maî
tre. Enfin la conclusion fut 1° qu
la France & l'Angleterre s'uniroien
pour rétablir l'Empire, & les Prin
ces, Etats, Villes & Peuples de l'Al
lemagne en leurs anciens droits &
libertez, & principalement celu
de la libre élection de l'Empe

reur & du Roi des Romains. En second lieu, de se mettre en état de délivrer & affranchir les dix-sept Provinces des Païs-Bas de la domination & puissance de la Maison d'Autriche, & de les réünir en un Corps de Republique. En troisiéme lieu, de faire le semblable de tous les Cantons Suisses, leurs Alliez, & Provinces voisines : Et enfin, de chercher les moyens pour faire subsister ensemble dans toutes ces Provinces les trois sortes de Religions qui paroissoient y avoir plus de cours. Ces projets furent bien arrêtez entre la Reine d'Angleterre & Rosny, mais ils ne furent pas signez, parce que Rosny n'avoit nul pouvoir ; il en rapporta seulement autant au Roi, qui les agrea, & témoigna qu'il falloit prendre ses mesures pour leur execution. 1601.

Je veux ici vous faire part de quelques glorieux exploits du Duc de Mercœur contre le Turc, afin que la gloire des François demeure éternelle, & ne soit jamais effacée par l'oubli. On ne peut

1601. assez s'étonner du grand progrés que les armes des Turcs ont fai dans l'Europe depuis 150.ans : il ont ravis aux Chrétiens Durazzo Juoz & Capha, Lepante, Modan Rhodes, Thunis, Chypre, la Goulette, la Thrace, la Macedoine, l'Acaye, l'Epire, le Negrepont, la Beotie, la Hongrie, & la Transylvanie. Le Duc de Mercœur fut choisi par l'Empereur Rodolphe II. pour être Lieutenant General de ses Troupes, aprés la mort du Comte de Mansfeld. Les Turcs assiegeoient Canise sous les ordres de Haly-Bassa, General des Troupes Ottomanes. Le Duc de Mercœur fut envoyé au secours avec 15000. hommes François, Allemans & Hongrois : il se présenta dans une Plaine environnée de deux côteaux ; il mit à la tête de ses Troupes son artillerie composée de 12. canons, & à la queuë il posta toutes les Lances, afin d'empêcher que l'Ennemi ne pût facilement reconnoître ce qui étoit aprés. Les Turcs crûrent effectivement que ce n'étoit que l'Avant-

Le Duc de Mercœur au secours de Canise assiegée par les Turcs.

garde, & que tout ce qu'ils voyoient étoit beaucoup moindre en nombre, que ce qu'ils ne voyoient pas : & ſur cette croyance, le Duc de Mercœur les attaqua, aprés avoir fait un petit Diſcours à ſes Troupes, & leur avoir dit qu'elles ſe ſouvinſſent qu'elles étoient éloignées de leur Patrie, & qu'elles ne pouvoient loger & demeurer que dans les lieux & les places qu'elles conquerroient : & un Vendredi, qu'il crût être un jour heureux, il donna la bataille à ſes Ennemis, qui ne tinrent pas long-tems ferme ; car ils alloient à la charge aſſez hardiment & gayement : mais le grand feu de l'artillerie du Duc de Mercœur les étonna de maniere, qu'il tournerent le dos ; ce qui anima les Troupes de ce General, & elles pouſſerent les Turcs fort avant dans leurs tranchées : le Champ de bataille demeura aux Imperiaux, & deux pieces de canon. Le Bacha fâché de cette diſgrace, voulut le lendemain avoir ſon revanche ; mais il n'eût aucun avantage ſur les Im-

1601.

periaux. Et enfin comme le Duc
1601. Mercœur connut que ses Trou
manquoient de vivres & de fou
rages, aprés avoir demeuré
bonne contenance cinq jours
vant les Ennemis, il se retira :
Dieu fit connoître aux Chrétie
qu'il les prenoit en sa protecti
contre les Infidéles ; car un broü
lard qui s'éleva les couvrit de n
niere, que les Ennemis ne pûre
jamais reconnoître leur départ,
s'ils avoient quitté leurs retra
chemens. Cependant sur la fin
leur marche, les Turcs, par qu
que desordre qui arriva par h
zard, dans un Bataillon des Fra
çois, donnerent dessus, & eure
de l'avantage : mais le Duc
Mercœur tourna tête, & tailla s
Troupes, que le desordre & l'
vantage que venoient d'avo
leurs Ennemis, avoient disperse
& donna sur eux si vigoureuse
ment, qu'il les fit lâcher pied,
sortir d'un Village où ils étoien
& dans lequel les François vou
loient se retrancher, en attendar
que l'on continuât la marche. L

retraite de ces Peuples fut regardée comme une action tres-hardie 1601.
& tres-courageuse, & passa pour un des plus considerables exploits de la guerre d'Hongrie.

Il y eut en ce tems-là un Jubilé en France : tous les Peuples firent des prieres à Dieu, à ce qu'il lui plût leur donner un Dauphin; leurs vœux furent exaucez, car la Reine accoucha sur la fin de l'année d'un fils, qui regna sous le titre de Loüis XIII. & qui fit connoître par ses actions qu'il étoit le défenseur de la veritable Religion, & le Pere de ses peuples.

Naissance de Loüis XIII.

Dans le tems qu'Henry IV. étoit à Calais, il eut avis que le Maréchal de Biron continuoit d'entretenir une intelligence secrette avec le Duc de Savoye & le Cõte de Fuentes ; & le Roi s'en étoit déja plaint à Biron, & il s'en étoit assez ouvert pour l'obliger à faire des reflexions & des retours sur sa conduite. Rosny même un jour par occasion, témoigna à ce Maréchal que l'on parloit de quelques pratiques qu'il avoit avec les Enne-

—— mis de l'Etat, & qu'il étoit [cut off]
1601. pris qu'ayant autant d'obligat[cut off]
Memoires Sully, to. 2. p. 25. Entretien de Rosny avec Biron.
au Roi comme il en étoit persu[cut off] dé, il pût parler de lui peu respe[cut off] tueusement : que son courage, [cut off] prudence & sa douceur meritoie[cut off] qu'on eût pour sa Majesté des se[cut off] timens d'une haute estime & d'[cut off] ne haute consideratiõ: qu'il croyo[cut off] que rien ne touchoit plus sens[cut off] blement les grands hommes, [cut off] principalement les Souverains qu[cut off] avoient de l'ambition & de la ve[cut off] tu, que de voir que leurs Sujet[cut off] s'efforçoient de ternir la gloir[cut off] qu'ils s'étoient acquise par les armes, & de payer leurs bienfait[cut off] par d'insignes ingratitudes. Les avis de ce fidéle Ministre, & les graces dont le Roi accabloit continuellement Biron, ne furent point capables de toucher son cœur, & de l'obligea à songer de changer de conduite. Sa Majesté par une bonté extraordinaire, & une debonnaireté sans pareille, s'obstinoit à faire du bien au Maréchal de Biron, lorsqu'il s'opiniâtroit le plus à la chagriner : elle faisoit tous ses

efforts pour le ſauver ; & ce Prince afin de lui ôter ſes folles fantaiſies de préſomption & de mauvais deſſein contre ſa Perſonne & ſon Etat, l'envoya Ambaſſadeur extraordinaire en Suiſſe, pour jurer le renouvellement d'alliance avec cette Nation;eſperãt que l'exemple des Suiſſes, grands & ſages Politiques, lui feroient naître l'envie de regler ſon eſprit & ſes deſirs ſur leur conduite, & l'obligeroient à renoncer à l'alliance qu'il avoit faite avec ſes ennemis. Mais enfin Henry IV. voyant que toutes ſes avances envers le Maréchal de Biron ne pouvoient lui faire rompre l'intelligence pernicieuſe qu'il entretenoit avec le Duc de Savoye & l'Eſpagnol, il ſe trouva obligé pour ſa propre conſervation, de conſentir qu'on le punit de ſes crimes par les voyes de Juſtice ; aprés l'avoir neanmoins ſollicité par toutes ſortes de voyes & de moyens, pour l'obliger à ſe reconnoître & à ſe repentir. Le Maréchal de Biron fut arrêté ; & Commiſſion particuliere fut

1601.

donnée à Meſſires Achille de Ha-
1601. lay & Nicolas Potiers, Premi
& Second Preſidens, & à Eſtienn
Fleury & Philippe Thurin, Con
ſeillers au Parlement, pour l'inte
roger, & pour lui faire ſon proc
à la Requête du Procureur Gener
du Roi : Lafin & Renazé lui fu
rent confrontez, qui tous deux l
chargerent beaucoup : cet Accuſ
avoüa même pluſieurs choſes qu
ſervirent à ſa condamnation ; i
reconnut des Lettres écrites de ſ
main. Il prétendit s'excuſer nean-
moins ſur ce que le Roi lui avoi
pardonné à Lyon ; que depuis i
n'avoit rien fait qui le rendît cri-
minel ; qu'à la naiſſance du Dau-
phin il avoit donné des marques
de ſon repentir, & que quand il
auroit fait quelque choſe qui le
rendît coupable, les grands ſervi-
ces qu'il avoit rendus à l'Etat, le
ſang qu'il avoit répandu en tant
d'occaſions, & les bleſſures dont
ſon corps étoit couvert, deman-
doient grace pour lui, & devoient
effacer tous ſes crimes. Le Same-
dy le Roi envoya au Parlement

des

des Lettres du Grand Sceau, portant révocation de la grace que le Roi avoit pû donner à Biron à Lyon : & le Lundy suivant, Arrest de mort intervint contre le Maréchal de Biron, qui fut executé. Il y avoit plusieurs complices du crime de ce Maréchal, à qui le procés fut fait ; quelques-uns furent condamnez à mort, comme Fontanelles, qui ne fut pas beaucoup regretté.

1602.

Arrest de mort contre le Maréchal de Biron.

On dit que le maréchal de Biron, avant que de venir à la Cour pour rendre raison de son Ambassade en Suisse, voulut consulter les Oracles, parce qu'il lui avoit été prédit qu'il mourroit au mois de Juillet 1602. & le Devin qu'il consulta lui fit cette réponse :

Le milieu de cet an ne sera pas ta fin,
Si d'humble repentir ton offense est suivie :
Mais quand un cœur altier armeroit ton destin,
Si Jules veut ta mort, Cesar veut ta vie.

Le Grain.

Ces deux derniers Vers lui firen
1602. croire que le Roi lui ſauveroit l
vie : & cependant ce mot de, Ceſa
veut ta vie, eſt équivoque ; ca
il veut dire, que Ceſar deſire t
vie, c'eſt-à dire, que tu perde t
vie. Biron ſe perſuadoit que l
Roi ne pouvoit ſe paſſer de lui, &
que ſes ſervices, & ceux d
ſon pere le ſauveroient: & bien qu
tous ſes amis lui conſeillaſſent d
ſortir du Royaume, ſur le brui
qui couroient que le Roi le vou
loit faire arrêter, il s'hazarda d
venir à Fontaine-bleau trouve
ſa Majeſté, qui lui parla pluſieur
fois ; la premiere, dans le Jardin qu
regarde la Grande Galerie; la ſecon
de, dans le Cabinet de la Reine ; l
lendemain, dans le petit Jardin prés
de la Voliere ; & enfin aprés mi
nuit dans la Chambre de la Reine
& quoique dans tous ces entre-
tiens Henry IV. eût marqué au Ma-
réchal de Biron qu'il ſçavoit bien
la conſpiration qu'il avoit faite
contre ſa Perſonne & contre ſon
Etat, & que ſa clemence n'étoit pas
encore épuiſée, & qu'il conſentoit

de lui pardonner ſon crime s'il l'a-
voüoit : Ce Maréchal inſiſta toû- 1602.
jours à ſoûtenir qu'il étoit innocent, & qu'ainſi n'étant pas coupable, il n'avoit pas beſoin de pardon. Quelque jour aprés le Comte de Soiſſons, à la table duquel le Maréchal de Biron ſoupoit, le conjura de ſe declarer au Roi, & d'avoir recours à ſa clemence ; & qu'il étoit perſuadé que s'il avoüoit ſon crime, il lui ſeroit pardonné, & effacé de la memoire de ce Prince ; ſinon qu'il étoit perdu, & que ſa Majeſté aſſurément l'abandonneroit à la Juſtice. Le lendemain ſur le minuit le Roi manda Biron, qui étoit à joüer à la petite prime avec la Reine ; & pour une derniere fois, aprés l'avoir exhorté à confeſſer ſon crime, le quitta, voyant qu'il ne pouvoit tirer aveu de lui ; & donna ordre à Vitry Capitaine des Gardes, de l'arrêter ; ce qu'il fit : & lui demandant l'épée de la part de ſa Majeſté, il répondit : *A moi, que dans la Paix on m'ôte mon épée qui a fini la Guerre, & que mes amis faſſent ce*

que mes ennemis n'ont pû faire ; I
1602. pria le Duc de Montbazon, qui passoit, de vouloir supplier le Roi de la recevoir lui-même : mais Vitry témoignant qu'il vouloit executer son ordre, ce Maréchal ôta son épée de sa ceinture, & la donna à Vitry. Le Comte d'Auvergne fut aussi arrêté à la porte du Château. Aussi-tôt que Biron fut pris, il envoya à Henry IV. pour lui donner avis de prendre garde à Dijon ; parce qu'il craignoit que le Baron de Lux sçachant sa disgrace, ne remît cette Ville entre les mains des Espagnols : mais sa Majesté y avoit déja pourvû. Le 16. Juin Biron & le Comte d'Auvergne furent conduits à Paris, & mis à la Bastille, où on lui fit son procés, comme nous avons vû. Puisque nous parlons du Maréchal de Biron, il est bon d'en faire le portrait & l'éloge en peu de paroles : il avoit la taille un peu grosse & moyennement haute, le teint brun, les cheveux noirs, les yeux vifs & enfoncez, & le ton de la voix rude : il étoit intrepide, coura-

geux, ſage, & bon Capitaine, mais il étoit ambitieux, préſomptueux, 1602.
& naturellement envieux & jaloux de tous ceux qui l'égaloient, ou qui le ſurpaſſoient; il aimoit & ſçavoit l'Hiſtoire, & ne vouloit pas faire vanité des connoiſſances qu'il avoit: il acquit beaucoup de réputation à la bataille d'Arques en 1589. & à la Journée d'Yvry en 1590. au ſiege de Paris & de Roüen, au combat d'Aumale en 1592.& le Roi l'honora alors de la dignité de Maréchal de France, & le pourvût du Gouvernement de Bourgogne il fut bleſſé à la Journée de Fontaine-Françoiſe en 1595. & ſervit aux ſieges d'Amiens & de la Fere, où il fit des actions extraordinaires. Dans la guerre que le Roi eut contre le Duc de Savoye, il ſe rédit maître de Bourg en Breſſe. Cette guerre fut ſon écüeil: ce fut en cette expedition qu'il ſe méconnut; & où pouſſé par ſa grande ambition, & rempli de ſes vaines idées, il traita avec ſon Alteſſe de Savoye & le Comte de Fuentes. Nous avons vû que

l'évenement de ses intelligences
1602. lui furent funestes, puisqu'elles
lui couterent la vie. Nous lisons dans l'Histoire un exemple semblable à celui du Maréchal de Biron. Dom Rodrigo de Urris, grand Capitaine sous le regne de Charles II. Roi de Navarre, Prince du Sang Royal, & gendre du Roi Jean, avoit rendu des services considerables à Charles, tant en France qu'en Espagne; ce qui avoit engagé le Roi à l'élever à de grands emplois, & à le combler de biens: mais les affaires que ce Prince avoit eues sous les regnes du Roi Jean & de Charles V. son fils, étant finies; ce Capitaine Rodrigo demeurant oisif, ne remplit son esprit que de vaines pensées, & de pures & ridicules imaginations: ne se contentant pas d'être Gouverneur des Villes de Tudelle sur l'Ebre, & de Caparose, Places importantes; il se persuada qu'il meritoit davantage, & que le Roi son Maître n'avoit pas assez récompensé ses services. Les Castillans adroits & surveillans, & qui desiroient

il y avoit long-tems être maîtres de Tudelle & de Caparose, tenterent Rodrigo, & le solliciterent de les leur remettre entre les mains ; ils le cajollerent si-bien, qu'ils le firent entrer dans des intelligences avec Henry Roi de Castille, contre le service de Charles II. son Souverain. Il lui promit des Seigneuries & des Principautez, & on le flata d'un mariage avec la Niéce du Roi de Castille. Le Roi de Navarre fut averti de toutes ces intrigues;mais comme le souvenir des services qu'il avoit reçus de Rodrigo étoit encore present à sa memoire, il se contenta seulement de lui faire sçavoir qu'on lui avoit donné avis de toutes les choses qui s'étoient passées, & de toutes les promesses que les Castillans lui avoient faites;mais qu'il s'en défiât, & qu'il demeurât toûjours attaché fidellement à son service ; que les esperances qu'on lui avoit données du mariage avec la Niéce du Roi de Castille étoient sans fondement, & qu'il ne se laisfât pas surprendre 1602.

par ces appas trompeurs. Mais Ro-
1602. drigo au lieu de profiter de c
avertissement, se laissa tellemen
aveugler par son excessive amb
tion, qu'il crût que Charles II.
craignoit ; & qu'ayant la faveur d
la Castille, ce Prince n'auroit p
assez de force & de courage pou
s'opposer à l'execution de ses de
seins. Il se disposa à celebrer ce m
riage:mais il fut arrêté par le con
mandement du Roi de Navarre, &
son procés lui ayant été fait, il fu
condamné d'être décapité ; ce qu
fut executé en 1376. L'Histoire d
Michel Vaivode de la Valachie, du
regne d'à present d'Henry IV. es
assez conforme à celle de Biron : i
trompoit l'Empereur & le Grand-
Seigneur, & les joüoit tous deux.
il crut que ses importans service
rendus à l'Empire, lui devoien
faire obtenir la Transylvanie & l
Moldavie, & il eut assez d'ambi-
tion & de vanité pour songer à s
faire Souverain de ces Provinces
mais l'Empereur Rodolphe II. en
s'assûrant de sa personne, arrêta le
cours de sez projets.

Ceux qui ont écrit l'Hiſtoire d'Eliſabeth, diſent qu'un jour il 1602. ſembla que cette Princeſſe eût pronoſtiqué le malheur qui devoit arriver au Maréchal de Biron ; car étant en Angleterre, elle lui montra un grand nombre de têtes plantées ſur la Tour de Londres, & lui dit que l'on puniſſoit ainſi les rebelles à leur Roi ; & ſur cela elle prit occaſion de lui dire le ſujet qui l'avoit obligé de faire mourir le Comte d'Eſſex. Ce Seigneur avoit bien ſervi la Reine au ſiege de Lisbonne, à la priſe de Cadix, & en Irlande, & il avoit rendu les forces de ſa Maîtreſſe redoutables dans tout l'Ocean : cependant le ſouvenir de ſes ſervices ſe trouva effacé, & la méchante conduite de ce grand Seigneur lui attira toutes les diſgraces qui lui arriverent. Ce furent ces grands ſervices qu'il avoit rendus à ſa Patrie, qui cauſerent ſon malheur ; car ils le rendirent ſi vain & ſi préſompteux, qu'il croyoit que la Reine tenoit tout de lui, & qu'elle ne pouvoit plus ſe paſſer de ſa valeur, de ſon

—— conseil, & de la force de son bras.
1602. Ce Comte ne sçavoit pas que plus on est élevé, plus il faut avoir de moderation pour se soûtenir ; & que nôtre ambition nous faisant oublier ce que nous sommes, & ce que nous devons, nous jette presque toûjours dans le précipice. Il s'attira des ennemis qui le rendirent si odieux à Elizabeth, qu'elle retira tout d'un coup ses graces & ses grandes faveurs, dont elle étoit si liberale en son endroit. L'authorité du Comte d'Essex devint aussi-tôt affoiblie, & l'on vit bien-tôt éclipser cette lumiere qui brilloit sur lui, & qui le faisoit briller sur les autres : il se vit presqu'en un moment enseveli dans les tenebres de l'oubli, ensuite dans les ombres de la mort. Comme il sçût que sa Maîtresse & sa bien-factrice ne le vouloit plus voir, il commença à fuir sa présence. La Reine envoya des Commissaires chez lui pour se saisir de sa personne ; & au lieu d'obéïr & de tâcher en justifiant sa conduite, d'appaiser sa colere, il retint lui-mêm

prisonniers les Commissaires, & s'en alla à Londres à la tête de 300. Chevaux, pour faire une sédition dans cette Ville, & gagner le peuple : cela réüssit ; il le reçût favorablement, parce qu'il se souvenoit des services qu'il avoit rendus à l'Etat & à la Reine ; mais cette faveur ne dura pas long-tés, & elle lui fut tres-funeste : car quelle sûreté & quelle confiance peut-on avoir sur un peuple qui ne se conduit que par caprice, qui a beaucoup de bras, mais à qui il manque une tête pour se bien conduire ? Quelques-uns conseillerent au Comte d'Essex de sortir d'Angleterre, & c'étoit un salutaire avis ; mais il le suivit un peu trop tard, car il fut arrêté prisonnier, & mêné à Vvesmunster: & là il fut accusé de tous les crimes qui peuvent rendre un homme digne du plus grand des supplices : comme d'avoir voulu se saisir de la Tour de Londres; de s'être mis en état de se rendre maître de la Ville; d'avoir arrêté les Commissaires que la Reine lui avoit envoyez ; & d'avoir commandé que

1602.

l'on courût sur les Officiers qui
1602. vouloient s'opposer à ses violences. Quelques moyens que cet Accusé proposât pour se justifier, qui peut-être en un autre tems auroient pû paroître raisonnables, il fut condâné d'avoir la tête tranchée. Ce Seigneur ne fut point effrayé de son Jugement, & l'on dit qu'il fut plus touché de la honte de son suplice, que de la rigueur de la mort même. Quelques-uns se mirent en état de le consoler ; mais il les remercia, & leur dit qu'il étoit il y avoit long-tems préparé à tous les évenemens les plus fâcheux qui lui pouvoient arriver. On lui conseilla de recourir à la clemence de la Reine, dont il avoit ressenti tant de fois les effets ; mais il répondit que la grace présupposoit l'offense, que le pardon qu'il obtiendroit le rejetteroit encore dans les écueils dont cette vie est toute remplie ; mais que la mort le délivreroit de toute crainte & de toute disgrace, & qu'en mourant il auroit la gloire d'avoir donné occasion à une grande Reine de craindre pour elle

& pour ses Etats, & d'avoir jugé de la grandeur de son courage par l'étenduë & la qualité de ses me- 1602.
merites. *Quand on a*, dit-il, *eu le malheur (élevé comme j'étois) de perdre les bonnes graces de son Souverain, on ne doit plus desirer de vivre; & il faut étre bien attaché à la vie de la vouloir conserver, lorsque tout est mort pour nous : je supplie la Reine d'excuser si je n'implore ni sa misericorde ni sa grace; celui qui a tant de fois exposé sa vie pour son service, est prêt de la sacrifier pour le témoignage de sa fidelité & de son obéissace.*

Le Comte d'Auvergne, le Baron de Lux & le Prince de Joinville, qui avoient eu part aux intelligences de Biron, obtinrent grace & pardon du Roi.

La mort du Maréchal de Biron mit fin à toutes les conspirations qui pouvoient avoir été formées contre l'Etat. Ses parens plaignirent le sort de ce Seigneur, sans oser en murmurer, parce qu'ils sçavoient bien qu'il s'étoit lui-même attiré la disgrace qui lui étoit arrivé; qu'il n'avoit tenu qu'à lui de détourner l'orage qui le menaçoit;

& que s'il avoit ſuivi les conſeils
1602. de ſes amis,& principalement ceux
du Comte de Soiſſons & de Roſny,
il auroit fléchi la colere du Roi, &
il auroit obtenu le pardon de ſa
bonté & de ſa clemence.

Le Duc de Savoye forma quelque entrepriſe ſur la Ville de Geneve, mais ce fut aſſez inutilement ; cette action fut conſiderée par Henry IV. en la protection duquel elle étoit, & par les Cantons Suiſſes Religionaires, comme une infraction aux derniers Traitez. Le Pape fit en ſorte qu'il réconcilia Geneve avec ſon Alteſſe Royale.

Comme durant la paix il ne ſe trouve plus de grandes affaires à terminer, on ſonge à prendre le ſoin de plus legeres & des moins importantes. Quelques-uns qui avoient des procés au Parlement, & entr'autres le Duc de Piney, ſe plaignirent au Roi de ce que les Avocats avoient pris des ſalaires & des vacations exceſſives. Sa Majeſté ſur cette plainte voulut, afin d'y pourvoir à l'avenir, que leurs ſalaires fuſſent moderez & réglez, ſuivant l'Ordonnance de Blois ; ce

qui fut fait. Il intervint Arrêt au Parlement en forme de Reglement, 1602.
qui ordonna que pour empêcher que les Avocats ne priſſent des ſalaires extraordinaires, ils ſeroient tenus & obligez de mettre le reçu au bas de leurs Ecritures. Les Avocats ſe plaignirent de cet Arrêt ; & le fondement de leur plainte étoit, que la récompenſe de leur travail étoit appellée *honorarium*, comme appartenant à des perſonnes qui font une profeſſion honorable ; & non pas *merces*, comme le loyer des mercenaires, & le ſalaire des perſonnes viles & abjectes : & ils remontroient en dernier lieu, qu'il ne falloit pas meſurer le prix de leur travail ſur le nombre des Eſcritures qu'il faiſoient, mais ſur la peine qu'ils pouvoient y avoir priſe & employée, & ſur le merite de leurs ouvrages ; de ſorte qu'ils témoignerēt vouloir quitter plûtôt leur profeſſion, que d'être obligez aux conditions portées par l'Arrêt ; & même ils ſuſpendirent quelque tems l'exercice de leurs fonctions : neanmoins con-

noiſſant que le Roi avoit confirmé
1602. l'Arreſt du Parlement par celui de ſon Conſeil Privé, ils conſentirent d'obéïr à ce Reglement, qui pourtant n'a pas eu d'execution dans la ſuite.

Nous avons vû que le Maréchal de Biron avoit été envoyé Ambaſſadeur extraordinaire en Suiſſe, pour les engager à renouveller l'alliance avec eux, qui avoit été continuée depuis l'an 1521. juſqu'à la mort d'Henry III. ſans aucune interruption : elle ſe renouvella cette année avec toute la magnificence imaginable ; & le ſieur de Roſny fit toucher aux Cãtons trois millions ſur ce qui leur étoit deû; & on fit preſent à leurs Députez de pluſieurs chaînes d'or, avec des medailles du Roi qui étoient auſſi d'or. On a toûjours extrêmement conſideré & eſtimé l'alliance des Suiſſes, & on la conſerve toûjours en France avec beaucoup de ſoin, comme faiſant la principale étude de tous les Miniſtres.

Le tems de la paix ne fourniſſant aucune occaſion de ſonger à

des entrepriſes qui ne ſont propres que pour la guerre, permettoit au Roi de ſe délaſſer dans les Bals & Comedies de tous les travaux & fatigues qu'il avoit eſſuyez en diverſes rencontres. Pendant ce tems il arriva une bande de Comediens Italiens, qui avoient pour Chef Iſabelle Andreiny : cette fille étoit fort charmante en Poëſie, & compoſoit pluſieurs Poëmes Italiens & Comediens qu'elle faiſoit repreſenter par ſa Troupe. La Reine fit un Balet à Paris, qui repreſentoit les ſeize Vertus, dont cette Princeſſe étoit la premiere. L'entrée fut d'un Apollon tenant la lyre à la main, avec les neuf Muſes, qui chantoient & joüoient des inſtrumens, finiſſant toûjours la cadance avec cette repriſe :

1602.

Il faut que tout vous faſſe
hommage,
Grand Roi, miracle de nôtre
âge.

Huit Filles de la Reine danſerent la ſeconde. La Reine parut à la troi-

siéme, & toute sa suite en quatre
1602. troupes vêtuës tres-magnifiquement, & leurs pierreries étoient si éclatantes & jettoient tant de feu, qu'elles auroient rempli la Salle de lumiere, quand même elle n'auroit pas été éclairée par des flambeaux. Le Roi se tournant vers le Nonce du Pape, lui demanda, *Si un tel escadron n'étoit pas beau. Bellissime*, repartit le Nonce, *& bien dangereux.* Car en effet, tant de beautez étoient assez puissantes pour acquerir un autre empire à l'amour.

Le Duc d'Epernon ayant été pourvû du Gouvernement de Metz & du Païs Messin par Henry IV. établit le sieur de Mont-cassin pour y commander en qualité de Lieutenant de Roi, & au dessous de lui il mit Sobole, qu'il consideroit beaucoup, pour commander dans la Citadelle de Metz. Quelque tems aprés le Duc d'Epernon se défiant de la fidelité de Mont-cassin, le démit de sa Lieutenance, & la donna encore à Sobole: toutes ces faveurs enflerent si fort son esprit, qu'il se

méconnut, & perdit le respect & la reconnoissance qu'il devoit conserver pour le Duc d'Epernon, auquel il avoit tant d'obligation; & abusant du pouvoir qui lui avoit été donné, il commit plusieurs concussions & violences dans toute la Province sur laquelle son autorité s'étendoit; de sorte que cette étrange façon d'agir ne pouvant plus être supportée, obligea les Magistrats d'adresser leurs plaintes au Roi, qui voulant réprimer l'audace de Sobole, & rendre justice à ses Sujets, le destitua de sa Lieutenance, & comme en sa place le sieur de Montigny. Sa Majesté se vit obligée de se transporter à Metz, dans la crainte qu'elle avoit de la rebellion de Sobole, & qu'il refusât de rendre la Citadelle: neanmoins il n'osa résister à la volonté du Roi.

1602. Rebellion de Sobole à Metz.

Durant le séjour de sa Majesté à Metz, les Jesuites du Pont-à-Mousson le vinrent trouver, pour la supplier de remettre & rétablir leur Compagnie dans les lieux d'où elle avoit été obligée de sortir pour

AN. 1603.

—— obéïr aux Arrests du Parlement d

1602. Paris intervenus contre elle. Le Pere Ignace fit un discours au Roi qui le toucha sensiblement; & dés-lors on jugea que le rétablissement des Jesuites étoit assûré.

Ambassade du Roi au Roi d'Angleterre. Henry IV. envoya le sieur de Rosny Ambassadeur extraordinaire en Angleterre aprés la mort de la Reine Elisabeth, pour renouveller les alliances qui avoient été contractées entre la France & la Grand-Bretagne. On dit que dans le voyage du sieur de Rosny, le Vice-Amiral d'Angleterre ayant reconnu que le sieur de Vic Gouverneur de Calais, & Vice-Amiral de Bretagne, qui conduisoit plusieurs Vaisseaux pour cette Ambassade, aprés avoir baissé le Pavillon à la rencontre du Roberge dans lequel il étoit avec le sieur de Rosny qu'il conduisoit, l'avoit rehaussé, fut tellement en colere de cette action, qu'il menaça de couler à fond tous les Vaisseaux François, prétendant qu'il n'appartenoit qu'aux Anglois, comme Maîtres de cette Mer, de porter le Pa-

villon haut: laquelle menace le sieur de Vic eut peine à souffrir ; & sans le sieur de Rosny qui lui fit signe de cacher son ressentiment, il y auroit eu quelque démêlé ; neanmoins le sieur de Rosny eut satisfaction de l'Amiral d'Angleterre, s'étant plaint à lui de l'entreprise de son Lieutenant. Henry IV. n'eut pas lieu dans la suite d'être fort content des civilitez qu'il avoit envoyé faire rendre au Roi d'Angleterre ; puisque quelque tems aprés ce Prince, sans la participation de sa Majesté Tres-Chrétienne, avoit fait un Traité d'alliance avec sa Majesté Catholique.

1603.

Rétablissement de Jesuites.

Le Roi avoit remis le rétablissement des Jesuites, jusqu'à ce qu'il en eût conferé avec le Pape & avec ses Ministres ; & sa Majesté envoya une Declaration. Il y eut au commencement quelque difficulté à son enregistrement & verification : Servin Avocat General, y forma son opposition ; il allegua pour ses raisons, que cette Compagnie juroit une soûmission trop absoluë au Pape ; ce qui pouvoit être

—— préjudiciable à l'Etat, d'autant
1603. qu'elle s'engageoit par ce ferment d'executer ponctuellement & sans reserve, ce que sa Sainteté lui ordonneroit de faire, quand même son commandement donneroit atteinte aux droits du Roi de France, & aux libertez de l'Eglise Gallicane. Mais enfin Henry IV. voulut absolument que cette Declaration fût verifiée ; il crût qu'il s'agissoit de l'interêt de son Etat : En effet, la suite a fait assez connoître que tous les discours desavantageux qui avoient été tenus contre cet Ordre, étoient supposez & pleins de calomnies ; & les services considerables qu'il a rendus à l'Etat & à la Religion, & qu'il continuë encore de rendre, marquent que ç'a été avec justice que sa Majesté a accordé aux Jesuites leur rétablissement ; & que ce n'a pas été sans raison que nos Rois depuis ce tems-là ont toûjours rendu quelqu'un de cette illustre Compagnie dépositaire des secrets de leur conscience.

Le Duc de Savoye qui soûtenoit

toûjours qu'il étoit Souverain de Geneve, cherchoit toutes les occasions de la réduire sous la domination. Mais avant que de vous faire voir les efforts qu'il fit, quoiqu'inutiles, sur cette Ville, je vous dirai en quel lieu elle est située, & comment le Duc de Savoye prétendoit qu'il en étoit Souverain. Geneve est située au bout du Lac Leman, qui lui sert de fossé du côté du Septentrion : elle a le Rhône qui passe au bout de la Ville du côté d'Occident ; & elle a à l'Orient & au Midi tous les Païs de Savoye, les Plaines des Bailliages de Thonon & de Ternier, & les Païs de Chablais & de Foucigny. Il est certain que le Duc de Savoye a de grandes prétentions sur Geneve, comme Souverain du Comté de Genevois, & Vicaire perpetuel de l'Empire ; il soûtient que quelque autorité & puissance qu'ait pû avoir sur cette Ville l'Evêque & le Comte, pour raison de laquelle ils ont tant de fois combattu & pris les armes, elle n'a pas empêché que les

1603.

Entreprise inutile du Duc de Savoye sur Geneve.

1603. Duc de Savoye n'ayent toûjours prétendu Souveraineté ſur cette Ville,comme Comtes de Morienne ou Ducs de Savoye:& par une Sentence Arbitrale de l'Archevêque de Vienne renduë en 1124.ſur la conteſtation entre l'Evêque de Geneve nommé Humbert,& Amedée Comte de Geneve, le droit du Reſſort & de la Souveraineté a été declaré appartenir aux Ducs de Savoye. On appuyoit encore le droit du Duc de Savoye, ſur ce que l'Empereur Charles IV. ayant donné en 1366. à Amedée V. appellé le Comte Vert, le titre de Vicaire perpetuel de l'Empire,ce fût à cette condition expreſſe,que l'Evêque & la Ville de Geneve dépendroient de ſa Souveraineté. On alleguoit encore,que le Comte Amedée VIII. étant venu trouver l'Empereur Sigiſmond en la Ville de Lyon, reçut de lui en reconnoiſſance de ſes ſervices, & de ceux de ſes prédeceſſeurs, le titre de Duc, avec confirmation de ſa Principauté ſur les Villes de Lauſanne & Geneve. Que ſur la plainte faite au Pa-

pe

pe des entreprises de Jurisdiction Souveraine en la Ville de Geneve, 1603.
par Pierre de la Beaume Evêque, le Pape Leon X. en 1515. usa de son autorité pour maintenir & conserver celle du Duc Charles III. lequel même s'opposant à l'alliance que Geneve vouloit faire avec les Cantons Suisses, obtint d'eux une Declaration en l'Assemblée de Payerne, par laquelle il fut dit que cette Confederation ne préjudicieroit point à sa Souveraineté sur Geneve, ce qui arriva en 1535. Les Genevois répondirent à cela : premierement, qu'en 1211. Thomas III. Comte de Savoye, s'étant emparé du Comté & de la personne de Guy Comte de Geneve, duquel il avoit épousé la fille, declara qu'il ne prétendoit rien aux droits de Regale de l'Evêque, & qu'il ne les lui contesteroit jamais : Que pour montrer que les Ducs de Savoye n'ôt point exercé de Souveraineté dans Geneve, c'est qu'un Evêque a donné grace de la vie à un criminel, sur la priere même du Duc Loüis fils

d'Amedée VIII. Que le Duc de
1603. Savoye comme Vicaire perpetuel de l'Empire, ne ſçauroit prétendre de Souveraineté ; premierement, parce qu'elle a été donnée par ſurpriſe en 1366. & en ſecond lieu, attendu que cela a été révoqué en 1383. & que pour ce qui concernoit la Sentence de Leon X. le Pape n'étoit point Juge competant ; & joint auſſi que Philberte de Savoye, fille de Philippe II. Duc de Savoye, & ſœur de Charles III. avoit épouſé Julien de Medicis frere de Leon X. Neanmoins le Duc de Savoye voulut un jour par le moyen des Echelles, ſe rendre maître de la Ville de Geneve ; d'Albigny avoit la conduite de cette entrepriſe, & Brignolet le ſecondoit ; mais ils ne pûrent executer leur deſſein : & les Genevois les repouſſerent, & tous ceux qui les accompagnoient, d'une maniere ſi vigoureuſe, qu'ils les chaſſerent de la Ville où ils étoient entrez, & en firent priſonniers & tuerent la meilleure partie. Les Genevois délivrez du peril, écrivi-

rent au sieur de la Guiche Gouverneur de Lyon, pour se plaindre 1604.
des violences que le Duc de Savoye exerçoit sur eux, & comme il s'étoit en vain éfforcé de se rendre maître de leur Ville par adresse & par force, au préjudice du Traité de Vervins, sous la foy duquel ils vivoient; & qu'ils le supplioient d'en donner avis à Henry IV. & de faire en sorte qu'il leur envoyât du secours, afin de les garentir de la tyrannie, eux qui s'étoient mis sous la protection de la France. Le Roi averti par le Gouverneur de Lyon, de l'entreprise que le Duc de Savoye avoit faite sur la Ville de Geneve, manda au Seigneurs de cette Republique qu'il les assisteroit & protegeroit contre tous ceux qui les voudroient attaquer; & commanda aux Gouverneurs & Lieutenans Generaux proche d'eux, de les secourir dans toute l'étenduë de leur pouvoir. Cependant les Genevois entrerent sur les Terres du Duc de Savoye, & lui prirent Saint-Geny-d'Aouste: Et comme le Roi connut que les

1603. Cantons Suisses qui avoient fait alliance avec les Genevois, se disposoient aussi à faire la guerre à son Altesse de Savoye, il donna ordre au sieur de Vic son Ambassadeur vers la Republique Helvetique, de faire en sorte qu'elle fist la paix avec le Duc de Savoye, & que ce Traité fust fait du consentement & avec la participation des Genevois. Le souhait de sa Majesté arriva; car la Conference du Traité se fit à Rumilly avec d'Albigny, Envoyé de la part de son Altesse; & la Conclusion se fit à Saint-Julien avec les Députez de part & d'autre.

AN. 1604. Sur la fin de cette année, le Roi établit pour la conservation des Offices, le droit annuel qui se paye au Tresorier des Parties Casuelles, & qui fut nommé Paulette, à cause d'un nommé Paulet qui en fut le premier Traitant. Sa Majesté par ce moyen conservoit les Charges dans les Familles de ceux qui lui avoient été fidéles. C'est par cette grace que les Magistrats sont plus fortement attachez à la

Etablissement de la Paulette.

personne & au service du Prince, & qu'ils se trouvent plus étroitement engagez à prendre ses interêts, puisque par ce moyen ils dépendent plus particulierement de lui; ils ne tiennent leurs Charges que de ses bienfaits & de sa main liberale, & ils ne reconnoissent point d'autre Maître de leurs biens & de leurs fortunes, que leur Souverain. Dans le tems que ce droit a été établi, & que cette grace a été accordée aux Officiers, il pouvoit y avoir quelques raisons pour empêcher l'établissement de la Paulette: mais plusieurs considerations & divers motifs doivent exciter & engager nos Rois à la conserver. 1604.

Trahison de Lhoste découverte.

La trahison de Lhoste, Commis du sieur de Villeroy Secretaire d'Etat, fut découverte en ce tems-là par le nommé Raffy, qui donna avis au sieur de Barraut, Ambassadeur du Roi en Espagne, que Lhoste donnoit avis à l'Espagnol de tout ce qui pouvoit être contenu dans les Dépêches & dans les Lettres qu'on lui envoyoit. Ce traître connoissant que son crime

étoit découvert, prit aussi-tôt la
1604. fuite pour se sauver en Espagne; & pour éviter d'être pris par le Prevôt des Maréchaux de Meaux qui le poursuivoit, il se jetta dans la Riviere de Marne, où il se noya. Henry IV. eut au commencement quelque chagrin contre le sieur de Villeroy: neanmoins sa colere fut moderée par la douleur que ce Seigneur témoigna de ce que ce malheur lui étoit arrivé: & le Roi ordonna même au sieur de Sully, d'écrire au sieur de Villeroy de sa part une Lettre obligeante: sa Majesté connut en effet qu'il n'avoit eu aucune part ni aucune communication dans tout ce que Lhoste avoit fait.

Edit contre les Duels.

Le Roi aprés avoir fait quelques Reglemens & quelques Edits pour l'administration de la Justice, & la direction & conduite des Finances, fit un Edit tres-rigoureux qui défendoit les Duels, qui en ce tems étoient en regne, & dont la fureur n'avoit point jusqu'alors été arrêtée ni moderée. Nous lisons que l'Empereur Tacite tres-grand po-

litique, confiderant & faifant reflexion fur ce que les foldats avoient accoûtumé d'affaffiner les Empereurs, & que cette malheureufe coûtume venoit de ce que ceux qui avoient la conduite des foldats, s'étoient montrez negligeans à empêcher qu'ils ne miffent facilement la main à l'épée pour le moindre fujet & à la moindre occafion, ne voulut point prendre poffeffion de l'Empire à la place d'Aurelian, que les foldats avoient maffacré, que les Loix militaires que cet Empereur avoit faites ne fuffent renouvellées, & derechef jurées par eux, & entr'autres celle-ci : *Manus contineant, alter alterum ne opprimat, confodiat, interficiat, alter alteri quafi fervus obfequatur* : c'eft-à-dire, felon Vopifcus, *Que les foldats contiennent leurs mains; qu'ils ne fe querellent, ne s'oppriment, & ne fe tuënt point les uns les autres; que l'un obéïffe à l'autre par forme de fervice réciproque.* Henry IV. voulut que celui qui feroit offenfé demanderoit juftice, fans fe la faire, ni fans la prendre

1604

1604. par la voye des armes, ordonnant que les querelles seroient décidées par les Maréchaux de France.

Etablissement du Canal de Briare.

Ce fut en ce tems que l'on entreprit de faire le Canal de Briare, qui fait entrer la Loire dans la Seine, qui sont deux Rivieres tres-utiles & tres-commodes pour la Navigation & pour le Commerce : le Canal commence à Briare, & finit à Montargis, distant de neuf lieuës de Briare, pour prendre à Montargis les eaux de la petite Riviere de Loin, qui va se rendre en la Seine à Moret. C'est une entreprise tres-belle, mais qui a été interrompuë quelque tems ; & enfin elle a été achevée avec succés.

AN. 1605. Conjuration du Côte d'Engoulesme découverte.

La douleur que la Marquise de Verneuil avoit de se voir privée d'une promesse de mariage qu'elle avoit tirée du Roi, lui fit tenir plusieurs discours hardis cõtre sa Majesté & contre la Reine Marie de Medicis, dont elle prétendoit occuper la place. On dit que son ressentimẽt ne se borna pas dans la seule plainte de son malheur, mais qu'elle entretenoit le Comte d'Auvergne

ſon oncle, & le ſieur d'Antrague ——
ſon pere, dans une intrigue & une 1605.
intelligence ſecrette avec l'Eſpagnol. Lorſquelle fut ſortie de la Cour, ſon pere & le Cõte d'Auvergne traitterent avec Baltazar de Sunega, Ambaſſadeur du Roi Catholique en France; & leur accord fut, que la Marquiſe de Vernëuil iroit en Eſpagne avec ſes enfans : Que le Roi Philippe lui donneroit ſecours pour faire reconnoître le fils qu'elle avoit d'Henry IV. & qu'il jetteroit des troupes dãs la Guyenne & dans le Languedoc pour ſoûtenir la révolte qu'ils y devoient exciter. Cette conſpiration ayant été découverté, on arrêta le Comte d'Auvergne dans une petite Plaine prés de Nonant, le ſieur d'Entragues en ſa Maiſon de Mallesherbes, & la Marquiſe de Vernëuil en ſon Hôtel à Paris : & le Roi voulut que le Parlement fit le procés à tous les trois, dont deux ſe trouvans chargez, furent condãnez d'être décapitez: à l'égard de la Marquiſe de Vernëuil, on lui ordonna de ſe retirer dans l'Ab-

—— baye des Religieuſes de Beau-
1605. mont, pour y demeurer toute ſa vie recluſe & enfermée, & que cependant il ſeroit plus amplement informé contre elle : mais cet Arrêt ne fut pas executé ; les larmes que cette belle verſa en la préſence du Roi, qu'elle alla trouver, ſçurent toucher ſon cœur : il ne pouvoit facilement oublier qu'il l'eut aimée ; & les preſſantes ſollicitations de cette Dame obtinrent de ſa Majeſté non ſeulement que l'on ſurſiſt à l'execution de cet Arrêt, mais encore que l'on changeât la la peine qui avoit été prononcée contr'eux. Le Roi d'abord permit que le ſieur d'Entragues & le Comte d'Auvergne tiendroient priſon perpetuelle, & permit à la Marquiſe de ſe retirer à Verneüil : & enfin il rétablit les deux premiers dans leurs biens & dans leurs honneurs ; il laiſſa le Comte à la Baſtille, où il demeura douze ans ; & il envoya d'Entragues à Malles-herbes, & rappella prés de ſa perſonne la Marquiſe de Verneüil, dont l'humeur en-

joüée & railleuse le divertissoit.

Le Roi étant à Fontainebleau, apprit que les amis du Maréchal de Biron avoient pris les armes, & tâchoient de soûtenir la Noblesse dans les Provinces de Quercy, Perigod, & Limosin : leur prétexte étoit de venger la mort du Maréchal de Biron ; & quelques Gentilhommes faisoient des Assemblées pour relever les fondemens de la révolte de ce Maréchal, qui y avoient été jettez. Le sieur Regnac, & quelques-uns de ceux qui étoiēt dans les interêts du Maréchal de Boüillon, se joignirent aux amis de Biron, & firent quelque mouvement : ce qui obligea le Roi de venir dans ces Provinces, afin que sa présence pût calmer le desordre, & forcer les séditieux à se ranger à leur devoir. Aussi-tôt que sa Majesté fut arrivée, elle manda à la Noblesse de ces Provinces de la venir trouver ; & elle se saisir de plusieurs Places fortes qui devoient servir d'azile à ces Rebelles : & ensuite aprés avoir établi dans Limoges des Commissaires pour faire

1605.

Séditiō dans le Limosin.

leur procés, elle reprit le chemin
1605. de Paris. On fit le procés à cinq Gentilhommes, Chefs de cette sédition, qui furent condamnez d'être décapitez; ce qui fut executé.

L'action des Partisans du Duc de Bouillon meritoit que le Roi s'en expliquât, & s'en vengeât sur lui, s'il y avoit eu part. Le Conseil de sa Majesté étoit qu'on fist la guerre à ce Duc ; neanmoins elle jugea plus à propos s'étant avancée jusqu'à Donchery, de lui mander de la venir trouver, ce qu'il fit ; & sa Majesté pardonna au Duc de Bouillon, pourvû qu'il la reçût dans la Ville de Sedan, & qu'il lui remît entre les mains le Château, pour y tenir telle Garnison qu'il lui plairoit durant quatre ans. Cet Accord fut executé fidellement : le Roi reçut fort bien ce Duc à Donchery, qui le supplia de lui vouloir pardonner ; & ensuite sa Majesté entra dans Sedan, où elle ne demeura que trois jours, & ensuite s'en retourna à Paris.

Dans le tems qu'Henry IV. étoi

allé à Donchery pour obliger Duc de Bouillon à rentrer dans son devoir, il apprit qu'il se formoit une conspiration dans Marseille par le sieur de Merargues, Gentilhomme Provençal de fort bonne Maison, qui avoit depuis quelques années obtenu la permission d'avoir deux Galéres équipées pour tenir les Ports de Marseille en sureté. Merargues avoit dessein de rendre l'Espagnol Maître de cette Ville lorsqu'il seroit Viguier; heureusement il découvrit son dessein à un Forçat des Galeres de Marseille, qui dans la pensée d'obtenir sa liberté en dõna avis au Roy. Cette intelligence s'entretenoit avec le Secretaire de l'Ambassadeur d'Espagne. Sur cet avis on arrêta Merargues, & en le fouillant on trouva sous ses jarretieres des memoires qui contenoient le plan de ce projet. On arrêta aussi le Secretaire de l'Ambassadeur d'Espagne: Quant à Merargues, son procés lui fut fait par le Chancelier de Belliévre, par Sillery Garde des Sceaux, & autres Commissai-

1605.

res nommez du Conſeil d'Etat : il
1605. fut condamné d'avoir la tête tranchée, & le corps écartelé ; lequel Arrêt fut executé. L'Ambaſſadeur de Roi d'Eſpagne ſe plaignit au Roi de la détention de ſon Secretaire ; il lui repreſenta qu'elle étoit injurieuſe à ſa Majeſté Catholique, & que c'étoit violer le droit des gens, que d'arrêter priſonnier le Secretaire d'un Ambaſſadeur qui a les ſecrets de ſon Maître, quelque intelligence qu'il pût avoir, puiſque c'étoit pour le ſervice de ſon Roi & de ſa Patrie. Le Conſeil de France ſoûtint que l'on n'avoit point en cette occaſion donné atteinte au droit des gens, qu'il n'étoit pas permis à un Ambaſſadeur de faire aucune conſpiration contre l'Etat d'un Roi allié de ſon Maître, auprés duquel il étoit envoyé. Neanmoins le Roi deſirant faire connoître qu'il ne vouloit pas prendre cette occaſion pour rompre l'alliance contractée avec l'eſpagnol, renvoya à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ſon Secretaire. Pour juſtifier la dé-

tention du Secretaire de l'Ambassadeur de Philippe, on allegua l'exemple du Senat Romain, qui ayant découvert que les Ambassadeurs des Alobroges étoient impliquez dans la conspiration de Catilina, se plaignit de cette action; neanmoins il se contenta qu'ils sortissent de leur Ville. 1605.

Action de Lisle.

Je ne parlerai point de l'attentat d'un nommé de Lisle contre la personne du Roi, dautant qu'il n'eut aucun effet, cet homme ayant pris seulement le Prince par derriere, & l'ayant renversé sur la croupe du cheval où il étoit monté, sans le blesser; joint que sa Majesté défendit que l'on poursuivit de Lisle, le regardant comme un fol: & en effet il fut reconnu & justifié tel, & on se contenta de le mettre en prison, où il mourut quelque tems aprés.

L'intention du Roi étant de supprimer les Rentes de l'Hôtel de Ville, pour la creation desquelles il n'avoit point été donné d'argent; & de racheter celles qui avoient été venduës à vil prix, sa Majesté

nomma pour Commiſſaires les Pre-
1605. miers Preſidens de Thou & Nicolaï, & Calignon Maître des Comptes : & les Rentiers étoient fort ſatisfaits de ce que ces Officiers qui étoient gens de probité & de vertu, entroient dans l'examen & dans la diſcuſſion des Rentes:mais ils commencerent à ſe plaindre lorſqu'ils eurent reconnu que ſa Majeſté avoit nommé d'autres Commiſſaires, dont l'intention étoit de donner atteinte aux Rentes, & d'affoiblir un Fonds qui étoit le ſeul qui ſervoit à la ſubſiſtance des Familles ; ils ſupplierent le ſieur Miron, qui étoit Lieutenant Civil & Prevôt des Marchands, de repreſenter aux Commiſſaires & au Roi le droit & les raiſons des Rentiers,pour empêcher leur ruine entiere.Ce ſage Magiſtrat accepta cette Commiſſion,qui étoit fort délicate, & s'y conduiſit avec tant de prudence & de vigueur pour le bien & l'interêt des Rentiers, ſans perdre neanmoins le reſpect qu'il devoit à ſon Prince, & ſans ſortir des bornes de ſon

devoir, que les uns & les autres en furent satisfaits : & toutes ses remontrances & ses supplications eurent tant de pouvoir sur l'esprit de sa Majesté, qu'elles lui firent naître des sentimens de pitié & de bonté comme leur Pere, & de justice comme leur Roi & leur Souverain ; & elle ne voulut jamais consentir que l'on donnât atteinte aux Rentes. Quelques ennemis de François Miron vouloient insinuer à Henry IV. que dans son discours tenu aux Commissaires & à sa Majesté, il lui étoit échappé quelques termes trop hardis, & qui meritoient qu'on l'arrêtât ; mais sa Majesté qui connoissoit la probité de ce Magistrat, la rectitude de ses intentions, & l'attachement qu'il avoit au service de l'Etat, ne voulut point que l'on relevât tout ce qu'il auroit pû dire, & souhaitta qu'il demeurât enseveli dans un oubli éternel.

1605.

Le Roi ne veut point que l'on touche aux Rentes.

Ce n'étoit pas en France seulement que l'on conspiroit contre la vie du Roi ; mais il se fit en même-tems une conjuration en An-

gleterre contre la perſonne du Roi Jaques Premier, & contre la Reine. Les Etats Generaux d'Angleterre étoient convoquez à Vveſmunſter proche de Londres:le Duc de Nortumbelland qui avoit formé une grande conſpiration contre le Roi & la Reine, avec pluſieurs Seigneurs du Païs, choiſit le tems que les Etats où leurs Majeſtez devoient ſe trouver, ſe tiendroient; & il avoit fait emplir de poudre à canon le deſſous de la Salle où l'Aſſemblée ſe devoit faire. Mais le Milor Cenle découvrit cette conſpiration & cette entrepriſe; car le ſoir de devant l'ouverture des Etats, il ſuprit deux hommes deſſous cette Salle qui gardoient les caques de poudre, & qui avoient ordre d'y mettre le feu quand les Etats feroient aſſemblez; il les fit arrêter ſur un ſimple ſoupçon, mais qui ne ſe trouva que trop bien fondé: ces deux hommes avoüerent le fait, & demeurerent d'accord de l'entrepriſe. Le Duc de Nortumbelland Chef de la conjuration, & huit cens hommes qu

1605. Conjuration contre le Roi d'Angleterre ſans effet.

Le Grain.

étoient complices, furent emprisonnez. Mezeray dit que ce complot fut découvert par un des Conjurez, qui en donna avis à un de ses amis, qui se devoit trouver à cette Assemblée. Quelque tems aprés on punit de mort dans Londres huit des principaux des Cõjurez. On crut que les Catholiques avoient fait cette entreprise, afin de faire périr le Roi & la Reine, & plusieurs Milords & grands Seigneurs Anglois Lutheriens & Protestans. On y impliqua le Pere Garnet Jesuite, que l'on disoit avoir été consulté en cette occasion, & avoir approuvé la conspiration : mais on prétend qu'il n'étoit point coupable, ou tout au moins que s'il l'étoit, sa Compagnie & son Ordre n'y avoient point eu part : & Henry IV. même envoya un Ambassadeur extraordinaire au Roi Jaques, pour lui marquer qu'il avoit de la joye de ce que Dieu l'avoit conservé, & de ce que sa Providence l'avoit garenti & préservé du malheur qui le menaçoit ; & aussi pour lui témoigner

1605.

& assûrer que la Societé des Jesuites n'étoit en aucune maniere complice de cette Conjuration, & qu'elle avoit des sentimens tout contraires & tout opposez à ceux que l'on prétendoit avoir trouvez dans le Pere Garnet. On accusa aussi le Pape d'avoir eu quelque part à cette entreprise, à cause qu'elle avoit été formée pour le soûtien de la Religion ; mais il fit bien connoître que ces reproches étoient mal fondez, & qu'en toutes occasions il avoit défendu aux Anglois de se servir de ces voyes violentes pour maintenir la Catholicité.

1605.

Sur la fin de l'année précedente, le Clergé s'étoit assemblé pour présenter au Roi une Requête contenant divers chefs, entr'autres leurs plaintes de ce que les Religionnaires commettoient plusieurs insolences contre les gens d'Eglise, & contre les Sacremens de la Religion Catholique ; & de ce que les Juges Seculiers s'efforçoient tous les jours de diminuer l'autorité & la jurisdiction qui avoient été

accordées aux Juges Ecclesiastiques : le Clergé demandoit encore par sa Requête la publication du Concile de Trente, qu'il avoit déja tant de fois demandée. Les Agens du Clergé furent deux ans à poursuivre l'entherinement de leur Requête ; car le Roi avoit toûjours témoigné qu'il avoit la même répugnance pour la publication du Cócile de Trente, que les Rois ses prédecesseurs avoient: mais neanmoins sa Majesté voulant témoigner sa bonne volonté, & l'estime qu'elle faisoit du Clergé, elle fit deux Edits ; le premier en 1608. qui contenoit plusieurs articles servans de Reglemens pour l'Etat Ecclesiastique. Cet Edit apportoit quelque diminution & quelque moderation aux appellations comme d'abus qui s'interjettoient continuellement aux Parlemens des Sentences renduës par les Officiaux: il pourvoyoit encore à l'union des Benefices par les Evêques, aux exemptions des Ecclesiastiques, aux taxes de leurs décimes, & autres Reglemens. Le second Edit, qui ne fut ve-

1605. Demãdes du Clergé au Roi.

1605. rifié qu'au mois de Juillet 1609. permettoit aux gens d'Eglise de racheter durant l'espace de cinq ans les biens Ecclesiastiques qui avoient été alienez, sans qu'ils fussent obligez à faire aucune preuve de lezion.

Retablissement & Paix du Maréchal de Boüillon.

AN. 1606.

Le Maréchal de Boüillon qui s'étoit broüillé avec le Roi depuis qu'il l'alla trouver à Donchery, connoissant qu'il ne pouvoit être en sûreté à Geneve, où il s'étoit retiré pour éviter la colere de sa Majesté, passa en Allemagne, où il implora le secours des Princes Allemands, Ces Princes, & quelques Cantons Suisses, croyans que ce Maréchal n'avoit attiré l'indignation de son Prince, qu'à cause de la Religion Protestante qu'il professoit, députerent vers S.M. pour le prier de consentir au rétablissement du Maréchal de Boüillon. Le Roi d'Angleterre s'y interessoit aussi pour la méme consideration; la Reine même sollicitoit pour son retour : Enfin ce Seigneur aprés avoir fait ses soûmissions à sa Majesté Trés-Chrétienne, & aprés

lui avoit marqué de la douleur de ce qui s'étoit passé, obtint pardon, & rétablissement dans toutes ses Charges. On convient que le Roi ne pût avoir de preuves d'aucune conspiration que le Maréchal de Boüillon eût faite contre son service : il sçavoit qu'il n'avoit pas voulu écouter les instantes & pressantes sollicitations d'Espagne, & il se souvenoit des grands services que ce Maréchal lui avoit rendus, & le besoin qu'il pouvoit avoir de sa tête & de son bras dans la guerre qu'il vouloit faire à la Maison d'Autriche.

1606.

Chambre Royale.

On établit en ce tems-là une Chambre Royale, afin de rechercher les Financiers qui s'étoient enrichis aux dépens du Roi : mais cette Chambre n'eut pas beaucoup d'effet ; car ils éviterent toutes les condamnations qui pouvoient intervenir contr'eux, en lui fournissant quelques sommes ausquelles ils furent tazez en son Conseil.

Querelle entre Paul V. & Venise.

Il arriva cette année une grande querelle entre le Pape Paul V. &

la Republique de Venise ; elle pro-
1606. venoit de de deux causes : la premiere étoit que cette Seigneurie avoit fait deux Decrets ; le premier du sixiéme Janvier 1603. qui faisoit défense de fonder ni de bâtir de nouvelles Eglise, Couvents ni Monasteres, sans la permission de la Seigneurie, à peine de confiscation : & par le second du 26. Mars 1605. toute acquisition de biens immeubles étoit interdite aux Ecclesiastiques, soit par vente, alienation, ou donation, sans la permission & autorité du Senat : la deuxiéme cause de la querelle étoit, que Brandolin Vaudemrrin Abbé de Saint Nervaise, accusé de plusieurs crimes capitaux, comme magie, sortilege, & simonie, avoit été emprisonné de l'autorité de la Justice Seculiere de la Republique de Venise. Le Pape se plaignit au Senat de toutes ces choses, comme autant d'attentats commis contre l'autorité Ecclesiastique, dont il étoit Protecteur comme Chef de l'Eglise : & comme Paul V. vouloit signaler le commencement de
son

ſon Pontificat par quelque action d'éclat, il excommunia la Republique de Veniſe, aprés l'avoir inutilement ſommée de revoquer leurs Decrets, & de remettre l'Abbé Brandolin en liberté. Ces coups de foudre n'intimiderent point le Senat ; & au lieu de révoquer ſes Decrets, il les confirma par de nouvelles publications, & donna ordre à ſon Ambaſſadeur à Rome, d'expoſer au Pape les raiſons qui avoient obligé la Seigneurie de Veniſe d'un uſer ainſi : mais elles ne toucherent point ſa Sainteté, & n'empêcherent pas qu'elle ne fit publier ſes Bulles d'excommunication contr'elle, & un de Bref adreſſât aux Eccleſiaſtiques pendans de la domination de Veniſe, portant défenſe de dire la Meſſe, & d'adminiſtrer les Sacremens dans toute l'étenduë de la Seigneurie. Le Senat voyant que c'étoit une trop grande violence, que d'empêcher les Eccleſiaſtiques de dire des Meſſes, & d'adminiſtrer les Sacremens, rendit un Decret, par lequel il declara ce dernier

1606.

—— Bref nul, abuſif, & contraire aux
1606. Inſtitutions Canoniques & Déciſiõs de l'Egliſe; il adreſſa ſon Decret aux Eccleſiaſtiques, auſquels il fut enjoint de continuer de dire la Meſſe & d'adminiſtrer les Sacremés: & la Seigneurie de Veniſe, afin de faire connoître à toute l'Europe Chrêtiẽne qu'elle ne vouloit point être Juge en ſa propre cauſe, declara qu'elle ſe ſoûmettoit au Jugement de tous les Princes Chrétiens. Les Ambaſſadeurs de l'Empereur, du Roi d'Eſpagne & du Duc de Savoye; par une complaiſance aveugle pour le Pape, ceſſerent de ſe trouver en l'Egliſe de S. Marc, oû le Doge de Veniſe avoit coûtume de faire ſes devotions; mais Freſne-Canaye Ambaſſadeur de France, ne diſcontinua point d'y aſſiſter, & témoigna qu'il eſperoit que le Roi ſon Maître auroit aſſez de crédit & de pouvoir pour terminer & accommoder le differend ent e cette Republique & ſa Sainteté: En effet, ſa Majeſté envoya à Rome le Cardinal de Joyeuſe, qui fit en ſorte qu'accord fut fait entre

Paul V. & le Senat ; par lequel
premierement, il fut accordé que 1606.
la liberté seroit donnée à l'Abbé
de S. Nervaise ; en second lieu, on
revoqua le Manifeste & le Decret
fait contre les Censures du Pape ;
troisiémement, il portoit le réta-
blissemẽt de tous les Ecclesiastiques
dans leurs biens ; quatriémement,
sa Sainteté accordoit l'absolution à
la Republique de Venise, & à tou-
tes les personnes dépendantes &
soûmises à la Seigneurie : & aussi
en reconnoissance de la levée de
cette excommunication & de l'ab-
solution ainsi donnée, la Republi-
que s'obligeoit d'envoyer à Rome
une Ambassade extraordinaire. Les
Espagnols qui avoient fait tous
leurs efforts pour empêcher la con-
clusion de cet accord, prétendi-
rent lorsque le Cardinal de Joyeu-
se y eût mis la derniere main, en-
voyer à Venise un Cardinal de leur
Nation avec ce Cardinal François
pour l'éxecution de ce Traité; mais
Joyeuse ne voulut jamais y consen-
tir, disant que comme cet Accord
étoit l'ouvrage du Roi son Maître,

1606. il ne permettroit jamais que les Espagnols ; ni aucune autre Nation, eût part à la gloire qui lui étoit dûë. Chacun doit convenir qu'Henry IV. fit bien voir son credit & son pouvoir en cette occasion, d'avoir pacifié un different entre des Partis qui paroissoient fort animez ; & ce fut une des plus importantes actions où sa Majesté Tres-Chrétienne fit paroître sa prudence, sa puissance, & son autorité ; & par ce moyen elle rompit les mesures de l'Empereur, du Roi d'Espagne, & du Duc de Savoye dont l'intention étoit de profiter de cette querelle, & de porter les armes dans l'Italie. L'affaire des Jesuites pensa rompre l'Accord, & elle fut cause qu'il ne fût pas conclu sitôt qu'il l'auroit pû être ; car le Pape sçachant que ces Religieux avoient été chassez de l'étenduë de la Republique de Venise en sa consideration, & pour avoir soûtenu son parti, vouloit absolument qu'ils fussent rétablis : neanmoins à la persuasion du Cardinal du Perron & du Cardinal

An. 1607.

Le Roi accommode le differéd des Veniciens.

de Joyeuse, sa Sainteté se relâcha sur ce chef : mais enfin Alexandre VII. obtint des Venitiens leur rétablissement. 1607.

Le Domaine de Navarre fut réüni en ce tems-là à la Couronne, & par ce moyen les Duchez de Vandôme & d'Albret, les Comtez de Foix, d'Armagnac, de Rhodez & de Bigorre ; les Vicomtez de Limoges & de Marsan, revinrent aussi à la Couronne.

Cette année fut appellée l'année du grand Hyver, pour l'extrême rigueur du froid que l'on ressentit en ce tems-là ; il dura plus de deux mois sans aucun relâche, & les fâcheux effets qu'il produisit furent si considerables, que depuis on n'en a point vû de pareils. Il ne se passa presque rien de considerable en ce Royaume, sinon que le Roi s'ennuyant de fournir des sommes considerables aux Hollandois, qui faisoient la guerre aux Espagnols, donna ordre au President Jannin, homme intelligent & de bon sens, de travailler à moyenner un accord entre l'Espagne & AN. 1608.

les Païs-Bas ; les Parties convinrent d'abord d'une Tréve de huit mois, durant lequel tems les Hollandois firent une Ligue offensive & défensive avec Henry IV. ce qui allarma tellement sa Majesté Catholique, que Dom Pedro de Tolede, un des Grands d'Espagne, passant par la France pour aller aux Païs-Bas, en fit ses plaintes à sa Majesté Tres-Chrétienne. Le Roi qui étoit averti que ce Seigneur Espagnol lui venoit annoncer la guerre, & sçachant que ceux de sa Nation avoient fait courir le bruit qu'il étoit fort incommodé des gouttes, il le reçut dans la grande Gallerie de Fontaine-bleau; & lui en ayant fait faire tant de tours & à si grands pas qu'il le mit hors d'haleine, il lui dit : *Vous voyez Monsieur, que je me porte bien.* Dom Pedro qui affectoit de montrer son Chapelet à la premiere audience qu'il eut du Roi, lui representa l'interêt que les Princes Chrétiens avoient de ruiner les Protestans, ou de les contraindre de se réünir au sein de l'Eglise, & fit

1608.

voir les guerres considerables que le Roi d'Espagne son Maître avoit été obligé de soûtenir à cette occasion : ensuite changeant de discours, il témoigna que sa Majesté Catholique avoit un grand desir de s'unir & de s'allier avec sa Majesté Tres-Chrétienne, & de faire même des alliances dans sa Maison, pourveu qu'elle abandonnât les Païs-Bas : surquoi le Roi repartit, qu'il étoit fort obligé au Roi d'Espagne, de songer à faire des mariages avec ses enfans, mais qu'ils étoient d'assez bonne Maison pour trouver parti ; qu'il ne desiroit point faire des alliances contraintes & conditionnées : que son intention & son honneur l'engageoient à ne point abandonner la protectiõ de ses Amis, & que ceux qui n'en voudroient pas être du nombre, pourroient se repentir d'avoir été ses ennemis. Dom Pedro à cette occasion prit la parole, & éleva fort la grándeur d'Espagne, & la puissance du Roi son Maître : mais le Roi sans s'émouvoir, dit que la puissance d'Espagne étoit

1608.

De Perefix.

1608. ſemblable à la Statuë de Nabuchodoſor, composée de diverſes pieces, qui avoit une tête d'or, mais qui n'étoit ſoûtenuë que ſur des pieds d'argile. Cette comparaiſon ne plaiſant pas à Dom Pedro, le chagrina de maniere, qu'il lui échappa de faire des menaces & des reproches : mais ſa Majeſté lui témoigna, que ſi le Roi ſon Maître continuoit toûjours ſes attentats, elle lui feroit une ſi rude guerre, qu'elle porteroit le feu juſques dans l'Eſcurial ; & que ſi elle montoit une fois à cheval, on la verroit bien-tôt à Madrid : ſurquoi l'Envoyé d'Eſpagne répondit ; *le Roi François Premier y alla bien. C'eſt pour venger ſon injure,* repartit bruſquement Henry IV. *celle de la France, & les miennes, que je veux entreprendre ce voyage.* Mais comme le Roi connut qu'il parloit un peu haut, il abaiſſa ſon ton, & lui dit : *Monſieur l'Ambaſſadeur, vous êtes Eſpagnol, & moi je ſuis Gaſcon ; ne nous échauffons pas tous deux.* La Converſation ſe termina en paroles douces & plenes de civilitez.

On dit que le lendemain le Roi montrant à Dom Pedro les Bâtimens de Fontainebleau, & lui demandant ce qu'il en penſoit, cet Eſpagnol qui n'avoit vû que deux petites Chapelles qui étoient dans la Cour de l'Ovale, lui dit, *qu'il lui ſembloit que ſa Majeſté logeoit Dieu bien à l'étroit* : ſurquoi ce Prince qui ne vouloit pas qu'on fiſt des reproches à ſa pieté, repliqua : *Vous, Meſſieurs les Eſpagnols, vous ne ſçavez donner à Dieu que des Temples materiels : mais pour nous autres François, nous ne logeons pas ſeulement ſa Majeſté divine dans des pierres, mais encore dans nos cœurs : mais quand il ſeroit logé dans les vôtres, j'aurois peur qu'il ne le fût que dans des pierres.* 1608.

Pour retourner à la negociation commencée par le Preſident Jannin, il y avoit quelques difficultez à la concluſion du Traité de Paix : c'eſt que le Roi d'Eſpagne ne vouloit traiter avec les Provinces-Unies, que comme avec ſes Sujets ; & elles inſiſtoient à ce que ſa Majeſté Catholique les recon-

1608. nûc libres, indépendantes, & affranchies de sa domination : le second obstacle étoit la résistance & l'opposition que formoit à ce Traité le Prince d'Orange, qui prévoyoit que par cet Accord sa puissance s'aneantiroit & se ruineroit ; & il étoit soûtenu par la Province de Zelande, qui vouloit la guerre, & par quelques Villes de sa Factiõ. Cependant ces deux difficultez furent surmontées, parce que le Roi d'Espagne voulut bien traiter avec les Provinces-Unies comme Etats libres & indépendans ; & à l'égard du Prince d'Orange Henry IV. fit connoître qu'il ne devoit point arrêter le cours du Traité, sinon qu'il auroit à faire à lui : & cette negociation ne produisit pas veritablement une Paix, mais une Tréve de douze ans. Toute l'Europe qui connut que les soins du Roi & sa consideration furent cause du Traité entre le Roi d'Espagne & les Hollandois, conçut pour sa Majesté beaucoup de veneration, d'estime, & de respect : & le Doge de Venise

même dans le Senat, dit; *Que la Seigneurie entroit dans des admi-* 1608.
rations nouvelles de la ſageſſe du Roi, qui ne ſe trompoit jamais dans ſes projets & dans ſes entrepriſes: Que ſa Majeſté étoit le veritable & le plus ferme appui du repos & du bonheur de la Chrétienté; & qu'il n'y avoit rien à deſirer pour la proſperité de ſon regne, ſinon qu'il fût perpetuel. Eloge digne de ce grand Prince, & auſſi de cet illuſtre Senat, dont les diſcours étoient regardez de toutes les Nations comme autant d'Oracles.

Il faut auſſi convenir, que l'accommodement du Roi Catholique avec les Provinces-Unies étoit tres-difficile à conclure, parce que ce Prince qui ne pouvoit perdre la memoire qu'elles étoient il n'y avoit pas long-tems, ſoûmiſes à la domination d'Eſpagne, devoit ſe reſoudre à traiter avec elles comme Etats libres & indépendans, & avoüer par conſequent qu'elles s'étoient ſouſtraites & affranchies de ſa puiſſance, ſans eſperance de les pouvoir de nouveau ſoûmettre, ni

de les rendre ses Sujettes. Henry
1608. IV. étoit consideré de tous les Princes Chrétiens comme l'Arbitre de tous leurs differens ; & sa puissance étoit si redoutée & si cherie, que tous les Etats & Princes opprimez y avoient recours, pour se garentir de la violence & se délivrer de la servitude. Mais sa Majesté faisoit toutes choses avec tant de circonspection & de mesures, qu'elle ne donnoit jamais lieu de se plaindre de la protection qu'elle accordoit : car elle n'appuyoit jamais les Sujets qui s'étoient révoltez contre leur Souverain, & ne prenoit point avantage de leur rebellion pour procurer son utilité particuliere, & pourvoir à ses interêts ; ce qui arriva dans l'affaire des Maures en est une preuve certaine. Chacun sçait que les Maures ou Sarrazins, s'étoient emparé des Espagnes environ l'an 725. les Chrétiens soûtenus des François les avoient gagné pied à pied, de sorte qu'il ne leur restoit plus à reconquerir que le Royaume de Grenade. Ferdinand Roi d'Arragon,

& Isabelle de Castille, acheverent de s'en rendre les Maîtres en l'an 1492. & ainsi mirent fin à la domination des Maures, & ils forcerent ces peuples à recevoir le Baptême, ou à se retirer dans l'Afrique; de maniere que ceux qui avoient embrassé la Religion Catholique, y ayant été contraints, étoient demeurez dans le cœur ou Mahometans ou Juifs, & nourrissoient & entretenoient secretement leurs enfans dans leur incredulité; à quoi même la rigueur des Espagnols contribuoit beaucoup, en mettant une difference considerable entre ces peuples faits nouveaux Chrétiens, & ceux qui l'étoient de pere en fils: ainsi ces miserables se voyant privez de toutes sortes d'avantages, se trouvant même trop chargez d'impôts, & ne pouvant plus supporter les violences & les maux dont on les accabloit, songerent aux moyens de briser leurs fers, de sortir de la servitude, & de secoüer le joug sous lequel ils gemissoient depuis si long-tems; & voyant que leurs propres forces

1608.

1608. n'étoient pas suffisantes pour executer & faire réüssir une si grande & si importante entreprise, ils arrêterent d'implorer le secours de quelque Puissance étrangere, mais qui fût Chrétienne; parce que celle du Roi de Maroc ou des Princes Allemans, auroit été trop odieuse. Ils eurent donc recours à Henry IV. lorsqu'il n'étoit encore que Roi de Navarre : & en 1595. quand ils connurent que ce Prince avoit eu l'avantage sur la Ligue, qu'il en étoit devenu le maître, & que rien ne l'empêchoit de donner sa protection & son appuy à ceux qui le reclamoient, ils retournerent à lui. Ce Souverain écouta favorablement les Députez des Maures; il envoya des Agens inconnus en Espagne pour s'informer de l'état de leurs affaires, & il leur fit esperer qu'il leur donneroit du secours : il le pouvoit faire sans qu'en bonne politique on y trouvât à redire, puisqu'il avoit la guerre contre l'Espagne, & que l'on peut employer toutes sortes de moyens, & se servir de toutes

Les Maures ont recours à Henry IV.

sortes d'armes pour se défendre contre ses ennemis, & pour les abbatre. Comme ces peuples retournerent cette année solliciter sa Majesté d'executer ses obligeantes promesses, ce Prince leur répondit, que sa qualité de Roi Tres-Chrétien ne lui permettoit pas de les prendre en sa protection, & de les appuyer de ses armes contre Philippe III. tant que dureroit la Paix de Vervins ; mais qu'il leur promettoit son secours & son appuy, lorsque l'Espagne viendroit à la violer & à la rompre, & que par cette infraction il ne seroit plus tenu de garder des mesures avec le Roi Catholique. Je ne vous dirai point que les Maures s'adresserent au Roi d'Angleterre, qu'ils ne trouverent pas plus disposé qu'Henry IV. à les soûtenir & à les proteger. Cependant les efforts & les desseins de ces peuples étonnerent tellement le Roi d'Espagne, que pour en arrêter le cours & s'en délivrer entierement, il se vit obligé de les bannir de ses Etats : ce qu'il fit par son Edit du

1608.

mois de Janvier 1610. qui fut
1608. executé avec beaucoup de chaleur, de violences & de mauvaiſe foy; car en tranſportant ces malheureux en Afrique, comme ils l'avoient demandé, on en fit périt une partie, on en noya une autre dans la mer, & on dépoüilla les autres; ce qui obligea ceux qui reſtoient de ſe ſauver en France, les uns par terre à S. Jean-de-Luz, les autres par mer dans des Vaiſſeaux François qui les amenoient aux Ports de ce Royaume: mais ils ne furent pas mieux traitez des François que des Eſpagnols; ce qui les obligea de ſe retirer en Afrique, le Roi leur ayant donné la permiſſion de s'embarquer aux Ports de Languedoc: & ces mauvais traitemens ont rendu la haine des Maures implacable contre les Chrétiens, & ils ſont devenus leurs plus cruels ennemis. On prétend qu'il reſta quelques familles de Maures dans les Villes de Bordeaux & de Roüen. Il faut conven que Ferdinand V. doit être regardé comme le premier auteur

de cette grande Monarchie d'Eſpagne, comme nous la voyons à present. Ferdinand d'Arragon ſe ſaiſit en 1512. de la Navarre; & il ſe rendit Maître & Souverain de toute l'Eſpagne, excepté du Portugal, que Philippe II. a depuis réüni à la Caſtille aprés la mort du Roi Henry de Portugal. Mais les Portugais ne pouvant ſupporter la domination Eſpagnole, ſecoüerent le joug en 1640. & élûrent pour leur Roi le Duc de Bragance: & ces peuples ſont toûjours demeurez depuis ce tems affranchis de la puiſſance d'Eſpagne, & régis & gouvernez par leurs propres Rois. 1610.

Je ne vous parlerai point du deſſein qu'Henry IV. avoit d'étendre la Religion Chrétienne dans le Levant, parce que tous les ſoins qu'il y employa n'eurent point d'execution: ce fut en vain que ſa Majeſté y envoya pluſieurs Gentilhommes, qui ſous prétexte de voyager & de viſiter les Saints-Lieux, reconnoiſſoient le Païs, l'état des Forces, des Pla-

1608. ces, & du Gouvernement du Grand-Seigneur, & la situation des lieux : car elle fut prévenuë par la mort, qui non-seulement empêcha l'effet de cette entreprise, mais encore d'une autre contre la Maison d'Autriche, comme nous verrons.

Differend pour les Duché de Cleves.

Il arriva en ce tems un grand differend entre quelques Princes d'Allemagne, à l'occasion des Duchez de Cleves & de Juliers : ce qui donna occasion à cette querelle fut, que Guillaume Duc de Juliers & de Cleves étant mort sans enfans, plusieurs prétendoient à sa succession ; sçavoir l'Electeur de Brandebourg, comme mari de la fille aînée d'Eleonore sœur aînée du Duc de Juliers, pour George-Guillaume leur fils ; le Comte Palatin de Neubourg, fils d'Anne sœur puînée de ce Duc ; Madeleine sa troisiéme sœur ; veuve du Duc des Deux-Ponts ; le Marquis de Burgaves, du chef de la quatriéme sœur ; & l'Electeur de Saxe. Pendant que cette contestation se formoit entre ces Princes Allemans,

Les Mercures, to. 1.

l'Empereur donna l'investiture des Duchez de Juliers & de Cleves à Leopold d'Autriche Evêque de Strasbourg & de Passavv, comme étant Fiefs masculins dévolus à l'Empire. Tous les Princes qui prétendoient à la succession de Guillaume Duc de Juliers, se voyans trop foibles pour résister à l'Empereur, qui soûtenoit les interêts de Leopold, eurent recours à Henry I V. qui leur promit de les assister contre l'usurpation de Leopold : car encore que ces Princes Allemans fussent en differend entr'eux au sujet de la succession aux Duchez de Juliers & de Cleves, ils étoiét neanmoins unis pour en exclure Leopold. Le Roi dans le dessein d'envoyer du secours à ces Princes, fit plusieurs préparatifs de guerre : il assemble pour cette expedition quantité de troupes, dont il souhaitoit être le Chef ; & sa pensée étoit de faire declarer la Reine Marie de Medicis Regente en France, pour avoir le Gouvernement & le soin des affaires pendant son absence. Pour cet effet il la fit 1609.

1609. ſacrer & couronner à Saint-Denis avec toute la magnificence & la pompe requiſe en ces occaſions. Le lendemain de cette Ceremonie, la Reine devoit faire ſon entrée à Paris avec beaucoup d'éclat & de pompe; toutes choſes étoient diſpoſées pour la recevoir : mais tous ces appareils de joye & de divertiſſement furent auſſi-tôt changez en des préparatifs lugubres & funeſtes, par la mort tragique & violente dont ce Prince fut ſurpris; car paſſant dans la ruë de la Ferronnerie pour aller à l'Arſenal, où le Duc de Sully l'attendoit, il fut aſſaſſiné par Ravaillac, qui lui perça le ſein de deux coups de couteau. Cette mort inopinée fut un coup de foudre pour les François; car Henry IV. étoit un Roi qui aimoit ſon peuple, qui préferoit le bien & l'avantage de ſon Sujets à ſon utilité particuliere, & à ſa propre gloire. Cet accident imprévû, & fatal au Royaume de France, mit tous les peuples dans une ſi grande conſternation, qu'ils croyoient

Mort d'Henry IV.

AN. 1610.

que leur bonheur devoit finir avec la vie de leur Prince. On dit que le Roi sembla, par un instinct secret, pronostiquer qu'il lui arriveroit quelque infortune avant le Couronnement ; & Sully dit que le Roi lui parla un jour en ces termes : *Mon ami, le Sacre me présage quelque malheur, ils me tuëront, je ne sortirai jamais de cette Ville, j'y mourrai ; mes ennemis n'ont autre esperance qu'en ma mort ; on m'a dit que je devois être assassiné à la premiere magnificence que je ferois, & que je mourrois dans un carrosse.* 1610.

Le Parlement ayant appris la mort du Roi, s'assembla pour déliberer sur ce qu'il y avoit lors à faire ; & il crut que pour empêcher le desordre qui pourroit arriver à cause de la minorité de Loüis XIII. il étoit à propos de declarer Marie de Medicis Regente, en attendant que le Roi viendroit au Parlement pour faire connoître sa volonté. Cependant la France se trouva tranquille & sans émotiõ ; & ce ne fut pas sans beaucoup d'éton-

1610. nement, parce que tout le monde s'imaginoit que la mort imprévûë & inopinée d'un si grand Monarque, dont la presence seule retenoit tous les peuples dans leur devoir, donneroit quelque ouverture à l'ambition des Grands, à l'envie des Etats voisins de ce Royaume, & à la malice & aux artifices de ses ennemis : neanmoins par un merveilleux effet de la Providence divine, toutes choses demeurerent calmes & tranquilles.

Supplice de Ravaillac.

Durant que toutes ces choses se passoient, on travailloit à faire le procés à Ravaillac : cet assassin ayant été convaincu de son crime, fut condamné d'avoir le poing droit coupé, d'être tenaillé en toutes les parties de son corps, & qu'en ces endroits il seroit jetté du plomb fondu & de l'huile boüillante ; cela fait, que son corps seroit tiré & démembré à quatre chevaux : ce qui fut executé. Ravaillac étoit né à Angoulême : il avoit été Novice chez les Feüillans ; mais ses actions extraordinaires & ses rêveries extravagan-

tes, obligerent ces Religieux de le renvoyer. On prétend que quelques faux zelez lui avoient donné de méchantes impressions contre la personne du Roi, & qu'abusans de la foiblesse de son esprit, ils lui avoient insinué que l'on pouvoit se défaire d'un Prince qui prenoit les interêts des Heretiques, qui les favorisoit de sa protection, qui mettoit la Religion Catholique en danger d'être ruinée & éteinte, & enfin un Souverain qui faisoit la guerre au Pape. Les ennemis d'Henry IV. trouvant Ravaillac propre à executer un méchant dessein, lui inspirerent si puissamment d'attenter à la vie de ce Prince, qu'il l'executa au déplaisir de tous les bons François, & à la perte de la France. Henry IV. avoit évité quelques années auparavant d'être noyé en passant le Bac à Neuilly prés de Paris, & la Reine y pensa perdre la vie. Cette Princesse eut un pressentiment de la mort de son cher & illustre Epoux; parce que quelques jours avant son Couronne-

1610.

ment, elle ſongea que l'on donoit
1610. un coup de couteau au Roi, duquel ſonge elle eut tant de frayeur qu'elle ſe réveilla en ſurſaut avec un tremblement de tout ſon corps. Nous liſons dans une Lettre de Nicolas Paſquier, fils de l'illuſtre Eſtiéne Paſquier, qu'il arriva en ce tems-là à la Cour un Gentilhomme de Gaſcogne qui avoit ſuivi le Roi durant les derniers troubles, qui dit qu'étant un jour attaché à la lecture de l'Ecriture ſainte, il vit entrer dans ſa chambre avec quelque bruit, deux hommes de grande taille, qui lui dirent d'aller avertir le Roi de ſonger à ſa vie, & qu'autrement il lui ſeroit difficile d'éviter un grand malheur qui le menaçoit: Que ce Capitaine informa des Theologiens de ce qui lui étoit arrivé, qui lui dirent que ce n'étoit qu'une viſion, & une illuſion diabolique, à laquelle il ne devoit point adjoûter foy: mais que quelque tems aprés ces phantômes lui apparurent, qui le menacerent, s'il ne ſe mettoit promptement en devoir de ſatisfaire au
com

commandement qu'ils lui avoient fait ; & qu'afin que le Roi ajoûtât quelque creance à ses paroles, ces hommes lui dirent qu'il assûrât sa Majesté que celui qui l'envoyoit étoit le même qu'il avoit veu à la chasse : Que ce Gentilhomme Gascon s'acquitta de sa commission, & vint trouver Henry IV. qui se mocqua de lui, & le remercia de son avis, sans y ajoûter aucune foy. Ce même Auteur nous rapporte, que quelques années avant la mort de ce Prince, Helvons Rosselin Medecin, avoit fait une Prophetie qui marquoit que sa Majesté ne regneroit pas davantage que quatre lustres, qui font vingt années ; & en effet elle mourut au commencement de la vingt-uniéme : Nous lisons encore au même endroit, qu'un Marchand d'Anvers écrivant à un Marchand Flamand ; il manda : *C'est chose étrange de ce qui a été parlé ici de la mort du Roi douze jours avant qu'elle fût arrivée : nous sommes surpris de ce que cette fâcheuse nouvelle ait couru en ce lieu ; il semble que*

1610.

quelques-uns sçavoient qu'elle dût ar-
1610. *river*. Pasquier rapporte qu'un des principaux de la Ville de Cambray, dit huit jours avant ce fâcheux accident en parlant d'Henry IV. *Ce Vieillard a de grands desseins ; mais il n'ira gueres loin.* Cet Auteur assûre que Boissise Conseiller d'Etat, alors Ambassadeur prés le Marquis de Brandebourg & proche du Duc de Neubourg, lui avoit dit que le bruit avoit couru à Anvers, Bosleduc & Mastreicht, que le Roi avoit été tué dix jours avant qu'il le fût. L'on ne doit pas porter son jugement sans raison ni sans fondement, sur les causes de la disgrace qui arriva à Henry IV. & sur ceux qui furent les premiers mobiles, & les auteurs de sa mort prompte & cruelle : mais il est certain que le Roi avoit formé le dessein de se vanger du peu de satisfaction qu'il avoit eu de la Maison d'Autriche : & que le grand armement qu'il avoit fait peu de tems avant sa mort, n'avoit point eu d'autre cause. L'on a remarqué qu'il n'y a point eu de Souverain

ſur la vie duquel on ait plus attenté, que ſur celle d'Henry le Grãd, biẽ que ce fût un Prince fort clement, & dont les inclinations étoient fort genereuſes, & portées pour l'interêt de ſes Sujets. Quelques-uns ſe perſuadent que ce grand deſſein qu'Henry IV. avoit fut cauſe de ſa mort ; les autres aſſûrent que ce fut un zele indiſcret de la Religion, & nulle autre conſideration, qui ait pû exciter tous ces aſſaſſins à attenter à la perſonne de ce Monarque. Gui Patin dans ſa Lettre 122. écrit qu'un homme en mourant en Hollande, dit qu'il étoit frere de Ravaillac, & que, ſi ſon frere eût manqué ſon coup, il étoit prêt à l'executer, pour vanger l'injure qu'Henry IV. avoit faite à ſa ſœur de l'avoir débauchée, & pour s'être mocqué d'elle enſuite ; & que l'action de Ravaillac ne fut point entrepriſe ni executée par conſideration pour la Religion, ni par impulſion des Eſpagnols. 1610.

Nous avons ci devant vû ; que l'intention d'Eliſabeth Reine d'An-

gleterre, étoit de se joindre avec
1610. Henry IV. pour abattre la Maison d'autriche; & que Rosni expliqua les moyens dont on se devoit servir pour executer ce grand dessein. Si nous en voulons croire Messire Hardoüin de Perefixe dans son Histoire d'Henry le Grand, ce Prince desiroit réünir si parfaitement toute la Chrétienté, que ce ne fût qu'un Corps, qui se fût appellé la Republique Chrétienne. Il avoit dessein de la partager en quinze Dominations où Etats, qui étoient la Papauté ou le Pontificat, l'Empire d'Allemagne, la France, l'Espagne, l'Angleterre, la Hongrie, la Boheme, la Pologne, le Dannemark, la Suéde, la Savoye ou le Royaume de Lombardie, la Seigneurie de Venise, la Republique Italique, ou les Potentats & Villes d'Italie, les Belges ou Païs-Bas, & les Suisses. De ces Etats il y en avoit cinq successifs, France, Espagne, Angleterre, Suéde, & Lombardie, six électifs, Papauté, Empire, Hongrie, Boheme, Pologne, & Dannemarck; quatre Republi-

ques, dont deux auroient été Démocratiques, sçavoir les Païs-Bas 1610.
& les Suiſſes ; & deux Ariſtocratiques, celle de Veniſe, & celle des petits Princes & Villes d'Italie, Le Pape devoit avoir le Royaume de Naples, & les hommages tant de la Republique Italique que de l'Iſle de Ciate, outre le domaine & les terres qu'il poſſede. On eut fait avoir à la Republique de Veniſe la Sicile en foy & hommage du ſaint-Siege, ſans aucun droit qu'un ſimple Baiſement de pieds, & un Crucifix d'or de vingt ans en vingt ans. La Republique Italique eut été compoſée des Etats de Florence, Gennes, Luques, Mantouë, Parme ; Modéne, Monacho, & autres petits Princes & Seigneurs, & eut auſſi relevé du ſaint-Siege en payant ſeulement un Crucifix d'or de la valeur de 1000. livre. Le Duc de Savoye auroit eu encore le Milanez, outre la Savoye & le Piémont, & le tout auroit été érigé en Royaume par le Pape, ſous le titre de Royaume de Lombardie, duquel on eut diſtrait le Cre-

monnois en échange du Montferrat que l'on y eut joint. On eut
1610. incorporé à la Republique Helverique, la Franche-Comté, l'Alsace, le Tirol, le Païs de Trente, & leurs dépendances. On eut établi toutes les dix-sept Provinces des Païs-Bas en une Republique libre & souveraine, sauf un pareil hommage à l'Empire. On eut joint au Royaume de Hongrie les Etats de Transylvanie, la Moldávie, & la Valachie. Les Royaumes de Boheme & de Hongrie eussent été pareillement électifs par les Suffragans de sept Electeurs, sçavoir des Nobles, du Clergé, & Villes de ces Païs-là, du Pape, de l'Empereur, du Roi de France, du Roi d'Espagne, du Roi d'Angleterre, & des Rois de Suéde, de Dannemarck & de Pologne, qui tous trois n'eussent fait qu'une voix. On auroit arrêté que l'Empire n'auroit pû être possedé pour quelque cause que ce fût, par deux Princes d'une même Maisó, de peur qu'il n'y devînt hereditaire, & ne s'y perpetuât, comme cela s'étoit

fait depuis plusieurs années en celle d'Autriche. On voit bien que 1610.
ce grand projet & cet établissement auroit été avantageux à tous les Princes & Etats Chrétiens, & il n'y avoit que la seule Maison d'Autriche qui pouvoit s'en plaindre, parce qu'on diminuoit un peu sa puissance. On prétend que du côté d'Italie, le Pape, la Republique de Venise & le Duc de Savoye, étoient informez de ce grand dessein, & qu'ils avoient promis d'assister le Roi de toutes leurs forces pour le mettre à execution : & son Altesse de Savoye, parce que sa Majesté lui donnoit sa fille aînée en mariage pour son fils, dit lors Amedée : du côté d'Allemagne, cette entreprise étoit approuvée des quatre Electeurs, Palatin, Brandebourg, Cologne & Mayence, qui s'étoient engagez à l'appuyer de tout leur pouvoir : & l'on pouvoit dire même, que l'affaire du Duché de Cléves & de Juliers, étoit une favorable occasion pour faire réüssir ce dessein : & le Roi sous prétexte d'al-

ler à Cleves avec une Armée de
1610. 40000. hommes, se seroit saisi de tous les passages de la Meuse; & il auroit attaqué tout d'un coup Charlemont, Mastreicht & Namur, qui alors n'étoient pas munies ni pourvûës de fortes Garnisons. Toutes les grandes Villes de Flandre se seroient revoltées; les Hollãdois eussent tenu & occupé les Côtes avec leurs Vaisseaux; & les Flamans eussent prié le Roi d'Espagne de les mettre en liberté. Tous ces projets doivent être regardez à present comme des belles idées, parce que la mort d'Henry IV. fut cause qu'ils n'eurent aucun succés: & il n'est pas certain que quand même Dieu n'auroit point arrêté le cours de sa vie, il ne se fût rencontré quelque obstacle qui en eût empêché l'execution.

Henry IV. mourut à l'âge de 57. ans, le 38. de son regne de Navarre, & le 21. de France. Il laissa trois fils & trois filles; sçavoir le Dauphin, qui regna sous le titre de Loüis XIII. un Prince, qui mourut le 27. Novembre 1611. & Gaston,

qui ne mourut que sous Loüis XIV. à present regnant : l'aînée 1610.
des filles qui s'appelloit Elisabeth, fut mariée à Philippe IV. Roi d'Espagne : la seconde étoit Christine, qui épousa Victor Amedée Prince de Piémont, & depuis Duc de Savoye : & la troisiéme Henriette, qui s'allia avec dispense du Pape, à Charles I. Roi d'Angleterre.

Quelques jours aprés la mort d'Henry IV. Loüis XIII. alla au Palais, qui tenoit alors son Siege aux Grands Augustins ; il étoit accompagné de la Reine, du Prince de Conti, du Duc de Vendôme, du Duc de Guise, du Duc de Montmorency Connêtable de France, du Duc d'Epernon Colonel General de l'Infanterie Françoise, des Ducs de Montbazon, & de Sully, de plusieurs Maréchaux de France, Chevaliers de l'Ordre, & du Chancelier de Sillery. Le Roi & tous ceux qui l'accompagnoient ayant pris leurs places, la Reine assise dit les larmes aux yeux : *Messieurs, puisqu'il a plû à Dieu m'ôter le Roi,*

mon Seigneur & mon Mari, je vous
1610. *ai amené le Roi, Monsieur mon Fils, afin que vous lui rendiez le respect & l'obéïssance que vous lui devez, comme à vôtre Roi, Prince legitime, & naturel Seigneur & Souverain, afin que vous l'assistiez de vôtre pouvoir, force, prudence & conseil, comme de veritables & de fidelles Sujets doivent faire, principalement dans cette conjoncture funeste & malheureuse, où vous voyez sa Majesté en deüil, & moi en larmes; & que vous déliberiez promptement sur ce qu'il sera plus expedient de faire pour son service, pour la conservation de son Etat, & pour le repos de ses Peuples.* Ce Discours fini, le Roi dit: *Messieurs, Dieu ayant retiré à soi le feu Roi, mon Seigneur & Pere, je suis venu en ce lieu par le conseil de la Reine Madame ma Mere, pour avoir vôtre avis sur ce que mon Chancelier vous representera.* Ensuite le Chancelier prit la parole, & aprés avoir fait connoître succintement la perte considerable que la France venoit de souffrir par la mort d'Henry IV. qui étoit le meilleur Prince du

monde, & qui avoit montré toûjours tant de tendresse pour ses Sujets ; il marqua que le soin qui avoit été pris de l'éducation du Roi son fils,& les excellentes qualitez & vertus dont ce Prince étoit orné, faisoient esperer qu'il seroit le veritable imitateur des grandes actions du feu Roi son pere, & son digne Successeur, & que les François devoient attendre toute sorte de bonheur & de prosperité de son Regne : que la prudence, la sagesse, la bonne conduite, & les soins de la Reine sa mere en rendroient les commencemens heureux, & que Dieu versoit abondamment ses graces & ses benedictions sur ce jeune Prince, dont les inclinations & les desirs étoient conformes à la justice & à la raison. De Harlay premier President, fit un long Discours fort propre au sujet ; & étant fini, Servien Avocat General se leva, & aprés avoir fait un Discours qui attira l'admiration de tous les Assistans,il conclut à ce que l'Arrest que la Cour avoit donné, qui declaroit la

1610.

1610. Reine Regente en France, pour avoir le soin & l'administration des affaires pendant la minorité du Roi fût publié dans tous les endroits du ressort de ce Parlement, afin que chacun eût à y obéïr. On dit que le Comte de Soissons qui étoit alors à Montigny, témoigna quelque chagrin de ce que sans sa participation on avoit fait declarer la Reine Regente, & qu'il n'étoit pas si éloigné de Paris, qu'on ne pût l'avertir de cette action, où il se seroit fait une joye & un honneur de se trouver. Le Prince de Condé qui étoit à Milan, écrivit à la Reine aussi-tôt qu'il eut nouvelle de la mort d'Henry IV. & lui fit mille protestations de service, d'obéïssance, & d'attachement à son devoir, & aux interêts du Roi son Maître, & de l'Etat. On dit que la nouvelle de la mort d'Henry IV. étant portée la nuit au Roi d'Espagne, & entendant du bruit qui étoit excité par ceux qui accompagnoient le Courier, s'écria: *Qu'est-ce ? le Roi de France m'a-t-il declaré la guerre ? Non, Sire,* repondit le

Marquis de Velade, *il ne vous la fera jamais, il a été tué. Le plus grand Capitaine du monde est mort*, repliqua le Roi Catholique; Et comme il connut que celui qui avoit commis l'assassinat avoit été arrêté, il dit: *J'en louë Dieu; car ce sera le moyen de découvrir & de punir les auteurs & les complices de cet assassinat.* A l'égard de la Reine d'Espagne & de l'Archiduchesse, qui étoient issuës du Sang de France elles en verserent des larmes avec abondance, & témoignerent une extrême déplaisir de la mort du feu Roi Henry IV. C'étoit aussi un Prince qui ne meritoit pas seulement le respect & l'affection de ses Sujets; mais qui s'étoit encore attiré par ses rares vertus & ses grandes actions, l'estime & la consideration des Peuples étrangers. Il avoit la taille mediocrement haute, mais bien proportionnée, le nez grand & bien fait, les yeux assez doux, le teint brun, mais vif; il portoit une barbe quarrée, & les cheveux épais; il avoit le corps robuste, plein

1610.

Henry fut Evêque de Metz, & Abbé de S.Germain des Prez, & ensuite Gouverneur de Languedoc, & épousa Charlotte Seguier, fille de Pierre Seguier Chancelier de France, & veuve de Maximilien de Bethune Duc de Sully : Gabrielle Angelique épousa Bernard de Nogaret la Valette Duc d'Epernon. De la Comtesse de Moret, ce Prince eut Antoine de Bourbon Comte de Moret, qui suivit le parti de Gaston Duc d'Orleans, & fut tué le premier Septembre 1631. au combat de Castelnaudari. De la Dame de Romorantin, il eut deux filles, Jeanne de Bourbon Abbesse de Fontevraut, & Marie Henriette de Boubourbon Abbesse de Chelle. 1610.

Fin du sixiéme Tome.



TABLE

DES MATIERES & des choses plus remarquables contenuës dans le sixiéme Volume de l'Abregé de l'Histoire de France.

A

M

Fin de la Table du sixiéme Volume.



